This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 49784 1

Digitized by Google

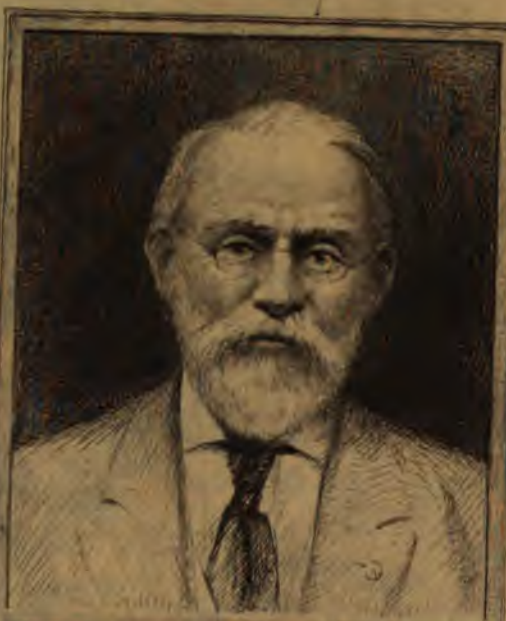

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.A60'
R.4
Ser.4
t.2.
(année 11, t. 2.)

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

TOME VINGT-DEUXIÈME

ANGERS

GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

Rue Saint-Laud.

1879

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

12 francs par an.

ONZIÈME ANNÉE.

TOME SECOND.

Première livraison. — Janvier 1879.

SOMMAIRE :

Questions Angevines : L'hymne *Gloria, Laus*. — C. Port.

Baugé au XVe siècle. — Art. du Chêne.

L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'islamisme *(1re partie)*. Les pèlerinages en Terre-Sainte et les croisades (*suite*). — Eusèbe Pavie.

Les Montres et les Revues Militaires de la noblesse angevine au XVe siècle. — Hippolyte Sauvage.

GRAVURE :

Claude Pocquet de Livonnière.

ANGERS

GERMAIN & G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES.

83, Rue Saint-Laud, 83.

1879

Digitized by Google

LIBRAIRIE E. BARASSÉ. — GERMAIN & G. GRASSIN, SUCC.

GÉOGRAPHIE

DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

Par L.-F. LABESSIÈRE

CINQUIÈME ÉDITION

CONTENANT : Divisions administratives anciennes et nouvelles. — Statistique. — Usines. — Fabriques. — Beaux-Arts. — Géographie générale des cinq parties du monde — Précis historique de l'Anjou. — Dictionnaire alphabétique de toutes les communes du département, avec Notice historique. — *Carte de Maine et Loire.*

1 beau volume in-18, cartonné. Prix : 1 fr. 25.

OUVRAGES PARUS

Histoire de l'Université d'Angers, par Pierre RANGEARD, avec notes et table, par M. A. LEMARCHAND, bibliothécaire de la ville d'Angers. **15**
(Il ne reste qu'un très-petit nombre d'exemplaires de cet ouvrage.)

Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, gravée (1873), coloriée. . . . . **4 »**

Plan d'Angers, par M. AÏVAS, colorié. **3 50**

Dictionnaire des usages Ruraux et Urbains pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers (départements de Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe), par MM. A Robert et E. Gasté, avocats, 1 vol. grand in-18. — Prix. **3 50**

Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. **2 50**

Carte géologique de Maine et Loire. . . . . **6 »**

Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIÈRE.
Prix : Edition en noir. . . . . **3 »**
Avec armoiries coloriées. . . . . **5 »**
Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . . **10 »**

Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE. . **8 »**
— — coloriée, collage sur toile, avec œillet **12 50**
— — — collée sur toile vernie, gorge et rouleau. . **17 »**

Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable, par Péan de la Tuillerie, prêtre de Châteaugontier ; nouvelle édition avec plan, augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie ; par M. Célestin Port, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire. — Prix. . . . . **6 fr.**

Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6e édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12 **2 50**

E. Poitou.—La liberté civile et le droit administratif en France. Prix. **3 fr.**
— Philosophes français contemporains. 1 vol. in-12. . . **3 fr.**
— Portraits littéraires. 1 vol. in-12. . . . . **3 fr.**
— Du roman et du théâtre. . . . . **3 fr.**

C. Port. — Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice sur cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . **10 fr.**
— Inventaire des archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice historique et suivi d'un cartulaire de cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . **10 fr.**

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue de l'Anjou

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général

ONZIÈME ANNÉE

TOME VINGT-DEUXIÈME

ANGERS

GERMAIN & G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,
Rue Saint-Laud.

1879.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nichol
5-6-28
16143

QUESTIONS ANGEVINES

VII.

L'HYMNE *GLORIA, LAUS.*

L'hymne, que chante l'Eglise aux fêtes de Pâques fleuries, s'accompagnait durant tout le moyen âge, comme la plupart de ces solennités, de cérémonies symboliques, qui en faisaient une sorte de petit drame ou tout au moins une scène pleine d'une animation joyeuse. C'est l'entrée du Christ dans Jérusalem, dont on célèbre l'anniversaire. La procession s'avance au-devant du fils de David, — comme autrefois le peuple Juif, — en silence, mais les mains chargées de fleurs et de rameaux verts, tandis que le chœur des prêtres salue d'acclamations sa royale venue et que les enfants l'attendent aux portes du Temple pour chanter sa gloire (1). A Angers, il semble que la liturgie ecclésiastique, où se rencontrent tant d'autres rites plus singuliers pour d'autres fêtes, ait prêté à celle-ci un éclat tout particulier. Le cortége descendait de Saint-Maurice et ne s'arrêtait qu'à l'église Saint-Michel-du-Tertre, aux extrémités de la ville. Revenant de là par la rue Saint-Laud, il se trouvait arrêté à l'entrée de la cité devant la porte close, la fameuse Porte Angevine, que dominait à droite la tour dite de Vilbon, prison du Chapitre de la cathédrale. Le passage ne s'ouvrait, — comme autrefois les portes de Jérusalem ou comme les portes même du ciel, — qu'à la voix du Christ et au choc de la croix, présentée par le clergé paroissial, pendant qu'en même temps des trois étages de la tour éclataient les concerts des

(1) Eveillon, *De Processionibus*, p. 94-103. — On peut voir encore dans les ruines de l'église Saint-Laurent à Angers, un chapiteau du XIIe siècle, représentant l'entrée du Christ, suivi du peuple portant les rameaux.

Digitized by Google

chantres, de la psallette et des enfants, réunis là pour entonner l'hymne triomphale. Il n'y a rien dans cette fête que n'expliquent suffisamment et le caractère enjoué du populaire et les dispositions mêmes du théâtre où la cérémonie finale se concentre, mais de bonne heure, tout au moins dès le xve siècle, une tradition s'était établie qui prétendait en justifier autrement — et historiquement — les diverses pratiques.

On raconte — et après Bourdigné et Hiret, des savants du xviie siècle répètent, en l'acceptant, ce qu'ont répété de plus récents livres, — qu'un dimanche des Rameaux, l'empereur Louis, fils de Charlemagne, se trouvant à Angers, suivait comme un humble fidèle la procession, quand en passant sous la porte Angevine, il « ouyt chanter dedans les prisons de l'évesque, qui » près de là estoient, » ce répond *Gloria, laus et honor*, qu'entonnait une voix inconnue. C'était l'évêque d'Orléans Théodulfe, prisonnier pour crime de haute trahison, qui implorait en ce jour de bonheur et de clémence le maître de sa vie. « Si hault et à » voix tant clère et saine chanta l'évesque ce réponds par luy » faict et dicté, que l'empereur y prit grand plaisir et demanda » qui c'estoit. Et l'on luy dist, que c'estoit l'évesque d'Orléans, » son prisonnier. Alors le piteux et débonnaire roy, meu de » compassion, dès l'heure l'envoya délivrer et luy pardonna son » maltalent, le renvoya en son église, quitte et absous du crime » à luy imposé et mis sus, combien qu'il en fut accusé à tort (1).

De cette jolie légende l'histoire malheureusement n'a que peu de profit à retenir et il n'est que trop facile de démontrer que tous les éléments en sont confus et contradictoires. Théodulfe, évêque d'Orléans, accusé d'avoir pris part aux intrigues de Bernard, roi de Lombardie, fut interné à Angers, mais dans une abbaye, à Saint-Aubin sans doute, peut-être à Saint-Serge, ou dans quelqu'une de ces communautés de clercs, qu'ont remplacées plus tard les Chapitres de Saint-Maimbeuf ou de Saint-Maurille. Si le captif obtint à quelques années de là sa liberté, en vertu probablement de l'amnistie générale de Thion-

(1) Bourdigné, Edit. 1841, t. I, ch. xii, p. 149.

Digitized by Google

ville (821), il n'est guère à croire qu'il en ait pu profiter longtemps et même une des deux épitaphes, qui existent (1), le fait mourir et inhumer à Angers. Un seul fait reste avéré, l'emprisonnement du prélat, en 818; et c'est l'année même où l'empereur, marchant en guerre contre la Bretagne, passait à Angers, sans pensée certes à cette heure-là de clémence. — Or il ne devait jamais y revenir (2).

Les chroniqueurs oublient trop d'ailleurs en décrivant la scène, combien les alentours s'accordaient peu à leur récit. Si la porte Angevine, comme on peut le croire, servit de tous temps de débouché à l'antique cité sur la plus ancienne rue de la ville extérieure, — la rue Saint-Nor, aujourd'hui rue Saint-Laud, le *vicus senior* du XIIe siècle, — ce n'est qu'au milieu du IXe siècle et par un acte d'échange authentique, dont la teneur est connue, que l'Evêché vint s'installer entre la cathédrale et la muraille gallo-romaine, là où jusqu'alors et encore en 821 s'élevait le palais du comte. Toutes les conditions de la cérémonie sont par ce fait seul bouleversées. Elle n'a plus de raison d'être et ne peut s'autoriser d'aucun rite canonique licite, qu'au temps où la cité est devenue non-seulement l'habitation enclose et régulière de l'évêque, mais encore le centre unique et privilégié du Chapitre de Saint-Maurice, régi par sa loi diocésaine et interdit pendant des siècles à la résidence des laïcs, surtout des officiers du comte.

Il faut donc se débarrasser de cette légende, dont l'agencement malgré ses circonstances disparates ou imaginaires n'est pas le simple produit de quelque confusion populaire ni le fait du

---

(1) Mabillon, *Ann. Ord. S. Ben.* t. II, p. 464-465 et *Vet. Anal.* t. I, p. 426, l'a publiée et d'autres après lui :

Illius cineres saxo servantur in isto,
Qui quondam populis præsul et abba fuit.
Non noster genitus, noster habeatur alumnus ;
Protulit hunc Speria, Gallia sed nutriit.
Urbs populosa satis Ligerim super Aurelianis,
Quæ olim læta fuit hoc residente patre ;
Proh dolor ! hunc populit propria de sede malignus ;
Mœnibus his traditur exsul et exsul erat.

(2) D. Bouquet, VI, 232, 238. — Cf. *Menagiana*, t. III, p. 264. — *Hist. litt.* IV, 466.

Digitized by Google

premier venu ; et l'on se verra aux prises avec un très-neuf et très-curieux problème.

Que Théodulfe ait tenu prison à Angers, c'est le seul point qu'on peut admettre pour acquis et non même peut-être sans aucun doute. Mais les Angevins sont partis de là pour accaparer à eux, autant qu'ils ont pu, la vie et l'œuvre du prélat orléanais. On sait qu'ami des lettres et des arts, il entretenait à Orléans, dans son palais épiscopal, une véritable école, un atelier d'artistes, dont toutes les œuvres ne sont pas perdues. Deux *Biblcs* surtout splendides en sont conservées, dont une à la Bibliothèque nationale (1), l'autre dans le trésor de la cathédrale du Puy, l'un et l'autre chefs-d'œuvre signalés parmi les plus éclatants et les plus rares, que nous ait légués la calligraphie carlovingienne. La matière était belle à gloser, et Grandet même, notre laborieux et très-savant historien ecclésiastique de la fin du XVIIe siècle, y perd non-seulement sa critique mais jusqu'au sentiment de la réalité. De passage au Puy en 1677, il déclare y avoir « vu et manié » la fameuse Bible et y avoir lu ces mots écrits, — comme, à son dire, le livre entier, — de la propre main du prélat : « *Théodulfe, évêque d'Orléans, m'a écrit dans la prison d'Angers* (2). » Or, comme il est facile de s'en assurer, l'assertion est de pure imagination et ne fait que confondre avec maladresse l'*explicit* du mss. et une longue note historique ajoutée au XVIe siècle pour indiquer que l'œuvre a été exécutée sous les yeux et par les ordres de Théodulfe, mais sans aucun doute à Orléans et avant sa captivité (3).

D'autre part l'hymne célèbre existe, attribuée depuis le Xe siècle sans conteste sérieuse à notre évêque, conservée par ses manus-

(1) *Fonds latin* 9380.

(2) « En outre les beaux vers qu'il composa dans sa prison, il y écrivit encore de sa propre main une Bible toute entière sur du vélin, laquelle se voit dans le thrésor de l'église cathédrale de N.-D. du Puy en Velay avec ces mots : Théodulfe évêque d'Orléans m'a écrit dans les prisons d'Angers. — Je l'ay vue et maniée en l'année 1677, dans un voyage que je fis au Puy. » Bibl. d'Angers, mss. 618, p. 344.

(3) Ces deux mss. ont figuré à l'Exposition du Trocadéro et mon savant maître et ami Léopold Delisle a pu les comparer de près et en faire l'objet d'un curieux Mémoire, dont il a entretenu l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Digitized by Google

crits, reproduite par les éditions bénédictines, et à se confier au texte, que nous a donné par deux fois Sirmond, il serait difficile d'en nier l'origine véritablement angevine. Après les premiers vers du début consacrés à la fête, l'œuvre tout entière n'est qu'une description ingénieuse d'Angers même, de ses paroisses, de ses églises, comme dans ces naïfs Noëls des XVe ou XVIe siècles, qui nous montrent le défilé joyeux des métiers devant la crèche de l'enfant Jésus.

Mais il faut lire, je crois la pièce entière en sa teneur même :

Vers faits pour être chantés par des enfants le jour des Rameaux (1).

Gloire, louange et honneur à toi, o Christ, roi et rédempteur, pour qui l'honneur de la jeunesse a entonné un Osanna pieux !

Tu es l'illustre descendant d'Israël et de David, roi béni, qui viens au nom du Seigneur !

Dans les hauteurs des cieux, tout le chœur chante tes louanges, — et les faibles mortels — et toute la création avec eux !

Le peuple hébreux est venu à ta rencontre avec des palmes ; avec des prières, des vœux, des hymnes, vois, nous nous présentons à toi !

Eux, ils te payaient, avant ta passion, le tribut de leurs louanges ; nous, c'est ton règne que nous célébrons avec nos chants !

Eux, ils surent te plaire ; puisse te plaire notre empressement dévoué, o roi miséricordieux, roi clément, à qui plaît tout ce qui est bon !

---

(1) VERSUS FACTI UT A PUERIS IN DIE PALMARUM CANTENTUR.

Gloria, laus et honor tibi sit, rex Christe, redemptor,
Cui puerile decus prompsit osanna pium.
Israhel es tu Davidis et inclyta proles,
Nomine qui in Domini, rex benedicte, venis.
Cœtus in excelsis te laudat cœlicus omnis,
Et mortalis homo et cuncta creata simul.
Plebs hebræa tibi cum palmis obvia venit,
Cum prece, voto, hymnis adsumus ecce tibi.
Hi tibi passuro solvebant munera laudis;
Nos tibi regnanti pangimus ecce melos.
Hi placuere tibi ; placeat devotio nostra,
Rex pie, rex clemens, cui bona cuncta placent.

Digitized by Google

Ils tenaient leur nom hébreux de la gloire de leur antique race; nous devenons hébreux, nous, par notre passage à la vertu.

En triomphant des choses de la terre on s'élève aux régions célestes; la vertu, comme une bonne mère, nous prend dans ses bras au sortir des vices impurs.

En malice nous sommes des enfants, en vertu des vieillards. Le chemin qu'ont tenu nos pères, fais que nous le gardions jusqu'au bout.

Et pour que nous ne dégénerions pas de la sagesse de nos pieux parents, que ta grâce sainte nous entraîne sur leurs pas!

Sois donc notre doux conducteur, et nous, soyons comme l'âne que tu montais; avec toi, qu'elle nous accueille, la cité sainte de Dieu!

Que les vêtements de l'apôtre nous enveloppent de leur éclat : pour qu'ainsi, bien parée, notre troupe soit digne de te porter.

Nos corps et nos âmes, comme nos vêtements, sont prosternés sous tes pieds, pour que par nous la route s'ouvre toujours assurée devant toi.

Que la joie de notre victoire pieuse nous tienne lieu de palmes triomphales, pour que notre voix victorieuse puisse ainsi te chanter.

Et qu'au lieu de rameaux de saule nous te présentions des cœurs innocents; que la pureté printanière de nos œuvres nous amène aux champs de l'éternel printemps.

Fecerat hebræos hos gloria sanguinis alti;
Nos facit Hebræos transitus ecce pius.
Inclyta terrenis transitur ad æthera victis;
Virtus a vitiis nos capit alma tetris.
Nequitia sumus pueri, virtute vieti;
Quod tenuere patres, da ut teneamus iter;
Degeneresque patrum ne simus ab arte piorum;
Nos tua post illos gratia sancta trahat.
Sis pius ascensor, tuus et nos simus asellus,
Tecum nos capiat urbs veneranda Dei.
Vestis apostolicæ rutilo fulgore tegamur,
Te bene tecta (1) ut ea nostra caterva vehat.
Tegmina sive animas sternamus corpora nostra,
Quo per nos semper sit via tuta tibi.
Sit pia pro palmæ nobis victoria ramis,
Ut tibi victrici sorte canamus ita;
Castaque pro ramis salicis præcordia sunto;
Nosque operum ducat prata ad amœna viror.

(1) Le mss. 8319, dont je reproduis le texte, porte ici *docta*, leçon ce me semble, inférieure à celle des imprimés.

Digitized by Google

Au lieu de rameaux d'olivier, c'est l'ardeur pieuse, c'est la lumière et l'intelligence de l'esprit saint que nous apportons en nous pour légitimement te plaire !

De l'arbre de la loi cueillons quelques fleurs choisies, pour te frayer vers nous une route bien sûre à tes pas.

Et qu'en ce jour notre empressement pieux célèbre ainsi d'un tel cœur cette fête, que chaque année la même fête soit assurée de revenir sans fin.

Comme la ville vers laquelle avec nos rameaux et nos hymnes nous marchons, que les hauteurs des cieux s'ouvrent par ta grâce à notre piété.

Tout ce peuple, regarde-le réuni dans ton amour et accueille ses vœux, ses prières avec bonté.

Voici les groupes des prêtres, et les doubles rangs du peuple, les deux sexes à la fois, qui entonnent tes louanges ;

Autant qu'en renferme la ville d'Angers, dans son vénérable circuit, unis pour chanter d'un cœur dévot les pieux cantiques,

Angers, que presse la Maine allanguie, qu'orne la Loire dorée, que dessert de ses barques rapides la Sarthe gracieuse,

Où les fruits de la terre et du travail, les marchés, toutes les richesses abondent, qui se couvre presque toute entière d'une population de lieux saints !

Voici venir la paroisse de la sainte église du bienheureux Aubin, avec ses vœux et ses rameaux apportant des chants dignes d'elle ;

Pro ramis oleæ pietas, lux dogmaque sancti
Flamminis in nobis sit tibi rite placens.
Arbore de legis cædamus dogmata quædam,
Queis veniendi ad nos sit via tuta tibi ;
Nostraque sic præsens celebret devotio festum,
Continuo ut valeant annua festa sequi.
Urbem ut cum ramis et laudibus imus ad istam,
Celsa poli meritis fac ita adire piis.
Hanc in amore tuo collectam respice plebem,
Suscipe et illius vota precesque libens.
Ecce sacerdotum turbæ popularis et aula
Concinit et laudes sexusque uterque tibi,
Quos habet Andegavis venerabilis ambitus urbis,
Qui pia devota carmina mente canunt,
Quam Meduana morans fovet et Liger aureus ornat,
Quam rate cum lævi Sarta decora juvat,
Fruge, ope, nundinis puteris et rebus abundans,
Obsita seu sanctis est bene tota locis.
Plebs venit Albini sancta hæc de sede beati,
Cum voto et ramis carmina digna ferens,

Digitized by Google

Puis celle, qui accourt de la cime de Saint-Jean-Baptiste, mêlant à ses rameaux le concert de ses chants ;

Ta légion, o bon Martin, n'est pas non plus en retard, pour apporter en ses mains les rameaux, sur ses lèvres et dans son cœur les mélodies.

La troupe du bienheureux Saturnin s'associe à leurs pas; la croix, les rameaux, les hymnes de gloire ornent sa marche triomphale.

Et l'humble temple, qui se pare de ton saint nom, o Pierre, s'efforce d'envoyer des siens, autant qu'il peut, à ce cortége de louanges ;

Serge aussi, le martyr vénéré, envoie ses enfants à l'œuvre sainte de l'heureuse fête.

A ces compagnons se joint ta phalange, o bon Maurille, et ses prières, ses hymnes, ses accords repètent ensemble leurs vœux pieux.

En retard non plus qu'eux, accourt la troupe du bienheureux Aignan, pour chanter, o roi, o Christ, ces mêmes louanges ;

Et les paroissiens aussi se hâtent de l'église de Notre-Dame la protectrice, à qui ton pont, o Maine, fraie un passage jusqu'à nous.

Et les paroissiens aussi nous viennent du siége du bienheureux Germain, le chef illustre et son pontife.

Voici que nous gravissons le saint tertre jusqu'au seuil du bienheureux Michel, où nous rassemble, o Christ, ton amour.

Illaque Baptistæ concurrit ab arce Joannis
Consocians ramis dicta canora suis.
Nec, Martine, cohors tua serior, alme, recurrit
Ferlque manu ramos, mente et ore melos.
Turba Saturnini venit his sociata beati,
Quam crux et rami laus et adornat ovans.
Et, Petre, cella tuo vocitata e nomine sancto,
Quos quit, ad hoc laudum mittere gestit opus.
Sergius et proprios martyr venerandus alumnos
Mittit ad officii gesta beata pii.
His tua, Maurili, conjungitur, alme, caterva
Et prece, laude, sono sic pia vota canit.
Tardior Aniani non currit turba beati,
Istas ut laudes, rex, tibi, Christe, canat ;
Plebsque salutiferæ procurrit ab æde Mariæ,
Huc quam transmittit pons, Meduana, tuus.
Plebs quoque Germani venit huc de sede beati,
Prœsulis eximii pontificisque sui.
Scandimus en sanctum Michaelis ad atria clivum,
Christe, tuus dulcis nos ubi jungit amor.

Digitized by Google

Que la foule des fidèles s'y réunisse à son tendre pontife, et que la tête et les membres forment un concert pour célébrer Dieu.

D'ici dirigeons-nous vers le seuil sacré de Saint-Maurice et que nos voix s'y mêlent dans un ensemble de louanges et de prières.

Là que nos titres se confondent au sein d'une même mère, chef et modèle de notre ville,

Où notre prière et la bénédiction du prélat doit terminer dignement la fête et reconduire avec honneur chacun de nous en sa demeure.

Telle est l'œuvre acceptée sans réserve par Sirmond, qui l'édite, et par Mabillon, qui s'en autorise (1), — il va sans dire aussi par les Angevins, qui s'en servent en tous leurs livres. Roger seul la soutient interpolée, mais encore dans le dernier Congrès d'Angers, en 1871, une voix autorisée en affirmait l'authenticité complète (2). Or je doute qu'à première vue, et sans grand retour de réflexion, l'ensemble disparate de la pièce, le contraste violent entre la donnée première et le développement qui s'en empare, l'opposition absolue entre les deux scènes, réunies par une souture malhabile, n'accusent d'emblée une œuvre de faussaire, qu'il eût été facile de convaincre. — N'est-il pas évident qu'au début, c'est, comme l'indique d'ailleurs le titre même, le chant d'enfants que le poète fait se réjouir de leurs vertus, de leurs espérances, du triomphe de leur glorieux maître ? — Puis tout d'un coup l'intonation change. — Le chœur prend d'autres accents et décrit une longue procession, qui doit

---

Quo sua pontifici jungatur turba benigno,
A capite et membris laus sonet ista Deo.
Hinc pia Mauricii veniamus ad atria sancti,
Quo simul et laudum et vox sonet ista precum.
Illic et titulis nos mater colligat una,
Quæ caput et specimen istius urbis habet,
Nostra ubi nos prex et benedictio præsulis ornet,
Cum laude ac mittat ad sua quemque loca.

(1) *Ann. SS. Ord. S. Ben.*, t. I, p. 165.

(2) *Congrès archéol.* 1871, p. 196. — M. d'Espinay, qui depuis, dans son article sur Saint-Martin, a abordé en passant la question, regarde « le passage relatif aux églises d'Angers, » comme une interpolation « d'une authenticité fort douteuse. » *Notices arch.* 1876, p. 130-131.

Digitized by Google

rester inconnue évidemment, même dans le rite consacré par la légende, aux jeunes chantres de la psallette, retenus dans la tour épiscopale. Cette impression s'impose si naturellement à tout examen, que Grandet semble avoir fait de cette longue pièce deux œuvres distinctes, dans le récit où il les emploie. Mais ce n'est là d'ailleurs qu'esquiver une difficulté, que dénonce bien plus gravement l'étude de détails trop abondants et trop ingénieux pour ne pas s'exposer à quelque mésaventure. — Saluons au passage l'antique *Saint-Aubin*, — même, si l'on veut *Saint-Jean-Baptiste*, quoiqu'à cette date du IXe siècle, j'estime qu'il s'en fallait de beaucoup qu'il y eût de ce nom une paroisse constituée, *plebs*. Autant en pourrait-on dire de *Saint-Martin*; mais son histoire est toute confuse. Le vocable en fait supposer l'existence antique, qu'il faudrait affirmer antérieure même au IXe siècle, si l'on y admettait, comme certains documents le prétendent, la résidence de Saint-Loup; c'est au moins répéter une pure confusion que d'en attribuer, sans profit pour la cause, la fondation à l'impératrice Hermengarde; — *Saint-Saturnin* est le nom primitif de *Saint-Maimbeuf*, que rappelle ici certaine affectation d'archaïsme, — et non plus que *Saint-Jean-Baptiste* ni *Saint-Maurille* n'eut, je pense, de ressort paroissial qu'après la reconstitution, au XIe siècle, en collégiales de ces églises, tombées depuis des siècles en mains laïques. — Laissons défiler *Saint-Pierre* et *Saint-Serge* — mais coupons la route à *Saint-Aignan*. Ce ne fut jamais, on peut ici l'affirmer, qu'un petit prieuré de l'abbaye de la Roë, dont le nom est mentionné pour la première fois en 1132, à l'occasion d'un incendie qui y prit naissance et ruina partie de la cité. La chapelle n'en paraît être devenue paroissiale qu'après l'installation, en 1220, des Jacobins dans la petite église de Notre-Dame de Recouvrance. Mais en 818, même en 821 « il n'y avoit pas, — comme le déclare Roger, — d'église de Saint-Aignan à Angers. » — Que faut-il penser aussi de la paroisse *Notre-Dame* du Ronceray, outre Maine. C'est l'auteur de la légende, sans valeur historique, de saint Melaine qui y place une entrevue impossible avec saint Aubin et trois autres évêques. La charte de

Digitized by Google

fondation du Ronceray, en 1028, constate seulement que cette reconstruction succède aux ruines d'une basilique dont elle conserve l'autel et qui ne dataient sans doute pas de quatre ni de deux siècles. Sur toute cette rive droite de la Maine, Saint-Pierre, encore au XIe siècle, lors de la fondation de Notre-Dame, régnait seule et souveraine sur le territoire de ces deux ou trois paroisses futures, où la charte de 1028 trace les limites de la paroisse nouvelle. — Au risque d'avouer encore un scepticisme outré, je ne crois pas que *Saint-Germain* en Saint-Laud fût rien de plus, si elle existait au IXe siècle, qu'une chapelle dépendante de Saint-Aubin, puisqu'on la voit perdue encore au XIIe siècle au milieu des vignes; — et, quant à *Saint-Michel-du-Tertre*, pour en finir, la mention s'en trouve pour la première fois, *Ecclesia Sancti Michaelis*, dans un diplôme du roi Robert (1) (1010-1031). Plus tard, les textes du XIIIe siècle l'appellent *Sanctus Michael de Tertro* et non, comme aux XVe et XVIIe siècle ou comme dans cette hymne, *Sanctus Michael de clivo* ou *ad clivum*, forme qui se ressent quelque peu de la manie des élégances littéraires.

Et qu'on remarque cette étrangeté ! Entre tant d'oratoires d'importance inférieure et inégale, à supposer qu'il existassent, c'est cette grande et antique église de *Saint-Pierre*, dont le ressort, au XVIIIe siècle encore, conservait une enclave sur la rive gauche jusqu'à Empiré, c'est *Saint-Pierre*, qu'on voit ici qualifié en termes d'une pitié particulière, comme le plus humble des refuges, *cella*, qui a de la peine à réunir quelques fidèles, *gestit mittere*, et envoie qui elle peut, *quos quit*. Par contre avec quelle énergie et quelle vigilance est affirmée l'autorité et la suprématie de Saint-Maurice, dont l'exaltation couronne l'œuvre ! — Est-ce un indice ? Faut-il mettre ici le doigt sur la note qui nous donne le motif de la composition entière ? La guerre entre Saint-Pierre et Saint-Maurice, prétendant l'une et l'autre au titre de cathédrale, a occupé pendant trois siècles au moins les cervelles angevines, apaisée ou renouvelée à plaisir suivant les intérêts passagers des belligérants. On vit même, de 1623 à 1626,

(1) Cartul. Saint-Serge, p. 11.

Digitized by Google

un évêque ardent au combat, Miron, pour faire pièce à ses chanoines, déserter la cité et transférer le siége épiscopal à Saint-Pierre. Toute une nuée de libelles s'abat à ce moment sur la ville, et les champions se divisent en deux camps. Chacun y apportait ses armes plus ou moins loyales. Mêmes passions ont dû en d'autres temps recourir à mêmes manœuvres de pratique trop fréquente. L'histoire d'Anjou est infestée, — même les archives aussi, — de ces fraudes. Faut-il faire remonter celle-ci au même temps que l'invention de partie de nos chroniques ? ou la reporter à une date de beaucoup plus récente ? Qui le pourrait dire ? La preuve, qui à elle seule suffirait à démontrer le faux, à en fixer tout au moins une des deux dates extrêmes, manque, ayant été supprimée, on n'en peut douter, avec intention.

Sirmond est le premier, le seul, qui ait connu en manuscrit et donné l'hymne entière (1). On ne peut suspecter sa bonne foi ni sa probité ; mais n'aurait-il pas eu en mains, au lieu d'un manuscrit plus ou moins antique, qu'il était homme à apprécier, une copie seulement, œuvre de quelque ami, comme il en avait par exemple à Saint-Aubin d'Angers, moins clairvoyant ou moins intègre ? Le fait seul que le manuscrit communiqué, original ou copie, a disparu malgré toute recherche, légitimerait tout soupçon, sans les données connues, que je crois avoir démontrées sûres, d'une interpolation frauduleuse.

Le plus ancien texte actuellement connu de l'hymne *Gloria, laus* se trouve à la bibliothèque de Saint-Gall, dans un manuscrit des IX-Xe siècles (2), qui ne contient que les douze premiers vers, — comme l'édition donnée par Fabricius (3). Le texte le plus complet, qu'on en rencontre, existe à notre Bibliothèque

(1) *Theodulphi opera* (Paris 1676), in-8°, p. 170 — et Sirmondi *Opera varia*, t II, p. 777. « *In ore omnium est carmen sed mutilum hactenus et inchoatum; plenum deinceps atque integrum exit in lucem* » — nous dit l'éditeur.

(2) Mss. 899, p. 120. Je dois cette indication et celles qui suivent à M. Dümmler, professeur à l'Université de Halle, qui prépare depuis longtemps une édition complète des poésies de Théodulfe.

(3) *Poetarum veterum ecclesiasticorum opera christiana.* (Basileæ, 1562, p. 796).

Digitized by Google

Nationale, dans un manuscrit du XIe siècle (1) et s'arrête, — comme la critique *a priori* et le sens de la pièce l'indiquaient en toute assurance, — au 36e vers qui la résume :

Continuo ut valeant annua festa sequi.

Et le *Thesaurus* de Daniel (2) n'en a pas connu davantage.

A cette hymne mystique, inspirée par l'inauguration d'une fête alors nouvelle, se borne donc bien l'œuvre authentique de Théodulfe. Le reste n'est qu'une superfétation de mauvais aloi, accollée par une main angevine, à une date incertaine, dans un intérêt qui n'a rien de littéraire et que pourrait expliquer l'intention de favoriser la suprématie de Saint-Maurice sur l'église de Saint-Pierre d'Angers.

---

(1) N° 8319, fol. 37. *V.* encore les mss. de Saint-Gall, n° 353, XIIIe siècle, et Bibl. de Vienne en Autriche, Rec. 1832.

(2) *Thesaurus hymnologicus*, I, 215; IV, 153-157. Cf. *Monum. German. histor. script.* IX, 364.

C. PORT.

Digitized by Google

BAUGÉ AU XVe SIÈCLE.

Ayant pris connaissance, il y a quelques années, de deux documents qui ne font point partie d'archives publiques, nous nous aperçumes qu'il y avait à glaner çà et là pour l'histoire de Baugé. Mais, comme il nous semblait difficile d'agencer des notes éparses, de manière à en former un tout quelque peu complet, le travail fut vite abandonné. Aujourd'hui nous changeons d'avis, car il vaut mieux, ce semble, dire le peu que l'on sait que de ne rien dire du tout. Nos documents sont au nombre de deux : c'est d'abord, une enquête de 1516 sur le droit de pâturage et de bois mort dans la *Petite Forêt* revendiqué par le chapelain de *Sainte-Catherine* de Baugé ; incidemment il y est fait mention de l'incendie du château à la suite d'un passage des bandes anglaises au xve siècle. Le second se compose des censifs de divers petits fiefs : *Champagne, Bois-Lanfray, Glené et Trelazé, la Roche-Perron, la Grillardière et Auversette* pour les années 1415 et 1439 : Comme un grand nombre de maisons situées dans divers quartiers de la ville dépendaient de ces seigneuries, il devient assez facile de se faire l'idée de ce qu'était Baugé avant l'arrivée du roi René. En outre, nous avons trouvé quelques indications aux archives du département, de la mairie de Baugé et du château de Parpacé. Malgré cela les lacunes sont nombreuses dans notre travail et les détails trop souvent incomplets.

Au xve siècle, la France vaincue apprit tout à coup que près d'une petite ville d'Anjou, les armes anglaises venaient de subir un complet désastre. Le 22 mars 1421, en effet, le duc de Clarence, qui ce jour là se conduisit avec une imprudence

Digitized by Google

vraiment française, vint se faire tuer à la tête de la chevalerie d'Angleterre, près du cimetière du Vieil-Baugé. Cette victoire fut comme un rayon d'espoir, la résistance s'organisa et le duché fut délivré des ennemis qui dès lors n'osèrent plus s'y installer comme en pays conquis (1). Durant toute la guerre de Cent ans, c'est la seule fois que le nom de Baugé ait retenti : avant et après la bataille, l'histoire se tait sur son sort.

Très-probablement cette ville était déjà tombée au pouvoir des Anglais, vers la fin du XIVe siècle, son château et son église gisaient « desmollys et desemparéz (2). » Or, dès 1360, La Flèche était au pouvoir des Anglais. Vers le commencement de l'année suivante, Hugh de Calverly, capitaine anglais, qui infestait les frontières du Maine et de la Bretagne, revenant d'une expédition vers La Flèche battait Duguesclin et le faisait prisonnier au pont de Juigné près Sablé; puis les ennemis débarrassés d'un tel adversaire venaient s'abattre sur le haut Maine et l'Anjou (3). De 1362 à 1363, ils occupaient Beaufort-en-Vallée ; revenus en cette ville en 1370, ils rançonnaient les environs. Enfin ils avaient fait de véritables forteresses des abbayes de Saint-Maur-sur-Loire et du Louroux (Vernantes) (4). Ce ne fut que l'arrivée de Duguesclin, vainqueur à Pontvallin (1370) qui chassa les Anglais du pays. Les habitants de Baugé, dans un pareil voisinage, eurent de durs moments à passer. L'un d'eux, Geoffroy Cailleau, en 1368, vint raconter, par devant notaire, ses mésaventures guerrières, il avait été pris par l'anglais Henri Euberton ou Euquerton et mené à la forteresse de Saint-Maur-sur-Loire. Moyennant finance, il mit à sa place un de ses compatriotes, Jean Romiou, clerc, qui lui-même ne sortit de prison qu'après avoir donné « la somme de six-vins franz d'or, quatre marcz d'argent ouvréz en une couroie, trois pippes de vin, deux pippes de farine de froment telle comme elle vient du moulin et une couverture de

(1) *Le Roi René*, par M. Lecoy de la Marche, t. I, p. 30.
(2) *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par M. Port.
(3) *Vie de Duguesclin*, t. I, par M. S. Luce.
(4) *Dictionnaire*, par M. Port.

Digitized by Google

velluau pour un jacques (1). » En tout temps l'Anglais a fait la guerre d'une façon pratique ; il n'expose son corps qu'à la condition d'emplir son gousset. L'acte ci-dessus est daté du 28 septembre ; environ un mois auparavant, le 16 août, Amauri de Craon étant à Baugé, s'occupait d'assembler des hommes d'armes pour la levée du siége de la Roche-sur-Yon (2).

Maintenant quelle était la situation de Baugé au xve siècle ? Etait-ce un simple village que le roi René agrandit ? Etait-ce une petite ville en ruine que ce prince restaura ? Cette dernière opinion est incontestablement la seule vraie. Baugé doit bien plus à Foulques-Nerra qu'au fils d'Yolande d'Aragon. Du reste si René eut, comme son prédécesseur, la manie de construire, il existe entre ces deux hommes, une grande différence de caractère. Foulques bâtissait par besoin, pour défendre ses conquêtes, afin de gouverner. Le bon roi, au contraire, ne le faisait que pour son agrément, parce qu'il aimait les belles choses. Baugé, situé dans un pays giboyeux, lui plut : il dépensa de grandes sommes pour se créer un beau rendez-vous de chasse ; il y amena ses chiens, ses oiseaux et fit dessiner des parterres. Evidemment son séjour dut procurer aux habitants une source de commerce inaccoutumé, et, comme il était naturellement enclin à la bonté, il dut s'efforcer d'accroître le bien-être de ses sujets, mais de là à dire qu'il changea une simple bourgade en petite ville, il y a loin. Malgré les fêtes et les réceptions princières, Baugé dut regretter la situation moins brillante mais à coup sûr plus avantageuse dont il jouissait au commencement du xive siècle.

RUES ET PLACES.

Baugé, au xve siècle, occupait un terrain presque aussi considérable que de nos jours. Mais l'aspect s'est totalement modifié : au lieu de ruelles tortueuses et de logis pittoresques,

(1) *Archives de la Crochardière.*

(2) *L'occupation de Châteaugontier par les Anglais, en 1868*, par A. Joubert. V. la *Gazette de Châteaugontier*, 5 décembre 1878.

Digitized by Google

nous avons des rues assez larges s'efforçant d'être droites et de tristes maisons neuves. C'est ce qui a fait dire avec raison que la ville actuelle avait « partout un aspect de couvent et de cloître (1). »

Les changements les plus importants datent du commencement de ce siècle : ils consistent dans la création du *Champ de foire*, du *Mail* et de la *Rue Neuve*. La rue du *Valboyer* et celle de *Saint-Michel*, coupant de biais les deux extrémités du *Champ de foire*, venaient se joindre à la *Place du Château*, où fut construite au XVIe siècle, la Porte du Pont-Clouet. Avant 1789, Baugé se composait de la *ville* proprement dite et de cinq faubourgs : *La Camusière*, *le Valboyer*, *Saint-Nicolas*, *Saint-Michel* et le *Chamboisseau*. Pour la clarté, nous nous conformerons à cette classification ; du reste, elle donne une idée assez juste de la ville féodale entourée de petits villages, dont quatre avaient leur église respective.

Le plus considérable était celui du *Chamboisseau* qui s'étendait jusqu'aux *Capucins* ; car la bulle du pape, accordée en 1159 à l'abbaye de Saint-Serge, dit que l'église Saint-Sulpice était au bout de ce faubourg. L'hôtel noble du *Chamboisseau* qu'achetèrent le 26 avril 1650, les religieuses de l'*Hôpital*, était voisin de la place sur laquelle se tenaient au moyen âge, les foires de Baugé (2). Grâces aux instances de M. Charbonyer, curé et juge de la prévôté, disant « que quelques particuliers, désireux d'assister les pauvres invalides de cette paroisse » voulaient « jeter les fondements de quelques petits logements, » les députés des habitants, dans leur séance du 23 mars 1639, consentirent à céder « le lieu et place publique vulgairement appelés le Chamboisseau » pour la construction de l'*Hôpital* (3). En 1764 (4), le marché aux bestiaux se tenait « devant l'hôtellerie du Bœuf. » A la même époque existait dans le *Chamboisseau* la croix dite

(1) *Dictionnaire*, par M. Port.
(2) *Dictionnaire* de M. Port.
(3) *Archives municipales*. B. B. 1.
(4) *Archives municipales*. D. D. 3.

Digitized by Google

d'Arsemale; nous ne savons si elle occupait la même place que celle de « feu Danyau » qui se trouvait près des chemins « du Pau brulé à la Croix Danyau » et de la « Croix Danyau en Bois-Arnault ou Ervault (1).

A l'endroit le plus élevé du quartier *Saint-Michel* se voit encore la chapelle de l'Aumônerie, construction de la fin du xve siècle. Du Saint-Michel on gagnait la route de Tours, en passant sur le pont « Deffert, Deffet ou Deffect » qui depuis fut gratifié — on ne sait trop pourquoi — du nom poétique de *des Fées* (2). Le roi René, lorsqu'il reconstruisit le château actuel, fit disparaître plusieurs maisons qui le gênaient, entr'autres celle de Geoffroy de Chemens, sise contre les murs du château, vers Saint-Michel (3).

Le faubourg *Saint-Nicolas* ne consistait guère que dans la rue de ce nom ; elle commençait à la *Croix-Orée* et finissait vers l'église de la Maladrerie encore existante en partie : là venaient se rejoindre le chemin d'Echemiré, celui d'Angers passant par le Vieil-Baugé et la ruelle du Gué-Malade (actuellement route de l'*Abattoir*). La rue *de la Paix* se nommait au xve siècle, rue du Bois parce qu'elle allait « de la Croix Aourée à la forêt de Baugé » en passant par la métairie Sainte-Catherine; elle était située « au bout de la ville (4). »

Nous n'avons rien à dire du *Valboyer;* le *Couesnon* y coulait en deux bras comme de nos jours, car « l'houstel feu Guillaume Marquade » était proche « le pont et la grant rivière du Vauboier. » Le tronçon de la rue du *Petit Mont* qui aboutit en face du *Mail* était « la rue allant du vieil chastel en Vaubouyer (5). »

La *Camusière* tire son nom d'une maison qui se nommait « La Roche-aux-Camus. » Au xviiie siècle, « l'ancienne maison de la Roche-aux-Camus autrement la Camusière » faisait partie

(1) *Archives départementales.* E. 181.
(2) *Censif.*
(3) *Comptes et Mémoriaux du Roi René,* par M. Lecoy de la Marche, n° 237.
(4) *Censif.*
(5) *Censif.*

Digitized by Google

du *collége* et la salle basse servait de chapelle en 1765 (1). La Roche-aux-Camus joignait le carrefour de « la croix Biseul » où venaient aboutir le chemin de Durtal et celui de la Croix Biseul à La Flèche (2). L'emplacement du *cimetière*, dès 1354 se nommait « la Pierre Gallet (3) » et l'impasse *des Brisées* doit venir du nom défiguré de la « maison de Brizé » située près de l'endroit où fut élevé en 1585, le portail de la Camusière (4). Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, les jardins des religieuses bénédictines se nommaient « l'enclos du Pau-Brûlé (5), » ils étaient limités par la rue du Groiselier (6), aujourd'hui du *Pau-Brûlé*, et le mur de ville s'étendant de la porte Camusière à la tour du Cygne. Mais entre 1490 et 1526, ce lieu change de nom, il est dit « l'hommeau Thoulouyn (7). » A cette époque, le feu aura réduit l'ormeau à l'état de simple poteau brûlé. Vers l'extrémité de l'enclos se trouve un carrefour où se rejoignent les rues de *la Grosse-Pierre, Haute-du-Cygne, du Pau-Brûlé*, et la *route de Fougeré*, là, au XVe siècle, venaient aboutir « le chemin de l'hommeau Thoulouyn à la Croix Danyau, de l'hommeau à La Flèche » et celui « de l'Escrilloir de l'étang (8). » Une croix dite de « la Sallée » était située au carrefour de deux chemins, ceux « de Baugé à La Flèche et de Baugé à Saint-Supplice » (les *Capucins*) (9).

La petite place centrale où fut inaugurée, le 20 décembre 1863, la jolie *fontaine* monumentale dite *du roi René* (10), se nommait en 1415 « carrefour de Malconseil (11), » elle devait être la principale de la ville en ce temps. La rue *Saint-Pierre* portait le nom de « rue comme l'en vait deu chastel à la Croyz Acurée, » car

(1) *Archives municipales, Collége.*
(2) *Censif.*
(3) *Archives de Parpacé.*
(4) *Archives municipales.* D. D. 2.
(5) *Archives municipales.* D. D. 2.
(6) *Archives municipales.* D. D. 3.
(7) *Archives départementales.* E. 181.
(8) *Archives départementales.* E. 181.
(9) *Censif.*
(10) *Dictionnaire*, par M. Port.
(11) *Censif.*

Digitized by Google

une « meson du casrefourc de Malconseil » appartenant, en 1439, à Pasquier Triquet et à Guillemin Petit, joignait « à la rue comme l'en vient qui vait deu chastel à la Croix Aourée » et abutait « à la maison Regnault Chevalier et à la grant rue qui vait dudit carrefourc à la fontaine de la motte. » Cette dernière rue qui est le tronçon de la rue actuelle du *Petit-Mont*, compris entre la *Place du Roi René* et l'aumônerie des *Incurables*, portait, au xve siècle, un autre nom, celui de rue du Pont-Bouzerez : puisque le même Pasquier Triquet avait « un arpantiz, sis près et joignant la maison de Regnaud Chevalier et abuctant d'un bout à la rue par laquelle on vait du karrefourg de Mauconseil au pont Bouzerez (1). » Ce qui indiquerait une voie de communication directe de la *Place* actuelle *du Roi René* au ruisseau du *Couesnon*, peut-être dans la direction de la route de Beaufort. Le « rectour de l'eygleise de Baugé, » en 1354, avait des courtils près « la ruette si comme l'en veit à l'eyve dou pont (2). » Notre censif ne parle point de la *Rue Basse* qui devait pourtant exister, en revanche on y trouve fréquemment la mention de « grant rue, » mais comme elle est appliquée à celle du *Petit-Mont* et à plusieurs autres, nous ne savons comment on désignait la *Grand'Rue* actuelle. Une rue allait du carrefour aux halles, celle du *Cygne* est nommée en 1571 (3) la rue « tendant du carrefour de Mauconseil au Cygne. »

Le 16 septembre 1350 « Jehan Le Camus, autrement dit Bodiau, et Jehanne, sa femme, » fondant la chapellenie des Rochettes, desservie en l'église de Rigné, donnent « trente et cinq sols de rente sur un herbergement sis en la *rue de la Barre.* » Il nous serait facile de faire connaître les noms de presque tous les habitants de cette rue dans la première moitié du xve siècle. Nous ignorons l'emplacement de celle de la Faverie. La rue « de la Tonnelerie » partait des environs de la Halle, car Jean Cochon qui avait sa maison « sise près les halles de Baugé » possédait

(1) *Censif.*
(2) *Archives de Parpacé.*
(3) *Archives départementales.* E. 181.

Digitized by Google

derrière cette maison un courtil « en la rue de la Tonnelerie. » Elle prenait fin au chemin de La Flèche, puisque Geoffroy de Bourgueil avait « deux journaux de terre sis au bout » de cette rue, lesquels abutaient « au chemin de Baugé à La Flèche (1). »

A l'autre bout de la ville était la place de la *Croix Orée* « la Croix aourée, » où venaient aboutir les rues Saint-Nicolas, du Bois « de la Croix aux Halles, le chemin qui part à aller de la Croix aourée aux Grands-Champs de Baugé (2), » et enfin « la rue de la Croix au chastel, » dont nous avons fait mention plus haut. C'est dans cette rue qu'étaient situés « les maisons, cours, jardins d'Estiau, » dépendances du fief de Bordes, dont les habitants de Baugé achetèrent une partie pour la construction de leur église, l'emplacement de la chapelle Saint-Pierre étant insuffisant. Mais Gabriel Legouz, seigneur de Bordes, réclama, disant que « tout le haut, où est basty le grand austel et les deux chappelles de Sainct Sébastien et de Nostre Damme jusqu'aux deux grands pillyers et autels des deux autres petites chappelles » dépendaient de son fief (3 février 1596). Les habitants se reconnaissant sujets de Bordes furent contraints d'exhiber leur contrat d'achat (3).

EGLISES ET CHAPELLES.

Au moyen âge Baugé le Jeune avait deux églises paroissiales, Saint-Laurent et Saint-Sulpice. Dès le XIVe siècle, cette dernière n'avait pas conservé son titre, elle n'était plus qu'une chapelle ; en 1451, une bulle du pape encourageait les fidèles à sa restauration, « les grands édifices et constructions de sa première fondation » étant tout en ruine (4). Saint-Laurent qui avait toujours suivi le sort du château se trouvait au XVe siècle sur le *Champ de foire* actuel. Lors de l'incendie, dont nous reparlerons plus en détail, l'église avec le château furent presque détruits. Les contemporains racontent que, lorsque le culte fut

(1) *Censif.*
(2) *Censif.*
(3) *Archives départementales.* E. 181.
(4) *Dictionnaire* de M. Port.

Digitized by Google

rétabli dans l'église Saint-Laurent « longctemps on chanta la messe au grant autel d'icelle église qui estoit seulement couverte de chaulme. » Un paroissien de Baugé, âgé de 70 ans, dit en 1516 « qu'elle a été détruicte » et qu'il la vit « refaire et recouvrir et pareillement refaire le chastel (1). » Le roi René entreprit quelques réparations, notamment en 1454, il donna trente écus valant quarante et une livres cinq sols « pour faire une vitre en l'église de Baugiés (2). »

Malgré cela, l'enquête de 1516, nous donne une triste idée de la beauté architecturale du monument : « le deffendeur nous a monstré, au derrière du grand autel, de veilles murailles faisant la clouaison du derrière de ladicte église ; autour de laquelle muraille, par le devant d'icelle, il y a apparence d'y avoir eu autresfois le cueur de ladicte église, lesquelles veilles murailles sont en ruyne et en descadence. Il y a des pilliers qui ont par apparence servy à soubtenir des voustes et murailles, lesquelles murailles et pilliers semble (*sic*) avoir esté autrefoiz rompus. » Le chœur et les voûtes ne furent refaits qu'en 1537. Mais l'exercice public du culte y devint de nouveau difficile aux habitants à la suite de l'ordonnance du gouverneur d'Anjou, du 10 mars 1589, qui enjoignait au capitaine de tenir closes les portes du château (3). Parmi les chapellenies desservies au xve siècle, nous citerons celles de Notre-Dame, dont « messire Jehan Floceau presbtre » était chapelain en 1415 et 1439, de Saint-Gille, fondée par Raoul Le Balleur (?), de Saint-Michel, de Sainte-Catherine et de Saint-Sébastien, où se réunissaient sans doute les pieux membres de la « farrie » de ce nom.

Outre ces deux églises, il y avait à Baugé trois chapelles : celle de Saint-Pierre, dans l'emplacement de laquelle, un siècle plus tard, fut construite l'église actuelle ; celle de Saint-Mainbœuf, dans l'enceinte de l'ancien château, qui fut remplacée par celle du Petit-Mont sur la motte féodale. Enfin il est une troisième église ou chapelle dont nous ne voyons la mention

(1) *Enquête.*
(2) *Comptes et mémor.*, n° 238.
(3) *Dictionnaire* de M. Port.

Digitized by Google

nulle part, elle était située au *Valboyer* et son titulaire était qualifié de prieur. Le 23 juin 1396 « messire Thebaut de Parpacé, chevalier, » faisant un échange avec « Jehan Landri, demourant au neuf Baugé, » cédait à ce dernier « l'herbargement de la Goberie (*Gouberie*) sauf vignes et rentes en deniers... c'est assavoir vers le prieur de Vauboiyer en trente cinq soulx de rente (1). » Au XVe siècle, cette chapelle existait encore, puisque en 1439 « le prieur de Vauboyer, pour le pressouer de Champeaux, ses appartenances et ses chouses de Vau de Vilier, devait 5 sols, le jour Saint-Aubin au seigneur de Glené et Trelazé (2).

ECOLES, MALADRERIES.

En 1439, un établissement d'instruction publique existait — ou avait existé — dans notre ville, car nous trouvons cette mention au censif : « Jehan Bonart, pour raison de son jardin..., en la ville de Baugé..., abouctant à la Grant Rue d'un bout et d'autre bout *aux murs de la vieille escolle.* »

Baugé possédait aussi trois établissements de bienfaisance, dont l'un était de date assez récente : la léproserie du Gué-aux-Malades, fondée en 1330 par Thibaut Le Masle et sa femme, étaitt située près d'un gué sur le Couesnon, où fut construit en 1870, le pont de pierre sur la *rue de l'Abattoir*. Elle forme encore une petite ferme dépendant des *Incurables* (3). Les deux autres existaient au XIIIe siècle. En effet, l'évêque Guillaume de Beaumont écrivait au pape Innocent III, en 1214, pour s'opposer à une demande faite par les frères de l'hôpital Saint-Michel de Baugé et il lui faisait connaître l'existence d'nne autre aumônerie, pourvue d'un chapelain et recevant les étrangers et les malades (4). Ces deux maisons étaient « l'aumosnerie de Baugé » (*Saint-Michel*), et « la malladrerie de *Sainct-Nicholas* » ayant une « eiglese » près du chemin d'Echemiré, avec un bois au-dessous

(1) *Archives de Parpacé.*
(2) *Censif.*
(3) *Dictionnaire* de M. Port.
(4) *Annales Ecclésiastiques* d'*Anjou*, par M. l'abbé Pletteau. *Rev. d'Anjou*, septembre-octobre 1876.

Digitized by Google

du lieu « appelé les Cohoreaux (1). » Les deux titulaires étaient qualifiés de « prieurs. » Avant 1439, Yves Bazille était « gouverneur de la malladrerie de Baugé. »

HALLES, MOULINS.

Au temps du roi René, il y avait deux halles, l'une dite la nouvelle et l'autre la vieille, ni l'une ni l'autre n'en valaient une convenable. Pour marquer dignement leur passage, les soldats du duc de Bretagne, pendant la guerre du *Bien public*, mirent le feu aux halles neuves. L'année suivante (21 juillet 1466), René, voulant empêcher leur écroulement, ordonne de « faire condampner de maçonnerie quatre portes qui y sont, avec trois fenestres, en chacune desquelles portes qui seront condampnées sera laissé une petite fenestre à jour chayent, pour avoir veue en ladite halle. Item... sera prins la pierre de quoy le faire en la vieille halle..., au lieu le moins dommageable, ainsi que sur ce sera advisé et monstré par les officiers dudit lieu (2).

L'édifice informe d'aujourd'hui, et qui sous peu, paraît-il, sera démoli, doit être, malgré des remaniements nombreux, contemporain du roi René, car il porte encore quelques traces de gothique. La place du *marché aux blés* est-telle dans l'emplacement des vieilles halles ou dans une partie tombée en ruine des nouvelles? C'est ce que nous ne saurions affirmer. Mais il est certain que ce marché se tenait en 1753, dans une masure de dix toises de long sur autant de large : « Il est à remarquer, écrivaient les maire et échevins à l'intendant, que le marché au blé qui est contigu aux halles était anciennement couvert, que depuis longtemps il ne l'est plus du tout (3). »

En 1354, existait une « tennerie, » et le moulin de Sainte-Marie se trouvait dans la « rue par laquelle l'en veit dou four de Saint-Laurenz » à ce moulin (4). Le roi René, dès qu'il eut fait

(1) *Censif*, aujourd'hui *Cahaireaux*.
(2) *Comptes et Mémoriaux*, n° 249.
(3) *Archives municipales*. D. D 3.
(4) *Archives de Parpacé*.

Digitized by Google

creuser son étang, concéda à Jean Le Coullu, de Basouges-sur-Loir, une partie de jardin située sur la chaussée pour l'installation d'un « moulin à fouler draps. » La baillée fut faite pour 50 sols tournois de cens, le 20 octobre 1447. Ce qui prouve qu'antérieurement à sa campagne de Normandie (1450), le roi de Sicile favorisait l'industrie de la fabrication des draps en Anjou. Mais ce ne fut qu'au retour de cette expédition, pendant laquelle il avait été à même d'admirer le savoir-faire des drapiers normands, qu'il attira, par l'appas de priviléges spéciaux, les plus habiles ouvriers de ce pays (1). Les *Grands-Moulins* au *Valboyer*, étaient ceux de la seigneurie de Baugé. Mais par une de ces singularités fréquentes sous le régime féodal, c'était au sire de Parpacé qu'incombait la charge d'une partie de leur entretien : « Je suis tenu payer toutes les réparations nécessaires, tant ès portes que en la chaussée, lesquelles non excédant la somme de cinq sols tournois. » En outre il devait pourvoir les moulins « de mosniers, de suif et de chandelles. » Pour sa peine, il avait différents droits, comme ceux de pêche, de prendre la quatrième partie du blé que les moulins pouvaient moudre, d'enlever les meules et chailoux hors de service, les vieux bois et merrains, les portes de l'étang, les huis et toutes autres matières qui n'étaient plus nécessaires. C'était lui qui devait aposter des commis pour saisir les farines que les sujets de la seigneurie faisaient moudre en fraude aux moulins des environs. Si la farine saisie était portée à dos de bête, le seigneur de Baugé avait l'animal, M. de Parpacé, le sac et la farine; mais si elle était portée « à col, » le seigneur percevait le montant d'une amende, M. de Parpacé avait toujours le sac et son contenu. Ce dernier visitait et marquait les boisseaux du moulin, il accompagnait les officiers de son suzerain dans la châtellenie pour « agrener et eschadillonner les dits moullins ; » enfin c'était lui qui devait « veoir et asseoir les sciels granniers » lorsqu'il en était requis. Mais cette dernière opération devait être laborieuse, car

(1) *Le Roi René*, par M. Lecoy de la Marche, t. I, p. 483.

Digitized by Google

elle coutait fort cher : « pour raison d'un chacun sciel grannier mes deu cinq sols tournois (1). »

SIÉGES DE JURIDICTIONS.

Bien que M. Lecoy de la Marche, dans son *Histoire du Roi René*, ne donne au sénéchal d'Anjou que deux lieutenants, l'un établi à Angers et l'autre à Saumur (2), cependant dès 1438, le nom de Jean Bienassis « lieutenant » est mentionné dans un procès (3) ; ce même personnage signe en 1447 (4) « lieutenant en office de sénéchal à Baugé. » Puis viennent en 1460 (5) « honorable homme et saige James Louet, lieutenant au lieu de Baugé et au ressort, » Girard de Montortier (1485) « lieutenant à Baugé au ressort de M. le sénéchal d'Anjou et aussi lieutenant de M. le juge ordinaire d'Anjou » (6). Les sieurs de Parpacé, dans leurs aveux au roi, désignaient Baugé comme « l'un des trois siéges et ressorts » du « pays et duché d'Anjou » (7), « l'un de vos trois ressorts et siéges cappiteux de votre pairie et duché » (8). En outre il existait une prévôté dès le XIVe siècle ; « l'Auditoire » était situé près des vieilles Halles.

Comme Angers, Saumur, Beaufort, Loudun et Mirebeau, notre ville était la résidence d'un receveur ordinaire du duc d'Anjou (9) ; ces fonctionnaires, durant la vie de René, firent rapidement leur chemin : le roi se plut à les élever à de très-hautes fonctions, bien qu'il n'eût pas toujours à se louer de la délicatesse des financiers de Baugé. James Louet, receveur en 1447, remplaça Etienne Bernard dit Moreau, comme trésorier du duché, mais des plaintes s'étant élevées contre sa gestion, il

---

(1) *Archives de Parpacé : Aveux de J. de Vendomois au Roi Charles VIII.* 5 septembre 1493.
(2) *Le Roi René*, t. I, p. 503.
(3) *Archives de la Crochardière.*
(4) *Archives municipales.* D. D. 1.
(5) *Vidimus de la Fondation de la Chapelle des Rochettes.*
(6) *Archives de Parpacé.*
(7) *Aveu de 1495.*
(8) *Aveu de 1502.*
(9) *Le Roi René*, t. I, p. 468.

Digitized by Google

dut s'avouer coupable pour éviter une destitution; cependant René se montra bon prince envers le serviteur infidèle qu'il nomma, le 8 août 1477, président de la Chambre des Comptes (1). Jean Legay, en 1456, cumulait les fonctions de receveur à Baugé et d'argentier de Jeanne de Laval (2). Il mourut président de la Chambre des Comptes avant d'avoir pu entrer en fonctions. Enfin, Jean Bernard, aussi receveur à Baugé, fut, en 1477, nommé trésorier en remplacement de James Louet (3).

Quant au siége des eaux et forêts, nous nous contenterons de de dire qu'au xve siècle Geoffroy de Chemens était « commis du lieutenant » et que les segraiers avaient noms Triboullard Le Bigot vers 1439, puis Jean Le Bigot (4) et Bertault Le Bègue, fourrier du roi de Sicile, nommé en 1476 (5). Au siècle suivant, Jean Vallin était « sénéchal des eaux et forestz de Baugé (1416) (6). »

L'ANCIEN CHATEAU.

Au moment où le « sire de la Fayete, mareschal de France, le sire de Fontaines, le sire de Tussé nommé Baudoin de Champaigne, messire Jehan des Croiz, le Roncin, » les comtes de Bucan et de Vitton, à la tête d'Angevins, Manceaux et Ecossais se décidèrent à aller « à la besongne » contre les Anglais, ils se retranchèrent dans le cimetière du Vieil Baugé (7), ne laissant aucun des leurs dans la ville. Les Anglais, en la traversant, trouvèrent seulement Jean de la Croix « avecques quelque petit nombre de gens qui vouloient aller se ranger avecques la bende du seigneur de Fontaines. Mais quant » de la Croix « veit si grant multitude d'Angloys, il se retira luy et ses gens en l'église (8), fermans les portes sur eulx, et montèrent au clocher, auquel ilz

(1) *Le Roi René*, p. 451.
(2) *Comptes et Mémoriaux*, no 248. — *Le Roi René*, t. I, p. 306 et 451.
(3) *Le Roi René*, t. I, p. 464.
(4) *Enquête.*
(5) *Le Roi René*, t. I, p. 499.
(6) *Enquête.*
(7) *Le Roi René*, t. I, p. 39.
(8) M. Port. *Dict.* désigne l'église Saint-Sulpice.

Digitized by Google

trouvèrent grant habondance de cailloux qu'ilz commencèrent à ruer si impétueusement sur les Angloys qu'ilz contraignirent les laisser en paix. Les Angloys passans oultre, arrivèrent au Vieil Baugé (1). »

Ainsi, d'après le récit de Bourdigné, les hommes de messire Jehan se réfugièrent dans un clocher ruiné : ils furent tellement surpris par l'ennemi, qu'ils n'eurent pas le temps de se retrancher derrière les murs du château, ou bien, ils se défendirent dans le seul poste défendable de la ville. Cette dernière supposition semble la plus vraisemblable, car, bien que les textes nous apprennent qu'au commencement du XVe siècle, Baugé avait un vieux et un nouveau château, de fait, il n'en existait aucun, puisque tous les deux étaient en ruine.

L'ancien, que notre censif nomme le « fort de Baugé » a complétement disparu et de nos jours le souvenir en est presque perdu : aussi est-il indispensable d'en faire connaître l'emplacement.

Partant de la *Place du Roi René*, vous suivez la rue du *Petit-Mont* jusqu'à l'aumônerie des *Incurables* et pénétrez dans l'enclos de cet établissement; après avoir franchi une petite porte, vous remarquez que la rue se prolonge, sous la forme d'un chemin étroitement emmuré, descendant rapidement vers une fontaine. A votre gauche, bordant la rue du *Petit-Mont*, est un grand bâtiment neuf qui sert d'asile aux fous et aux jeunes orphelins. Ce bâtiment se relie par un pont au vaste et beau jardin de la Communauté. Le ruisseau de l'*Altrée*, avant de se jeter dans le *Couesnon*, vient baigner sur deux côtés les murs épais qui soutiennent les terres du jardin. Entre le bâtiment et le jardin se trouvent, en contre-bas, la cour des folles et un passage pour les charrettes. Tout cet endroit a été si complétement remanié pour sa destination actuelle, qu'il est nécessaire de se munir d'une grande bonne volonté si l'on veut y trouver l'emplacement d'un château féodal. Mais les textes (2) et la tradition sont là....

(1) *Bourdigné*, t. II, p. 142.
(2) *Dictionnaire*, par M. Port.

Digitized by Google

Supposons pour un instant que le bâtiment de la communauté a disparu, que l'eau court sous le pont, inondant la cour des folles et le passage en contre-bas, que la surface plane du jardin vient tout-à-coup à s'élever comme une petite montagne factice, sur laquelle est posée une haute construction carrée, à peu près semblable au donjon de Parpacé, et qu'enfin l'*Altrée* et le *Couesnon*, se donnant la main, viennent couvrir une partie des prairies situées entre le jardin et la *Gouberie*, alors nous aurons une idée de l'aspect que devait produire, il y a près de 800 ans, la « tour royale » érigée à Baugé par le comte d'Anjou, Foulques-Nerra, pour la défense de son domaine. Quant aux murs du jardin et au petit chemin, seuls vieux restes des temps passés, leur destination est facile à connaître : les murs sont un débris des fortifications de la ville élevées en conformité de l'édit de 1539 ; et le chemin, l'extrémité de la « grand rue qui vait du carrefour Malconseil à la fontaine de la Motte. » Cette partie de l'enclos des *Incurables* se nomme encore *Le Petit-Mont;* à côté, mais en dehors des murs de ville, se trouve le *Bois-Hubé*.

En 1455, il y avait encore « un édifice vulgairement appelé le *Vieil-Chasteau* (1). Vers la même époque, un nommé Bazou possédait un courtil joignant « à la dove du viel chastel (2). » L'étang, qui touchait « à la place où était l'ancien château » n'était pas comblé en 1676 (3). Enfin la motte féodale fut vendue par charretées, en 1827, pour l'amélioration des terres (4).

Comme tous les châteaux de la féodalité, celui de Foulques devait s'étendre sur une surface considérable de terrain, car l'église paroissiale et la chapelle Saint-Mainbœuf y avaient été primitivement construites (5). La seconde enceinte au XVe siècle était aliénée ou tout au moins défigurée. Le seigneur de Champagne y avait sa demeure et il percevait des cens sur une demi-

(1) *Comptes et Mémoriaux*, n° 239.
(2) *Censif*.
(3) *Archives municipales*. D. D. 1.
(4) *Dictionnaire* de M. Port.
(5) *Dictionnaire*, par M. Port.

Digitized by Google

douzaine environ de « logeys du fort de Baugé, » ce nombre s'accrut encore vers 1439.

Le nom de rue de la Croix-Orée au chastel donné à la celle de *Saint-Pierre*, indique que l'enceinte allait jusqu'à la *place du Roi René*; du côté du *Mail*, les murs du nouveau château étaient voisins du vieux (1). D'où l'on doit conclure que le château de Foulques englobait tout l'îlot de maisons compris entre la *place du Roi René* et la *rue du Petit-Mont*, s'étendant sur une partie de la *rue Neuve*.

René d'Anjou possédait encore la motte. En 1465 il acheta dans ce quartier trois maisons, sans doute pour se créer des jardins; c'est là qu'il fit dessiner son labyrinthe, ou comme il disait le « dédalus » qu'il fit refaire en 1477 (2). Sur le sommet de cette motte il construisit la chapelle de Notre-Dame-du-Petit-Mont ou du Petit-Puy en remplacement de celle de Saint-Mainbœuf, située jadis dans l'enceinte du château. Les travaux étaient terminés en avril 1470, car à cette date, Jean Thoreault, couvreur, était payé de « la plomberie de l'espy mise en la pommette desur la chapelle (3). » Mais trois ans après (5 avril 1473) « la maçonnerie du pignon où est l'austel et de l'un des coustéz d'icelle, devers les prez et rivière » tirait « treffort, à l'occasion des appentiz faiz d'icelui cousté contre les murs de ladite chapelle (3). » Des travaux de démolition, maçonnerie, charpenterie et couverture furent jugés nécessaires. En 1477 de nouvelles réparations furent décidées, elles durent être terminées à la Toussaint de cette même année (4).

LE NOUVEAU CHATEAU.

L'église et l'ancien château détruits à une époque incertaine, furent rebâtis dans l'emplacement actuel. Dès la fin du XIVe siècle, ils gisaient « desmollys et desemparéz. » La reine de Sicile,

(1) *Comptes et Mémoriaux*, n° 239.
(2) *Comptes et Mémoriaux*, nos 245, 246, 248, 253.
(3) *Comptes et Mémoriaux*, n° 250.
(4) *Comptes et Mémoriaux*, nos 252 et 254.

Digitized by Google

duchesse d'Anjou, le fit fortifier de nouveau et remparer en 1430 (1), mais il ne resta pas longtemps debout, car, dans le courant du XVe siècle, il fut encore brûlé ainsi que l'église.

Voici comment ce fait est parvenu jusqu'à nous : en 1516, Pierre Pironneau, chapelain de la chapellenie de Sainte-Catherine, desservie dans l'église paroissiale de Baugé, prétendait que son métayer avait droit de « pessaige, pasturaige et possonnaige en la forest de Baugé (*la Petite-Forêt*) pour les « bestes du nourry dudict lieu, tant aumailles que porchines et aussi de prendre boys mort et mort boys en icelle forest » pour le « chauffaige. » Or ce droit était contesté par Antoine Vallier, substitut du procureur de la cour des eaux et forêts de Baugé. Sommé de produire ses titres, le chapelain répondit qu'il n'en avait aucun, alléguant qu'ils avaient été brûlés dans l'incendie du château. Force fut de recourir à une enquête : alors, par devant le sénéchal des eaux et forêts de Baugé, comparurent les hommes les plus vieux du voisinage de Sainte-Catherine. Malheureusement pour nous, ces vénérables personnages, d'une fort humble position sociale, n'ont point été témoins de l'incendie. Ils racontent ce qu'ils en savent d'après les dires de leur père et mère ou des anciens. Dès qu'il est question, disent-ils de « guerre à Baugé et ès environs » les habitants du pays retirent leurs biens meubles, leurs titres « au chastel et église. » Pendant les guerres contre les Anglais, il arriva qu'un jour les gens de Baugé et des environs firent ainsi, mais ce fut à leur détriment, car « les église parrochial et chastel furent destruicts et brulléz » et grand nombre de meubles, lettres et enseignements furent perdus. Les uns parmi les déposants disent que cet incendie fut causé « par les guerres des Anglais ; » les autres accusent les Anglais eux-mêmes. André Piau, cordonnier, ne sait ni par qui ni comment. Deux sont plus explicites, ils déclarent que les Français détruisirent eux-mêmes leur forteresse, chose qui n'a rien d'invraisemblable puisqu'ils ne faisaient que renouveler leur tactique de la fin du XIVe siècle (2).

(1) *Dictionnaire* de M. Port.
(2) *Dictionnaire* de M. Port.

Digitized by Google

« Les Angloys, » dit le premier « avoient prins le chastel, et, depuis la raine Blanche, qui lors vivoyt, craignant que les Angloys se meissent dedans ledict chastel et église, les fist bruléz, » et, je le sais, continue-t-il « parce que le père de » ma « mère estoit poursuivant pour ladicte royne. » Le second confirme ce dire : « la raigne Blanche envoya ung homme de guerre du chasteau d'Angiers qui vint mectre le feu en l'église parrochial dudict Baugé et ou chastel pour empescher que les Angloys ne se y retirassent. » Ainsi donc les Anglais faisant une pointe jusqu'à Baugé, y battent les Français ; ceux-ci ne se sentant pas en force, sont réduits à brûler le château qui peut devenir un embarras pour eux.

Le fait connu, il est beaucoup plus difficile d'en établir la date précise. Jean Fléchet, couturier, âgé de 90 ans ou environ, est le seul contemporain de l'événement, il était alors petit et servait chez Jeanne Lohéac, dame du Perray et épouse de maître Thibault Belin (1) ; « il vit que la dame du Perray en rapporta partie de ses meubles.... et dict qu'il y a IIII ^xx^ ans ou environ. » Ce qui donne la date de 1436.

Mais il serait imprudent de prendre trop à la lettre le racontar d'un vieux paysan, il vaut mieux recourir aux textes. Le fait n'eut certainement pas lieu entre 1430 et 1432, car à cette époque l'Anjou était tranquille. Les Anglais terrifiés par les rapides victoires des Français n'osaient plus s'aventurer à piller nos provinces. L'échec de la Pucelle devant Compiègne rendit aux ennemis leur première audace ; ils recommencèrent à envahir l'Anjou sur tous les points en 1432 (2). Un an après, ils étaient à quatre lieues environ de Baugé, dans l'abbaye de Mellinais (3). Il ne se passa pas non plus après le 14 novembre 1442, date du

(1) De Thibault Belin et de Jeanne Lohéac naquit Jean, maire d'Angers, en 1493. V. *Dictionnaire* de M. Port.

(2) *Invasions Anglaises en Anjou*, par M. André Joubert. *Revue d'Anjou*, février 1870.

(3) L'abbaye de Mellinais payait aux Anglais douze livres, huit sous, quatre deniers tournois, à raison d'une sauvegarde et de treize bullettes de ligeance. V. *Le Maine en 1433 et 1434*, par M. Luce. *Revue des Questions Historiques* (juillet 1878).

Digitized by Google

décès d'Yolande d'Aragon ; car le terme de *reine Blanche* dont se servent les déposants de l'enquête désigne une reine, désormais vouée par la mort de son mari à porter le deuil en blanc. Or, Yolande, veuve en 1417 de Louis II d'Anjou, roi de Sicile, gouverna la province jusqu'à sa mort, tandis que ses deux fils Louis III puis René bataillaient en Italie ou en Lorraine. De plus il est indubitable que le pays de Baugé avait reçu la visite des Anglais avant 1439 : car le censif de Champagne pour cette année dit qu'un Jean de Montortier, habitant du Vieil Baugé, « fit dépecer et mener sa meson » dans le vieux château de Baugé, et en 1445, ce même personnage explique à son seigneur le motif de ce singulier déménagement : c'est par « la fortune de guerre » qu'il demeure désormais « ou chastel de Baugé. » Vers l'époque indiquée par Jean Fléchet, comme celle de l'incendie du château, Jean de Brézé et Floquet « servaient le roi de France contre les Anglais » à Durtal et à Baugé (1435 environ) (1).

Les habitants de Baugé eurent encore d'autres alertes : « Du temps que l'on disoit que les Angloys estoient à Vernoil ou proche, » Jean Regnier « tondeurs » vit que « l'église estoit si plaine de biens meubles et lectres et de gens, et pareillement le chastel, que on ne se pouvait tourner ne virez. » Sans vouloir attaquer cette déposition, nous ferons remarquer que Regnier était bien jeune lorsque les Anglais quittèrent le sol de l'Anjou, il devait avoir tout au plus deux ans. Car sa déposition est de 1516 et alors il accuse soixante-dix ans ou environ ; ce qui ferait remonter sa naissance à l'année 1446, or Charles VII, en 1448, investissait le Mans et forçait les Anglais à évacuer le Maine, l'Anjou était délivré peu après (2).

Ce fut en 1465 qu'eut lieu la grande « paour » des Bretons et Poitevins, qui passant par Baugé avec « des chartes comme coffres... pour aller à Monlhery, » se répandirent en ville et ruinèrent les nouvelles halles, tandis que les Baugeois étaient

(1) *Revue du Maine, 1878. 2e Semestre : quatre pièces du chartrier de Thouars*, par M. Marchegay.

(2) *Revue d'Anjou*, février 1870 : *Les Invasions Anglaises*, par M. A. Joubert.

Digitized by Google

encore une fois entassés dans l'église et le château avec tous leurs meubles et leurs titres de propriété.

Avant d'entreprendre la reconstruction du château neuf, René d'Anjou fit creuser un étang où l'eau de l'*Altrée* vint affluer en « grande habondance. » Ce travail était terminé « puis naguère » le 20 octobre 1447. « En et soubs la chaussée » (aujourd'hui rue de nom) au lieu « où chet l'eau de l'écrilloir » fut élevé le moulin à foulon, édifice « bien necessaire et profitable pour les habitans du pays (1). » Le ruisseau qui commençait à cet « écrilloir » passant sous la *rue Basse*, coulait à ciel ouvert au travers de la ville avant de gagner le *Couesnon*. Il paraît que pour créer cet étang il fallut démolir un grand nombre de maisons, même au XVIe siècle, on prétendait « que la ville estoit où de présent est l'étang. (2) » Aujourd'hui entièrement comblé il s'étendait sur une grande surface de terrain, car les marais de la queue allaient jusqu'à l'église Saint-Sulpice (*Les Capucins*) (3).

C'est le 26 septembre 1455 que le devis des maçonneries fut arrêté et le 30 décembre celui des couvertures ; auparavant des travaux avaient été entrepris, car en 1452 et 1454 René achetait des maisons voisines du château qui le gênaient (4). L'architecte officiel de René, le célèbre Guillaume Robin, maître des œuvres d'Anjou, s'engagea moyennant le prix de quatorze cents écus, à terminer le travail pour la Toussaint de 1456 (5). Mais les constructions traînèrent plus longtemps, Robin vint à mourir en 1463, laissant son œuvre inachevée (6). Si bien que René, en 1462, donnait à deux reprises diverses sommes « pour emploier en l'édiffice de la maison de Baugé (7). »

Le travail consistait en « quatre cens soixante et dix toise de grosse muraille, tant ès longères que ès amortissemens des pignons que ès fondemens. » Dans le château il devait y avoir la

(1) *Archives municipales*. D. D. 1.
(2) *Enquête*.
(3) *Enquête*.
(4) *Comptes et Mémoriaux*, nos 236 et 237.
(5) *Comptes et Mémoriaux*, no 240.
(6) *Comptes et Mémoriaux*, no 209.
(7) *Comptes et Mémoriaux*, no 244.

Digitized by Google

salle, la chambre du roi et celle de la reine, des étuves, deux chapelles, dont une existe encore, elle sert de cabinet au lieutenant de gendarmerie. Trois escaliers devaient desservir les appartements : un de « quatre piez entre seiche et noyau » existait déjà et les deux autres « de troys piez et demy » chacun étaient à construire. Aujourd'hui on en remarque encore deux, l'un couronné par un palmier à nervures, orné d'initiales et de blasons fleurdelisés et palés, l'autre, moins large conservant encore de jolis rinceaux, conduit aux logements des gendarmes. « Item y aura vingt-six cheminées... trente-six huisseries... sept fenestres croesées, et troys qui sont faictes, qui sont dix croesées, chascune à six fenestres... dix huit demyes croesées, dont il y en à quatre faictes et quatre commancées... y aura quatre grans lucannes et deux demyes, le tout à armairies du roy et de la royne, à bestes sur les retours, crestéz et failléz et espiez par dessus... le pignon de devers le curé et le pignon de devers l'estang seront à rondeliz et à espessiz par dessus... sur les coings de devers l'estang, y aura deux tourelles troussées » et l'on peut les voir encore, mais il serait à désirer que l'Etat fît quelques réparations à l'une d'elles — la plus coquette — qui menace ruine. Enfin sur le pignon « des privèses et sur le pignon de devers le curé » étaient deux autres « tourelles troussées. »

Outre la lithographie du château dans l'*Anjou* de M. le baron de Wismes et deux dessins dans l'*Anjou et ses monuments* par M. Godard, il existe une autre lithographie de Ch. Aubry au bas de laquelle est écrit : « le vieux château de Baugé en Anjou, bâti par Foulques-Nerra. »

Les produits de la pêche de l'étang furent affectés à la réparation de cet étang et du château (1). En outre l'espèce d'intendant qui habitait au château et que les comptes du roi René nomment le « concierge » devait « entretenir l'ostel dudit seigneur de couverture et les victres d'icelle et bonne et souffisante réparacion (2). »

Il recevait des gages en conséquence. Voici les noms des

(1) *Comptes et Mémoriaux*, n° 243.

(2) *Archives des Bouches-du-Rhône*. B. 274 (notes manuscr. de M. l'archiviste adjoint).

Digitized by Google

détenteurs de cette office : Jean Denis fut remplacé par Perrinet de Vainuncourt, Veroncourt ou Vaunicourt en 1476. Ce fut ce dernier qui en sa qualité de « frutier et consierge du chastel de Baugé, » reçut en 1477, trois écus d'or d'augmentation pour la « nourriture des oayseaux » qu'il avait en sa garde et pour « reffaire le dedalus » des jardins (1). L'office devenu « vaccant par la simple resignacion » qu'en avait fait Perrinet, fut donné à Guillemin Cessault (Tarascon, le 11 janvier 1479). Ce Guillemin, tapissier et varlet de chambre, était déjà depuis un an, chargé de la conservation de la tapisserie de l'*Apocalypse*, déposée au château de Baugé ; comme le roi tenait beaucoup à cette œuvre remarquable, il alloua à Guillemin, cinquante livres par an pour la « revisiter et repparer (2). »

René se plut à habiter son château et à en venir surveiller les travaux ; à sa suite les gens de la cour s'empressèrent de prendre des logements en ville, témoin Guy de Laval, sire de Loué, sénéchal d'Anjou, qui possédait des jardins et un hôtel « joignant à la grant rue comme l'en va de l'hostel Triboullart à Saint-Nicollas (3). »

On se souvint longtemps à Baugé, des chasses princières de la *Petite Forêt*. « Aucunes foiz » lorsque le « roy de Cécille » chassait, « il faisoit son assemblée » dans la métairie de Sainte-Catherine, où « y a une chambre pour le mestaier et n'y a autre logis. » C'est là qu'il venait se chauffer avec « monseigneur de Loué, monseigneur de Brezé, monseigneur de Clermont et plusieurs autres. » Le métayer alors allait leur chercher du bois mort dans la forêt (4).

M. Lecoy de la Marche nous donne les dates des divers séjours du roi René à Baugé (5) :

1452, le 4 décembre, au commencement des travaux du château ; 1455, les 5 et 12 août, le 13 novembre et le 14 décembre, alors il passait marché avec Guillaume Robin, son

(1) *Comptes et Mémoriaux*, n° 253.
(2) *Archives des Bouches-du-Rhône*. B. 274.
(3) *Censif*.
(4) *Enquête*.
(5) *Le Roi René*, t. II. *Itinéraire*.

Digitized by Google

maître des œuvres d'Anjou; 1462, 2 septembre, pour l'achèvement des bâtiments; 1463, 14 mars, et, du 26 du même mois au 12 avril; 1465, du 18 au 22 février, c'est dans cette année qu'il achète plusieurs maisons près de la motte féodale où il installe ses jardins; 1467, du 13 juillet au 17 août; 1469, du 9 au 12 mars, le 13 il est à Notre-Dame-de-Vendange et revient à Baugé le lendemain où il reste jusqu'au 7 avril, puis du 20 mai de la même année au 8 juin, alors il devait s'occuper de la construction de la chapelle du Petit-Mont qui fut terminée l'année suivante. Enfin il retourna à Baugé en 1471, du 5 octobre au 16, mais alors l'ère des fêtes était close. René, délicat et gentil esprit qui n'avait rien compris à la politique, ce refuge des fourbes, des ambitieux affamés et des farceurs, s'aperçut enfin qu'il était indignement joué par Louis XI. Il s'arracha sans éclat aux nombreuses affections qui l'entouraient, mais il emmenait avec lui une partie de ses officiers, de ses amis les plus dévoués et il laissait à ses fidèles Angevins la promesse qu'il leur serait rendu après sa mort (1). De Baugé, sa dernière étape sur le sol natal, ce pauvre roi désabusé des choses humaines « ordonna estre présenté ung cierge devant l'image de saint Lézin en l'église de saint Julien d'Angiers. » Les gens de son Conseil et de la Chambre des Comptes se réunirent pour l'accomplissement de ce dernier vœu et assistèrent à « une grant messe solennelle » qui fut « célébrée pour ledit seigneur roi de Sicile. »

De ce fait nous devons tirer une conclusion, c'est que l'histoire dans sa simplicité est plus belle que la légende avec toutes ses broderies. Cette dernière, en effet, ne nous raconte-t-elle pas que René, se trouvant au château de Baugé, était occupé à peindre une perdrix, lorsqu'on vint lui annoncer la perte de ses états, et qu'il n'interrompit pas un instant son travail? Acte stoïque peut-être, mais à coup sûr insensé, qui ne vaut pas la menue dévotion du pieux chrétien.

(1) *Le Roi René*, par M. Lecoy de la Marche, t. I, p. 383.

Art. DU CHÊNE.

Digitized by Google

L'ANJOU

DANS LA LUTTE DE LA CHRÉTIENTÉ

CONTRE L'ISLAMISME.

PREMIÈRE PARTIE.

LES PÈLERINAGES EN TERRE-SAINTE ET LES CROISADES.

(SUITE) (1).

XVI.

§ 1.

Le clergé angevin *(suite)*. — Guillaume Le Maire et le Concile de Vienne.

La lutte contre la maison de Souabe, qui finalement avait détourné de Jérusalem toutes les sollicitudes du Saint-Siége, était à peine close, que la querelle entre le Sacerdoce et l'Empire se rouvrit sur un nouveau théâtre, et avec un redoublement d'intensité, entre Boniface VIII et Philippe-le-Bel. Aussi chercherait-on en vain à cette époque les traces d'une bien profonde préoccupation des croisades dans l'église de France, absorbée dans la revendication de ses libertés contre un gallicanisme royal brutalement oppresseur. Parcourez en effet les rudes mais énergiques écrits d'un des plus grands prélats français de la fin du XIIIe siècle, d'un des plus vigilants et des plus hardis antagonistes de Philippe-le-Bel, de l'évêque d'Angers

(1) *V.* pour les numéros précédents les livraisons de mai, juin, octobre et novembre 1874 ; avril, mai, juin et octobre 1875 ; janvier-février, mars-avril et juillet-août 1876 ; mars-avril, novembre-décembre 1877 ; janvier et février 1878.

Digitized by Google

Guillaume Le Maire (1). Vous l'y verrez partout, dans l'impérieux déploiement de sa polémique à outrance, reléguer au dernier plan les intérêts de la Terre-Sainte. S'agit-il, en effet, de la réunion à Angers d'un concile provincial, en exécution d'une bulle du pape Nicolas IV, promulguée en 1291 au sujet de la perte de Ptolémaïs, dernier asile des chrétiens de la Palestine, Guillaume Le Maire se borne à insérer sèchement ce document pontifical dans son Livre (2), où d'ordinaire les moindres événements de son épiscopat sont relatés avec une si rigoureuse précision; et ce n'est que dans d'autres récits contemporains que nous apprenons que, le 26 janvier 1292, un concile s'ouvrit en effet dans la cathédrale d'Angers, mais sans que rien ait transpiré des travaux qui le remplirent (3), sans doute parce que tout s'y exhala en de stériles condoléances sur l'anéantissement des colonies chrétiennes. Plus tard, dans son magnifique mémoire adressé en 1311 aux pères du concile de Vienne, sur les graves questions que leur soumit Clément V (mémoire auquel nous reviendrons tout à l'heure), il glisse rapidement sur celle de la Terre-Sainte, sans même dissimuler son peu de confiance dans l'opportunité d'une croisade (4), et en insistant sur la réduction

(1) Nous saisissons cette occasion d'applaudir à la récente publication, par M. C. Port, du *Livre de Guillaume Le Maire*, en grande partie enseveli jusqu'ici dans les archives départementales, comme à un véritable événement pour la science historique; et nous nous associons à l'éditeur pour convier les nombreux travailleurs de l'Anjou à l'étude attentive et à la pleine évocation de cette figure si vivante et si accentuée, et qui projette un tel éclat sur la sombre période de transition qui traversa l'Eglise de France du XIIIe au XIVe siècle.

(2) *Livre de Guillaume Le Maire*, pp. 91-96. — Il en est de même du projet d'une croisade sous la direction des Hospitaliers, publié par Clément V (1308-1309), avec les indulgences et immunités désignées sous le nom de *pardon de l'Ospital de Saint-Jehan de Jerusalem*, (pp. 214-232).

(3) *Histoires des évêques d'Angers*, par Guy Artaud, mss. 624, pp. 760-762. — L'Anjou et ses monuments, t. II, p. 286. — *Livre de Guillaume Le Maire*, notice préliminaire, p. 13. — Ce concile, vu son peu de retentissement, n'a pas même eu les honneurs de l'insertion dans l'*Art de vérifier les Dates*.

(4) « Quanquam enim dubitem mondum advenisse vel instare tempus liberacionis Jerusalem, cum considerem tempora moderna, tum propter scelera et transgressiones populi Christiani, qui, legem habens, de eâ nichil servat, et qui leges sapiunt, lege non utuntur, tum propter dissensiones, emulaciones et scismata, que et quas video inter se christianos habere, non fore multum bene disposita.... »

Digitized by Google

et le libre fournissement des taxes ecclésiastiques (1). Enfin, en 1314, cet esprit si positif et si jaloux du maintien de ses droits, vis-à-vis du Saint-Siége aussi bien que de la puissance temporelle, paraît uniquement soucieux, lors du passage sur son diocèse d'un collecteur de subsides au profit de la Palestine, d'invoquer fièrement contre lui et de faire même proclamer authentiquement, par un légat, son exemption des droits de visite (2). Une seule fois, en face des impudentes prétentions des agents du fisc en Anjou sur les legs en faveur de la Terre-Sainte, prétentions qu'un jour même ils menacèrent d'exercer à main armée jusque sur le trésor de la cathédrale, les intérêts de l'église d'Orient, à notre connaissance, eurent en notre prélat un organe palpitant (3). Mais ces protestations accidentelles s'absorbent vite dans le cours général de ses invectives contre les sacriléges usurpations du despotisme royal.

Suivant nous, le nom de Guillaume Le Maire mérite de se rattacher bien plus sérieusement à l'histoire des croisades, par l'influence décisive de ce vigoureux esprit sur le sort d'une institution en qui s'incarnait, depuis près de deux siècles, le salut des colonies chrétiennes. Parmi les prédécesseurs de notre prélat, Renault I de Martigné avait, au concile de Troyes, présidé à la fondation de l'ordre des Templiers ; Ulger les avait introduits en Anjou : Guillaume Le Maire devait attacher son nom à l'arrêt de mort prononcé contre eux, comme on sait, en 1312, par le concile de Vienne. Reportons-nous au long intervalle de près de six mois (4) qui sépara la première de la seconde session de ce concile, et que remplirent les délibérations sur le parti à prendre vis-à-vis de la grande milice dont la chrétienté suivait le procès depuis cinq ans. Lorsque tous les procès-

(1) *Livre de Guillaume Le Maire*, pp. 290-292 — *Hist. de l'Université d'Angers*, par Rangeard (*Revue d'Anjou*, an. 1873), pp. 131-132. — *Hist. des Conciles* par Monseigneur Héfilé (traduction Delarc) t. IX, p. 406.

(2) *Livre de Guillaume Le Maire*, pp. 131-132.

(3) *Eod.*, p. 139.

(4) 16 octobre 1311 — 3 avril 1312.

Digitized by Google

verbaux d'interrogatoires eurent passé devant la commission préposée à l'examen de cette affaire capitale, deux opinions s'y formèrent. Suivant la presque unanimité des pères, il fallait, avant toute décision au fond, admettre les Templiers à produire leur défense devant le concile; car un ordre approuvé par saint Bernard, vénérable par ses services et muni de tant de branches encore saines, ne pouvait être retranché de l'église sans qu'on eût observé à son égard les règles sacrées de la justice. Quatre prélats sollicitaient au contraire la suppression d'une milice désormais inutile à la Terre-Sainte, et qui, partant, n'était plus qu'un criant scandale, après que deux mille témoins en avaient attesté les abominations; et cette mesure s'imposait à eux comme l'amputation d'un membre gangrené. Le premier parti était sans contredit le plus légal. Mais l'irruption de l'ordre entier à la barre du concile (car, répudiant l'intermédiaire d'avocats d'office, ils tenaient à se défendre en personne), menaçait gravement l'indépendance du tribunal œcuménique. La présence même à Lyon de quinze cents chevaliers prêts, au premier signal de l'ouverture des plaidoieries, à accourir à Vienne, inspirait déjà à Clément V d'assez vives alarmes pour le déterminer à pourvoir sérieusement à la sûreté de sa personne et à solliciter le roi de lui prêter main-forte. L'auguste assemblée n'avait d'ailleurs pu déjà oublier qu'au concile de Mayence, tenu en 1310 au sujet des premières charges accumulées contre l'ordre, vingt Templiers armés s'étaient rués sur l'archevêque, pour extorquer de lui leur absolution.

Mais, tout en s'épouvantant des éclats d'un débat contradictoire, Clément V reculait aussi devant la responsabilité d'une sentence définitive de condamnation contre des accusés dont on n'avait pas entendu la défense, et les jugements favorables de quelques synodes provinciaux l'entretenaient dans ses hésitations. Et cependant Philippe-le-Bel, promoteur des poursuites et poussé par l'acharnement fiscal (1), insistait pour un verdict immédiat: et même il ne se faisait pas faute de peser lourdement sur

(1) « Cui negotium multum erat cordi »

Digitized by Google

la décision des pères, du moins si l'on en juge par l'imposante escorte qui l'accompagnait lorsqu'avec toute la maison de France il apparut à Vienne au plus fort des délibérations de l'assemblée, et par l'éminente place qu'on le vit occuper au concile, où il siégeait à la droite et seulement un peu au-dessous du pape (1).

Ainsi balloté entre la pression du roi et les frayeurs de sa conscience, le faible Clément V ajournait sans cesse l'adoption d'un parti décisif. Les mois s'écoulaient, et l'on allait s'éterniser dans cette impasse, quand du sein des ténèbres jaillit un trait de lumière. En compulsant les mémoires rédigés par les prélats, à la demande du pape, sur les questions posées à l'ouverture du concile, on tomba sur le cahier de Guillaume Le Maire, qui, retenu par la vieillesse et ses infirmités dans son diocèse (2), avait tenu du moins à adresser à Vienne sa consultation écrite ; et l'on y lut cet immortel paragraphe :

«.... En ce qui est de l'ordre du Temple, il est du plus haut » intérêt pour l'Eglise et pour toute la chrétienté, que notre » Saint-Père abolisse d'office, sans délai ni réserve, *selon toute* » *la rigueur du droit ou en vertu de son plein pouvoir*, et sans » égard pour les frivoles et calomnieuses allégations invoquées » pour sa défense, cet ordre très-diffamé qui, pour ainsi dire, » autant que possible infecte le nom de chrétien parmi les » incrédules et les infidèles, et fait chanceler dans la foi un » bon nombre de fidèles.... Je dis sans délai, quelqu'excellent » qu'eût été cet ordre dans son principe et dans sa fondation... » Que si quelques-uns de nos prédécesseurs et de nos supé- » rieurs ont créé des institutions de leur temps irréprochables,

(1) Il fallait que l'occupation de cette place par Philippe-le-Bel choquât bien vivement les convenances, pour que la censure ecclésiastique ait noté dans les *Dissertationes historicæ* de Noël Alexander, la seule mention de cette circonstance comme une irrévérence envers le Saint-Siége !

(2) « Quamvis infirmitas proprii corporis qualitasque loci me graviter affligentes » auferant opportunitatem deliberandi plenius et studendi circa ea, pro quibus » dominus noster pontifex decrevat istud sacrum concilium congregandum. » L'omission de cette phrase dans l'extrait donné par Raynaldi n'a pu qu'accréditer la conviction erronnée (partagée par Rangeard lui-même) de la présence de Guillaume Le Maire au concile.

Digitized by Google

» mais qui depuis ont dégénéré en erreur et en superstition, » comme cela est manifeste dans le présent ordre, c'est à la » postérité qu'il appartient de les abolir sur-le-champ, en vertu » d'une pleine autorité. C'est ce qu'on lit d'Ezechias (ch. XVIII, » v. 4), qui *brisa le serpent d'airain que Moïse avait élevé* sur » l'ordre de Dieu. Encore une fois, je dis sans délai, de peur » que le moindre retard ne développe cette hérésie, et que de » cette étincelle ne jaillisse une flamme capable d'incendier tout » l'univers et de porter une grave atteinte à la foi catholique, et » qu'ainsi n'advienne ce que dit saint Jérôme au sujet de l'aria- » nisme, qu'il compare à une étincelle sortie d'Alexandrie, et » qui, pour n'avoir pas été étouffée, mit à feu et dévasta le » monde entier.....

» Et que notre Saint-Père ne se laisse pas ébranler par cette » considération invoquée, que le dit ordre, qui semble un » membre si noble de l'église, n'en doit pas être retranché sans » une mûre délibération ni l'accomplissement rigoureux des » formalités légales; car (sauf les égards dus à ceux qui sou- » tiennent ce langage), le grave scandale que cet ordre a déjà » jeté dans l'Eglise et dans l'univers entier, et qu'accroîtra le » moindre délai, ne comporte pas d'aussi longues procédures. » C'est le langage que tient la vérité par l'organe de saint » Matthieu (XVIII, 9) : *Si votre œil droit ou votre bras droit vous » scandalise, arrachez-le ou jetez-le loin de vous. Car il convient » qu'un seul membre périsse, plutôt que le corps tout entier* (1).

---

(1) «.... Quantum ad negocium Templariorum et ordinis Templi attinet, Ecclesie « Dei et toti fidei Christiane mirabiliter expediret, quod idem dominus noster » *sive de rigore juris sive de plenitudine potestatis* istum ordinem diffamatissi- » mum, qui, ut ita dicam, odorem nominis Christiani, quantum in se fuit, apud » incredulos et infideles fetere jam fecit et nonnulos fideles in stabilitate fidei » titubare, sine tarditate aliqua rejectis frivolis et callumpniosis allegacionibus » super defencione habenda, ex officio suo omnino tolleret, bonis ejus ordinis » disposicioni sedis apostolice reservatis. Et sine tarditate dico, eciamsi a prima » institutione fuerit bonus ordo, cum dicat scriptura LXIIIa di. *G. Verium*. Quod » si nonnulli ex predecessoribus et majoribus nostris fecerunt aliqua, que illo » tempore potuerunt esse sine culpa et postea vertuntur in errorem et superstiçionem, sicut de dicta ordine apparet, sine tarditate aliqua et cum magna auctoritate a posteris destruantur, sicut tam ibi quam IV Regnum XVII ch. 1 de » Ezechia legitur, quod *confregit serpentem eneum, quem Moyses*, Domino

Digitized by Google

Ainsi Guillaume Le Maire opiait résolûment pour une solution radicale, mais sous le couvert d'un habile expédient qui sauvait les apparences de la justice en même temps que la dignité du concile. On pouvait en effet prononcer la suppression de l'ordre du Temple, sinon en vertu d'une sentence définitive de condamnation *(de rigore juris)*, du moins par voie d'ordonnance apostolique *(de plenitudine potestatis)*, c'est-à-dire, en développant l'idée très-nette de notre prélat, sous forme de mesure disciplinaire et de sentence provisionnelle *(per viam provisionis)*. Un aussi judicieux moyen terme fut, comme on pense, accueilli avec empressement par un pontife temporisateur qui ne cherchait, dans ses perplexités, qu'une porte échappatoire. A cet égard, il s'assura d'abord de l'adhésion des cardinaux, dans un consistoire secret tenu le 22 mars 1312; et, dès le 12 avril suivant, à la seconde session du concile, fut promulguée solennellement contre les Templiers l'irréfragable décision suggérée par Guillaume Le Maire, à laquelle les siècles ont attaché toute l'autorité d'un absolu verdict (1).

» jubente, *construxit*. Et iterum, bene dico sine tarditate, ne extardit ate morosa » scintilla hujus erroris prorumpat in flammam, que possit incendere totum » orbem et fidem catholicam non modicum denigrare, ut accedat, quod dicet » Jheronimus, quod Arrius una scintilla fuit in Alexandria, sed quia statim » oppressus non extitit, flamma ejus totum orbem populata ut XXIIIa q. III » *secande*.

» Nec multum movere debet dominum nostrum, quod dicunt aliqui predic- » tum ordinem, qui Ecclesie videtur esse membrum tam nobile, non deberi sine » juris ordine et plena discussione truncari, cum salva pace dicentium, etiam » propter grave scandalum, quod in Ecclesia Dei ex hoc ordine jam est ortum » et semper ubique terrarum ex morosa dilatione crebescet, non videatur tanta » discussio requirenda, veritate dicente, Mathei V et etiam XVIII : *Si oculus* » *tuus dexter vel brachium dextrum scandalizant te, erue eos et proice abs* » *te. Expedit enim ut unum membrum tuorum pereat, quam totum corpus*, etc. A quel autre passage du mémoire de Guillaume Le Maire pourrait mieux s'appliquer cette note marginale déposée sur le manuscrit au XVIIe siècle : « multa in » his monicionibus digna episcopa primi nascentis Ecclesiæ seculi. » — Ajoutons que l'indignation toute apostolique de Guillaume Le Maire était sans doute en partie provoquée par les scandales accomplis dans les commanderies de son diocèse. *V.* le procès des Templiers (coll. de documents inédits sur l'histoire de France, publ. Michelet), pp. 103-104.

(1) «.... Ejus ordinis statum, habitum, atque nomen *non per modum defini-* » *tivæ sententiæ* cum eam super hoc secundum inquisitiones et processus super » his habitos non possemus de jure, sed *per viam provisionis seu ordinationis*

Digitized by Google

Au moment de la suppression de l'ordre du Temple, dont les grands biens, après les avides prelèvements de Philippe-le-Bel,

---

» *Apostolicæ* irréfragabili et perpetuo valitura sustulimus sanctione. » *Livre de Guillaume Le Maire*, p. 88-90 et not. prélim., p. 15. — Magnum Bullarium Romanum, opus absolutissimum Laertii Cherubini, Editio novissima (Lugduni, 1692), t. I, p. 212. — Stephanus Baluzius, Vita paparum Avenionensium, Parisiis 1693, t. I. Secunda vita Clementis V, autore Ptolemæo Lucensi, col. 43. Tertia vita Clementis V, autore Bernardo suidonis, col. 58 et 59. Quarta vita Clementis V autore Bernardo Guidonis, col. 74 et 75. Sexta vite Clementis V, autore Almarico Augerii de Biteriis, col. 107. — d'Achery, veterum aliquot scriptorum spicilagium 1765-1772), t. III, Contin. Nangiac., pp. 644-645. — *Grandes chroniques de France* (publ. Paulin Paris), col. 1206. — Thomæ Walsingham, hist. Anglicana (anglic., noman., hibern, cambric a veteribus scripta. Francofurti 1603), p. 99. — Raynald. *ann. eccles.* (Romæ 1652) t. XV, an. 1311, nos 54-56 et an. 1312, nos 1-4. — Bzovius, *ann. eccles.*, t. XIV, col. 160, 168, 179. — Annalium Eminmi Cardinalis Caes. Baronii Continuatio per Henricum Spondanum (Lutetiæ Parisiorum, 1659). t. I, p. 375. — Mansi, sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio, t. XXV. Ad concilium generale anno 1311, habitum additio, col. 414-415. — R. P. Natalis Alexandri *Histor. Eccles.* Sæculum XIII et XIV. Dissert. X. De Concilio Viennensi Œcumenico et de causa Templariorum, pp. 500, 505-506; et schol. II, p. 514. — Labbe, Sacros., Conc., t. XI, part. II, col. 1536. — Pauli Æmilii hist. clariss. de reb. gest. Francorum (Parisiis, 1539), fol. 176. v. et r. — Sainte Marthe et Bail, add. ad sum. concil. p. 77. — *Hist. de l'Université d'Angers* (*Revue d'Anjou*, août 1874), pp. 129-130. — Fleury, *Hist. eccles.*, t. XIX, pp. 195 et 208-209. — Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Eglise cathol.*, t. XIX, pp. 534-635; 542-543. — *Hist. de la papauté pendant le* XIVe *siècle*, par l'abbé J.-B. Christophe, t. I, pp. 238, 258-265, et notes et pièces justificatives, pp. 430-431. — *Hist. des conciles*, p. Héfélé, t. IX, pp. 405-414. — *Dict. hist. de C. Port* (81e et 82e liv.), pp. 495-496. Ripetti, les Frères du Temple (*Moniteur*, 26 janv., 1856.) — Il n'y a jamais eu de doute sur l'existence ni sur la portée décisive du mémoire de Guillaume Le Maire, qui sont proclamées par les principaux historiens ecclésiastiques. Raynaldi en a donné un long extrait, qui ne diffère du manuscrit que par d'insignifiantes variantes, et Bzovius a même été jusqu'à le reproduire intégralement. Mais le véritable auteur de ce mémoire est demeuré longtemps inconnu. Raynaldi l'attribue à un prélat éminent en science et en piété *(inter alios præsul religione et scientia conspicuus)*, mais qu'il ne nomme pas. Presque tous les autres auteurs, abusés par l'identité du prénom, le donnent comme l'œuvre d'un Guillaume Durand, évêque de Mende, auteur certain, mais distinct du second des deux seuls mémoires qui nous soient restés des pères du concile de Vienne, sous le titre *de modo generalis Concilii celebrandi* (in-4o, Lugduni, 1531), et dont Mansi fournit l'analyse. Mais, lors même que Rangeard ne l'eût pas désigné d'avance, le vrai rédacteur du premier mémoire nepourrait plus être révoqué en doute, après l'intelligente exhumation du manuscrit accompagné de cette note marginale d'un moine de Saint-Aubin : « Bail in addit. ad » sum. concil. sub titulo suffragium cujusdam mimatensis seu alterius in con- » cilio viennensi. *Sed et monita sunt certe Guill. majoris* (mss. p. 104 r°.). » — Toujours à l'occasion du concile de Vienne, relevons encore ici une erreur où étaient tombés jusqu'ici tous les auteurs ecclésiastiques et tous les Bullaires, en donnant comme la bulle d'abolition de l'ordre du Temple la bulle *ad providam*,

Digitized by Google

passaient naturellement aux Hospitaliers, ceux-ci venaient de conquérir l'île de Rhodes. Que si l'on considère l'avantage de ce poste pour l'éventuel recouvrement de la Palestine, et, partant, l'urgente nécessité de le fortifier contre les menaces de la naissante mais déjà formidable puissance ottomane ; et si d'ailleurs l'on songe à quelle détresse la chute de Ptolémaïs avait réduit la maison de l'Hôpital, au point de vue de la chrétienté d'Orient on appréciera toute l'opportunité de l'arrêt du concile de Vienne ; et par là on mesurera toute la place que le nom de Guillaume Le Maire doit occuper dans l'histoire des croisades.

---

datée du 2 mai 1312, et statuant spécialement sur les biens de cette milice une fois dissoute. La vraie bulle d'abolition est la bulle *vox clamantis*, depuis peu découverte et en partie publiée par Mgr Héfélé (loc. inf. cit.) — Guillaume Le Maire fut-il dans l'affaire des Templiers, comme le suppose M. C. Port, « un des confidents et des conseillers intimes de la pensée royale ? ». — Pour notre part, nous doutons fort que l'âpre et infatigable antagoniste de Philippe-le-Bel ait jamais pu ou même désiré pénétrer bien avant dans son intimité et sa confiance.

EUS. PAVIE.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

LES MONTRES

ET LES

REVUES MILITAIRES

DE LA

NOBLESSE ANGEVINE AU QUINZIÈME SIÈCLE.

Tout ce qui tient à l'organisation militaire de la France et de nos anciennes provinces offre le plus vif intérêt. Aussi est-ce avec un sentiment d'une véritable joie que nous avons retrouvé plusieurs des « *montres* » ou revues passées en Anjou au XVe siècle.

Elles nous ont paru curieuses surtout au point de vue des mœurs et des usages de ces temps. Bien plus, elles ont avant tout le mérite de faire revivre pour nous les noms des membres de la noblesse si dévouée de cette belle province, qui existaient sous ce bon roi René, qui voulut que plus tard sa dépouille mortelle reposât au milieu de cette population qu'il avait affectionnée, et à laquelle il avait voué toutes ses prédilections les plus vives. Quant aux revues du ban et de l'arrière-ban que fit organiser le roi Louis XI, comme celles que nous faisons connaître remontent toutes aux années 1468, 1470 et 1471, c'est-à-dire à une époque très-voisine de la confiscation de l'Anjou sur son duc bien-aimé, elles doivent, sans conteste, renfermer les listes à peu près complètes des gentilshommes qui furent les témoins obligés de cette inique spoliation et qui durent subir avec les sentiments les plus profonds d'indignation l'exécution des actes du despotisme du souverain le plus injuste (année 1474).

Digitized by Google

On sait que René d'Anjou voulut s'éloigner sans murmure de cette terre de prédilection, et qu'il renonça à faire un appel aux armes, sans consentir à mettre à l'épreuve les sentiments de ses populations.

Le droit de convocation de la noblesse provinciale au surplus était d'autorité royale. Louis XI en usa donc, ainsi que le prouvent les montres que nous reproduisons aujourd'hui. Au dire de Barthélemy Roger, l'un des historiens les plus autorisés (1), elles furent organisées sous les yeux de Jehan de Lorraine, sénéchal et gouverneur d'Anjou, et elles avaient pour objectif l'expédition de Catalogne (2).

Ces solennités militaires sont au nombre de quinze, savoir :

1, 2, 3. Les 15, 16 et 17 mai 1468, à Saumur, Loudun, Mirebeau, Montcontour et Faye.

4. Le 15 décembre 1470, au Lion-d'Angers.
5. Le 18 décembre 1470, à Chemillé.
6. Le 21 décembre 1470, à Loudun.
7. Le 23 décembre 1470, à Saumur.
8. Le 27 décembre 1470, à Baugé.
9. Le 20 septembre 1471, au Lion-d'Angers.
10. Le 30 septembre 1471, au Lion-d'Angers.
11. Le 28 septembre 1471, à Chemillé.
12. Le 24 septembre 1471, à Chemillé.
13. Le 28 septembre 1471, à Loudun.
14. Le 1er octobre 1471, à Saumur.
15. Le 4 octobre 1471, à Baugé.

Les originaux, qui en étaient conservés à la Chambre des Comptes d'Angers sont bien probablement perdus. Mais les nomenclatures des gentilshommes qui y prirent part nous ont été conservées par un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de la rue Richelieu, à Paris, qui porte le n° 11.864 du fonds Français et la date du 5 septembre 1751. C'est du reste la copie colla-

(1) Roger, *Histoire d'Anjou*. — *Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire*, 1853, t. III, p. 354

(2) Comte de Quatrebarbes, *Histoire de René d'Anjou*, 1853, p. 183.

Digitized by Google

tionnée d'un autre manuscrit qui avait pour titre : *Monstres des gens de guerre, nobles et autres en habillement, de la duché et pays d'Anjou*. Celui-là provenait de la Chambre des Comptes de cette province : *de camerâ computorum Andegavensium*. La signature Sollier ou Sallier lui donnait un caractère sérieux d'authenticité. Quant à la copie actuelle elle porte au dos le titre de : *Monstre des gens D. G. D. l'Anjou*.

Une dernière observation sur cette copie et sur le volume d'après lequel cette transcription a été faite.

Nous n'avons ainsi qu'une copie de troisième main. Très-probablement donc une certaine quantité de noms a dû être défigurée : nous tenons à ce qu'on n'en reporte pas la faute sur nous-même. Le scribe de 1751 a pu lire avec une certaine difficulté le volume plus ancien qui remontait peut-être au XVIe siècle et même au XVe et ce dernier avait pu déjà laisser échapper quelques erreurs en transcrivant les listes dressées, selon les usages du temps, sur des feuilles volantes de parchemins et dont on possède de nombreux spécimens. Beaucoup de noms de familles éteintes ont dû n'être plus familiers aux transcripteurs qui ont essayé de les rapporter à d'autres plus modernes. Enfin, il est à peu près impossible d'éviter quelques oublis ou quelques répétitions dans un tel genre de travail.

Ces revues ont également l'avantage de nous initier aux voies et moyens dont se faisait la guerre au XVe siècle. Au surplus, il est un mode facile d'évoquer ces souvenirs d'un autre âge ; c'est de se transporter dans les salles du musée d'artillerie, organisé à l'Hôtel des Invalides, et là, d'étudier les armures destinées à des membres puissants, hardiment plantées sur des échafaudages dissimulés sous les caparaçons des chevaux, comme aussi ces corselets des fantassins revêtus des cottes maillées ou simplement de justaucorps de cuir. Quant aux armes de combat, pour l'attaque ou la défense, elles sont innombrables dans ces mêmes galeries, et elles permettent d'apprécier la grande variété que comportaient les caprices des hommes de guerre : aujourd'hui, ce n'est plus ainsi et des modèles uniques sont adoptés et servent à une nation toute entière.

Digitized by Google

Pour terminer notre préambule, nous ferons un examen sommaire des termes du vocabulaire en usage à ces époques lointaines.

MONTRE. — Plus anciennement *monstre* et dans le langage moderne revue.

Autrefois le mot montre avait trois sens : il signifiait la vérification (la revue) du nombre des soldats ; la solde même versée et payée à ceux-ci lors de ces examens ; et enfin la liste nominale ou rôle dressé sur papier ou parchemin, des soldats qu'un seigneur féodal devait fournir à son suzerain.

Ce fut surtout à partir de la création des compagnies d'ordonnances, sous Charles V, que fut usité le mot de montre. L'ordonnance de 1373 eut principalement pour objet de rendre sincères les rôles ou listes des soldats qui portaient le plus souvent des noms imaginaires, et d'éteindre de nombreuses causes de concussions.

Pendant les montres ou revues on payait les troupes. On appelait première et deuxième montres le premier et le second paiements de l'année. Les montres se faisaient à raison d'une par mois. On raconte que Henri IV combattant pour conquérir son royaume, demanda un jour à l'un de ses soldats l'heure qu'il était. Celui-ci répondit d'un ton fort bourru : « je n'en sais rien ; il y a plus de trois mois que je n'ai vu de montre, » c'est-à-dire « reçu de solde. »

Ainsi procédait-on à l'égard des troupes fort peu nombreuses du reste, qui étaient régulièrement organisées ; car pour la noblesse provinciale, toujours si prodigue de son sang généreux sur les champs de bataille, elle n'était convoquée qu'au moment même de la guerre, et aussitôt la paix faite, elle était licenciée et renvoyée dans ses foyers. Mais de temps à autre, d'après ce qu'on en peut juger par les catalogues des gentilshommes de l'Anjou que nous faisons connaître, on la réunissait dans quelque ville pour lui faire passer montre ou revue et s'enquérir de l'état d'armement dans lequel se trouvait chacun des membres dont se composaient les compagnies. Chaque individu, croyons-nous,

Digitized by Google

devait s'équiper à ses propres frais et selon sa fortune privée. Une fois enrôlé sous l'étendard royal, il recevait alors la solde de son rang et de son grade. Nos listes qui doivent être des plus anciennes de l'Anjou, ont donc l'avantage de faire comprendre d'une manière complète et indiscutable quel était le mode employé dans l'organisation militaire des XVe et XVIe siècles.

Le règlement du 8 novembre 1637 commença à employer le mot *revue* au lieu de celui de *montre*. Le public et les écrivains ne l'adoptèrent que longtemps après. Daniel (1), au commencement du dernier siècle, se servait encore fréquemment de l'expression de montre. Trévoux (2), en 1771, nous apprend cependant que *montre* était un peu vieux et ne s'employait déjà plus guère; *revue* avait prévalu. De nos jours le mot montre appliqué à l'armée ne serait même pas compris.

HOMME D'ARMES. — On désignait sous cette qualification le chevalier, c'est-à-dire le gentilhomme de distinction monté à cheval et bardé de fer, avec la cuirasse ou la cotte d'armes, armoiriée ou non de son blason héraldique. Le chevalier jouissait de certaines prérogatives, dont la plus importante, qui constituait ses insignes extérieurs, consistait à ceindre l'épée et à la porter attachée à la ceinture militaire; c'était le signe primitif de la distinction chevaleresque. Pendant tout le moyen âge, le chevalier seul pouvait porter l'épée à la ceinture; les autres gentilshommes la suspendaient à un baudrier qui passait sur l'épaule. Tout le monde connaît comment fut armé François Ier à Marignan, par le chevalier Bayard. La dignité de chevalier était si considérée, que les rois s'en faisaient honneur.

A mesure que la chevalerie alla en déclinant, le titre de chevalier fut moins recherché. Au XVIIIe siècle, il ne fut plus qu'une simple qualification donnée aux membres de la noblesse qui n'étaient ni ducs, ni marquis, ni comtes, ni barons, et il devint surtout l'apanage des cadets de grandes familles.

---

(1) *Histoire de la Milice Française.*
(2) *Dictionnaire de la langue Française.*

Digitized by Google

BRIGANDINE. — Armure ancienne en lames de fer que portaient les fantassins. Ce devait être ce que l'on désignait vulgairement sous le nom de cotte de mailles.

La brigandine se composait d'un vêtement de forte toile ou de cuir, sur lequel étaient fixées des écailles de fer, imbriquées comme celles d'un poisson, et rivées une à une. Ces écailles étaient ensuite recouvertes d'une autre toile épaisse, quelquefois d'un second vêtement en cuir, en drap ou en soie, au gré et selon la fortune de celui qui revêtait ce costume de guerre. La brigandine n'était donc pas apparente et elle se dissimulait sous une étoffe extérieure. Voilà comment s'explique l'auteur du *Costume Militaire*, lorsqu'en parlant de la brigandine il réfute ceux qui ont prétendu qu'elle n'était portée que par les gentilshommes trop pauvres pour acheter une cuirasse en fer, dont elle tenait lieu : « Nous renvoyons aux miniatures du temps, » notamment à celles du beau *Froissart*, de la Bibliothèque » Nationale. On y verra les courtisans autour du trône, les » généraux, les personnages importants que le peintre a voulu » représenter, revêtus indistinctement de la brigandine ou de la » cuirasse. » Selon lui, la brigandine n'était pas pour les gentilshommes une armure économique; au contraire, elle admettait avec elle les plus vives couleurs, les costumes les plus riches et les broderies de velours, de soie et de satin; en un mot, elle se prêtait à toutes les fantaisies que comportaient les caprices des guerriers qui en étaient revêtus.

Sans manches, la brigandine s'ajustait sur le buste qu'elle dessinait, en serrant la taille. On la mettait comme un gilet et elle se boutonnait ou se laçait avec une aiguillette sur la poitrine. On conservait, dit l'inventaire dressé le 27 septembre 1499 « à » l'armurerie du château d'Amboise, la brigandine de Talbot, » couverte de velours noir tout usé, et encore, de vieilles brigan- » dines longues, couvertes d'un vieux drap d'or rouge, le haut » fait en façon de cuirasse et le bas en lames d'acier. » Quelquefois la brigandine était couverte de velours vermeil, comme celle que porta ce même Talbot à la bataille de Castillon, où il fut tué. Le Musée d'artillerie conserve trois brigandines

Digitized by Google

entières du XVe siècle, et quelques autres fragments de la même époque.

L'avantage de la brigandine, a dit M. de Belleval, était de se prêter à tous les mouvements du corps, tout en le garantissant contre les blessures, aussi bien que la cuirasse, dont elle était loin d'avoir la rigidité. Mais elle avait aussi un grave inconvénient, causé par sa flexibilité même : celui de céder sous les chocs violents d'un fer de lance ou du pommeau d'une masse d'armes, par exemple, et de faire des contusions souvent graves à celui qui en était revêtu.

La brigandine disparut avec le XVe siècle.

ARCHER. — On qualifiait ainsi les soldats armés d'un arc et de flèches. Il y avait des archers à pied et des archers à cheval. « La souveraine chose du monde pour les batailles, sont les » archers, a dit Philippe de Commines. »

« A l'assaut de Jérusalem, Godefroi de Bouillon se montrait » sur le haut d'une tour, non comme un fantassin, mais comme » un archer. Le seigneur dirigeait sa main dans le combat, et » toutes les flèches qu'elle lançait perçaient de part en part. » (Châteaubriant. Et. hist.).

D'après les ordonnances de Charles VII, de 1448, l'équipement de l'archer consistait en un casque, un justaucorps en cuir rembourré de laine, une dague, un arc et une épée. Cependant ce n'était point avec l'arc que combattirent toujours les archers français ; c'était au moyen de l'arbalète qu'ils lancèrent plus tard leurs flèches. Aussi, les eût-on plus correctement nommés arbalétriers.

CORSET. — Simple vêtement qui prenait la taille et qui se composait de plusieurs pièces de cuir cousues ensemble.

JACQUET. — Petite casaque ou justaucorps qui dessinait le buste.

VOULGE. — Arme de guerre ; serpe à long manche.

Digitized by Google

SALADE. — Ancien casque, sans ornements, etc., etc.

Constatons avant de faire notre examen des listes de nos gentilshommes Angevins, que les premières montres ou revues militaires se reportent jusqu'aux premières croisades. Les preux se réunissaient alors, de tous les points de la chrétienté, en un lieu désigné par les promoteurs de la guerre sainte; ils se comptaient, se formaient en corps, prenaient leur ordre de bataille, et étaient passés en revues par les papes ou leurs légats, les rois et les hauts barons, les prélats et les abbés. Urbain II, à Clermont, Pierre L'Ermite, dans les Flandres, Saint Bernard, à Vezelay, Philippe-Auguste, à Gênes, saint Louis, à Aigues-Mortes, ont fait de véritables « *montres.* »

Plus tard, les joutes et les tournois furent pour la noblesse militaire de nouvelles occasions de s'exhiber, ou plutôt ces exercices d'adresse furent souvent le complément de montres importantes, dans lesquelles elle convia comme en champ clos les plus habiles combattants. Les jeunes gentilshommes y faisaient volontiers parade de leur équipement, de leurs montures, des armoiries qui décoraient leurs écus ou leurs hauberts, et déployaient, devant un cercle nombreux de *gentes dames et damoiselles*, accourues sur leurs pas, et avides de spectacles guerriers, toutes les séductions de la chevalerie. C'étaient autant de revues passées par de beaux yeux, avec larges distributions de décorations consistant en nœuds et en écharpes aux plus chatoyantes couleurs.

Mais la revue sérieuse, la « montre » vraiment militaire n'apparut qu'avec la mise en ligne des gens de pied et qu'avec l'infanterie organisée d'une manière systématique et réglée. Les gentilshommes à cheval pouvaient former un cortége, constituer une garde d'honneur, et présenter aux regards le spectacle d'une belle chevauchée. Mais l'infanterie pouvait et peut seule offrir ces carrés compactes, ces masses profondes qui donnent l'idée d'une armée et révèlent la présence d'une nation; elle seule rappelle ces grandes légions romaines qui se montrèrent partout invincibles, et ces bataillons inébranlables contre lesquels venaient

Digitized by Google

se heurter en vain des populations entières, inhabiles à cette tactique qui fait la force et appelle la victoire.

Et maintenant, puisque nous avons parlé des « montres » de cavalerie et d'infanterie, passons ensemble, chers lecteurs, notre revue de la vieille noblesse de l'Anjou, comme si nous étions reportés au dernier quart du XVe siècle et aux années les plus florissantes du règne bienfaisant de ce bon roi René, dont le souvenir est resté si affectueux dans son antique province.

Un dernier mot cependant encore :

Bien qu'elles soient inédites, plusieurs de nos listes ont pourtant été connues des historiens de l'Anjou. Barthélemy Roger (1) en a indiqué trois, celles des 15 décembre, 18 décembre et 21 décembre de l'année 1470, passées au Lion-d'Angers, à Chemillé et à Loudun. Mais il les a tronquées et n'a donné que les noms des familles qu'il connaissait et qui subsistaient encore de son temps. Ses nomenclatures ne sauraient avoir rien de définitif, ni de complet. M. de Quatrebarbes (2) en transcrivant Roger, mot à mot, n'y a rien ajouté, rien retranché, et conséquemment son œuvre ne fait qu'un double emploi avec celle de son devancier. Nos listes permettent donc de laisser celle-ci de côté, puisqu'elles sont entières.

Voici du reste ce que Roger disait de ces trois revues et qui était applicable sans doute aux suivantes :

« Tandis que le bon roy René vivait à Angers, en une grande tranquillité d'esprit, le roy Louis XI était au contraire en de grandes agitations et inquiétudes. Il cherchait avec adresse les moyens de faire la guerre aux ducs de Bourgogne et de Bretagne, pour les ruiner et abattre, et se venger à toute heure des pièces qu'ils lui avaient jouées.

« Ce fut à ce sujet, à mon avis, que par l'ordre de ce roy, Jehan de Lorraine, sénéchal et gouverneur d'Anjou, fit faire au mois de décembre de cette année (1470) la montre de la noblesse

(1) *Histoire de l'Anjou. — Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire*, t. III, p. 183, année 1853.

(2) *Histoire de René d'Anjou*, 1853, p. 183.

Digitized by Google

et arrière-ban de cette province, savoir ceux d'Outre-Maine et d'Outre-Sarthe et Maine, au Lion-d'Angers, le 15 décembre ; et ceux d'Outre-Loire, à Chemillé, le 18 suivant ; et enfin ceux des châtellenies de Loudun et de Mirebeau, à Loudun, le 21 du même mois. J'ai une copie du procès-verbal de ces montres, qui est une pièce très-curieuse que je vous donnerai tout entière dans mon histoire généalogique des maisons illustres d'Anjou. Je me contenterai seulement de vous marquer ici les noms de ceux qui y comparurent, que je connais et dont je sais que les familles, noms et armes subsistent encore à présent en Anjou.

« Ce procès-verbal ne dit point si ces gentilshommes marchèrent ensuite, de cela, à l'armée, ni où (1). »

---

(1) Barthélemy Roger, *Hist. d'Anjou, Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire,* 1853, t. III, p. 354.

HIPPOLYTE SAUVAGE.

p.290

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 208-19.

Digitized by Google

NOTE DE LA DIRECTION

A la suite des articles sur la Faculté des droits de l'ancienne Université d'Angers qui ont paru dans les tomes XVII à XXI de la *Revue*, nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs la reproduction qu'elle a fait faire du portrait de Claude Pocquet de Livonnière, d'après la peinture à l'huile qui existe à notre musée d'antiquités. Nous aurions voulu pour compléter de la même manière la série de ses professeurs célèbres représentée dans nos annales par Jacques Gourreau, Marin Liberge, Jean Mathieu Le Grand et Guillaume Barclay, pouvoir, à défaut des traits de Jean de la Réauté et de Jean Bincl que le XVe siècle ne nous a pas fait connaître, esquisser ceux de François de Roye et surtout de François Prévost, les plus renommés des prédécesseurs ou successeurs de Pocquet, au XVIIe et au XVIIIe siècle. Il nous semble encore que la chose devrait être possible pour le dernier de ces maîtres, dont nous sommes séparés par moins de cent ans, plusieurs de ses héritiers ou collatéraux habitant encore notre Anjou. Mais nos recherches et nos démarches pour nous procurer un portrait de ce grand professeur, qui fut en même temps un magistrat accompli, ont été jusqu'ici sans résultat.

Nous nous proposons de commencer dans une prochaine livraison l'histoire de la Faculté de théologie, qui forme le livre III de la publication de M. de Lens. Notre assidu collaborateur renouvelle à ce sujet l'excuse de son incompétence manifeste pour traiter à fond, c'est-à-dire au point de vue critique, un pareil sujet (1). Il se renfermera plus étroitement que jamais dans le domaine de la chronologie et de la biographie, s'attachant surtout à donner la succession exacte, sinon de tous les docteurs, au moins de ceux qui ont réellement professé.

(1) Un premier fragment des études de l'auteur a paru dans notre recueil en octobre 1873 : *L'Osanna de Jacques Michelet, prédicateur angevin du* XVIe *siècle*.

Digitized by Google

Digitized by Google

CLAUDE POCQUET DE LIVONNIÈRE

PROFESSEUR DE DROIT FRANÇAIS A L'UNIVERSITÉ D'ANGERS,

Né le 18 Juillet 1651, mort le 31 Mai 1726.

Digitized by Google

Digitized by Google

Alfred Jubien. — **L'Abbesse** Marie de Bretagne et la réforme de l'ordre de Fontevrault, d'après **des documents** inédits, avec une vue du Monastère en 1690 et le fac-simile **des signatures** des Abbesses citées dans ce volume. — 1 vol. in-18. Angers, **E. Barassé.** — Prix . . . . . **2 fr. 50**

André Joubert. — **Les invasions** anglaises en Anjou, 1 vol. in-12. Angers, E. Barassé. — **Prix.** . . . . . **2 fr. 50**

De Lens. — **Les correspondants** de François Bernier pendant son voyage dans l'Inde.— **Lettres inédites** de Chapelain. 1 vol. in-8 de 48 pages. **1 fr.**

J.-R. Denais. — **Histoire** de l'Hôtel-Dieu de Beaufort-en-Vallée. 1 volume **in-12.** — **Prix.** . . . . . **1 fr. 50**

— **Monographie de** Notre-Dame de Beaufort. 1 vol. in-12. **4 fr.**

Edmond Stofflet. — **Stofflet** et la Vendée, ouvrage enrichi d'une grande carte spéciale. **1 vol. in-18.** — Prix. . . . . **4 fr.**

R. Cubain. — **Les lois civiles** de Rome (des personnes, du mien et du tien, des hérédités). **1 gros vol. in-18** jésus. Prix. . . . . **7 fr.**

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

Seul dépositaire des ouvrages de M. Guillory aîné.

Le congrès de Vignerons français, 1 vol. in-8 . . . . 4 »

Les vins blancs d'Anjou et de Maine-et-Loire, 1 volume in-18 raisin. 1 50

Les vignes rouges et les vins rouges en Maine-et-Loire. 1 vol. in-8 avec 5 **planches**. 2 50

Le marquis de Turbilly, agronome angevin du XVIIIe siècle, 2e édition, revue et augmentée. **avec des** appréciations historiques et critiques, par MM. E. Chevreul et **P. Clément,** de l'Institut. 1 vol. in-12. . . 2 »

Le Calendrier du Vigneron, 1 vol. in-12 avec gravures intercalées dans le texte et plans d'une **cuverie**. 1 50

Essai historique sur le canal de Monsieur, en Anjou. Brochure in-8. . . . . 1 »

Sur la Viticulture du département de Maine-et-Loire, d'après le docteur Jules Guyot. **Brochure** in-8. . . . . » 50

Les vins alimentaires considérés au point de vue hygiénique : Guide du **consommateur.** 1 vol. in-18. . . . . 2 »

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

Seul dépositaire des ouvrages de M. Millet de la Turtaudière.

Indicateur de Maine-et-Loire, 3 vol. grand in-8. . . . 18 »

Faune de Maine-et-Loire, avec figures . . . . . 10 »

Faune des Invertébrés de Maine-et-Loire, 2 vol. in-8. 10 »

Paléontologie de Maine-et-Loire, papier ordinaire, couverture jaunâtre. . . . . 3 »

Paléontologie de Maine-et-Loire, papier fort. . . . 3 50

Paléontographie des Mollusques des terrains tertiaires, in-8. . . . . 2 »

Mollusques de Maine-et-Loire, grand in-8. . . . . 2 »

Polyphagie des volières, grand in-8 . . . . . 2 »

Etat actuel de l'agriculture dans le département de Maine-et-Loire, in-8 . . . . . 3 50

Supplément à la Faune de Maine-et-Loire. . . . » 50

Digitized by Google

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE.

NOËLS ANGEVINS

AIRS ANCIENS

AVEC ACCOMPAGNEMENT ET ANNOTATIONS DANS LE TEXTE

PAR

M. l'Abbé Eug. GRIMAULT

DESSINS DE M. GUSTAVE FILOLEAU

Un volume in-4°.

PRIX : Sur papier teinté. . . . . **12 fr.**
Sur papier de Hollande. . . **15 fr.**

Vient de paraître.

ARMORIAL GÉNÉRAL

DE

L'ANJOU

PAR

M. Joseph DENAIS

OFFICIER D'ACADÉMIE

Membre de plusieurs Sociétés savantes

L'ouvrage formera **2 volumes grand in-8°** et sera publié **en 10 fascicules de 80 pages** chacun, avec de nombreuses **planches**, au prix de **3** francs le fascicule.

Il sera tiré un petit nombre d'exemplaires sur papier de Hollande.

Digitized by Google

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

12 francs par an.

ONZIÈME ANNÉE.

TOME SECOND.

Deuxième livraison. — Février 1879.

SOMMAIRE :

L'hymne *Gloria, Laus*. Réponse à M. Port. — Dom Chamart.

L'Association Artistique d'Angers et les Concerts populaires. — L. de Romain.

Un Essai sur un romancier anglais : Thackeray. — J. Joubert.

Bibliographie : la duchesse d'Aiguillon, par M. Bonneau-Avenant. — ***

ANGERS

GERMAIN & G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES.

Rue Saint-Laud.

1879

Digitized by Google

LIBRAIRIE E. BARASSÉ. — GERMAIN & G. GRASSIN, SUCC.

GÉOGRAPHIE
DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

Par L.-F. LABESSIÈRE

CINQUIÈME ÉDITION

CONTENANT : Divisions administratives anciennes et nouvelles. — Statistique. — Usines. — Fabriques. — Beaux-Arts. — Géographie générale des cinq parties du monde. — Précis historique de l'Anjou. — Dictionnaire alphabétique de toutes les communes du département, avec Notice historique. — *Carte de Maine et Loire.*

1 beau volume in-18, cartonné. Prix : 1 fr. 25.

OUVRAGES PARUS

Histoire de l'Université d'Angers, par Pierre RANGEARD, avec notes et table, par M. A. LEMARCHAND, bibliothécaire de la ville d'Angers. **15**
(Il ne reste qu'un très-petit nombre d'exemplaires de cet ouvrage.)

Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, gravée (1873), coloriée. . . . . **4 »**

Plan d'Angers, par M. AÏVAS, colorié. **3 50**

Dictionnaire des usages Ruraux et Urbains pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers (départements de Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe), par MM. A Robert et E. Gasté, avocats, 1 vol. grand in-18. — Prix. **3 50**

Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. **2 50**

Carte géologique de Maine et Loire. . . . . **6 »**

Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIÈRE.
Prix : Edition en noir. . . . . **3 »**
Avec armoiries coloriées. . . . . **5 »**
Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . . **10 »**

Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE. . **8 »**
— — coloriée, collage sur toile, avec œillet **12 50**
— — — collée sur toile vernie, gorge et rouleau. . **17 »**

Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable, par Péan de la Tuillerie, prêtre de Châteaugontier ; nouvelle édition avec plan, augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie ; par M. Célestin Port, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire. — Prix. . . . . **6 fr.**

Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6e édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12 **2 50**

E. Poitou. — La liberté civile et le droit administratif en France. Prix. **3 fr.**
— Philosophes français contemporains. 1 vol. in-12. . . **3 fr.**
— Portraits littéraires. 1 vol. in-12. . . . . **3 fr.**
— Du roman et du théâtre. . . . . **3 fr.**

C. Port. — Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice sur cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . **10 fr.**
— Inventaire des archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice historique et suivi d'un cartulaire de cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . **10 fr.**

Digitized by Google

L'HYMNE GLORIA, LAUS

RÉPONSE A M. CÉLESTIN PORT [1]

M. Célestin Port, dans le numéro de janvier de cette *Revue*, a publié sur cette hymne certaines observations critiques qui appellent une réponse. Comme j'ai touché en passant à cette question dans les *Vies des Saints personnages de l'Anjou*, t. Ier, p. 379, je me crois autorisé à répliquer au savant archiviste.

Remarquons d'abord que pour bien résoudre les difficultés que soulève l'origine de l'hymne en question, il est nécessaire d'examiner séparément quel est l'auteur de ce poème, en quel lieu, à quelle époque, en quelles circonstances il a été composé, et quel en fut le résultat.

I.

Selon M. Célestin Port, cette « hymne célèbre existe, attribuée » *depuis le dixième siècle*, sans conteste, à Théodulfe, évêque » d'Orléans. »

Ce n'est pas assez dire ; car saint Loup, abbé de Ferrières, contemporain de Théodulfe, en fait expressément mention dans sa XXe Lettre (2).

Le savant archiviste ajoute : « Que Théodulfe ait tenu prison à » Angers, c'est le seul point qu'on peut admettre pour acquis, » *et non même peut-être sans aucun doute*. Mais les Angevins » sont partis de là pour accaparer à eux, autant qu'ils ont pu, la » vie et l'œuvre du prélat orléanais. »

(1) M. Port nous ayant prévenu qu'il désirait faire une réponse au présent article du R. P. Dom Chamard, nous informons les lecteurs de la *Revue* que nous la publierons en tête du prochain numéro. (*Note de la Direction.*)

(2) Migne, *Patrol. lat.*, t. CXIX, col. 468. Cf. D. Rivet, *Hist. litt. de la France*, t. IV ; p. 467 ; D. Mabillon, *Annal. Bened.*, lib. XXIX, no 14.

Digitized by Google

On s'étonne de voir le docte critique révoquer en doute un fait aussi incontestable que la réclusion de Théodulfe à Angers. Il est certain qu'il fut envoyé en exil. C'est lui-même qui l'affirme, et la description qu'il fait du lieu de sa détention ne peut s'appliquer qu'à Angers (1).

Est fluvius, Sartam Galli dixere priores,
Perticus hunc gignit et *Meduana bibit.*
. . . . . .
. . . . . .
Sarta aliis vicibus hoc ipsum est passa duabus
Nec hoc, nec procul hoc tempore, *sive loco.*
. . . . . .
. . . . . .
Septimus hic agitur decurrens lubricus annus,
Quod, Ludovice, tibi regna paterna manent.
Exilii quartus, meritis non denique nostris,
Volvitur infaustus æger et ecce mei.
. . . . . .
. . . . . .
Hac quoque ab urbe fluens sat prope Sarta bibit.
Quære locum ex aliis, diei tibi tempora dicam,
Crastina præfatæ res fuit ista rei.
Hunc quoque defectum quod passa sit *Angera* dicunt,
Sed locus atque dies sunt mihi nota minus.

Dans le carmen précédent il disait à Modoin, évêque d'Autun :

« Hoc, Modoine, tibi Theodulfus dirigit *exsul.*
. . . . . .
Sum Theodulfus Erato *veniens de carceris antro.*
Ejus ubi immensus hinc tuus urit amor.
Exsul, inops, pauper, tristissimus, anxius, angens. »

Est-ce assez pour démontrer combien est mal fondé le doute de M. Célestin Port ? Si les Angevins *ont accaparé* cette circonstance de la vie du célèbre évêque d'Orléans, ce n'est donc qu'à bon escient et à bon droit.

(1) Patrolog. lat., t. CV, col. 340-341. *Carm. Theodulfi, lib. IV, carm. 6.*

Digitized by Google

Mais est-ce à Angers que l'hymne *Gloria, laus* a été composée par le savant prélat ?

A cette question le docte Archiviste répond négativement. Nous répondons affirmativement, après le P. Sirmond, D. Mabillon et D. Rivet. A vrai dire, nous nous trouvons en bonne compagnie, et apparemment ces hommes illustres avaient des raisons plausibles pour asseoir leur opinion. En voici une qui dispense de beaucoup d'autres : Loup de Ferrières, dont nous alléguions tout à l'heure le témoignage contemporain, nous en fournit une preuve péremptoire.

Dans sa XXe Lettre déjà citée, dans laquelle il donne au moine Altuin des conseils sur les expressions employées par les poètes, il dit : « *Nundinas* in Theodulfi carmine legi producta penultima. » Or c'est précisément dans l'hymne *Gloria, laus*, que Théodulfe emploie cette expression en faisant longue la syllabe pénultième :

« *Urbem* et cum ramis et laudibus imus ad istam,
Celsa poli meritis fac ita adire piis.
Hanc in amore tuo collectam *respice plebem*,
Suscipe et illius vota precesque libens.
Ecce sacerdotum turbæ, popularis et ala,
Concinit et laudes sexus uterque tibi.
Quos habet Andegavis venerabilis ambis urbis,
Qui pia devota carmina mente canunt.
Quam Meduana morans fovet et Liger aureus ornat,
Qua rate cum lævi Sarta decora juvat.
Fruge, ope, NUNDINIS, pulchris et rebus abundans,
Obsita seu sanctis est bene tota locis. »

Essayons de traduire ces vers où la capitale de l'Anjou est décrite avec une élégance qui ne manque pas de grâce :

« Entrons dans la cité (*istam urbem* la ville *ici présente*) avec » des rameaux et des chants d'allégresse, et que chacun fasse en » sorte de les rendre assez méritoires pour qu'ils pénètrent » jusqu'au trône de Dieu. O Seigneur, jetez un regard sur ce » peuple rassemblé sous l'inspiration de votre amour, et recevez » favorablement ses vœux et ses prières. Voici les groupes des » prêtres et la phalange des fidèles, et les deux sexes à la fois

Digitized by Google

» qui entonnent vos louanges. Tout ce que l'enceinte de la ville » d'Angers renferme d'âmes consacrées à Dieu (*venerabilis*) » s'unit pour entonner, d'un cœur dévot, de pieux cantiques : » ville privilégiée que féconde la Maine, que décore la Loire aux » flots d'or, et que dessert de ses barques rapides la Sarthe » gracieuse. Productions agricoles, richesses, marchés, luxe, » tout y abonde. Ajoutez qu'elle est presqu'entièrement couverte » de lieux saints. »

Je demande avec confiance au lecteur impartial si de tels vers ont pu être composés par un évêque d'Orléans *en dehors de la ville d'Angers.*

II.

Mais M. Port m'arrête et me dit : « A se confier au texte, que nous a donné par deux fois Sirmond, il serait difficile d'en nier l'origine véritablement angevine. » Et après la traduction du poème il ajoute : « Telle est l'œuvre acceptée sans réserve par Sirmond, qui l'édite, et par Mabillon, qui s'en autorise, — il va s'en dire aussi par les Angevins, qui s'en servent en tous leurs livres. Roger seul la soutient interpolée ; mais encore dans le dernier Congrès d'Angers, en 1871, une voix autorisée en affirmait l'authenticité complète. Or je doute qu'à la première vue, et sans grand retour de réflexion, l'ensemble disparate de la pièce, *le contraste violent* entre la donnée première et le développement *qui s'en empare, l'opposition absolue entre les deux scènes*, réunies par une soudure malhabile, n'accuse d'emblée une œuvre de faussaire, qu'il eût été facile de convaincre. — N'est-il pas évident qu'au début, c'est, *comme l'indique d'ailleurs le titre* même, le chant *d'enfants que le poète fait se réjouir de leurs vertus*, de leurs espérances, du triomphe de leur glorieux maître ? — Puis tout d'un coup l'intonation change. — Le chœur prend d'autres accents et décrit une longue procession, qui doit rester inconnue évidemment, même dans le rite consacré par la légende, aux jeunes chantres de la psalette, retenus dans la tour épiscopale. »

Digitized by Google

Je l'avoue, au risque de passer pour un ignare aux yeux de M. Port, j'ai beau écarquiller les yeux, je ne puis voir *le contraste violent, l'opposition obsolue* qu'a vus le savant archiviste entre le début du poème et son développement.

D'abord le titre du poème : « *Vers faits pour être chantés par « des enfants le jour des Rameaux,* » est-il de Théodulfe? M. Port paraît le supposer. Alors il faut donc croire que le titre du poème précédent : « *Vers placés en tête d'une briève chronique « qui a été ajoutée aux Bibles,* » est également l'œuvre dudit évêque? Qui osera soutenir une pareille absurdité? Disons plutôt que le titre allégué provient de l'usage que, de très-bonne heure, l'Église a fait de ce cantique d'une suavité touchante.

Selon M. Port, le poème a eu pour but de *faire chanter aux enfants leurs vertus, leurs espérances, le triomphe de leur glorieux maître.* Relisons donc, et avec la traduction de M. Port, le début de cette hymne, seule partie authentique, si on l'en croit :

Gloire, louange et honneur à toi, o Christ, roi et rédempteur, pour qui l'honneur de la jeunesse a entonné un Osanna pieux !

Tu es l'illustre descendant d'Israël et de David, roi béni, qui viens au nom du Seigneur !

Dans les hauteurs des cieux, tout le chœur chante tes louanges, — et les faibles mortels — et toute la création avec eux !

Le peuple hébreux est venu à ta rencontre avec des palmes; avec des prières, des vœux, des hymnes, vois, nous nous présentons à toi!

Eux, ils te payaient, avant ta passion, le tribut de leurs louanges; nous, c'est ton règne que nous célébrons avec nos chants !

Eux, ils surent te plaire; puisse te plaire notre empressement dévoué, o roi miséricordieux, roi clément, à qui plaît tout ce qui est bon !

Ils tenaient leur nom hébreux de la gloire de leur antique race; nous devenons hébreux, nous, par notre passage à la vertu.

En triomphant des choses de la terre on s'élève aux régions célestes; la vertu, comme une bonne mère, *nous prend dans ses bras au sortir des vices impurs.*

En malice nous sommes des enfants, en vertu des vieillards. Le chemin qu'ont tenu nos pères, fais que nous le gardions jusqu'au bout.

Et pour que nous ne dégénérions pas de la sagesse *de nos pieux*

Digitized by Google

parents (patrum piorum signifient ici, comme dans la strophe précédente, *les ancêtres pieux*), que ta grâce sainte nous entraîne sur leurs pas.

Sois donc notre doux conducteur, et nous, soyons comme l'âne que tu montais; avec toi, qu'elle nous accueille, la cité sainte de Dieu !

Que les vêtements de l'apôtre nous enveloppent de leur éclat : pour qu'ainsi, bien parée, notre troupe soit digne de te porter.

Nos corps et nos âmes, comme nos vêtements, sont prosternés sous tes pieds, pour que par nous la route s'ouvre toujours assurée devant toi.

Que la joie de notre victoire pieuse nous tienne lieu de palmes triomphales, pour que notre voix victorieuse puisse ainsi te chanter.

Et qu'au lieu de rameaux de saule nous te présentions des cœurs innocents; que la pureté printanière de nos œuvres nous amène aux champs de l'éternel printemps.

Au lieu de rameaux d'olivier, c'est l'ardeur pieuse, c'est la lumière et l'intelligence de l'esprit saint que nous apportons en nous pour légitimement te plaire !

De l'arbre de la loi cueillons quelques fleurs choisies, pour te frayer vers nous une route bien sûre à tes pas.

Et qu'en ce jour notre empressement pieux célèbre ainsi d'un tel cœur cette fête, que chaque année la même fête soit assurée de revenir sans fin.

Y a-t-il dans tous ces vers, même une allusion *aux vertus* du jeune âge? Y trouve-t-on un seul chant d'allégresse exprimant *les espérances de l'enfance*? Il n'y en a pas trace. M. Port s'est donc manifestement mépris sur le sens de cette hymne. Si l'Église la fait chanter d'ordinaire par des enfants, c'est afin de reproduire cette parole du roi Prophète, appliquée par le divin Maître précisément au jour de son entrée triomphale à Jérusalem : « Vous avez fait sortir une louange parfaite de la bouche des enfants, et de ceux qui étaient à la mamelle (Math. XXI, 16). Mais de même que dans le temple, aussi bien que dans les rues de Jérusalem, les enfants n'étaient pas seuls à crier : Hosannah ! comme on le voit en saint Luc (Luc, XIX, 39-40); de même le poème qui reproduit cette scène ne peut pas s'appliquer aux enfants seuls. Évidemment dans la foule des juifs les enfants étaient en petit nombre; ils ne sont même pas mentionnés dans le parcours de la marche triomphale du Christ; c'est dans le

Digitized by Google

temple seulement qu'ils font entendre le cri de triomphe qui venait de retentir à leurs oreilles.

Mais quel est le sens de ce début de l'œuvre de Théodulfe? Le voici : Le prélat fait ressortir de la scène biblique toutes les conclusions morales que lui suggèrent sa verve poétique et les sentiments vraiment exquis de sa piété. Il énumère, avec une profusion pleine de grâces, toutes les pensées que doit inspirer à tout cœur chrétien le souvenir de cette entrée triomphale du Christ à Jérusalem, au moment où ses ennemis convoitaient sa perte : image trop réelle de notre marche vers la Jérusalem céleste, au milieu des machinations des ennemis de notre salut.

Ceci posé on se demande *quelle opposition absolue* il peut y avoir entre ces applications *générales* et l'application *particulière* qui est développée dans la suite du poème. Aussi bien, il faut nécessairement admettre l'authenticité des six strophes suivantes puisque nous avons entendu plus haut Loup de Ferrières faire une allusion manifeste au premier vers de la sixième strophe. D'ailleurs, si cette partie est une superfétation à l'œuvre de Théodulfe, elle est fort ancienne, car on la trouve dans l'un des plus anciens manuscrits de la bibliothèque d'Angers, dans le *Missale vetus*, provenant de saint Aubin, p. 110, et qui est au moins du XIe siècle. Et ne suffit-il pas de comparer le style des deux parties pour se convaincre qu'elles sont d'un seul et même auteur? Quel est le poète du Xe siècle qui eût pu faire des vers tels que ceux-ci :

Quam Maduana morans fovet et Liger aureus ornat,
Quam rate cum levi Sarta decora juvat;
Fruge, ope, nundinis, pulchris et rebus abundans,
Obsita seu sanctis est bene tota locis?

Et les strophes qui précèdent immédiatement celles-ci ne rappellent-elles pas le style du début dont l'authenticité est incontestable?

La seule objection qui reste debout est celle que M. Port tire de la non existence, au commencement du IXe siècle, de plusieurs églises énumérées dans les strophes suivantes.

Digitized by Google

D'après M. Port « il s'en fallait de beaucoup qu'il y eût au IXe siècle, sous le nom de Saint-Jean-Baptiste, une paroisse constituée, *plebs*. »

Mais qui a dit au savant archiviste que *plebs* ne s'appliquait, surtout en langage poétique, qu'aux habitants *d'une paroisse constituée*? Pourquoi pas à l'assemblée des moines et aux serviteurs d'un monastère? Ce dernier sens est évidemment le seul vrai, puisque le prélat l'applique à la fois à Saint-Aubin et à Saint-Jean-Baptiste. Cette dernière église avait été construite par saint Lezin, qui y avait établi un convent de moines *collegium monachorum juxta normam sanctæ professionis* (1); et bien que plus tard ce monastère soit devenu une collégiale de chanoines, il est très-probable que, au commencement du IXe siècle, il était encore habité par des moines, ainsi que Saint-Aubin; ce que le poète exprime en ces termes :

« *Consocians ramis dicta canora suis.*

« *Il associe ses chants et ses palmes* (à ceux de Saint-Aubin). »

Passons Saint-Martin, puisque M. Port nous le concède. A propos de Saint-Saturnin, notre docte écrivain répète son erreur concernant les *paroisses constituées*. Croit-il donc que les moines s'abstenaient d'assister aux processions publiques? « Mais, s'écrie-t-il, coupons la route à Saint-Aignan. Ce ne fut » jamais, on peut ici l'affirmer *qu'un petit prieuré* de l'abbaye » de la Roë, dont le nom est mentionné pour la première fois » en 1132, à l'occasion d'un incendie qui y prit naissance et » ruina partie de la cité. »

On pourrait formuler l'objection de M. Port en ces termes : Saint-Aignan, au commencement du XIIe siècle, avait si peu d'importance, qu'il fut donné, comme prieuré, à l'abbaye de la Roë. Donc il n'existait pas au IXe siècle. Je laisse à M. Port lui-même le soin d'apprécier un pareil raisonnement. Combien de monastères très-florissants au début du IXe siècle, qui n'étaient plus, au Xe et au XIe, que de simples prieurés! Ligugé en est un exemple entre mille. Que peut faire à un vrai savant comme M. Port, l'opinion de Roger, sur ce point?

(1) Mabillon, *Annal. Bened. lib. IX*, n° 21.

Digitized by Google

Ajoutons que pour que les religieux d'un prieuré conventuel, ou les prêtres d'une paroisse, assistassent à une procession générale, il n'était pas nécessaire qu'ils fussent nombreux.

« Que faut-il penser aussi *de la paroisse de Notre-Dame* du Ronceray, Outre-Maine ? »

Evidemment M. Port ne voit que *des paroisses* dans toutes les églises d'Angers au IXe siècle !

« C'est l'auteur de la légende, sans valeur historique, de » saint Melaine, poursuit-il, qui y place une entrevue impossible » avec saint Aubin et trois autres évêques. La charte de fonda- » tion de Ronceray, en 1028, *constate seulement que cette recons-* » *truction succède aux ruines d'une basilique dont elle conserve* » *l'autel*, et qui ne dataient SANS DOUTE (?) pas de quatre ni de » deux siècles. »

Pourquoi pas ? Ladite charte contient-elle quelques expressions qui excluent cette antiquité ?

Quant à la légende de saint Melaine ce n'est pas le lieu d'en prendre la défense, encore que les objections qu'on a soulevées naguère contre elle, ici même, ne reposent que sur l'ignorance des anciens usages de l'Église. Il me suffit de dire que cette légende, quelle qu'elle soit, remonte tout au moins à la fin du VIe ou au commencement du VIIe siècle (1). Et lors même qu'elle ne serait pas authentique, elle servirait du moins à constater l'existence de la basilique de Notre-Dame-du-Ronceray à cette époque reculée. Quiconque est tant soit peu versé dans l'étude des monuments des premiers siècles de l'Église, sait qu'on appelait *basiliques* les églises des cimetières et des monastères.

Contre l'existence des églises de Saint-Germain et de Saint-Michel-du-Tertre, M. Port n'a que des objections négatives analogues à celles déjà réfutées. Inutile d'insister sur le surnom *de Tertro*. Est-ce que le poème mentionne ce surnom, qui peut-être n'a été donné que plus tard ?

« Et qu'on remarque cette étrangeté ! observe notre docte » archiviste, entre tant d'oratoires d'importance inférieure et

(1) D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, III, 323.

Digitized by Google

» inégale, à supposer qu'ils existassent, c'est cette grande et » antique église de *Saint-Pierre,* dont le ressort, au XVIIIe siècle » encore, conservait une enclave sur la rive gauche jusqu'à » Empiré, c'est *Saint-Pierre* qu'on voit ici qualifié en termes » d'une pitié particulière, *comme le plus humble des refuges,* » CELLA, qui a de la peine à réunir quelques fidèles, *gestit* » *mittere*, et envoie qui elle peut, *quos quit.* »

Vraiment on hésite à répondre à de telles paroles. J'aime à croire que M. Port ne les a pas pesées avant de les écrire. Le mot *cella,* au commencement du IXe siècle, pas plus qu'à la fin du VIe, n'était nullement *un terme de pitié particulière.* Il signifiait monastère *en général,* et monastère d'une importance moins considérable en particulier. Saint Grégoire de Tours, et les légendaires du VIe et du VIIe siècle l'employaient constamment dans ces deux sens (1). En poésie surtout, où *monasterium* trouve difficilement place, *cella* devait nécessairement être employé de préférence dans le sens de monastère et d'abbaye. Loin de former objection, ce terme, dans le *Gloria laus,* prouve l'antiquité de cette partie du poème, et nous fait apercevoir l'origine de cette enclave immense qui dépendait de l'église de Saint-Pierre. Ainsi en était-il à Tours, pour Saint-Martin; à Poitiers, pour Saint-Hilaire; à Paris, pour Saint-Germain-des-Prés, etc.

M. Port traduit *cella* par « *le plus humble des refuges.* » Il ne lui connaît donc que la signification de *cellule?* Cette préoccupation a évidemment porté M. l'Archiviste à détourner le sens des mots *gestit mittere,* qui n'ont assurément jamais voulu dire : « *avoir de la peine à réunir quelques fidèles* » mais bien, « *envoyer avec joie.* » De même *quos quit* ne signifie pas, dans ce passage « *envoyer qui elle peut,* » mais envoyer *tous ceux qu'elle peut.*

« Par contre, poursuit M. Port, avec quelle énergie et quelle » vigilance est affirmée l'autorité et la suprématie de saint » Maurice, dont l'exaltation couronne l'œuvre ! »

---

(1) *V.* Du Cange, au mot *Cella.* S. Gregor. Tur. *De Glor., confess.*, cap. LXXX. *Vita S. Paterni Abrincensis,* auctore. S. Fortunato, n° 3; *vita S. Leobini, n° 3; vita S. Aredii, nos 4 et 54,* etc., etc.

Digitized by Google

Je ne vois rien de cette énergie et de cette exaltation dans les vers en question :

« D'ici dirigeons-nous vers le seuil sacré de Saint-Maurice, et que » nos voix s'y mêlent dans un ensemble de louanges et de prières.

» Là que nos titres se confondent au sein d'une même mère (*Illic* » *et titulis nos mater colligat una*. Il me semble que le sens est : » Que l'Église mère nous réunisse sous les étendards glorieux de ses » patrons, *titulis*), chef et modèle de notre ville,

» Où notre prière et la bénédiction du pontife doit terminer » dignement la fête et reconduire avec honneur chacun de nous en sa » demeure. »

Je ne vois en ces vers qu'un seul fait attesté, à savoir que vers l'an 818 ou 819, l'église de Saint-Maurice était considérée comme la cathédrale d'Angers. Or, ce me semble, ce fait est incontestable, quelle que soit l'opinion que l'on embrasse au sujet de l'église de Saint-Pierre.

M. Célestin Port a donc tort de découvrir là « *un indice qui* » *nous donne* le motif de la composition entière. »

Ce que nous venons de dire suffit, croyons-nous, pour renverser les difficultés qui semblaient s'opposer à l'authenticité de la dernière partie du poème de Théodulfe.

Mais il ne faut pas oublier que la citation de son contemporain Loup de Ferrières met cette authenticité hors de toute contestation sérieuse, car le distique auquel il fait allusion appelle naturellement la suite du morceau.

« Le plus ancien texte actuellement connu de l'hymne *Gloria,* » *laus*, dit M. Port, se trouve à la bibliothèque de Saint-Gall, » dans un manuscrit des IXe-Xe siècles, qui ne contient que les » douze premiers vers, — comme l'édition donnée par Fabricius. » Le texte le plus complet que l'on en rencontre, existe à notre » Bibliothèque nationale, dans un manuscrit du XIe siècle, et » s'arrête, comme la critique *a priori* et le sens de la pièce » l'indiquaient en toute assurance, — au 36e vers qui la résume :

» *Continuo ut valeant annua festa sequi*. Et le *Thesaurus* de » Daniel n'en a pas connu davantage. »

Après ce qui vient d'être dit, cette objection perd toute sa

Digitized by Google

valeur. Les lacunes signalées s'expliquent facilement. L'usage liturgique que l'on fit presque immédiatement de ce morceau poétique en fut la vraie cause, fort naturelle d'ailleurs. Dans chaque église on se contenta de copier les vers que l'on avait résolu de chanter en procession. Ainsi, à Saint-Gall, on se borna, comme aujourd'hui, aux douze premiers vers. Ailleurs, sans doute pour faire honneur à la beauté de la pièce, on transcrivit tout ce qui n'était pas particulier à la ville d'Angers. Mais évidemment, à Paris ou ailleurs, on n'avait aucun goût à chanter les strophes consacrées aux églises de la capitale de l'Anjou. Cette omission ne doit donc pas être considérée comme une objection sérieuse contre l'authenticité de cette dernière partie.

Composé à Angers, le poème devait, ce semble, renfermer quelques allusions au lieu de son origine, et si l'on devait s'étonner de quelque chose, ce serait qu'il n'en contînt aucune.

III.

Nous nous sommes attardés dans la démonstration de l'authenticité complète de l'hymne de Théodulfe, parce que c'est le point fondamental de la question. Nous pourrions, à la rigueur, concéder tout le reste, sans que la tradition angevine en reçût substantiellement aucune atteinte. Combien de faits historiques ont subi des superfétations malheureuses ! Toutefois, ne laissons pas sans protestations les assertions inexactes et exagérées relatives aux origines de notre hymne célèbre.

L'auteur du *Fragmentum historicæ Francicæ*, publié par Duchesne et reproduit par D. Bouquet (1), est le premier qui

(1) D. Bouq., t. VI, p. 232 : « Ab imperatore Ludovico (Theodulfus) insimulatus conjurationis, Andegavis est exiliatus. Qui dum in custodia teneretur, die palmarum, ipso Imperatore præsente, illos pulcherrimos versus, qui nunc usque in ipsa die per Galliam in processione cantantur, de turri quæ custodiebatur cecinit, quorum hoc est exordium :

Gloria, laus et honor tibi sit Rex Christe Redemptor,
Cui puerile decus prompsit Osanna pium.

Unde priori gratiæ condonatus, dum ad sua festinaret, defunctus est. »

Digitized by Google

ait raconté à sa façon l'origine du *Gloria, laus* : « Théodulfe, » dit-il, ayant été accusé de conspiration auprès de l'empereur » Louis (le Débonnaire), fut exilé à Angers. Ce prélat, alors » qu'il était retenu sous bonne garde, le jour des Rameaux, » l'empereur étant présent, chanta du fond de la tour où il était » renfermé les vers si touchants, que, dans toute la Gaule, on » chante encore dans la procession qui a lieu ce jour-là même. » En voici le début : Gloire, louange, honneur à vous, ô Christ, » Roi et Rédempteur, pour qui la glorieuse enfance a entonné » l'Hosannah pieux ! »

« Rétabli, par suite de cet événement, dans les bonnes grâces » du prince, il fut surpris par la mort au moment où il se » hâtait de retourner dans son diocèse. »

D'après Duchesne et D. Bouquet, cette chronique a été écrite au XIe siècle. Elle n'est pas absolument à dédaigner, d'autant que, pour le règne de Louis le Débonnaire, elle ne fait que reproduire l'œuvre de Hugues de Fleury.

Je ne m'arrêterai pas à réfuter l'objection tirée du lieu où la scène se serait passée. Bien que la tradition locale, même sur ce point, ne nous paraisse pas sans valeur, on peut facilement admettre quelque erreur sur des détails de si peu d'importance.

Néanmoins, je suis obligé d'avouer que M. Port me paraît avoir outrepassé les bornes de la critique, lorsqu'il dit :

« Ce n'est qu'au milieu du IXe siècle et par un acte d'échange » authentique, dont la teneur est connue, que l'Évêché vint » s'installer entre la cathédrale et la muraille gallo-romaine, là » où jusqu'alors, et encore en 821, s'élevait le palais du comte. » *Toutes les conditions de la cérémonie sont, par ce fait seul,* » *bouleversées.* »

Cette conclusion outrepasse les prémisses. Pour qu'elle fût légitime, il faudrait admettre qu'une procession liturgique ne pouvait pas traverser la cité alors que les comtes habitaient près de la cathédrale. Pourquoi pas ?

Mais, laissons ce détail. Une difficulté plus sérieuse résulte de la présence de l'empereur à la cérémonie.

Louis le Débonnaire vint en effet à Angers, en 818, et il y vit

Digitized by Google

mourir sous ses yeux, le 3 octobre, sa femme Ermengarde (1).

D'autre part, il est certain que Théodulfe était en exil depuis près de *quatre ans*, en la *septième* année du règne de Louis le Débonnaire, c'est-à-dire en 820 ou 821.

Il faut donc rejeter comme une fable cette circonstance, rapportée par le chroniqueur du XIe siècle, que le *Gloria, laus* fut chanté pour la première fois par Théodulfe, en présence de l'empereur ; car en 818 il n'y avait pas près de quatre ans que le prélat était exilé, et ni en 820 ni en 821 Louis le Débonnaire ne mit le pied à Angers.

Mais, rien n'empêche de croire que le prisonnier entonna son beau cantique du fond de sa prison, qu'il appelle lui-même un cachot (*de carceris antro*).

Ainsi, à part une seule circonstance, la tradition angevine demeurerait véridique dans ses moindres détails; car ce n'est pas elle qu'il faut accuser de l'erreur relative au motif qui amena l'élargissement de l'évêque d'Orléans.

M. Célestin Port me pardonnera, je l'espère, le zèle que j'ai mis à confirmer l'un des faits les plus glorieux de l'histoire de l'Église d'Angers. Car, enfin, si Théodulfe a la gloire d'être l'auteur de l'hymne gracieuse dont je viens de raconter l'origine ; c'est à l'Église d'Angers que les Églises de France d'abord, et l'Église universelle ensuite, ont emprunté l'usage de transformer en chant sacré ce cantique composé pour elle et dans ses murs.

M. Port a cédé à l'illusion que produit souvent une nouvelle découverte. Homme de science, il ne s'étonnera pas d'avoir erré sur une question de détail. On sait d'ailleurs que l'écrivain le plus érudit n'est pas à l'abri de subir les conséquences de notre ignorance native.

Dom François CHAMARD,
Bénédictin.

---

(1) D. Bouquet, VI, 178 : Cum Imperator Andegavos civitatem esset reversus, Irmingardis Regis conjunx ejus... V Nonas octobris decessit.

Digitized by Google

L'ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

ET

LES CONCERTS POPULAIRES

La généreuse et noble tentative de décentralisation artistique, à laquelle les habitants d'Angers doivent depuis bientôt deux ans de superbes concerts, mérite trop d'attirer l'attention sympathique de tous ceux qu'intéressent tant soit peu les questions d'art pour que la *Revue de l'Anjou* ne lui consacre pas quelques pages.

L'*Association artistique* tient à l'heure qu'il est une place honorable dans le monde musical et l'on peut dire, sans flatterie, que les résultats obtenus par elle sont déjà considérables. Les débuts de cette société, qui a maintenant son passé et par conséquent son histoire, furent ceux de la plupart des entreprises utiles et désintéressées : les fées qui présidèrent à sa naissance ne purent complétement écarter les ronces de sa route et c'est au milieu de difficultés sans nombre qu'elle vit le jour. Le public ne se doute pas des efforts et de la persévérance qu'il a fallu pour arriver à ce qui existe, et les lecteurs de cette *Revue* seront peut-être curieux de jeter un regard en arrière et ne m'en voudront pas de leur faire assister aux premiers pas, ceux qui coûtent le plus, de cette société appelée, espérons-le, à un long et brillant avenir.

Il y a longtemps que l'idée de créer un orchestre capable d'interpréter les grandes œuvres classiques germait dans la cervelle de quelques dilettanttes.

A force d'activité et de démarches, M. Alfred Michel était parvenu à organiser des séances de musique de chambre, qui

Digitized by Google

durèrent plusieurs années et nous permirent de faire connaissance avec les plus délicates compositions d'Haydn, de Mozart, de Beethoven, Schubert et Mendelssohn. Chacun de nous se souvient encore de ces belles matinées musicales où l'on entendait de sublimes chefs-d'œuvre merveilleusement interprétés par ce violoniste incomparable qui a nom Maurin. Le public n'était pas nombreux, mais fidèle, et les villes voisines nous enviaient déjà nos séances de *Quatuor*, comme aujourd'hui elles nous envient les concerts donnés chaque dimanche par l'un des meilleurs orchestres de France.

La fatale guerre de 1870 et les dissensions intérieures, plus fatales encore, qui la suivirent, apportèrent à tous des préoccupations devant lesquelles devaient nécessairement disparaître de simples questions d'art. Le théâtre était en reconstruction, nous ne possédions ni troupe, ni chanteurs, et la musique semblait dans l'abandon le plus complet à Angers.

Cette situation ne devait heureusement pas durer. La nouvelle salle de spectacle finit par être brillamment inaugurée et l'on parut se réveiller d'un long sommeil. MM. Cattermole, Closon, Guidé et Mariotti fondèrent le *Quatuor Angevin* et donnèrent quelques matinées musicales qui furent très-suivies. C'est à cette époque qu'un amateur bien connu, le marquis de Foucault, eut la bonne idée de tirer parti des ressources qu'Angers possédait alors, si rares qu'elles fussent. Il parvint à former un petit orchestre symphonique, peu nombreux il est vrai, mais plein de zèle, et qui sous l'habile direction de M. Closon sut se faire applaudir dans le premier *allegro* de la *Symphonie Pastorale*. En ce temps-là, nul n'eût osé songer à faire exécuter le reste, cette première partie étant déjà considérée comme un coup d'audace. Ce qui est certain, c'est que le proverbe eut raison : la fortune sourit et le succès dépassa les espérances. Les organisateurs de cet heureux essai n'eurent plus qu'une idée, monter plus haut : *excelsior !* Un projet d'association leur fut présenté par M. Alfred Michel, à qui revient l'honneur d'avoir eu le premier l'idée de cette grande entreprise. Un comité se forma ayant à sa tête M. Jules Bordier, qui depuis ce jour a dépensé au

Digitized by Google

service de la société tout ce qu'il possédait d'énergie et de dévouement et l'on résolut de ne pas perdre de temps.

La circulaire suivante, datée du 13 décembre 1873, avait déjà mis le public au courant de ce qu'on voulait faire.

MONSIEUR,

Vous avez sans doute appris par les journaux qu'il était question de fonder, à Angers, un orchestre complet, destiné à faire entendre de bonne musique, à en propager le goût et à le développer. Cet orchestre servirait au théâtre pendant l'année et pour les représentations d'opéra. Il donnerait une série de vingt concerts populaires, le dimanche l'après-midi avec prix accessible à tous ; il prêterait son concours aux cérémonies religieuses, enfin il constituerait à Angers la possibilité d'avoir toujours de la bonne musique d'ensemble dans les concerts, les fêtes de bienfaisance et les réunions privées. Notre combinaison est purement désintéressée et artistique, elle ne nous donnera aucun avantage pécunier, elle vous associera à une œuvre que nous croyons utile, honnête et d'une heureuse influence. Après un long examen et une étude sérieuse de la question, nous avons pensé que ce projet était le seul réalisable en province. Aussi avons-nous compté, M....., sur votre bienveillant concours et sur votre souscription pour aider nos efforts. Aussitôt le nombre de souscriptions nécessaires réalisé, nous nous empresserons de provoquer une réunion générale dans laquelle sera nommée la commission définitive.

Agréez, M....., l'assurance de nos sentiments distingués (1).

Il y a bientôt dix ans, j'avais dans une courte brochure intitulée : « *Question du théâtre,* » d'accord avec M. Michel, proposé aux membres du Conseil municipal de prendre en considération le projet devenu une réalité.

En résumé, la combinaison était simple et se réduisait à ceci : fournir au théâtre un bon orchestre avec lequel il fût possible de donner chaque dimanche un concert durant tout le temps de la saison théâtrale. Il en résultait que le directeur aurait à sa

(1) Cette circulaire était signée de MM. de la Bevière, Bordier, Bellanger, de Chemellier, Gennevraye, de Foucault, Michel, Oriolle, de Romain, Rochard, Rondeau, Toutain, Simon.

Digitized by Google

disposition pour la somme de 27,000 francs un orchestre dont les frais ne se pourraient estimer au-dessous de 50,000. M. Mark ne crut pas devoir associer son nom à cette œuvre éminemment populaire et, chose triste à constater, l'opposition la plus vive et la plus injustifiable vint d'artistes dont le talent incontesté eût pu rendre de véritables services. On dut s'en passer : je suis de ceux qui le regrettent, mais la faute n'en doit retomber sur aucun des membres de l'Association.

Maintenant il est inutile de revenir sur des discussions et des polémiques qui dorment actuellement dans l'oubli. On alla jusqu'à écrire qu'il était regrettable de fonder une société dont l'entrée ne serait pas accessible aux classes populaires. Chacun a vu depuis ce que l'*Association Artistique* a fait pour le peuple, mis par elle à même de se distraire et surtout de s'instruire à l'audition des plus purs chefs-d'œuvre de l'art. Il suffit de parcourir le premier livre d'histoire venu pour y acquérir la triste certitude que les idées les plus généreuses et les plus désintéressées n'ont pu se faire accepter sans lutte. Les sols rebelles au soc de la charrue sont rares, mais on ne trouve pas toujours des ouvriers de bonne volonté pour y tracer le sillon. Au moins quand il s'en présente ne devrait-on pas leur jeter des bâtons dans les roues. Enfin, malgré de nombreuses difficultés, après beaucoup d'efforts et de pourparlers l'accord s'établit entre les fondateurs de l'*Association Artistique* et le directeur du théâtre d'Angers, M. Chavannes, qui depuis n'a cessé de se montrer aussi dévoué pour l'œuvre qu'il était sympathique aux organisateurs. Il fut convenu entre lui et ces derniers que l'orchestre complet lui serait fourni pendant les six mois que dure la saison d'opéra. Il ne s'agissait plus que de trouver des musiciens. La chose était délicate et difficile ; la ville offrait peu de ressources et il fallait chercher des exécutants capables et présentant des garanties sérieuses. Chez nous, en dehors de Paris, les écoles de musique sont dans un état d'infériorité regrettable vis-à-vis de celles qu'on remarque chez nos voisins. Si la Belgique fournit aux orchestres de France tant d'excellents instrumentistes, c'est grâce à la solide organisation de ses conservatoires. Après beau-

Digitized by Google

coup de voyages, de démarches et d'activité, M. Michel finit par recruter un ensemble sur lequel il était permis de compter. La veille de l'ouverture du théâtre chacun était à son poste et le lendemain M. Lelong conduisait d'un bras un peu fiévreux l'ouverture des *Mousquetaires de la Reine*. L'exécution en fut si belle que la salle entière éclata en applaudissements. La cause de l'orchestre était gagnée, *l'Association Artistique* était fondée, et la circulaire suivante récoltait de nombreuses adhésions.

MONSIEUR,

L'Association Artistique, nouvellement fondée à Angers, se propose de donner cette année une série de 20 à 24 concerts, avec le concours de l'excellent orchestre du théâtre, d'amateurs distingués et des premiers artistes de Paris. Un ensemble aussi parfait lui permettra de faire interpréter, comme ils le méritent, et de soumettre à votre goût éclairé, les chefs-d'œuvre de la musique ancienne et moderne. Les concerts auront lieu chaque dimanche à partir du 21 octobre prochain. L'Association Artistique serait heureuse de vous compter au nombre de ses abonnés. Nous espérons que vous voudrez bien nous retourner, revêtu de votre signature, l'engagement ci-inclus, chez M. Jules Bordier, trésorier de la société.

Les personnes qui désireront ne pas profiter des avantages offerts par la garantie de 50 francs, n'auront qu'à rayer sur le bulletin l'article concernant cette garantie.

Veuillez agréer, M....., nos respectueuses salutations (1).

Si du côté de la presse départementale les membres fondateurs de l'association ne trouvèrent pas l'appui énergique sur lequel ils avaient droit de compter, ils furent du moins encouragés et soutenus non-seulement par les journaux de Paris, mais encore et surtout par les artistes, exécutants ou compositeurs. Plus de soixante membres honoraires au nombre desquels se trouvent les sommités artistiques et musicales de France leur

(1) Cette circulaire était signée par MM. Bahuaud, de la Bévière, Bonneau-Avenant, Jules Bordier, Georges de Chemellier, de Falloux, de Foucault, François, Giraud, Achille Joubert, Leguay, Loriol de Barny, Alfred Michel, Ernest Oriolle, Peltier, de Romain, Rainaly, Max Richard, Richou, Rochard, Toutain.

Digitized by Google

adressèrent des félicitations enthousiastes au sujet de l'œuvre entreprise. M. Gouzien, au *Journal de Musique*, M. Comettant, au *Siècle*, lui apportèrent la précieuse collaboration de leur plume et de leur talent. Parmi les feuilles qui se montrèrent le plus sympathiques, citons : la *Liberté*, l'*Evénement*, la *Gazette Musicale*, le *Gaulois*, le *Figaro*, le *Télégraphe*, le *Rappel* et chez nos voisins le *Phare de la Loire* où M. Garnier l'excellent critique s'est attaché à démontrer quels beaux résultats on pourrait obtenir avec de la persévérance et de la volonté. A ces marques d'estime vint se joindre la collaboration active et désintéressée de maîtres dont il suffit de citer les noms pour en apprécier la valeur. MM. Saint-Saëns, Massenet, Guiraud et Joncières ont de suite compris quels immenses services rendraient à la musique française des sociétés semblables à celle qui se créait à Angers ; nul n'a marchandé son concours et chacun l'accorda non-seulement en artiste, mais en ami.

Le premier concert populaire fut donné le 21 octobre 1877. On y exécuta dans son entier cette Symphonie pastorale dont on n'avait pu quelques années auparavant faire entendre que le premier *Allegro*. Bien du chemin avait été parcouru, et l'on pourra se rendre compte de celui qui a été fait depuis en songeant que huit sur les neuf symphonies de Beethowen ont été jouées.

L'inauguration solennelle eut lieu le 4 novembre de la même année, par un concert consacré aux œuvres modernes. M. Joncières y dirigea des fragments de sa *Symphonie Romantique*, M. Massenet ses *Erynnies* et M. Guiraud son *Carnaval*, dernière partie de la suite d'orchestre qui eut à Paris un succès si retentissant. A l'heure qu'il est l'Association voit arriver la fin de sa seconde année d'existence, et ceux qui désirent avoir une idée exacte de ses travaux, n'ont qu'à jeter les yeux sur la liste des ouvrages qu'elle a fait connaître au public. Ils sont nombreux et choisis avec un grand esprit d'éclectisme et d'impartialité.

La rédaction des programmes n'est point chose aussi facile que beaucoup de gens le peuvent supposer. Attirer le public aux concerts, l'y retenir, satisfaire les abonnés, telles sont les diffé-

Digitized by Google

rentes préoccupations nécessaires dans le choix des œuvres à exécuter. La pensée de contenter tout le monde est louable, mais on peut en reléguer la réalisation dans le domaine des chimères. En musique il est plus simple de mettre d'accord les instruments que les auditeurs. Que d'opinions diverses ! Nulle part on ne trouve des enthousiasmes plus fougueux, des partis pris plus absolus, des entêtements plus inébranlables. Celui-ci se plaint de ce qu'on délaisse Haydn et Mozart, ses oreilles bercées jadis par les mélodies de *Zemir* et *Azor* ou de la *Dame Blanche*, ont peine à supporter les audacieuses harmonies du jour; celui-là admet Beethowen, tout en faisant des restrictions au sujet de ses derniers ouvrages, Schumann l'ennuie, Berlioz le rend sourd ; un autre voudrait voir fragmentées des symphonies dont la longueur lui semble demesurée, un quatrième trouve au contraire qu'on n'en donne pas assez. Les uns demandent qu'une plus grande part soit faite aux œuvres des compositeurs vivants, les autres pensent qu'il vaudrait mieux ne jouer que des ouvrages dont la réputation est déjà faite. Il y a encore ceux qui soupirent après quelque valse du pays de Strauss, comme l'Arabe fatigué des longues marches dans le désert soupire après la vue d'un oasis ou d'un palmier, tandis que leurs voisins ne peuvent entendre sans crier au scandale les ouvertures de *Semiramis* ou de la *Gazza Ladra*, ceux que le plus petit bout de fugue réjouit d'aise, ceux qu'Haendël et Bach endorment, les partisans de la musique italienne, les admirateurs exclusifs des maîtres allemands, les fanatiques de Wagner, ses contempteurs, ses ennemis. Il ne manque pas de nuances : en politique, du blanc le plus éclatant au rouge le plus écarlate, on n'en trouverait peut-être pas davantage. Aussi ne faut-il pas s'étonner si quelques critiques ont été adressées de côté et d'autre aux membres de la commission ; il était impossible qu'il en fût autrement.

Les œuvres anciennes consacrées par le temps et l'admiration des hommes leur offraient déjà une mine abondante de richesses où l'on ne cessera pas si tôt de puiser. L'Allemagne est la patrie de la symphonie : là vécurent Haydn, Mozart, Beethowen et plus tard Mendelsshon, Weber et Schumann ; il fallait donc y

Digitized by Google

aller chercher des chefs-d'œuvre qui s'y trouvent en plus grand nombre qu'ailleurs. D'ailleurs, si l'artiste appartient au pays qu'il est fier d'illustrer, ses ouvrages sont cosmopolites et le plus beau côté de la musique est justement d'être un langage universellement compris. Ceux qui, ne pouvant oublier qu'un jour le sort des batailles nous fut contraire, veulent se servir des nationalités comme de barrières font, sans s'en douter à coup sûr, une œuvre vaine et mauvaise : vaine parce que l'art est un royaume où la politique fera toujours triste figure et où les nations civilisées ne se doivent pas rencontrer le sabre en main, mauvaise parce que le jour où l'on proscrirait l'étude et l'admiration des chefs-d'œuvre étrangers, loin de servir les intérêts de l'art national, on le tuerait.

Il faut donc distinguer entre l'auteur et ce qu'il produit.

Cette vérité, claire comme le soleil, n'a pas été comprise par tout le monde, et des patriotes plus sensibles que d'autres ont cru devoir reprocher aux membres de l'*Association Artistique* d'avoir laissé exécuter à Angers l'ouverture du *Tanhausër*, jouée à Nantes et partout ailleurs. Ces reproches ont eu un résultat, celui de nous priver d'entendre depuis, une seule des compositions de l'un des plus grands musiciens de l'époque. La majorité de la commission a cru bien faire, elle s'est laissée guider par les meilleures intentions mais n'en a pas moins eu tort.

Près des maîtres anciens et étrangers, nous avons vu avec satisfaction nos compatriotes occuper dignement la place qui leur était réservée dans les Concerts populaires. Nous ne pouvons assez féliciter ceux qui ont fait appel aux jeunes maîtres de l'école française; ils ont compris que les sociétés du genre de celle dont je parle, devaient non-seulement populariser les œuvres classiques, mais encore fournir aux auteurs vivants les moyens de faire exécuter leurs compositions et contribuer ainsi, dans une large mesure, au développement et au progrès de notre art national.

Il y a différentes manières de comprendre le patriotisme. L'Etat a reconnu que celle-ci n'était pas mauvaise en allouant un

Digitized by Google

subside de quatre mille francs à l'*Association Artistique d'Angers.*

Les services qu'elle a rendus depuis deux ans, sont en réalité considérables. Nulle part en province une société de musique ne présentera aujourd'hui une pareille série de travaux. Un grand nombre de compositions soit anciennes, soit modernes, ont été exécutées dans des conditions parfois excellentes et toujours suffisamment bonnes, pour que le public pût s'en rendre un compte exact. Le nom de Beethoven, ce roi des maîtres, est revenu plus de vingt fois sur l'affiche : la *Symphonie Pastorale* a été souvent redemandée ; l'*Héroïque*, celles en *ut* mineur et en *la* ont produit tout l'effet qu'elles ne manquent jamais de produire lorsqu'elles sont convenablement interprétées. L'immense génie de cet homme, dont plus d'un demi-siècle déjà nous sépare, illumine encore le monde de l'art. Il est resté le point de départ et le point d'appui de toutes les sociétés musicales qui naissent et meurent dans les pays civilisés. On demeure confondu en face d'une semblable puissance et d'une pareille gloire devant laquelle tout pâlit. Il n'existe guère de ville où son nom ne soit connu ; pas un jour ne s'écoule sans que dans quelque recoin du monde on n'applaudisse les divines mélodies sorties de son puissant cerveau. L'*Association Artistique* a dû puiser sans relâche parmi les productions léguées par ce maître à la postérité.

Haydn et Mozart ont été peut-être un peu trop délaissés. Nos oreilles, habituées aux effets puissants de l'orchestration moderne, eussent sans doute fini par trouver monotones et longues les œuvres de ces grands musiciens auxquelles on ne tardera pas à revenir avec amour. Toutefois, s'il était sage de ne les point faire entendre en entier, on eût pu nous en donner plus souvent quelques fragments. Chacun d'eux n'a fourni que trois symphonies aux programmes des concerts. Mendelsshon, avec sa phrase mélodique, chaude et entraînante, devait nécessairement l'emporter près du public sur Haydn et Mozart. Les deux symphonies de lui que l'orchestre a interprétées, furent bien accueillies, avec moins de plaisir toutefois que ses ouvertures, sa marche du *Songe* et surtout ses concertos pour violon ou piano. Schumann a trouvé

Digitized by Google

des auditeurs réservés, presque froids. Je le constate à regret mais en fidèle narrateur des impressions d'un public qui ne pouvait du premier coup apprécier les beautés de cette musique vague, nuageuse, souvent contournée et monotone, à laquelle cependant on s'attache davantage à mesure qu'on l'entend plus souvent. Il en a été de même en Allemagne où le romantique auteur de *Manfred* n'a pas trouvé sans lutte les nombreux admirateurs qu'il compte aujourd'hui dans ce pays où son astre grandissant est bien près d'éclipser celui de Mendelsshon. Sa belle symphonie en *si bémol* méritait un accueil plus chaleureux que celui qu'elle a reçu. Weber, en revanche, avec ses ouvertures du *Freitschutz* et d'*Oberon*, a trouvé un succès qui ne s'est pas démenti et auquel l'orchestre a contribué par une exécution des plus remarquables. Je puis en dire autant de Rossini avec celles de *Guillaume Tell* et de *Sémiramis*, chaque fois bruyamment applaudies. Meyerbeer n'a guère été représenté que par Struensée, Schiller-Marsch et l'éternel unisson de l'*Africaine* qu'il sera bon de laisser dormir. Quelques emprunts discrets ont été faits à d'anciens maîtres trop oubliés, tels que Gluck, Hérold, Carafa, Mehul et Cherubini.

Parmi ceux qui sont morts plus récemment, il faut nommer Berlioz. Ce grand compositeur que l'étranger nous envia tandis que Paris le méconnaissait, n'a point vu se lever l'aurore du triomphe. Il a quitté ce monde en doutant de la justice de ses concitoyens. L'avenir l'a vengé de l'indifférence d'autrefois, mais qu'importe? pendant que ses amis se réjouissent et que ses détracteurs courbent la tête, il n'en dort pas moins au pays d'où l'on ne revient plus. Pour nous au moins, il revit dans ses œuvres pleines de couleur et de feu, dans sa symphonie d'*Harold*, dans ses ouvertures du *Carnaval romain* et des *Francs Juges*, trois des principaux ouvrages exécutés aux Concerts populaires.

Si des morts nous passons aux vivants ce sera pour nous retrouver en face d'une pléiade de compositeurs dont les uns sont déjà célèbres, les autres en train de le devenir. Plusieurs sont venus diriger eux-mêmes leurs œuvres. J'ai déjà nommé

Digitized by Google

MM. Massenet, Joncières et Guiraud, qui, à deux reprises différentes, ont fait à l'*Association* l'honneur de leur visite. Après eux, nous avons applaudi M. Dubois, M. Godard et sa *Symphonie Gothique*, M. Guilmant, l'organiste de la Trinité venu avec un *scherzo* et une *Marche funèbre* d'un beau caractère, M. Lefebvre dont l'habileté instrumentale s'est révélée dans une suite d'orchestrei nspirée par la *Dalila* d'O. Feuillet, M. Messager qui s'est présenté avec une Symphonie, couronnée à Paris, au concours ouvert par la Société des compositeurs, M. d'Indy, dont la *Forêt enchantée* a fait apprécier le grand talent et les tendances modernes fortement accusées. Nommons encore M. de Rillé, M. Cowen, bien connu en Angleterre, M. Svendsen, célèbre en Norwége et qui mérite de l'être chez nous. On voit que la liste est longue et brillante ; elle ne serait pas complète s'il y manquait le nom de M. Camille Saint-Saëns, dont l'admirable concerto de piano en *ut* mineur a soulevé des applaudissements enthousiastes. L'auteur du *Déluge*, de *Sanson et Dalila*, d'*Etienne Marcel* et de tant d'œuvres symphoniques remarquables, a dirigé à Angers, la *Danse macabre* et le *Rouet d'Omphale*, deux des plus fines perles d'un écrin qui en contient beaucoup.

Parmi les compositeurs vivants, dont on a joué les œuvres, il faut citer encore, d'abord notre compatriote M. Bouleau-Neldy, organiste à Saint-Maurice, chez qui le savoir et la modestie se donnent la main, et dont la plume a vaillamment soutenu l'œuvre des Concerts populaires dans la presse locale, ensuite M. Garnier, notre voisin de Nantes, dont le seul tort peut-être est d'avoir habité la province où il professe un art qui n'a plus de secrets pour lui et écrit des œuvres dignes de troubler davantage le silence fait autour d'elles. N'oublions pas Mme de Grandval, une Parisienne, femme du monde, qui possède trop d'esprit pour ne pas s'honorer du nom d'artiste et assez de talent pour le mériter. On n'a point abusé des œuvres allemandes modernes. Un poème symphonique de Listz, un court et beau prélude de Max Bruck... et c'est tout. Rien de Brahms, rien de Raff, rien de Reineke, ni de Lachnër, ni d'Hofmann, ni de Wolkmann ; rien également de Gade, ni de Rubeinstein. Il y a là une lacune qui sera com-

Digitized by Google

blée ; les œuvres intéressantes méritent qu'on allonge un peu le bras pour les prendre.

L'*Association Artistique* ne s'est point bornée à confier à son orchestre l'exécution d'œuvres symphoniques anciennes et modernes, mais a fait autant que possible entendre des virtuoses d'un mérite indiscutable.

C'est ainsi que nous eûmes des concerts magnifiques tels que celui où M. Piedeleu vint jouer le concerto pour violon de Beethoven ; tels que ceux où M. Ketten interpréta avec son immense talent, les concertos pour piano en *ut* mineur et en *mi* bémol du même auteur. D'autres fois ce furent M. Viardot et le concerto de Mendelsshon, M. Weingaertner et celui de Vieuxtemps, Mlle Tayau et celui de Joncières, où enfin M. Musin dont l'archet énergique et vivant a su conquérir au plus haut degré, la faveur et la sympathie du public angevin. La liste des solistes qui eurent du succès serait trop longue. Parmi les pianistes je rapellerai le nom de M. Lewita, parmi les chanteurs ceux de MM. Lauwers et Grisy, de Mmes Brunet-Lafleur, de Miramont, Howe et Bonheur. Les artistes du théâtre d'Angers ne refusèrent jamais leur concours et l'on entendit aux Concerts du Cirque, Mlle Nau, MM. Leroy et Pellin.

Cette revue courte et rapide suffit pour montrer les résultats superbes obtenus par l'*Association Artistique* d'Angers. Un pareil ensemble de travaux et de succès ne se trouve dans aucune autre ville de France, en dehors de Paris bien entendu. Il a fallu beaucoup d'énergie pour en arriver là : chacune des œuvres exécutées a couté plus de patience et plus de peines qu'on ne le croit généralement, aussi les artistes de l'orchestre ont-ils droit aux éloges sincères de tous ceux que réjouit une bonne interprétation. Sur eux et leur chef reposait le poids d'une responsabilité qui eût été trop lourde pour des musiciens moins assurés et moins solides. Et cependant que de compositions longues et difficiles ont vu depuis deux ans la lumière de la rampe ! sans parler des symphonies de Beethowen telles que la *Neuvième*, la *Pastorale* ou l'*Héroïque ;* nous pourrions citer une longue liste d'œuvres modernes des plus compliquées en tête

Digitized by Google

desquelles se placent l'*Harold en Italie* de Berlioz, les *Préludes* de Listz et la *Danse Macabre* de Saint-Saëns.

L'orchestre de l'*Association Artistique*, qui compte cinquante exécutants quand il est au grand complet, se compose d'artistes français et étrangers qui tous ont fait leurs preuves et de quelques amateurs de la ville : MM. Guilmant, Paul Serin, Hamon et Savary dont les services ne peuvent être assez appréciés. L'harmonie et les cuivres ne laissent presque rien à désirer; les cordes sont un peu faibles et quelques violons de plus rendraient l'équilibre parfait. Tel qu'il est, il constitue certainement un ensemble des plus remarquables comme Angers n'en posséda jamais. Ses principales qualités se peuvent résumer ainsi : chaleur, précision, justesse. Les compositeurs qui ont confié à cet orchestre le soin d'interpréter leurs œuvres sont repartis pour Paris chaque fois aussi étonnés que satisfaits, avouant s'être trouvés en face d'une vie, d'une jeunesse et surtout d'une bonne volonté à laquelle on ne les habitue pas toujours. Les abonnés ont pu juger par eux-mêmes de l'énergie de nos premiers violons, de leur ampleur de style, de leur unité dans la manière de phraser. Qui n'a remarqué souvent l'exquise qualité de son du premier hautbois ou de la première clarinette, la virtuosité des première et deuxième flûtes, celle du premier basson, la sûreté d'attaque des cors, trombones et trompettes en même temps que la douceur et la distinction de leur sonorité, le mécanisme des contrebasses toujours à l'aise au milieu des traits les plus scabreux, comme par exemple dans le merveilleux passage fugué du *Scherzo* de la symphonie en *ut* mineur où Berlioz compare spirituellement ces instruments à une troupe d'éléphants en train de rire. Parfois sans doute certaines défaillances se sont produites, quelques imperfections ont pu être constatées, mais ce furent de rares exceptions. Les ombres au tableau sont légères et le manque de répétitions les explique. Ajoutons à tant de brillantes qualités l'intelligence et le goût qu'apportent ces artistes réellement supérieurs, dans les lectures à vue et la rapidité avec laquelle ils saisissent les intentions de l'auteur. On pourra s'en faire une idée en songeant que la *symphonie*

Digitized by Google

Héroïque a été apprise en trois répétitions et que quatre seulement ont été consacrées à l'*Harold* de Berlioz. Sans doute l'auditeur n'a pas à s'occuper de ces détails pour lui de nulle importance ; il ne juge que par ce qu'il entend et peu lui importe le travail qui se fait derrière la toile pourvu que le résultat soit satisfaisant. Il n'en faut pas moins reconnaître que c'est une semblable facilité d'étude qui a permis à l'orchestre de faire entendre une série aussi complète d'ouvrages nouveaux.

Cette variété n'a pas été l'un des côtés les moins attrayants des concerts. D'ailleurs le public a rarement paru trouver le temps long. Les loges, gradins, stalles d'orchestre et pourtours étaient retenus par les abonnés dont l'éducation musicale devait nécessairement être plus développée que celle de ceux qui occupaient les autres places ; cependant tout le monde écoutait avec une égale attention. Certaines œuvres ne furent pas comprises, mais aucune n'a été jouée devant une salle antipathique ou distraite. Les auditeurs des premières et secondes semblaient désireux de s'instruire ; par moment l'on eût entendu voler une mouche. Presque tous les grands succès furent pour des chanteurs, et les plus belles recettes leur sont dues. Il n'y a rien d'étonnant à cela. Le répertoire de la société des concerts est composé d'ouvrages sérieux : la majeure partie du public n'est point habituée à cette musique souvent austère, qui demande pour être appréciée à sa juste valeur un sens artistique fort délicat. Les richesses de l'harmonie, les subtilités de l'orchestration lui échappent ; c'est pourquoi les œuvres très-cherchées, fouillées, soigneusement ciselées n'obtiennent près de lui qu'un succès relatif. Il préfère les tableaux aux lignes fortement accusées qu'on saisit d'un regard et comprend sans réflexion ni travail. Cette manière de voir se modifiera dans la suite et il verra son goût subir différentes transformations. Ce que la série des concerts donnés depuis deux ans permet de constater aujourd'hui c'est le recueillement, le silence, presque le respect avec lesquels à toutes places on écoute les chefs-d'œuvres de nos grands maîtres On ne pouvait rien désirer de mieux en commençant et le résultat artistique du présent répond de l'avenir.

Digitized by Google

L'association avait pour but de répandre le goût de la bonne musique en mettant le plus grand nombre de personnes possible à même d'entendre l'exécution d'ouvrages forcément inconnus à tous ceux qui ne passent pas à Paris quelques mois d'hiver. Deux conditions étaient indispensables pour réussir : Posséder des exécutants capables, puis des auditeurs. Les abonnements ont en conséquence été mis à un prix des plus modérés. La somme de cinquante francs donnant droit aux vingt concerts, c'est donc une dépense de 2 fr. 50 par dimanche. A ceux qui trouvaient ce prix trop élevé on délivrait des places de pourtour et de premières, pour 30 et 20 francs. C'est ainsi que l'Association a fini par atteindre le chiffre respectable de trois cents abonnés dont quelques-uns désireux de lui venir en aide ont bien voulu donner une garantie de 50 francs ne doutant pas du sort qui lui était réservé ! Il fallait aussi justifier et mériter le titre de *Concerts populaires*. Pour cela l'*Association Artistique* s'est montrée plus libérale et plus généreuse encore. Le prix des premières a été fixé à 1 fr. 25, celui des secondes porté de 0 fr. 75 à 0 fr. 50. Des cartes avec réduction ont été envoyées au Lycée et mises à la disposition des pensionnats d'Angers ; l'Ecole normale reçut des entrées gratuites ainsi que tous les établissements d'instruction primaire sans exception. Le lecteur jugera s'il était possible de faire davantage. Est-il un ouvrier qui puisse se plaindre de n'avoir pu assister aux concerts ? Si l'on veut maintenant à ces prix véritablement minimes opposer les programmes offerts au public on reconnaîtra que la balance est loin d'être égale.

Voici le passé de l'*Association Artistique* d'Angers ; il est court, mais bien rempli comme on voit : puisse-t-il être le prélude d'une longue suite de travaux semblables à ceux qui depuis deux ans ont valu à notre ville la réputation de centre musical important et presque célèbre. Ceux qui soutiennent cette belle entreprise ne doivent pas perdre courage. Qu'ils fassent un appel énergique à leurs concitoyens : ceux-ci l'entendront et de nouveaux abonnements viendront s'ajouter à ceux déjà souscrits. La possibilité d'entendre de la musique dans de semblables condi-

Digitized by Google

tions vaut bien un léger sacrifice et il serait en vérité triste de voir se disperser cet excellent orchestre à qui nous devons de si brillantes interprétations et que tout dernièrement nos voisins et amis de Nantes acclamaient avec enthousiasme.

L'Etat a reconnu par un secours important l'utilité de l'œuvre, le Conseil général lui alloue une faible somme qu'il augmentera sans doute en considération des efforts faits et des sacrifices imposés. Le Conseil municipal se montrera-t-il moins généreux? Ne voudra-t-il pas un jour contribuer à cet essai de décentralisation dont profite directement la population qu'il représente?

Librement élu, composé d'hommes intelligents et actifs, l'impartialité dont il a maintes fois fait preuve lui fait un devoir de ne pas se désintéresser d'une question qui préoccupe un grand nombre de ses administrés, d'une œuvre dont le principal objectif est de procurer, au plus grand nombre possible de citoyens, la plus noble des distractions. Je n'ignore pas que certains esprits timides se demandent s'il est juste d'employer l'argent des contribuables à subventionner des associations du genre de celle que je viens de présenter au lecteur. Ces scrupules sont aussi honorables que chimériques. Dans bien des cas la commune aussi bien que l'Etat doit jeter un regard au-delà des choses matérielles et positives. L'avenir d'un pays n'est pas tout entier dans des créations de boulevards, percements de rues, établissements de lignes de tramways; ceux qui bâtissent des écoles, fondent des bibliothèques, multiplient les conférences, le savent mieux que personne. L'intelligence a ses plaisirs, ses jouissances et malheureuses les personnes qui n'en sentent pas le besoin. Nous vivons justement à une époque où, plus que jamais, les hommes chargés des destinées du pays travaillent avec ardeur à élever le niveau intellectuel de la foule : ils ont mille fois raison, mais après avoir fait naître, dans l'âme de chacun, ce désir de distractions artistiques et littéraires, qui lui-même est un signe de progrès considérable, il ne faudrait pas lésiner sur les moyens de le satisfaire et croire que la tâche est terminée.

On a bâti à Angers un théâtre qui ressemble à un palais; la ville le soutient, ce qui permet d'y entendre quelques ouvrages

Digitized by Google

dignes du local et du public. Le jour où elle cesserait la subvention par économie, qu'arriverait-il ? Il lui resterait un immeuble inutile ayant coûté plus de quinze cent mille francs. — Résultat : soixante-quinze mille francs de perdus par an. L'*Association Artistique* qui disparaitrait avec l'opéra, ne demande qu'à être encouragée, et l'on n'aurait pas besoin pour cela de s'imposer de lourds sacrifices : elle en a fait assez de son côté pour mériter quelque chose. N'eût-elle réussi qu'à prouver qu'il existait un autre genre de musique que l'opéra, ce serait déjà beaucoup. Jusqu'ici le théâtre en France, paraissait être la seule manifestation possible de l'art, illustré par Bach et Beethoven. Le genre symphonique, le plus grand, le plus pur, le plus élevé fut longtemps absolument inconnu. Les partitions des maîtres allemands dormaient couvertes de poussière et seules les voûtes du conservatoire de Paris résonnaient aux sublimes accents de leurs œuvres orchestrales. Pasdeloup eut l'audace intelligente de convier le peuple à venir entendre ces chefs-d'œuvre, la foule répondit à son appel et son exemple trouve chaque jour des imitateurs. La musique symphonique tend à prendre chez nous la place qu'elle tient depuis longtemps en Allemagne. En province, quelques tentatives ont été faites, mais trop souvent dans des conditions peu favorables. Angers est la première ville où l'essai soit réellement sérieux. C'est un commencement de décentralisation : Rennes, Lille, Lyon, Toulouse ont aussi des Concerts populaires, le mouvement s'accentuera et dans un temps donné, qui sait si nous ne rivaliserons pas avec nos voisins d'outre Rhin. La France, en train de se relever vis à vis des nations qui la regardent avec étonnement, doit chercher à prendre le premier rang dans toutes les branches de l'industrie, des sciences, des lettres et des arts. Elle tient la tête en peinture, et peut faire de même en musique. Déjà ses compositeurs voient leurs opéras joués sur tous les théâtres d'Allemagne, leurs œuvres symphoniques y trouvent de nombreux admirateurs. Chez nous, le public manque et non les hommes. Vingt années de concerts dans les principales villes de France, avec des orchestres tels que celui d'Angers, suffiraient pour changer la

Digitized by Google

face des choses. L'art musical prendrait un immense essor, des sociétés sérieuses se formeraient, des conservatoires se fonderaient et les chœurs d'orphéons, sous une impulsion toute différente de celle qu'ils reçoivent, porteraient jusqu'au fond des campagnes le goût de la vraie musique. Il est inutile d'insister sur les avantages et les résultats d'un pareil mouvement artistique. Ils seraient considérables et profiteraient au plus grand nombre.

En résumé c'est par une décentralisation complète et poursuivie sans relâche qu'on pourra seulement répandre en France le goût de la musique. Il faut absolument que nos grandes villes prennent chez nous le rang que tiennent en Allemagne, Leipsik, Dresde, Weimar, Darmstad et plus de vingt autres cités moins populeuses encore. Il faut qu'elles se relient entre elles par des efforts communs semblables à ceux de l'Association Rhénane formée par Cologne, Aix-la-Chapelle et Dusseldorf; il faut surtout supprimer entièrement les concours, prix ou médailles, et les remplacer par de grands festivals se renouvelant chaque année, auxquels prendraient part les sociétés de chant du département ou de la province sous la direction soit du chef d'orchestre de la ville, soit du compositeur conduisant son œuvre. En procédant ainsi, de grands progrès peuvent être accomplis en peu de temps.

Angers, quoiqu'il advienne, aura l'honneur d'avoir posé la première pierre de l'édifice aujourd'hui commencé. Espérons qu'il ne restera pas inachevé et que les promoteurs de cette entreprise dont j'ai déjà cité les noms seront soutenus par leurs concitoyens. Est-il besoin de dire qu'il y avait des risques à courir, des sacrifices à faire et il y en a toujours?

Au premier rang de ceux qui ont voulu les partager, nous trouvons deux de nos sénateurs, MM. Leguay et Joubert, deux conseillers généraux, MM. Oriolle et Richou, le président du tribunal de commerce, M. Max Richard et enfin quelques propriétaires désintéressés et généreux tels que MM. de La Bevière, Bonneau-Avenant, G. de Chemellier, Giraud, Peltier, Toutain. Terminons en rappelant les distinctions honorifiques accordées

Digitized by Google

à l'*Association Artistique* en la personne de M. Camille Lelong, son intelligent chef d'orchestre et de MM. A. Michel et J. Bordier ses soutiens les plus actifs : tous trois ont reçu les palmes d'Académie qui leur ont été remises par M. de Vaucorbeil, au nom du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Elles ne pouvaient être mieux adressées. Noblesse oblige, et maintenant l'heure est venue de redoubler d'efforts et de se montrer de plus en plus dignes des encouragements de l'Etat et des sympathies de tous ceux que préoccupent à Angers, l'avenir de l'art en général et de la musique en particulier.

LOUIS DE ROMAIN.

Digitized by Google

UN ESSAI

SUR UN

ROMANCIER ANGLAIS

THACKERAY

Assurément de tous les genres de littérature le roman est de nos jours le plus fertile et le plus en vogue; c'est aussi qu'il se trouve à la portée de tous, du savetier comme du financier, et qu'il n'exige de grande tension d'esprit ou de longues études préalables ni chez l'auteur ni chez le lecteur.

Aujourd'hui pour écrire un roman point n'est besoin d'avoir pâli sur des chartes ou sur des mémoires, d'avoir approfondi la logique de Port-Royal, voire même de connaître les premiers éléments de la rhétorique ou de la syntaxe. Prenez une plume, ayez ou figurez-vous avoir une forte dose d'imagination. Tout bagage scientifique ou littéraire est encombrant, un peu d'audace et de savoir-faire suffisent: un vieux castel, une marâtre tyrannique, une jeune fille au cœur sensible et romanesque, un cavalier galant à l'esprit rêveur ou aventureux, voilà le canevas sur lequel il n'y a plus qu'à broder. Ménagez une rencontre entre les amoureux, quelque colère paternelle ou intrigue invraisemblable; ajoutez-y un duel, une scène de cour d'assises, quelque description agreste. Emaillez le récit de lieux communs sur la politique ou sur la religion, comme dénouement n'oubliez pas le poison, le poignard ou l'adultère, et voilà un roman qui, avec un peu de réclame, pourra se tirer à plusieurs éditions. Que l'esprit se donne libre carrière; que la « folle du

Digitized by Google

logis » divague et vagabonde comme une bacchante échevelée et titubante, le succès du roman n'en sera que plus grand. Chaque jour voit éclore ces productions, vides d'idées, pauvres de style, insipides ou immorales, bulles de savon qui s'évanouissent au premier souffle de la curiosité populaire. Leur vogue éphémère ne dure pas plus que ces insectes de la rivière Hypanis qui, au dire d'Aristote, nés le matin meurent le soir, et les moins mauvais de ces pauvres écrits vont bientôt « parer, demi-rongés, les bords du Pont-Neuf. »

Depuis le commencement du siècle, l'Angleterre, comme la France, a récolté une moisson abondante de romans. Mais dans cette myriade d'écrivains quelques noms seulement, sauvés par leur valeur, surnagent au milieu du naufrage littéraire. Au premier rang l'on peut citer Dickens, Thackeray et Bulwer. C'est qu'ils possèdent les qualités essentielles qui font vivre toute œuvre : la pensée et le style, et qu'ils ont su rendre la figure comme l'expression de la génération témoin de leurs efforts et de leurs succès.

Qu'un homme dans cent ans d'ici prenne un de ces romans qui s'appellent *Martin Chuzzelewitt*, *Pendennis* ou les *Cawton*, de suite il acquerra une connaissance aussi complexe et exacte que peut la donner une œuvre de fiction, sur les mœurs, les passions, les idées politiques et religieuses, la manière de penser et d'agir des Anglais au XIXe siècle. En un mot, quelques centaines de pages lui permetteront de saisir le caractère de cette époque. Il y a là pour l'avenir un ensemble de documents d'un prix inestimable. C'est une civilisation analysée et résumée en quelques livres sous une forme à la fois séduisante et instructive.

Dickens et Thackeray s'appliquent surtout à peindre les hommes tels qu'ils sont : ils se gardent bien de faire défiler devant nos yeux des êtres chimériques, vains fantômes créés par une imagination maladive et déreglée, comme certains héros de Georges Sand, ou des automates costumés dont on voit tous les ressorts comme trop souvent dans Walter Scott. Mais les personnages de leurs romans sont pris sur le vif pour ainsi dire, ils vivent de la vie réelle : barons et lords, gens de robe et d'épée, journa-

Digitized by Google

listes, auteurs, ouvriers, grooms, pick-pockets, chevaliers d'industrie, ou bien grandes dames, servantes, actrices, courtisanes. Tout ce monde, ne le rencontrez-vous pas chaque jour dans les tribunaux et les théâtres, sur les places publiques et les carrefours? N'est-ce pas la société même au milieu de laquelle vous vous agitez?

Cependant chacun de ces romanciers a son individualité, sa façon à lui de voir, comprendre et exprimer les hommes et les choses, cette *pars intima animi* qui constitue l'originalité d'un écrivain. Chez Dickens, c'est le sentiment, la pitié, le pathétique qui domine ; chez Thackeray, l'ironie, la satire et l'humour; chez Bulwer, la poésie et la grâce, la richesse du coloris et la magie du style. Dickens se complaît à peindre les enfants, les vieillards, les femmes, les malheureux, les déclassés ; Bulwer aime à représenter les lords, les gens de salon, les roués de la politique, les barons de la finance ; Thackeray met en scène tous les types possibles, le dandy et l'homme d'état, le valet et le fripon, la jeune fille et l'aventurière.

Les œuvres de ces trois romanciers forment à eux seuls un musée d'une richesse étonnante où se rencontrent côte à côte toutes les variétés et les espèces, kaléidoscope merveilleux, semblable à celui de Balzac ou de Saint-Simon, où tournent devant les yeux étonnés du lecteur toutes les figures suaves ou hideuses, nobles ou viles, burlesques ou sévères, angéliques ou grimaçantes que peut revêtir la nature humaine.

Tous les trois ils furent contemporains et se partagèrent la faveur populaire; ravis par la mort dans la force de l'âge et du talent, ils ont emporté dans la tombe les justes regrets de l'Angleterre et de tous les pays où l'on aime et cultive les lettres.

Parmi ces romanciers, William-Macpeace Thackeray n'est pas indigne de fixer le premier l'attention. Il descendait d'une ancienne famille saxonne, établie dans les Indes à la fin du siècle dernier. C'est à Calcutta que naquit le satiriste, en 1811. Bien que son origine le rattachât à l'aristocratie, il revendiqua toujours des idées libérales avec un penchant marqué pour la

Digitized by Google

démocratie. Néanmoins il fut un homme du meilleur ton, alliant l'urbanité à la distinction ; il avait coutume de dire qu'il fallait trois générations pour former un gentleman. Cette boutade serait peu goûtée de la génération actuelle, imbue d'idées égalitaires et portée généralement à compter pour rien la naissance.

Thackeray quitta les Indes tout enfant ; dans son voyage vers l'Europe, le vaisseau qui le portait ayant touché à Sainte-Hélène, il put voir Napoléon. Cet incident frappa vivement sa jeune imagination et il en parla plus tard en ces termes dans une de ses conférences :

« Mon domestique nègre me fit faire une course à travers des » rochers et des collines jusqu'à ce que nous passâmes devant » un jardin, où nous vîmes un homme se promener. Le voici, » me dit le nègre, voici Bonaparte ; il mange trois moutons par » jour et tous les enfants sur lesquels il peut mettre la main. Il » y avait bien des gens en Angleterre, outre ce pauvre nègre, à » qui l'ogre de Corse causait autant d'épouvante que d'horreur. » La garde farouche que sir Lowe montait devant la cage du conquérant déchu aurait dû pourtant rassurer ses ennemis !

Thackeray étudia à Cambridge en même temps que Tennyson, le chantre de Locksley-Hall, et quitta l'université précipitamment sans avoir obtenu un grade ; les sollicitations de son ambition juvénile l'entraînaient vers la carrière artistique. Il visita alors les principaux musées d'Italie et d'Allemagne et s'arrêta à Weimar, alors la capitale littéraire de l'Allemagne, comme l'appelle Mme de Staël, ce foyer intellectuel d'où rayonnaient l'art et la science sur la Confédération Germanique.

Le futur satiriste n'avait que dix-neuf ans et déjà il se faisait remarquer par le comique et l'originalité de ses caricatures et de ses croquis, tracés pour ainsi dire *currente calamo*.

« Parmi les Anglais qui vivaient alors à Weimar, dit M. Leves » dans sa vie remarquable de Goëthe, se trouvait un jeune homme » dont le nom est aujourd'hui porté en triomphe partout où l'on » aime la littérature anglaise, je veux dire W. M. Thackeray, » et les albums de Weimar étalent encore avec orgueil les cari- » catures qu'il esquissa alors. »

Digitized by Google

Ces facéties eurent même l'honneur de dérider le fron soucieux de Goëthe dont Thackeray obtint une audience. Plus tard il s'écriait au souvenir de cette entrevue avec le génie puissant : « *Vidi tantum !* »

Après quelques années d'études de dessin et de peinture, il quitte à vingt-cinq ans l'art pour la littérature et jette le crayon pour prendre la plume. Il est curieux de noter par quel hasard se modifièrent ainsi soudain ses goûts et la direction de son talent. Voici à quel propos : Dickens venait de lancer dans le monde ces romans pétillants de verve et d'humour, destinés à un prompt retentissement, et cherchait un artiste pour illustrer ses écrits, quand Thackeray se présenta un jour chez lui avec deux ou trois dessins. L'auteur du *Pickwick-Club* ne les trouva pas de son goût. Cet échec rebuta le jeune caricaturiste et le fit renoncer à la carrière artistique.

Mais la tournure de son esprit ne changea pas et il porta dans les lettres la même humeur mordante et sarcastique. Le livre des *Snobs*, par exemple, n'est qu'une suite de caricatures. En quelques lignes nerveuses, comme en quelques coups de crayon, il ébauche un type. Peindre le ridicule sous toutes les couleurs, voilà son plaisir. Il aime à provoquer le rire. Dickens, lui, fait pleurer. L'un excelle dans le comique, l'autre dans le pathétique, C'est le génie propre à chacun de ces romanciers.

Thackeray collabora à nombre de revues et de journaux, mais principalement à *Frazers's Magazine, Regina, le Punch* et *le Times*. Il écrivit des articles du genre le plus opposé et sur les sujets les plus variés : des essais sur l'art, des chroniques historiques, des contes, des nouvelles fantastiques sous les pseudonymes de Titmarsh et de Fitz-Boodle. Alors paraissent successiment : *the Paris Sketch-Book, the Irish Sketch Book, les Nouvelles de Hoggarty Diamond, the Luck of Barry Lindon*, pleines de fines remarques, semées d'anecdotes drolatiques et d'où l'esprit jaillit comme une gerbe d'étincelles.

Mais c'est par le livre des *Snobs* que le jeune satiriste attira sur lui l'attention publique. Sous une forme badine et enjouée, il y fait une critique acerbe des mœurs de ses compatriotes. Le

Digitized by Google

Snob, comme il le définit lui-même, est celui qui professe une admiration mesquine pour ce qui est mesquin « *he who meanly admires mean things,* » et Dieu sait combien ce *vile pecus* compte de têtes ! L'humoriste passe en revue tous les types de la société anglaise, aussi bien dans l'armée, l'université et l'église que dans les comptoirs, les clubs et les salons. Comme il étrille avec une verve intarissable les ridicules de nos voisins d'Outre-Manche : d'une part, l'insolence et la morgue de l'aristocratie, dédaigneuse pour tout ce qui végète et rampe à ses pieds ; de l'autre, la bassesse et la servilité du peuple prosterné devant une couronne ou un écusson ; enfin l'envie et la petitesse de la bourgeoisie à la fois fière du sourire d'un lord et jalouse de l'éclipser par son luxe de parvenu. Il poursuit ses compatriotes jusqu'en voyage. Quelle caricature impitoyable que celle de ces *goddem* qui inondent le continent comme des nuées de sauterelles, vaniteux, insupportables, ne trouvant rien *confortable* et qui s'exclament d'admiration ou d'horreur suivant les sentiments imprimés dans le guide, le *fidus Achates* de chaque Anglais à l'étranger.

En 1844, Thackeray s'embarqua pour l'Orient et visita la Grèce, la Palestine et l'Egypte ; à son retour il publia « le *Voyage de Cornhill au Caire,* » suite de plaisanteries d'un goût plus ou moins délicat. L'humeur ne le quitte jamais et la farce coule de source souvent trouble. Quoique disposé à voir le pays « avec une admiration pyramidale et un respect hiéroglyphique, » à peine abordé en Egypte, il tourne tout en ridicule : peuples, paysages, monuments, traditions. Il préfère de beaucoup Punch au Sphinx et Galignani aux tombeaux des Pharaons. A la base des Pyramides, Bonaparte criait à ses troupes : « Songez que quarante siècles vous contemplent : » mais lui il se borne à dire « qu'elles sont très-grandes, » et le désert lui semble manquer de confortable. Lisbonne lui fait l'effet d'être sous le coup continuel d'un tremblement de terre. Ce récit est parsemé de boutades d'un comique achevé et qui donnent bien l'idée du caractère de l'humoriste ; mais on se lasse vite de ce parti-pris de rire de tout, parfois à tort et à travers, sur les spectacles les

Digitized by Google

plus grandioses de la nature comme sur les monuments les plus imposants du génie humain. D'ailleurs le genre descriptif ne pouvait convenir à la tournure de son esprit. Il voyait avec une grande perspicacité les faiblesses humaines, mais il ne ressentait pas d'émotion à la vue des beautés de la nature ; c'est une corde qui ne vibrait pas dans son âme.

Enfin parut, en 1846 « *Vanity Fair*, » la Foire aux Vanités. C'est par ce roman que Thackeray parut réellement sur la scène littéraire et que son talent s'y révéla avec éclat. Il publia ensuite d'autres ouvrages du même genre, tels que *Pendennis, Esmond, the Virginians, the New Comes,* mais *Vanity-Fair* est et restera son chef-d'œuvre. *Pendennis* renferme des caractères finement touchés, tels que le capitaine Costigan, miss Fotteringay l'actrice, le major, mais aussi trop de longueurs et des détails superflus, l'action y traîne et languit péniblement. Dans *Esmond*, roman historique, l'intrigue se déroule avec art; on y remarque surtout la pureté et la poésie des sentiments ; la tendresse angélique s'y reflète comme dans un miroir de cristal. Je ne sais si l'on peut écrire sur l'amour avec plus de délicatesse et de candeur. Quant aux *New-Comes*, la figure originale du colonel demeurera le type du parfait gentleman anglais au XIXe siècle, comme Don Quichotte est resté le modèle du preux et loyal chevalier au moyen âge.

Mais aucune de ces œuvres ne possède les qualités vigoureuses qui éclatent à chaque page dans la *Foire aux Vanités*. Cervantès, Le Sage, l'abbé Prévost, ont aussi composé chacun une foule de romans et de nouvelles. Qu'est-il resté de tous ces écrits? Qui pourrait seulement aujourd'hui en citer les titres? Mais les noms de Don Quichotte, de Gil Blas, de Manon Lescaut sont dans toutes les bouches. Chacun des auteurs de ces romans n'a dû sa célébrité qu'à une seule production de son esprit. C'est aussi que dans une seule œuvre ils ont su condenser tout leur génie, créer des êtres immortels, peindre des types qui révèlent et expriment l'esprit de toute une époque, la physionomie de toute une nation, soulever enfin un coin du voile qui enveloppe la nature humaine pour mettre à découvert les ressorts secrets qui font agir et

Digitized by Google

vibrer l'âme. Il en est de même de Thackeray, il a écrit dix romans, il n'en a pensé et composé qu'un seul. Mais celui-là a suffi pour fonder sa réputation et dérober son nom à l'oubli.

Dès la préface, on voit que ce livre n'est pas, comme le *Pelham* de Bulwer ou le *Pickwick-Club* de Dickens, le brillant début d'un talent naissant, le premier vol d'un aiglon qui cherche à s'élever dans les airs et sait à peine déployer ses ailes. Mais sous l'apparence rieuse et comique on devine l'esprit supérieur qui plane dans les régions élevées et atteint les cîmes éminentes de la morale et de la philosophie. Ces pages ne sont pas l'œuvre d'un jeune homme, car un écrivain, eût-il le génie de Goëthe, Shakespeare ou Balzac, ne peut avant l'âge acquérir cette connaissance de l'homme, que le dur combat de la vie seul peut donner. Thackeray avait trente-cinq ans quand il composa ce roman. C'est bien là l'œuvre d'un homme qui a connu la lutte et la douleur en gravissant la colline ardue de la vie, et qui, en descendant la côte qui mène à la tombe, fait entendre la voix de l'expérience et de la sagesse. C'est que la route est semée d'écueils, et les fleurs les plus séduisantes, mais au parfum mortel, croissent parfois sur le bord des précipices.

La *Foire aux Vanités*, voilà le titre du roman, et le mot est heureux. L'auteur l'explique lui-même dans la préface : le monde ressemble à une foire où l'on boit, rit et chante, où l'on se bat, se vole et s'injurie au milieu des farces des clowns, du bruit des cymbales et des jongleries des magiciens. Cette idée de comparer la vie humaine au théâtre n'est pas plus neuve chez Thackeray que chez Balzac, mais l'analogie n'en demeure pas moins vraie. Par bien des côtés la vie semble une comédie, un drame avec ses actes et ses tableaux, tantôt folâtres et risibles, tantôt lugubres et lamentables. L'homme est un acteur qui, changeant souvent de costume, joue son rôle avec plus ou moins d'art et de bonheur ; aussi, comme Néron expirant, chacun de nous pourrait dire, en quittant la scène terrestre, que le monde perd un acteur ! D'ailleurs, peut-être aux yeux de l'observateur perspicace, jamais les bouffonneries et les prétendues invraisemblances du théâtre n'égaleront le ridicule et le

Digitized by Google

grotesque des scènes intimes de la comédie humaine. L'un n'est que le fictif, l'autre est le réel.

Dans ce roman l'intrigue est reléguée au second plan ; peu importe que la jeune veuve Amélia finisse ou non par épouser le major Doblin et Rebecca par devenir, d'institutrice qu'elle est d'abord, une aventurière et une habituée de la roulette. Là ne réside pas l'intérêt, il se concentre dans la peinture des caractères et quelques-uns se montrent d'une vérité frappante.

Quoi de plus original que ce portrait de sir Pitt Crawley, vieux baronnet campagnard, rongé par une avarice sordide ? Il laisse dépérir ses rosses étiques, mais quand il attèle c'est à quatre chevaux. A sa table on fait plus maigre chère que chez le dernier de ses tenanciers, mais on est servi par des valets à perruque poudrée et à bas de soie. En procès continuels avec ses voisins et ses fermiers, il laisse ses champs devenir incultes faute de laboureurs, ses dettes criardes par pur plaisir de tourmenter ses créanciers, toutes ses entreprises désastreuses par son excès de ladrerie. Singulier mélange de prétentions aristocratiques et de goûts vulgaires, il épouse la fille d'un forgeron, s'oublie le soir dans de trop copieuses libations avec son sommelier et préfère la société d'un maquignon à celle d'un lord. Ce bizarre personnage, type de l'homme né dans une condition supérieure, mais qui se complaît dans un milieu vulgaire, est une création du romancier anglais. C'est une variété d'avare digne de figurer à côté des Grandet, des Gobseck et des Harpagon.

Le caractère de ce vieil égoïste se révèle bien dans ce tableau où l'on voit le baron aux pieds de Rebecca, l'institutrice de ses filles, la suppliant de l'épouser, et ceci se passe le lendemain de la mort de sa femme, avant même la cérémonie funèbre. Cette scène d'ailleurs est présentée avec un comique qui en dissimule l'odieux, et le cynisme de la situation échappe, voilé par l'art qui, au lieu de l'indignation, sait faire éclater le rire.

A côté de la face joviale et lubrique du baron qui se grise, se détache la silhouette austère et guindée du fils aîné, M. Crawley qui prêche. Quaker et puritain manqué, raide comme son faux-col, sentencieux et compassé, il pâlit sur des mémoires agraires

Digitized by Google

et sur des sermons filandreux, déclamés dans les meetings aux paysans qu'il a entrepris de moraliser. Dévoré d'ambition, il se croit un nouveau Pitt et pérore devant un auditoire rustique, en attendant que ses hautes facultés oratoires puissent se développer à la tribune.

Il faudrait pouvoir citer et analyser toutes les figures originales de ce roman :

Miss Crawley, la vieille tante, nourrie dans la philosophie de Voltaire et de Rousseau, sceptique comme ses maîtres, savourant les anecdotes grivoises, victime qui se débat entre les serres de ses neveux qui se disputent d'avance son héritage.

Jos Sedley, un fat plus vain et coquet qu'une femme, jouant à la fois au guerrier et au dandy, quoique aussi peureux au son du canon que timide sous l'œillade d'une belle.

M. Osborne, le type du boutiquier enrichi, vaniteux comme un parvenu, ne connaissant qu'une valeur dans le monde les consolidés anglais, qu'un dieu l'argent, et incapable de pardonner jamais à son fils son mariage avec la fille d'un commerçant ruiné.

Mais le caractère du roman le plus fortement conçu et le plus artistement ciselé, c'est celui de Rebecca, orpheline jetée seule au milieu du « *wide wide world,* » et réduite à faire elle-même la chasse au mari. Comme elle le dit : « Je n'ai rien à espérer » que ce que mon propre labeur peut me rapporter. Pauvre » Rebecca, je n'ai que moi et mes propres talents sur quoi » compter ! » Elle arrive comme institutrice au vieux castel des Crawley, et déjà, sous le masque de l'humilité et de la candeur, on sent percer l'intrigue et l'ambition. Elle tend de tous côtés ses filets inextricables pour y enlacer le lord, ses fils et la tante à héritage. Fille d'une danseuse, elle se fait passer pour une descendante des Montmorency ruinée par la révolution, et bientôt elle règne en souveraine sur le domaine des Crawley. Un mariage secret l'unit au cadet, officier dans la garde royale, et elle, enfant d'un méchant musicien, prend rang dans une famille de lords. L'intrigante ne doute de rien, ne se fera-t-elle pas présenter un jour au roi lui-même dans les salons de Saint-James !

Digitized by Google

Cette mésalliance amène une rupture entre son mari et sa famille, mais elle tient tête à l'orage. Waterloo arrive, le régiment du colonel séjourne avec les Alliés dans Paris. Rebecca y mène alors la vie la plus mondaine et recourt aux expédients les moins avouables pour subvenir à ses folles prodigalités. Elle achète partout à crédit, se fait héberger de même et prend son vol un beau matin ne laissant que des malles vides. A Londres cette femme astucieuse passe un compromis avec les créanciers de son mari, et, cette affaire réglée, recommence cette existence énigmatique qui consiste à s'offrir un luxe effréné sans un liard de revenu, ou *nothing a year*. La table de son salon n'est qu'un tapis vert où M. Crawley, colonel à demi-solde et en haute disponibilité, tond à l'écarté les pauvres moutons attirés par les attraits irrésistibles de sa modeste et innocente compagne. Le mari n'est bientôt plus que le valet, toujours aux ordres de Madame, inconscient du rôle ridicule que lui fait jouer sa femme au milieu de la cour assidue de ses adorateurs. Gêne-t-il, on l'envoie dîner en ville, et pour mieux se débarrasser de l'importun, la femme galante le fait arrêter pour dette et languir en prison, tandis qu'elle soupe gaiement et vide la coupe avec le marquis de Steyne. Elle refuse à son mari les quelques livres qu'il lui demande pour reprendre sa liberté, mais elle économise les billets de banque échappés à la générosité du lord.

Surprise par le colonel en tête-à-tête avec le marquis, elle quitte mari et enfant, et dès lors mène à travers le continent la vie la plus aventureuse. A Boulogne et à Tours elle s'insinue avec adresse dans la colonie anglaise ; elle ne manque pas un sermon, fait des gilets de flanelle pour les petits Indiens et peint des éventails pour la conversion au protestantisme des Juifs et du pape. Par malheur cette femme vertueuse est démasquée partout et chassée sans pitié de tous ces cercles fashionables où elle avait eu tant de mal à se faufiler. Elle cherche alors à tenir une table d'hôte et s'associe dans la rue Royale avec Mme de Saint-Amour, lustre sur son déclin aux feux duquel les jeunes étourneaux de l'époque viennent se brûler les ailes.

Enfin, traquée par la meute de ses créanciers, découragée,

Digitized by Google

reniée par toutes les familles honnêtes, l'aventurière jette son bonnet et sa réputation par dessus les moulins et court d'une roulette à l'autre dans ces villes des bords du Rhin, où :

« Les croupiers nasillards chevrottent en silence,
« Au son des instruments, leurs mots mystérieux. »

Elle ne fréquente plus que les gens les moins recommandables ; des fils de famille pourvus d'un conseil judiciaire et des majors de première dextérité à faire tourner le roi. Quand la veine est contraire, elle donne des soirées musicales avec le premier pianiste de l'hospodar de Valachie ou fournit à la police russe d'utiles renseignements sur la politique de Vienne. Elle finit par fasciner un vieux dandy qui lui lègue sa fortune en mourant, alors, pourvue de rentes, elle devient une femme exemplaire, de la plus haute piété, et son nom figure, à côté des mères les plus vertueuses, dans toutes les œuvres de charité.

Le caractère de Rebecca est développé avec un grand talent : on la voit s'acheminer pas à pas dans la mauvaise voie, trahir son mari, fuir son toit, faire des dupes partout et tomber enfin au rôle de courtisane. Mais l'auteur se garde bien de représenter des scènes de boudoir ou des tête-à-tête scabreux comme dans la *Cousine Bette* ou *Leone Leoni* par exemple. Le rideau est toujours baissé, c'est à peine si un petit coin de la toile se soulève furtivement. Thackeray connaît trop bien son public. L'Anglais dans les mots ne brave pas l'honnêteté ; pour nos pudiques voisins il faut quand même sauver les apparences, et sur ce point ils ne composent pas.

D'ailleurs Thackeray le dit lui-même :

« L'écrivain prie le lecteur de lui dire si jamais une seule fois » il lui est arrivé de manquer aux convenances, et si, dans la » description de cette syrène à la voix enchanteresse, aux sou- » rires trompeurs, aux séductions irrésistibles, aux artifices » pleins de coquetterie, nous avons fait paraître à la surface de » l'eau les écailles hideuses du monstre? Non, non jamais ! C'est » aux gens avides de pareils spectacles de plonger leurs regards » dans la transparence de l'onde, pour contempler à leur aise

Digitized by Google

» les contorsions et les replis de cette queue visqueuse et
» gluante qui s'enlace autour des os broyés et des corps tout
» palpitants de ses victimes. »

Je ne sache pas qu'on ait jamais caché le vice sous des artifices de langage plus savants et plus raffinés, comme un cadavre livide et décomposé qui disparaît sous les fleurs et les couronnes. L'antiquité et le moyen âge étaient moins versés dans l'art de dissimuler. De nos jours la corruption étend aussi largement son empire sur les bords de la Tamise que jadis dans la Rome impériale ou dans le Bas-Empire, mais la civilisation anglaise se refuse à l'avouer et, se couvrant la face, elle veut qu'on jette en silence un voile sombre sur les misères de ses enfants.

A côté de Rebecca, la femme infidèle et coupable, Amelia, la meilleure des filles, la plus vertueuse des épouses et la plus tendre des mères, offre un heureux contraste. Avec quel dévouement elle soigne son vieux père infirme et ruiné et supporte sans murmure l'humeur acariâtre de sa mère aigrie par l'infortune. Elle aime Georges, et ce jeune officier, son idole, résume pour elle le monde entier. Comme on sent la douleur profonde dont saigne son cœur après la mort de son mari ; le souvenir du bien-aimé y demeure enchâssé comme une pieuse relique. Elle reporte alors sur son fils tout son amour et fait de lui le confident intime de ses peines, comme si son cœur enfantin pouvait déjà compatir aux regrets de sa mère. Elle enveloppe l'adolescent dans les plis infinis de sa tendresse et, comme une douce colombe, étend sur son berceau et sur sa jeunesse son aile maternelle.

Rebecca, elle aussi, a un fils, mais abandonné aux soins mercenaires des domestiques, il ne se montre qu'en tremblant devant elle ; sa mère n'est pour lui qu'une étrangère, et tout timide et rougissant il la contemple comme une sorte de divinité, lorsqu'apparait la grande dame majestueuse, parée de ses riches atours, ruisselante de perles et de bijoux. Le sentiment le plus inné chez la femme, c'est l'amour maternel. Vient-il à manquer, tout espoir est perdu, et la malheureuse peut descendre rapidement la triste échelle de la perversité humaine.

Digitized by Google

M. Taine, dans son histoire si remarquable de la littérature anglaise, dit à propos d'Amelia qu'elle est « une pauvre petite » femme pleurnicheuse, incapable de décision et de réfléxion, » dont l'amour se compose de sottise et de faiblesse et plus » digne de compassion que de respect. » Ce jugement porté sur ce noble caractère me paraît sévère. Ne doit-on, en effet, mettre en scène dans un roman que des types monstrueux d'ambition, d'avarice ou de scélératesse ? N'y a-t-il place dans les œuvres de fiction que pour des Marneffe, des Grandet, des Vautrin, des Léoni ? Faut-il en bannir impitoyablement toutes les figures tendres et aimables ? Pour reproduire les teintes si variées de la nature, le peintre prend sur sa palette les couleurs les plus diverses ; pourquoi blâmer l'écrivain de chercher à rendre les nuances non moins diverses du cœur humain, depuis les plus foncées jusqu'aux plus pâles, depuis les plus dures jusqu'aux moins accentuées.

Tout n'est pas fougueux et désordonné dans l'humanité : les uns aiment avec calme et pleurent avec résignation ; chez eux l'amour comme la tristesse revêt des formes délicates et se colore de teintes douces et gracieuses. Ceux-là, aux yeux du vulgaire, passent souvent pour insipides et indifférents, mais peut-être la sensibilité a-t-elle jeté dans leur être des racines non moins profondes. D'autres sont tout feu et flamme ; chez eux la passion ne connaît pas d'obstacle ; elle régit en despote leurs sentiments et leurs actes. Parfois elle croît outre mesure et finit par engendrer des monstres au moral, comme quelque organe hypertrophié produit un être difforme au physique. Mais heureusement cette funeste engeance ne forme qu'une infime minorité parmi les hommes, et je ne sais pourquoi seuls ces prodiges du vice auraient le privilége de paraître sur la scène littéraire pour y étaler leurs horreurs et y exciter l'admiration et l'enthousiasme.

Un autre exemple d'une noble nature, c'est le major Dobbin. Tout en lui est généreux et désintéressé. Bien qu'amoureux d'Amélia, il décide son ami Georges qu'elle aime à l'épouser. Pour prix de son sacrifice, il ne recueille qu'une froide indifférence. Apprend-il que la femme qui l'a dédaigné, devenue

Digitized by Google

veuve, est tombée dans la gêne, il lui sert une pension, prise sur sa modique solde et lui laisse ignorer le nom du bienfaiteur. Rien ne peut décourager son amour ni attiédir son dévouement. Ces genres de caractère deviennent rares dans notre littérature contemporaine, c'est peut-être aussi qu'on les rencontre difficilement dans une société où l'égoïsme étend de plus en plus son funeste empire.

Tous ces types sont tracés de main de maître, mais, sauf pour Rebecca, Thackeray nous les présente tout formés. Voilà l'infériorité du roman anglais en général. On ne voit pas la passion, amour, avarice, sensualité, manie de collectionneur, peu importe laquelle, naître, grandir et se développer. Puissance étrange qui absorbe toutes les facultés, fait converger vers un but unique toutes les idées, tous les sentiments et les actes, qui enfin, poussée à l'extrême, aboutit fatalement au crime ou à la folie ! C'est le triomphe de Balzac dans le roman comme celui de Shakespeare dans le drame.

Prenez par exemple l'amour paternel chez le père Goriot, et suivez chez lui le développement de la passion dont il est devenu la proie :

Pour faire face aux prodigalités de ses filles, il réduit chaque année sa dépense; il vend ses bijoux, ses habits, jusqu'à sa chaîne de montre; il se laisse passer pour un vieux libertin qui se ruine pour des Phryné et supporte sans murmure les quolibets et les avanies du monde. Cette fortune qu'il a mis quarante ans à amasser sou à sou, il la donne avec joie à gaspiller à ses filles qui le renient et lui refusent leur porte. Mais son amour grandit avec leur ingratitude : il ne leur demande qu'un sourire qu'il guette avec transport, qu'un regard qu'il mendie en pleurant. Plongé dans la misère, il n'a plus bientôt qu'un grabat pour reposer sa tête. La passion lui fait oublier jusqu'à sa dignité de père : dans son aveuglement il seconde l'amour adultère de sa fille pour un étudiant. Regardez-le se coucher à ses pieds et frotter sa tête contre sa robe; c'est du délire, c'est de la démence. Misérable, dépouillé de tout, il veut se vendre comme remplaçant, il rêve vol, meurtre, crime pour

Digitized by Google

procurer de l'argent à ses enfants ; impuissant à les sauver de la ruine, il meurt de désespoir. Pendant que ses filles dénaturées valsent au bal, il râle agonisant et son dernier mot est un cri d'amour paternel !

Le génie de Balzac consiste dans cette concentration de tous les moyens vers le même effet. Qu'il représente un avare, un libertin, un antiquaire, un savant, tout en ce personnage révèle la passion qui le domine : son langage, ses gestes, son costume, ses habitudes en sont empreints ; son logement, son mobilier, les ornements de sa chambre, les curiosités de sa collection, les instruments de son laboratoire, tout trahit l'idée fixe. Aussi le résultat est prodigieux, l'illusion complète. Par instant la fiction vous ravit à la réalité et, transporté sur les ailes du génie dans un monde imaginaire, vous croyez voir agir et parler devant vous ces types admirables qui s'appellent Grandet, Hulot, Vautrin, Claës, Pons et tant d'autres. Ce sont là des procédés familiers aussi à Shakespeare ; c'est la méthode que le génie suit inconscient pour enfanter ses chefs-d'œuvre dans le drame comme dans le roman.

Thackeray appartient à cette école qualifiée si heureusement par Balzac de littérature des idées par opposition à la littérature des images. Ne cherchez pas chez lui des descriptions sur les mille aspects de la nature comme chez Walter Scott, ou des divagations étranges sur le murmure du vent ou le carillon des cloches, comme chez Dickens. Il décrit à traits rapides, brefs et serrés. Ses portraits ont une touche sobre et vigoureuse comme en peinture ceux de Van Dick ou de Terburg. Il ne se complaît pas dans des détails minutieux sur les traits du visage, les ornements du costume, les parties d'une maison, les meubles d'une chambre, les mille bimbelots d'une étagère. Son esprit ne se noie pas dans les infiniment petits, défaut habituel aux romanciers anglais, comme on le remarque aussi dans les tableaux trop consciencieux de Canaletti ou de Mignard.

C'est dans le dialogue toujours vif et animé que l'humoriste excelle. Les personnages s'y expriment tous avec naturel et sans emphase : chacun d'eux, officier, paysan, lord ou valet, y parle

Digitized by Google

le langage qui sied à son individualité, qui répond à son éducation, à son état et à son milieu. On ne retrouve pas dans ces romans, comme dans les œuvres de Diderot ou de Georges Sand, l'arsenal, souvent vieilli, toujours fastidieux, de systèmes philosophiques ou d'utopies sociales et politiques. Thackeray a bien compris le véritable caractère du roman ; ce genre de littérature se prête bien a représenter des scènes de la vie, à nous montrer les hommes avec leurs qualités et leurs défauts, en lutte avec leurs passions et jouant leur rôle dans la comédie humaine. Mais il faut se garder de faire du roman une sorte de tribune où viennent retentir des déclamations déplacées sur la métaphysique, la morale ou la politique ; les sciences positives par leur nature ne peuvent que déparer le domaine de la fiction.

Il est plus naturel que le roman peigne les mœurs actuelles et que l'action se déroule dans le temps présent. Un romancier commet une erreur, croyons-nous, lorsqu'il choisit pour époque les siècles passés et pour héros des hommes d'une civilisation disparue. Chaque nation, pendant une période, a son génie propre qui se manifeste dans son langage, ses mœurs, sa politique, sa religion ; c'est ce qu'on pourrait appeler la philosophie de chaque âge. Pour rendre cet ensemble difficile à saisir, l'écrivain n'a pas trop d'une attention perspicace et soutenue ; il lui faut, avant de composer, méditer longuement sur les hommes et sur les choses qui l'environnent ; à cette condition, ses œuvres seront vivantes et vraies. C'est la route normale suivie par Cervantès, Le Sage, Fielding, Stendhal, Balzac, Thackeray, Dickens, dont les productions ont reçu le sceau de l'immortalité.

D'autres au contraire se sont égarés dans des sentiers perdus. Cédant à une fâcheuse illusion, ils ont voulu ressusciter dans le roman des civilisations ensevelies, rendre à la lumière des générations éteintes. Projet chimérique ! au lieu de travailler avec des matériaux à leur portée, ils sont allés puiser à des sources taries, fouiller dans les décombres du passé et ont cherché à s'inspirer de la rouille et de la poussière du temps. C'est ce qu'ont tenté sans succès, mais non sans talent, Mar-

Digitized by Google

montel, l'abbé Barthélemy, Châteaubriand, Walter Scott, Bulwer. Mais leurs héros grecs ou romains, leurs paladins, tribuns ou caciques, leurs patriciens, chevaliers ou augures éclateraient d'un rire homérique si, sortant de leurs tombeaux, ils pouvaient être témoins des mœurs, du langage comme du costume dont on les affuble. C'est un musée curieux peut-être pour un antiquaire, mais garni seulement de figures de cire ou de mannequins armés et travestis à l'antique. Les êtres vivants et animés, comme ils abondent chez Dickens et Thackeray par exemple, font trop souvent défaut dans leurs romans.

L'auteur de *Vanity Fair* ne flatte pas la nature humaine. Il peint les hommes tels qu'ils sont, dominés surtout par l'intérêt, la vanité et l'envie, disposés à tout sacrifier à la satisfaction de leurs passions et à résister trop souvent aux nobles sollicitations du devoir et de la conscience. Il y a bien quelques généreux caractères dans ses romans, comme Amelia, la mère de Pendennis, le major Dobbin. On remarque de même chez Balzac quelques âmes d'élite, telles que Eugénie Grandet, Marguerite Glaës, le médecin de campagne; mais dans ces deux écrivains ces genres de types élevés forment l'exception. Leur nature, trop pessimiste et sceptique, conçoit difficilement ces figures idéales, ces anges qui semblent échappés des cieux comme les madones de Raphaël ou les vierges de Murillo, et que paraît animer un souffle divin. Etres plus grands que nature, inspirés par des sentiments surhumains, au-dessus desquels brille comme une auréole céleste, et qui jettent l'émotion dans le cœur et le trouble dans l'esprit!

Aussi Thackeray se montre-t-il inférieur à Dickens pour l'expression du sentiment. Il n'a pas le don d'émouvoir et de faire vibrer en nous les cordes sensibles. Les études de femmes, sauf Rebecca, manquent de vigueur et d'originalité; celles-ci ont les larmes trop faciles et un rôle trop effacé. La tendresse et la sensibilité, même chez la femme, n'excluent pas la fermeté et la décision. D'ailleurs fort peu d'écrivains, même parmi les maîtres, ont su peindre avec vérité la compagne de l'homme; c'est un des côtés faibles de la littérature en général. Il y a

Digitized by Google

longtemps qu'on a dit de la femme qu'elle est une énigme et que peu d'hommes savent la deviner. C'est peut-être aussi qu'ils ne se donnent pas cette peine ou qu'ils s'y prennent mal.

Thackeray est avant tout un satiriste. L'ironie, voilà son arme de prédilection; c'est le fouet acéré avec lequel il flagelle sans merci tous les ridicules, les petitesses, les préjugés, de la société anglaise. La lance au poing, comme Don Quichotte, il pique des deux, attaquant un peu tout sur sa route, mais ce n'est pas contre des moulins à vent qu'il fonce, contre de vaines chimères qu'il charge, mais bien contre les faiblesses et les vanités du monde. Voici quelques passages qui mettent bien en relief son genre sarcastique :

« Que de supériorité ajoute à une vieille lady, une balance » chez le banquier ! De quel œil indulgent nous voyons ses fautes, » si c'est une parente. Puisse le lecteur en avoir une vingtaine » de la sorte ! Quel excellent caractère nous trouvons à cette » vieille créature ! Avec quel air souriant les commis des plus » grands magasins la reconduisent à sa voiture marquée du » bienheureux losange, et surmontée d'un cocher gras et bouffi ! » Quand elle vient nous faire visite, comme nous avons soin » d'instruire fort à propos nos amis de son rang dans le monde. » Nous disons, et c'est la vérité toute pure :

» Je voudrais bien avoir un billet de 5.000 livres, avec la » signature de miss Marc Whister.

» — Elle ne s'en apercevrait même pas, reprend votre femme.

» C'est ma tante, ajoutez-vous avec un air insouciant et » dégagé, alors que votre ami vous demande si miss Marc » Whister est votre parente.

» Votre femme est à lui envoyer sans cesse de petits témoi- » gnages d'amitié; vos petites filles lui font sans relâche des » cabas en tapisserie, des pelottes et des coussins. L'âtre flambe » toujours dans la chambre où elle vous fait visite, tandis que » votre femme lace son corset sans feu. La maison, pendant son » séjour, prend un air de fête, de propreté, de chaleur, d'en- » tretien, de bien-être qu'on ne lui connaît point à toute autre » époque. Vous-même, mon cher monsieur, vous-même,

Digitized by Google

» négligez votre somme après dîner, et vous éprouvez une subite
» passion de whist, quoique vous y perdiez toujours. Quels bons
» dîners vous faites alors ! Du gibier tous les jours, du madère,
» et du plus vieux ; et l'on va et vient sur la route de Londres
» pour avoir du poisson plus frais. »

« Quel est l'homme assez peu observateur des faits qui s'ac-
» complissent autour de lui pour n'avoir pas médité plus d'une
» fois sur les affaires de son prochain, et ne pas s'être demandé
» comment ce même prochain parvient à la fin de l'année, à
» joindre les deux bouts ensemble. Ainsi, par exemple, je ren-
» contre au parc M. un tel, se promenant en équipage à deux
» chevaux, avec chasseur derrière ; dans ses splendides dîners,
» trois laquais en livrée s'empressent autour des convives ; mais
» je sais que cette voiture et ces chevaux ont été achetés d'oc-
» casion, et que cette valetaille est payée à prix débattu. Les
» deux garçons sont à Eton ; les demoiselles reçoivent des
» leçons des premiers maîtres ; on voyage tous les ans pendant
» la belle saison, et pendant l'hiver on donne un bal de fonda-
» tion, accompagné d'un souper des plus fins. Qu'est pourtant
» M. un tel ? — Un petit employé aux appointements de
» 1200 liv. st. par an. — Mais sa femme a donc de la fortune
» de son chef ? — Fi donc ! c'est la fille d'un petit seigneur du
» comté de Buckingham. Pour une dinde dont sa famille lui fait
» cadeau à Noël, elle loge et nourrit ses trois sœurs pendant
» trois mois de l'année, et ses frères descendent toujours chez
» elle quand ils vont à la ville. — Mais comment donc ce brave
» M. un tel réussit-il à mettre l'équilibre entre son passif et son
» actif ! — Je suis son ami, et à ce titre, vous me dispenserez
» de vous dire combien je suis étonné qu'il n'ait pas encore
» été exécuté à la Bourse. Dans le public l'on se demande
» comment, dès l'année dernière, il n'est pas allé faire un tour à
» l'étranger ! »

Mais c'est à la vanité que le satiriste a déclaré une guerre acharnée. N'est-ce pas d'ailleurs le péché favori des enfants d'Ève et le fruit défendu qu'ils savourent avec le plus de plaisir. La vanité est la première passion qui s'allume dans le cœur de

Digitized by Google

l'enfant, comme elle est la dernière qui s'éteigne dans celui du vieillard. Les autres se calment d'ordinaire avec l'âge et l'expérience ou passent avec les changements de milieu et d'habitudes. Mais la vanité qui perdit le premier homme semble rivée au fin fond de notre être par des chaînes indissolubles et ne meurt qu'avec nous. On la retrouve jusque dans la hutte du mendiant et l'humble austérité du cloître. Si l'ambition engendre des crimes et entasse des ruines, elle est aussi la source de nobles et grandes actions. La vanité au contraire, cette fille égarée de l'orgueil, ne produit rien de bon ; c'est la sœur de la jalousie avec laquelle elle marche souvent de front. Aussi Thackeray, tirant de son carquois l'humour, le sarcasme et l'ironie, décoche sur elle mille traits mordants et mérités.

C'est par vanité qu'un négociant de la cité marie sa fille à quelque noble perdu de dettes, réduit aux abois, qui méprisera sa nouvelle famille et rendra sa femme malheureuse ; que le fils dissipe son patrimoine en folles dépenses pour rivaliser avec le lord son voisin par l'éclat de ses équipages et le luxe de sa table. Pour combler le tonneau des Danaïdes on se lance dans de folles entreprises, on joue, on spécule, on trompe et au bout de tant d'efforts impuissants se trouvent la ruine, le désespoir et parfois le déshonneur.

« Dites-moi, cher lecteur, dit-il dans *Vanity Fair*, quel sort » trouvez-vous préférable ici-bas : ou de mourir au sein de la » prospérité et de la gloire, ou de succomber dans la pauvreté » et l'humiliation ? D'être riche et de subir la loi commune, ou » de quitter la vie après avoir perdu la partie ? Quel singulier » sentiment doit alors éprouver celui qui arrive à ce jour de la » vie où il n'a plus qu'à se dire : Demain, succès ou défaite, peu » importe ! demain le soleil se lèvera comme à l'ordinaire, des » milliers de mortels se rendront ou à leurs plaisirs ou à leurs » travaux accoutumés, sans s'apercevoir seulement que je suis » sorti de la mêlée ! »

Trop de littérateurs modernes dépensent mal à propos leur talent à battre en brèche tous les principes, à vanter l'adultère, à exalter l'amour coupable au détriment du devoir, et, prêchant

Digitized by Google

l'athéisme, à élever des autels à la passion. Thackeray au contraire a toujours tenu à honneur de défendre la morale et la religion ; dans ses ouvrages il ne cesse de flétrir le vice avec énergie et de louer avec une noble ardeur les bienfaits de la vertu.

L'écrivain connaît trop la nature humaine pour étaler nos misères toutes nues devant nos yeux ; il ne les attaque pas de front non plus et se garde de déclamer en soupirant sur les défectuosités morales ; mais il les sape, comme ferait un assiégeant qui veut pénétrer dans la place en dérobant à l'ennemi ses travaux d'approche. C'est avec l'humeur et la satire qu'il ouvre ses parallèles et mine les abords des remparts.

Sa verve moqueuse éclate dans de petites scènes tragico-comiques, situations où le ridicule le dispute au grotesque, laissant entrevoir les plaies dont souffre la société et ce cancer qui la ronge : la vanité. Le faune ricanant et gambadant vous présente avec son plus gracieux sourire des personnages avec pignon sur rue, aux manières les plus fashionables, entourés de la considération générale. Puis, peu à peu, il laisse tomber le masque et l'on voit toutes les platitudes et les bassesses dissimulées sous le fard du désintéressement, sous le voile du décorum, sous le déguisement de la politesse. Le rire fera alors justice de leur avarice, de leur égoïsme, de leur cupidité et de leur sottise.

Moraliste, il ne manque pas une occasion de donner un bon conseil sous une forme badine et toujours originale. Il s'y prend parfois d'une façon bizarre. Il interrompt soudain le récit et introduit pour quelques instants un personnage imaginaire, ne jouant aucun rôle dans le roman. Au lieu de l'abstraction aride, l'exemple expressif frappe plus vivement l'imagination :

« Nous voyons Jack Thriftless caracolant dans le parc, ou » conduisant à grandes guides dans son phaëton à travers » Pall Mall ; nous mangeons ses dîners servis dans une vaisselle » merveilleuse. Comment cela a-t-il commencé, disons-nous, » ou quand cela finira-t-il ? — Mon cher ami, ai-je entendu Jack » me dire un jour, je dois de l'argent dans toutes les capitales

Digitized by Google

» de l'Europe. — La fin viendra bien un jour, mais en attendant
» Jack dépense le plus possible; les gens sont enchantés de lui
» serrer la main, ferment les yeux sur les petites histoires assez
» laides que l'on se dit à l'oreille sur son compte de temps en
» temps, et s'écrient à l'envi que c'est une bonne nature, un
» joyeux et charmant garçon. »

« Si MM. Howel et James publiaient la liste de ceux qui
» achètent tous leurs colifichets, à quelles surprises certaines
» familles ne seraient-elles pas exposées ! Et si toutes ces
» parures allaient aux filles et aux femmes légitimes de ces
» Messieurs, quelle profusion de bijoux l'on verrait étalée dans
» les maisons les plus élégantes de *Vanity Fair*. »

Présentées autrement ces leçons de morale auraient vite lassé le lecteur, mais l'humoriste sait leur donner un tour où le plaisant se mêle au sérieux. Il use du subterfuge dont parle Lucrèce dans son poème de la Nature :

« Sed veluti pueris absinthia tetra medentes
» Cum dare conantur, prius ora, pocula circum,
» Contingunt mellis dulci flavoque liquore,
» Ut puerorum ætas improvida ludificetur
» Labrorum tenus, interea perpotet amarum
» Absinthi laticem..... »

L'homme est un grand enfant et, pour lui faire entendre de dures vérités, il est souvent utile de jouer de ruse et de lui présenter la coupe amère en couvrant les bords d'un miel doré.

Si Thackeray ne ménage aucune classe de la société, c'est néanmoins contre l'aristocratie qu'il lance le plus d'épigrammes. *Vanity Fair*, en particulier, nous montre dans Lord Steyne le portrait du noble incapable, sceptique, débauché et sans scrupule. Le romancier a des goûts démocratiques et égalitaires ; il ne peut admettre que les honneurs et les dignités dans la politique, l'église, l'armée, etc., soient réservés aux descendants de quelques anciennes familles. Les priviléges le révoltent et, entraîné par des illusions généreuses, il voudrait voir les places élevées devenir l'apanage du mérite et non de la naissance. Il y a certes des abus dans la société anglaise, telle qu'elle est

Digitized by Google

encore constituée de nos jours. Mais il est difficile d'exiger la perfection des gouvernements, alors qu'elle manque chez les gouvernés. Que l'on jette un coup d'œil sur l'Angleterre. Quel spectacle plus imposant : une île de quelques millions d'habitants, souveraine d'un empire de 200 millions de sujets, l'entrepôt du commerce de l'univers, alliant l'ordre et la liberté, la reine des mers, gardée par la plus forte des marines, et dont l'épée peut encore peser dans la balance du monde. Ces bienfaits à qui les doit-elle? Surtout à ses institutions monarchiques et aristocratiques fidèlement conservées. Thackeray eût sans doute pensé autrement s'il eût habité cette belle terre de France, labourée par le soc destructeur des révolutions, où sous prétexte d'égalité on exclut du gouvernement l'élite de la nation, et où le vaisseau de l'Etat ballotté en tous sens vogue à la dérive, conduit par des mains incapables, souvent avides et parfois dangereuses.

La royauté elle-même n'a pas trouvé grâce devant le satiriste anglais. Dans cette nouvelle intitulée : *The four Georges*, il fait une critique amère du trône. Les portraits des quatre princes y sont tracés assez fidèlement, quoique avec un certain parti-pris de dénigrement.

Voilà bien Georges Ier, ce roitelet de Hanovre, appelé au trône d'Angleterre à 50 ans, brutal et lourd comme un reître allemand. Il préférait sa triste résidence de Herrenhausen au palais de Saint-James et vivait toujours entouré de sa camarilla de maîtresses, secrétaires et cuisiniers hanovriens. Pendant 22 ans il laissa gémir en captivité l'infortunée Sophie-Dorothée, son épouse, et passait ses soirées à s'enivrer avec deux Allemandes aussi vieilles que laides, la duchesse de Kendal et la comtesse de Darlington. Méprisant ses sujets et peu estimé d'eux, on a pu dire de lui : « who loved nothing but punch and fat women. ».

Georges II vient ensuite. Il commence par escamoter en plein conseil privé le testament de son auguste père. Dans ses accès de rage il déchire sa perruque et ses habits. Aussi dissolu que son premier ministre Walpole, il se montrait d'une bravoure héréditaire, au point de provoquer son frère, le roi de Prusse,

Digitized by Google

au pistolet et à l'épée. Chasseur intrépide et grand amateur de « sauercraut, » il avait su malgré son libertinage inspirer un amour inaltérable à la princesse Caroline, son épouse. Lorsque, à son lit de mort, elle le priait de se remarier : « Non, non, » répondit-il, j'aurai des maîtresses. » La réponse peint l'homme.

Quant à Georges III, il était né pour faire un bon père de famille et un brave gentilhomme campagnard ; il avait des mœurs simples et pures ; c'est le Louis XIII de l'Angleterre. Son esprit peu cultivé trouvait plus de plaisir à de bonnes grosses farces qu'à une tragédie de Shakespeare, et il aimait avec quelques intimes à conduire une danse champêtre, comme aux temps de Mélibée et de Tytire. Il se promenait dans la campagne causant avec le premier venu, entrait dans un cottage pour se reposer et en sortait sans tirer seulement une guinée de sa poche. Il oubliait qu'il était roi et que noblesse oblige.

La plus belle page de ce livre c'est celle qui nous représente le vieux roi errant dans son palais, privé de raison, et qui se termine par quelques réflexions philosophiques dignes d'un grand historien. Quel spectacle, en effet, plus désolant pour la nature humaine et plus propre à nous faire sentir le néant des vanités de ce monde que l'existence de ce prince à la fin de sa carrière : aveugle, en proie à la démence, abandonné de ses enfants, livré à des gardiens qui le maltraitent. Voilà ce qu'était devenu ce roi, assis sur un des plus beaux trônes de l'univers, souverain de millions de sujets, témoin ou acteur dans ces événements mémorables, la guerre d'indépendance en Amérique, la révolution française et l'empire, ennemi implacable de Napoléon, ayant vu s'écrouler la vieille société et, sur ses ruines sanglantes, s'élever la nouvelle, lui qui, malgré son incapacité, par sa seule condition royale avait joué dans le monde un grand rôle, il ne lui restait pas même, pauvre insensé, la consolation de demander, comme Gélimer, une éponge pour sécher ses pleurs et un luth pour chanter ses malheurs. Et devant l'infortune de cet autre roi Lear, le satiriste, touché de compassion s'écrie : « Trêve aux luttes et aux querelles ! » silence sur la tombe solennelle. Trompettes, sonnez une

Digitized by Google

» marche funèbre. Tombez, sombre rideau sur sa pompe, son » orgueil, ses douleurs, son affreuse tragédie ! »

Ces pages qu'aurait pu signer Macaulay, respirent l'éloquence, car, comme dit La Bruyère « l'éloquence peut se trouver dans « tous les genres d'écrits, » dans le roman comme dans les autres.

Georges IV clôt la série : si ses pères avaient des défauts, c'étaient au moins des hommes, mais lui, qu'avait-il? des bas de soie, des habits tout chamarrés, une étoile et un grand cordon bleu, une perruque et puis rien. Sentiments, idées, volonté, inconnus chez lui. Mais c'était le premier gentleman de l'Europe, et nul ne revêtait l'uniforme avec plus d'élégance et ne dansait un menuet avec plus de grâce. Aussi que de conquêtes, que de victoires faciles pour ce royal Don Juan, depuis Perdita, l'infortunée comédienne, jusqu'aux dames de la cour. La boxe, les combats de coqs, le jeu et l'orgie, voilà ses distractions habituelles ; pour entourage, des dandys, des jockeys, des cuisiniers français, des juifs, des parasites de toute sorte. Compagnons de plaisir et favorites, il les choie aujourd'hui, demain il ne les connaît plus ; quand le bambin est las de ses jouets, il les brise, ainsi faisait le prince. Ses revenus élevés jusqu'à 100,000 liv. st. par an ne pouvaient suffire à ses prodigalités ; il fallait recourir au Parlement pour calmer les usuriers et pour payer des dettes de 650,000 liv. st. Quand la princesse Caroline, sa fiancée, arrive à Londres, le prince court au-devant d'elle, l'embrasse et se tournant vers lord Malmesbury : « Hum, dit-il, je me sens » mal, donne-moi un verre d'eau-de-vie. » — « Sire, ne feriez-» vous pas mieux, répond le courtisan, de prendre un verre » d'eau. »

Mais que prouvent ces faits ? Les princes sont des hommes ; à ce titre ils ont leurs passions, d'autant plus excusables que les grandeurs, la richessse, l'adulation qui les entourent et l'absence de pouvoir supérieur leur donnent souvent le vertige. Je ne sais si ceux qui les dénigrent tant sentiraient moins la tête leur tourner à une pareille hauteur. A voir la manière dont les démagogues cherchent à escalader le pouvoir, il est douteux, s'ils y

Digitized by Google

arrivent, qu'ils montrent plus de désintéressement et de grandeur d'âme au sommet de la colline que sur la côte pour y monter. En tout cas, sous ces quatre Georges, le vaisseau de l'Angleterre a navigué au milieu des récifs sans subir d'avaries, et continué fièrement sa marche en déployant le pavillon de la liberté et de la civilisation. C'est que les hommes passent, tandis que les principes restent, et les nations prospèrent, quand elles savent les maintenir intacts avec leurs traditions.

Le style de Thackeray est bien l'image de son esprit; comme lui, il est sobre et simple. Le satiriste évite les grandes périodes sonores et creuses, les métaphores et les antithèses, procédés trompeurs qui servent souvent à déguiser le vide des idées, comme en peinture le luxe des draperies bigarrées et des étoffes miroitantes cache parfois la pauvreté de l'imagination. Mais l'expression est forte, et l'épithète frappe juste, car Thackeray sait puiser aux sources si riches de sa langue maternelle.

On peut apprécier le degré de civilisation d'un peuple ou d'instruction d'un individu par le nombre des mots dont l'un ou l'autre dispose; ce criterium sert aussi dans l'appréciation du talent d'un écrivain. Plus il remue d'idées, plus le champ de ses connaissances s'agrandit, plus aussi il a besoin de mots pour rendre les conceptions variées de son esprit. Voyez avec quelle profusion Shakespeare et Balzac par exemple prodiguent les ressources de leur langue; de leur merveilleuse imagination, comme d'une corne d'abondance sans fin, s'échappent toutes les fleurs et les trésors littéraires. La prose de Thackeray est d'une fertilité étonnante; on sent qu'il ne cherche pas l'expression, mais elle accourt d'elle-même, elle jaillit sous sa plume, nette, précise, admirablement adaptée à la situation, au caractère, à la scène qu'il décrit. Sa pensée se drape avec aisance dans ce manteau magique aux couleurs étincelantes et aux miroitements infinis, qui s'appelle le style.

Thackeray doit sa réputation à son originalité. C'est le propre du talent dans la littérature comme dans les arts que de penser d'une façon à soi, d'avoir des vues propres sur les choses et les hommes et de savoir les exprimer. Ce genre sarcastique de

Digitized by Google

l'écrivain, cette manière étrange de mêler le grave au comique, de revêtir d'une enveloppe moqueuse et enjouée des pensées sérieuses et profondes, c'est l'humour. La plaisanterie qui en découle a un sel à part. Ce n'est pas le trait vif, spirituel et mordant du Français moderne, ni la gauloiserie un peu crue et trop grivoise de nos ancêtres, encore moins la farce lourde et épaisse des Allemands ; c'est le comique mélangé à une pointe de tristesse, une tête de mort sous un masque riant, le rose uni au noir, le crêpe sur une guirlande de fleurs éclatantes ; avoir de l'humour, c'est faire vibrer des notes badines sur un ton grave, c'est jouer un air de fête sur la quatrième corde d'un violon.

Chaque siècle a son rire. Comparez la gaieté ouverte, naïve et cordiale de Robin-Hood dans *Ivanhoë* avec la joie tapageuse, débridée et quelque peu désordonnée de Falstaff ou de Tom Jones, avec l'humour sardonique, mesurée, goguenarde, empreinte de mélancolie qui règne chez Thackeray. On ne rit plus à cœur ouvert aujourd'hui : les préoccupations financières, sociales et politiques absorbent l'esprit et usent le fond naturel de gaieté. Joignez-y le manque de croyances religieuses, qui jette l'inquiétude dans l'âme, et il n'y a pas lieu de s'étonner que la tristesse projette sur le monde son ombre lugubre. Les lettres sont le miroir où se réfléchit la face d'une civilisation ; aussi la littérature même comique laisse percer de nos jours je ne sais quoi d'inquiet et de vaguement mélancolique.

L'historien est généralement porté à couronner de lauriers le capitaine, le savant ou l'artiste dont il trace la vie. Le critique de même se laisse facilement entraîner à une admiration outrée pour le poète, le publiciste ou le dramaturge dont il analyse les œuvres. Résistant à ce doux penchant, je ne dirai pas que Thackeray soit un des plus célèbres littérateurs de l'Angleterre ; mais néanmoins sa place est marquée parmi les premiers satiristes modernes. *Vanity Fair* est digne de figurer (pour ne citer que les romans de nos jours), auprès de *David Copperfield* de Dickens, de *Rouge et Noir* de Stendhal, des *Parents pauvres*, de Balzac, de *Madame Bovary*, de Gustave

Digitized by Google

Flaubert, des *Promessi Sposi* de Manzoni, des *Problematische Naturen* de Spielhagen, en un mot ce roman peut compter parmi ces ouvrages qui ne peignent pas seulement les travers d'une époque, les dehors d'une société, mais qui pénètrent dans les secrets de la nature et savent exprimer l'homme lui-même. C'est que, si ses manières et ses mœurs changent avec les siècles et les civilisations, si sa nature souple peut se plier aux mille exigences des temps et des lieux, au fond son essence demeure toujours la même.

La lutte, voilà la vie de l'homme, ce singulier mélange de vertus et de vices ! Le bien et le mal se disputent sans cesse son esprit et son cœur. L'intérêt, l'habitude et les passions forment ses grands mobiles, et ces forces coalisées triomphent trop souvent de ses instincts les plus nobles et de ses sentiments les plus généreux, quand il veut rester sourd à la voix de la raison et à l'appel du devoir. De même il peut atteindre au dévouement et à l'héroïsme, lorsque, se rappelant son origine divine, il sait terrasser et enchaîner les passions qui l'agitent. C'est cette lutte ardente, pleine de péripéties, aux phases émouvantes, éternel objet d'étude pour l'écrivain et dont le vaste champ se développe sans bornes à l'imagination, qui se dégage au fond de tout drame, épopée, tragédie ou roman marquant dans la littérature universelle.

La physionomie de Thackeray était sévère et sa tête imposante ; son regard rêveur et inquisiteur à la fois conservait une expression triste et lassée. Bien que d'un caractère grave, il avait, comme Dickens, des accès de gaieté presque folle. Au milieu des discussions les plus sérieuses, on le voyait demander tout à coup la permission d'entonner une chanson comique. Ce satiriste qui en public montrait une grande réserve, laissait dans l'intimité déborder sa naïveté et sa bonhomie. Cette tête austère, encadrée de cheveux blancs, et ce noble front expressif et soucieux contrastaient étrangement avec ses manières folâtres et presque enfantines par moment. Un jour on le complimentait sur ce trait dans *Vanity Fair*, où Rebecca « admire son mari, » lorsque la surprenant avec le marquis de Steyne, il

Digitized by Google

donne au lord un soufflet qui ruine l'avenir de l'intrigante : « Eh bien ! fit-il, quand j'écrivis ces mots, je donnais un coup » de poing sur la table et m'écriai : C'est un trait de génie ! » Cette anecdote fait bien ressortir la simplicité et la candeur du romancier. Son commerce était charmant et exempt de toute prétention ; il comptait des amis dans tous les rangs de la société et ne connaissait pas cette jalousie pleine de fiel, l'un des caractères distinctifs des artistes et des hommes de lettres. Aussi était-il lié d'une étroite amitié avec Dickens son rival. « Il se » présenta plusieurs fois soudain dans ma chambre, raconte cet » humoriste, me disant comment certain passage d'un de mes » livres l'avait fait pleurer hier, et qu'il venait dîner chez moi, » parce qu'il ne pouvait s'empêcher de causer avec moi de ce « passage. »

Mais Thackeray était d'une nature maladive et l'excès de travail l'avait usé. Il avait lu énormément et acquis des connaissances considérables en histoire, poésie, essais et théâtre ; son érudition ne le cédait qu'à celle de Bulwer. Aussi, luttant avec énergie contre le mal, il se plaisait dans la solitude et passait pour taciturne et quelque peu hautain au premier abord. Il aimait à courir de tout côté, comme Balzac, occupé à toujours observer, étudier et méditer ; cette tension continuelle de l'esprit lui donnait un air affairé et inquiet.

La mort le surprit au champ d'honneur. Il travaillait à un autre roman, quand il expira, comme le soldat qui tombe frappé sur la brèche, ravi trop tôt à ses amis, à l'Angleterre, aux lettres. La dernière ligne qu'il écrivit est celle-ci : « et mon cœur » palpitait d'un bonheur exquis. » Voilà bien la pensée d'une âme pure et tranquille qui peut envisager la mort avec calme et sérénité. Comme animé d'un fatal pressentiment, quelques mois avant d'obéir à la destinée commune, il s'écriait : « Ne » sera-t-il pas bientôt temps, o jaseur, d'arrêter ta langue et de » laisser la parole aux jeunes gens ! »

Une des preuves de la noblesse de son caractère, c'est ce sentiment profond qu'il éprouvait de la responsabilité morale incombant à l'écrivain. A propos de Dickens, il dit :

Digitized by Google

« Quel homme occupant une pareille place, sachant que ses » écrits sont répandus dans le monde entier, lus par des hommes » déjà mûrs comme par des enfants et peut-être par les enfants » de ces enfants, ne doit pas à la pensée de sa vocation faire des » méditations à la fois solennelles et humbles ! »

Réflexions graves et élevées qui honorent celui qui les a exprimées, que tout écrivain devrait méditer et qui formeraient la plus belle épitaphe digne d'orner le tombeau de Thackeray dans la cathédrale de Westminster.

Et nous, nous ajouterons : Honneur à vous, poètes, historiens, romanciers, qui comprenez la grandeur et la noblesse de votre mission. Maîtres vénérables, vous ne pouvez donner que d'utiles leçons et de sages préceptes aux générations nouvelles ; elles sauront en profiter, espérons-le. Vos généreux labeurs ne seront pas stériles ; vos louables efforts préparent l'avenir d'un monde meilleur. Vous êtes les vrais ouvriers du progrès !

JOSEPH JOUBERT.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

LA DUCHESSE D'AIGUILLON

PAR

M. BONNEAU-AVENANT.

M. Bonneau-Avenant, qui avait déjà fait preuve d'éminentes qualités de critique et d'historien, vient de publier la *Vie de la duchesse d'Aiguillon.* L'auteur connaît à fond le XVIIe siècle. On voit que sa pensée a longtemps vécu à la cour de Louis XIII et à celle d'Anne d'Autriche. Il peint toute une société en faisant le portrait d'une femme. Cette femme, qui par sa naissance appartenait à l'histoire, par sa destinée au monde, par ses aspirations au cloître, devait séduire un esprit que son goût délicat et aristocratique entraîne vers les choses nobles et pures.

La duchesse d'Aiguillon était fille du marquis de Pontcourlay et de Mlle de Richelieu, sœur aînée du cardinal. Son enfance s'écoula au château de Glénay, en Poitou, dont les grands bois et les mélancoliques aspects servirent de cadre aux solides notions de devoir et de piété avec lesquelles elle fut bercée. A neuf ans, Dieu la frappa pour la première fois en lui enlevant sa mère et elle commença l'apprentissage des lourdes charges qui devaient peser sur toute sa vie en s'occupant de l'éducation de son jeune frère. Elle fut recueillie par sa grand'mère maternelle, Mme de Richelieu, dont l'austère figure se détache si heureusement dans le livre de M. Bonneau et qui donna au caractère de sa petite-fille cette politesse sérieuse, cette urbanité charitable qui distinguèrent plus tard la duchesse d'Aiguillon. Mais au bout d'une année, Mme de Richelieu mourut entre les bras de Mlle de Pontcourlay qui passa sous la tutelle de son oncle, le cardinal de Richelieu.

Ici commence la partie originale du livre. M. Bonneau-Avenant, frappé des élans et des tendresses de cœur du cardinal s'est attaché à faire ressortir ces qualités du grand ministre si généralement méconnues. Tantôt par un portrait, tantôt par un

Digitized by Google

fragment de lettre, tantôt en nous le montrant dans ses rapports quasi-paternels avec sa nièce, l'auteur nous découvre toujours le côté sensible du caractère de Richelieu. Il nous laisse deviner que ce grand homme avait besoin d'épancher ses soucis de chaque jour et de se confier à un cœur jeune et dévoué pour alléger le poids trop lourd des affaires et des inimitiés jalouses.

La triste enfance de Mlle de Pontcourlay était terminée; on songeait à la marier, et quand sa famille lui eut présenté le jeune comte de Béthune qui l'aimait avec passion, elle se laissa aller à ce premier sentiment avec l'abandon d'une nature grave et aimante.

Mais elle ne connut ces tendresses que pendant quelques jours et seulement assez pour que son mérite fût grand quand il lui fallut les immoler. La politique se mit au travers de son amour, et comme conséquence du traité des Ponts-de-Cé, le duc de Luynes demanda pour son neveu, le marquis de Combalet, la main de Mlle de Pontcourlay. Richelieu crut devoir sceller par ce mariage la réconciliation du roi et de la reine-mère, et Mlle de Pontcourlay, offrant à Dieu son sacrifice, épousa un homme qu'elle n'aimait pas, avec une admirable résignation. Cette union fut de courte durée. Au bout de six mois M. de Combalet partait pour la guerre; il fut tué au siége de Montpellier moins de deux ans après son mariage.

Mme de Combalet, n'ayant pas eu d'enfants, se trouvait absolument libre. Elle résolut de rester veuve et de se consacrer à Dieu. C'est alors qu'elle entra au Carmel, mais il lui fallut une fois encore rompre avec ses goûts et ses désirs Au moment où, son noviciat achevé, elle demanda à être reçue religieuse, son oncle vint la supplier de rentrer dans le monde. Il lui fit une peinture si vive des souffrances que lui créait sa haute situation, qu'elle se sentit vaincue.

Elle revint à la cour de Louis XIII dans tout l'éclat d'une beauté et d'une sagesse supérieures que rehaussait la gloire du cardinal. Elle représenta près de lui la grâce, la pitié pour les coupables, la charité pour toutes les misères, elle souffrit de toutes les haines que le grand ministre dut vaincre ou mépriser, elle se prêta à tout le luxe, à toutes les fêtes pour lesquelles on réclama son concours; sur un seul point elle fut inflexible, celui d'un

Digitized by Google

second mariage. Non-seulement elle refusa les alliances éclatantes qui lui furent offertes, mais lorsque le pauvre comte de Béthune qui ne pouvait se consoler, vint remettre une seconde fois à ses pieds son amour et sa modeste fortune, elle resta inébranlable. Après cette suprême épreuve, le cardinal ne la pressa plus de se remarier et il obtint pour elle le duché d'Aiguillon dont elle porta désormais le titre.

Passons de suite, car nous ne pouvons entrer dans tous les intéressants détails du livre, au triste événement qui ouvrit une nouvelle phase dans la vie de Mme d'Aiguillon, la mort du cardinal. L'auteur nous y fait assister avec une émotion vive et soutenue, s'attachant surtout à montrer les grands sentiments de piété de l'illustre mourant, son humilité toute chrétienne, ses soins affectueux pour consoler sa nièce et lui laisser une position assurée à la cour.

Par le testament du cardinal, Mme d'Aiguillon fut investie de la tutelle de ses trois neveux et de ses deux nièces, fils et filles de son frère décédé, qui devaient hériter des titres de la maison de Richelieu. Elle se consacra entièrement à cette grande mission. Pour eux elle resta à la cour, pour eux elle cultiva la protection affectueuse que lui donnait Anne d'Autriche, pour eux elle soutint de nombreux procès, de douloureux demêlés avec le prince de Condé. Elle les entoura de précepteurs choisis, elle leur donna son temps et sa tendresse. Mais elle fut mal récompensée de tous ces soins et ce fut une des plus cruelles épreuves de sa vie de voir ses neveux qu'elle avait tant aimés se marier contre son gré et l'accabler de leur ingratitude. Elle supporta chrétiennement ces humiliations ; ce fut le dernier lien à rompre avant de se détacher tout-à-fait des affections terrestres, la dernière douleur à supporter avant d'entrer dans le calme de la vieillesse. Ses devoirs accomplis, la duchesse d'Aiguillon se retira peu à peu de la cour. Elle n'y apparaissait plus que pour solliciter quelque puissante aumône en faveur des nombreuses œuvres qu'elle soutenait; elle se livra plus complétement à la direction de Saint Vincent-de-Paul, enfin elle se prépara lentement et longuement à bien mourir par une de ces saintes vieillesses qui semblent appeler inévitablement les récompenses

Digitized by Google

éternelles. Cette vie commencée à Glénay, à l'ombre des bois et sous l'œil chrétien d'une pieuse mère, finit dans le silence et le repos au palais du Petit-Luxembourg. N'est-ce pas une des plus grandes faveurs de Dieu quand il nous accorde une douce retraite près de notre berceau et au bord de notre tombe ?

L'excellente monographie de M. Bonneau, de même que sa *Vie de Madame de Miramion* dont la *Revue d'Anjou* rendait compte il y a quelques années, nous reporte ainsi en plein XVIIe siècle, à cette époque des fortes vertus civiles, que l'on considère comme l'apogée de la grandeur française. A chaque instant nous voyons apparaître des traits de mœurs qu'on ne trouve que chez les peuples prospères et dont la *Société d'économie sociale* fera son profit. M. Ed. Demolins, le jeune et déjà savant critique de la *Revue Littéraire*, a relevé avec beaucoup de raison ce passage du ch. II. « Au château de Richelieu, tout concourait à » développer dans l'esprit de Mlle de Pontcourlay les sentiments » d'obéissance et de devoir que sa mère lui avait déjà donnés. » Chaque soir Mme de Richelieu, *entourée de tous les habitants* » *de la maison, maîtres et serviteurs*, faisait la prière à haute voix » et appelait sur eux la bénédiction divine. » Voilà le secret des fortes générations et l'école où se préparent les grands ministres.

Pourquoi ne dirions-nous pas aussi que nous avons été plus d'une fois ému en retrouvant, sous des formes délicatement voilées, le souvenir des cruelles épreuves que l'auteur a traversées? Répétons-le avec M. Bonneau: « Ceux que l'affliction a » visités connaissent l'amertume de ces retours subits vers une » pensée douloureuse qu'on voudrait fuir et qui revient sans » cesse ! » Ce n'a pas été pour nous le moindre intérêt du livre de sentir ainsi, sous le récit émouvant des chagrins et des joies de la famille de Richelieu, un cœur et un esprit que nous avons pu si souvent apprécier.

* * *

Angers, mars 1879.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud — 344-79.

Digitized by Google

Alfred Jubien. — L'Abbesse Marie de Bretagne et la réforme de l'ordre de Fontevrault, d'après des documents inédits, avec une vue du Monastère en 1699 et le fac-simile des signatures des Abbesses citées dans ce volume. — 1 vol. in-18. Angers, E. Barassé. — Prix. . . . . **2 fr. 50**

André Joubert. — Les invasions anglaises en Anjou, 1 vol. in-12. Angers, E. Barassé. — Prix. . . . . **2 fr. 50**

De Lens. — Les correspondants de François Bernier pendant son voyage dans l'Inde. — Lettres inédites de Chapelain. 1 vol. in-8 de 48 pages. **1 fr.**

J.-R. Denais. — Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort-en-Vallée. 1 volume in-12. — Prix. . . . . **1 fr. 50**

— Monographie de Notre-Dame de Beaufort. 1 vol. in-12. **4 fr.**

Edmond Stofflet. — Stofflet et la Vendée, ouvrage enrichi d'une grande carte spéciale. 1 vol. in-18. — Prix. . . . . **4 fr.**

R. Cubain. — Les lois civiles de Rome (des personnes, du mien et du tien, des hérédités). 1 gros vol. in-18 jésus. Prix. . . . . **7 fr.**

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

Seul dépositaire des ouvrages de M. Guillory aîné.

Le congrès de Vignerons français, 1 vol. in-8 . . . . 4 »

Les vins blancs d'Anjou et de Maine-et-Loire, 1 volume in-18 raisin. 1 50

Les vignes rouges et les vins rouges en Maine-et-Loire. 1 vol. in-8 avec 5 planches.. . . . . 2 50

Le marquis de Turbilly, agronome angevin du XVIIIe siècle, 2e édition, revue et augmentée. avec des appréciations historiques et critiques, par MM. E. Chevreul et P. Clément, de l'Institut. 1 vol. in-12. . . 2 »

Le Calendrier du Vigneron, 1 vol. in-12 avec gravures intercalées dans le texte et plans d'une cuverie.. . . . . 1 50

Essai historique sur le canal de Monsieur, en Anjou. Brochure in-8. . . . . 1 »

Sur la Viticulture du département de Maine-et-Loire, d'après le docteur Jules Guyot. Brochure in-8.. . . . . » 50

Les vins alimentaires considérés au point de vue hygiénique : Guide du consommateur. 1 vol. in-18. . . . . 2 »

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

Seul dépositaire des ouvrages de M. Millet de la Turtaudière.

Indicateur de Maine-et-Loire, 3 vol. grand in-8. . . . 18 »

Faune de Maine-et-Loire, avec figures . . . . . 10 »

Faune des Invertébrés de Maine-et-Loire, 2 vol. in-8. 10 »

Paléontologie de Maine-et-Loire, papier ordinaire, couverture jaunâtre. . . . . 3 »

Paléontologie de Maine-et-Loire, papier fort. . . . 3 50

Paléontographie des Mollusques des terrains tertiaires, in-8. . . . . 2 »

Mollusques de Maine-et-Loire, grand in-8. . . . . 2 »

Polyphagie des volières, grand in-8 . . . . . 2 »

Etat actuel de l'agriculture dans le département de Maine-et-Loire, in-8 . . . . . 3 50

Supplément à la Faune de Maine-et-Loire. . . . » 50

Digitized by Google

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE.

NOËLS ANGEVINS

AIRS ANCIENS

AVEC ACCOMPAGNEMENT ET ANNOTATIONS DANS LE TEXTE

PAR

M. l'Abbé Eug. GRIMAULT

DESSINS DE M. GUSTAVE FILOLEAU

Un volume in-4°.

PRIX : Sur papier teinté . . . . . **12 fr.**
Sur papier de Hollande. . . **15 fr.**

Vient de paraître.

ARMORIAL GÉNÉRAL

DE

L'ANJOU

PAR

M. Joseph DENAIS

OFFICIER D'ACADÉMIE

Membre de plusieurs Sociétés savantes

L'ouvrage formera **2 volumes grand in-8°** et sera publié **en 10 fascicules de 80 pages** chacun, avec de nombreuses **planches**, au **prix** de **3** francs le fascicule.

Il sera tiré un petit nombre d'exemplaires sur papier de Hollande.

Digitized by Google

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

12 francs par an.

ONZIÈME ANNÉE.

TOME SECOND.

Troisième livraison. — Mars 1879.

SOMMAIRE :

Encore l'hymne *Gloria*, *laus*. Réponse à Dom Chamard. — C. Port.

Lettres inédites de David d'Angers *(1re série)*, publiées et annotées par — André Joubert.

La Faculté de théologie de l'Université d'Angers. — L. de Lens.

Correspondance inédite, concernant la Vendée militaire. *(2e article)*. — Dom Chamard.

Notice nécrologique de M. l'abbé Léon Bellanger. — H. Pasquier.

ANGERS

GERMAIN & G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES.

Rue Saint-Laud.

1879

Digitized by Google

LIBRAIRIE E. BARASSÉ. — GERMAIN & G. GRASSIN, SUCC.

GÉOGRAPHIE

DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

Par L.-F. LABESSIÈRE

CINQUIÈME ÉDITION

CONTENANT : Divisions administratives anciennes et nouvelles. — Statistique. — Usines. — Fabriques. — Beaux-Arts. — Géographie générale des cinq parties du monde — Précis historique de l'Anjou. — Dictionnaire alphabétique de toutes les communes du département, avec Notice historique. — *Carte de Maine et Loire.*

1 beau volume in-18, cartonné. Prix : 1 fr. 25.

OUVRAGES PARUS.

Histoire de l'Université d'Angers, par Pierre RANGEARD, avec notes et table, par M. A. LEMARCHAND, bibliothécaire de la ville d'Angers. **15**
(Il ne reste qu'un très-petit nombre d'exemplaires de cet ouvrage.)

Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, gravée (1873), coloriée. . . . . **4 »**

Plan d'Angers, par M. AÏVAS, colorié. **3 50**

Dictionnaire des usages Ruraux et Urbains pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers (départements de Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe), par MM. A Robert et E. Gasté, avocats, 1 vol. grand in-18. — Prix. **3 50**

Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. **2 50**

Carte géologique de Maine et Loire. . . . . **6 »**

Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIÈRE.
Prix : Edition en noir. . . . . **3 »**
Avec armoiries coloriées. . . . . **5 »**
Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . . **10 »**

Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE. . **8 »**
— — coloriée, collage sur toile, avec œillet **12 50**
— — — collée sur toile vernie, gorge et rouleau. . **17 »**

Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable, par Péan de la Tuillerie, prêtre de Châteaugontier ; nouvelle édition avec plan, augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie ; par M. Célestin Port, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire. — Prix. . . . . **6 fr.**

Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6e édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12 **2 50**

E. Poitou. — La liberté civile et le droit administratif en France. Prix. **3 fr.**
— Philosophes français contemporains. 1 vol. in-12. . . **3 fr.**
— Portraits littéraires. 1 vol. in-12. . . . . **3 fr.**
— Du roman et du théâtre. . . . . **3 fr.**

C. Port. — Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice sur cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . **10 fr.**
— Inventaire des archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice historique et suivi d'un cartulaire de cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . **10 fr.**

Digitized by Google

ENCORE L'HYMNE GLORIA, LAUS.

RÉPONSE A DOM CHAMARD.

Dom Chamard est un grand travailleur, — j'ajoute, ainsi qu'il est honnêtement permis, — et un grand batailleur. *Qui terre a, guerre a*, dit l'adage, et le domaine du Révérend Père est défendu d'estoc et de taille, de main résolue et prompte à tous les coups. A la bonne heure, et soit dit sans ombre aucune de reproche. Moi, qui ne passe pas pour un fainéant, autant j'ai horreur des querelles vaines et des disputes injurieuses, autant je tiendrais à plaisir et à honneur, — si je m'y sentais assez autorisé, — de soutenir, de provoquer même de temps en temps, dans ce silence malsain de notre province, quelqu'une de ces discussions loyales qu'anime et justifie avant tout la passion désintéressée de la vérité. La question, qui nous divise, ne risque pas d'ailleurs de troubler le monde ni même les bonnes relations de nos études communes, et la vivacité de l'attaque n'en fait que mieux ressortir la parfaite courtoisie, que je suis homme à apprécier. Il ne me reste qu'à témoigner à mon docte critique, que je sais reconnaître aussi combien il m'a fait la partie belle.

I.

J'affirme et crois encore avoir démontré, — à l'encontre du préjugé admis par tous et revendiqué par Dom Chamard, — que l'hymne *Gloria, laus*, attribuée à Théodulfe, est un composé factice de deux pièces distinctes et absolument disparates, dont la dernière m'apparaît œuvre de faussaire.

Le R. P. Dom Chamard nous ayant annoncé une réponse au présent article de M. Port, nous l'insérerons en tête du prochain numéro. (*Note de la Direction.*)

Digitized by Google

C'est là ma thèse. J'ai dû par occasion la dégager de circonstances secondaires, qui ont peut-être inspiré la fraude mais qui se laissent pénétrer trop vite pour la couvrir. Pourtant là même, le champ ne me reste pas acquis, et je me trouve, ma course fournie, en face encore d'un tenant fidèle à la légende entière. C'est trop de chevalerie.

Théodulfe, même après les travaux de Dom Rivet, de Dom Mabillon, du Père Sirmond, et un médiocre mémoire d'un abbé Baunard, reste un personnage tout inconnu, dont la vie et les œuvres ne devraient pas être délaissées par la jeunesse studieuse aux curiosités de l'érudition allemande. Je n'y ai touché, comme il me convient, qu'autant seulement que notre histoire angevine m'a semblé s'y intéresser. Mais encore, qu'en sait-elle? — Le prélat a été inhumé à Angers, disent surtout les Angevins. — Et en effet, on a de lui deux épitaphes, dont une se prête à la conjecture; mais par malheur la chronique dit le contraire et les circonstances de la mort semblent s'y opposer. — Passons. — « Mais il y a été tenu en prison » — J'entends bien! Encore faut-il s'expliquer. Les textes contemporains racontent que l'évêque d'Orléans, mêlé à d'assez vilains complots, fut dégradé par l'empereur et interné dans une maison de force, — ou suivant d'autres, dans un monastère (1). Mais où? Sur ce point essentiel ils se taisent, — et ce n'est qu'à deux siècles de là, qu'un de ces chroniqueurs, qui n'ignorent rien, désigne Angers. Si cette donnée pourtant manque, toute discussion tombe; aussi l'acceptais-je, sans autre examen, mais « non pas sans aucun doute, » — c'est-à-dire, en laissant cette étude à d'autres. — Comment! un doute! — « On s'étonne de voir, » — écrit mon sévère » censeur, — « révoquer en doute un fait aussi incontestable » que la réclusion de Théodulfe à Angers. Il est certain qu'il fut » envoyé en exil, c'est lui même qui l'affirme, et *la description,* » *qu'il fait du lieu de sa détention, ne peut s'appliquer qu'à*

(1) *Monasteriis mancipant. Vit. Lud. Pii* — et *Ann. Eginh. ap.* D. Bouquet, t. IV, p. 102 et 118. — Ce que la Chronique française traduit par: Il les fit tondre en religion, p. 143. — *Domus qua custodiebatur*, ib. p. 238.

Digitized by Google

» *Angers.* » — Et me voici renvoyé de façon très-précise aux Poésies. J'y cours... mais vraiment j'en reviens tout rêveur ! Il n'y a ici nul malentendu sur la citation, puisque Dom Chamard en produit 13 vers, qui, à part et aidés de force italiques, produisent je ne sais quelle illusion. Mais que me veut cette histoire ? Il s'agit d'une pièce *Sur une rivière, qui s'est trouvée à sec* ; — et le poète y raconte à un ami ce phénomène :

Sur une rivière qui s'est trouvée à sec (1).

Il est une rivière, la Sarthe, comme l'ont nommée les premiers Gaulois ; — dans le Perche est sa naissance, dans la Mayenne son embouchure.

...On a vu le courant délaisser la place ordinaire, où le radeau et la rame seuls autrefois donnaient passage.

...La Sarthe a déjà par deux fois subi semblable phénomène, sinon là, presque au même temps, presque au même lieu...

...Voici la septième année que le temps s'écoule, ô Louis, depuis que les royaumes paternels sont en tes mains ; c'est la quatrième de mon exil bien immérité ! et elle se précipite pénible et maudite pour moi...

---

(1) Voici le texte même, avec les italiques de Dom Chamard ; les vers entre crochets sont ajoutés pour le sens, d'après Sirmond, t. II, p. 826.

De fluvio qui siccatus est.

—

Est fluvius, Sartam Galli dixere priores,
Perticus hunc gignit et *Meduana bibit.*

. . . . . .

[Est propriis spoliatus aquis locus ille repertus,
Qui rate seu remis pervius ante fuit]...

. . . . . .

Sarta aliis vicibus hoc ipsum est passa duabus
Nec hoc, nec procul hoc tempore *sive loco.*

. . . . . .

Septimus hic agitur decurrens lubricus annus
Quod, Ludovice, tibi regna paterna manent.
Exilii quartus, *meritis non denique nostris,*
Volvitur infaustus æger et ecce mei.

. . . . . .

[Tale quid adseverant te flumen, Idonea, passum],
Hac quod ab urbe fluens sat prope Sarta bibit.
Quære locum ex aliis, diei tibi tempora dicam :
Crastina præfatæ res fuit ista rei.
Hunc quoque defectum quod passa sit *Angera* dicunt ;
Sed locus atque dies sunt mihi nota minus.

Digitized by Google

...Quelque aventure semblable, dit-on, t'est arrivée, o rivière d'Huisne, que presqu'au sortir de cette ville la Sarthe engloutit.

Demande l'endroit à d'autres; je te dirai le jour: c'était le lendemain du précédent événement.

Même disparition s'est produite aussi, dit-on, dans l'Indre; mais le lieu et le jour me sont moins connus encore.

C'est tout — et j'ai dû même compléter la citation, pour qu'elle reprît un sens. — « Est-ce assez pour démentir combien » est mal fondé le doute ? » — Ah mais ! non ! et je prie même qu'on m'indique à quoi tend cette amusette ? où est la description promise ? la plus lointaine allusion seulement à Angers ? — A moins que le mot *Angera* n'ait occasionné quelque distraction...? — Je plaisante ? soit — mais voici qui est parlé net. Si l'expression *ab hac urbe* du 12e vers doit s'interpréter, comme je le crois, par: « de cette ville [*où j'écris*], » elle désigne très-nettement et irrécusablement — non pas *Angers*, non, — mais LE MANS, placé en effet à un kilomètre à peine en amont du confluent de l'Huisne dans la Sarthe.

Cet argument tout nouveau, que me fournit le savant bénédictin, je le tiens pour très-sérieux, mais je le délaisse encore une fois, pour m'attaquer directement à l'ancien problème sous sa formule angevine.

II.

Et avant tout Dom Chamard me reproche de résoudre négativement une question à laquelle il s'honore de répondre « affirma- » tivement après le Père Sirmond, Dom Mabillon et Dom Rivet..... » à vrai dire, en bonne compagnie; — et apparemment » — » ajoute-t-il, — « ces hommes illustres avaient des raisons plau- » sibles !... » — Avec tout le respect possible, je l'arrête ici. Je vois en effet quelque erreur sur la question même et sur la réponse. C'est moi qui, après le Père Sirmond, Dom Mabillon, Dom Rivet, d'autres encore de ces illustres, accuse d'invention pure et, comme

Digitized by Google

ils disent, de fable (1), cette légende qu'a racontée, qu'accepte, que défend contre moi, contre eux, l'héritier de leur nom et leur représentant. Contre lui, avec eux, je nie la présence à Angers, en 820 ou 821, de Louis-le-Débonnaire, qui n'y passa par deux fois qu'en 818 dans les mois de juin et d'octobre, en un temps, comme on voit, qui n'est pas celui des Rameaux, et sans pensée alors de pardon pour Théodulfe; je nie que la porte Angevine fût à cette date le théâtre approprié à la fête, n'étant pas encore, comme au Moyen Age, dans les dépendances de l'Evêché mais dans celles du château du comte; je nie enfin, que Théodulfe, en supposant qu'il ait été détenu à Angers, — ce qu'il faudrait d'abord démontrer, — ait tenu prison à la porte Angevine, c'est-à-dire, dans la prison du comte. Homme d'église, il a dû être, il a été enfermé dans une prison ecclésiastique. Sans conjecture aucune, les documents l'affirment (2), et mon savant contradicteur, qui connaît les textes et qui les interprète au mieux quand son cœur ardent et sa piété vive ne troublent pas sa sagacité, m'étonne à se contredire ici directement lui-même, puisqu'il raconte ailleurs (3), — et en précisant même plus que je n'oserai faire, — que le prélat exilé était « incarcéré dans une » des tours de l'abbaye Saint-Aubin. » — Moins hardi, j'ai ajouté avec Mabillon : « ou peut-être à Saint-Serge. » — Dans ces conditions il ne faut pas dire qu' « à part une seule circonstance (4), » la tradition angevine demeurerait véridique dans ses moindres » détails; » car l'abandon d'une seule des données connues la

(1) « Ce qu'on débite au sujet de ce poème, en prétendant qu'il procura la liberté à son auteur, pour l'avoir chanté à Angers en présence de Louis-le-Débonnaire, est une pure fable, » dit D. Rivet, *Hist. litt.*, t. IV, p. 467. — *Illos versus cum Ludovico cecinisse et tali cantilena libertatem recuperasse fabulosum est*, etc. D. Bouquet, t. VI, p. 232, etc.

(2) *V.* la note ci-dessus, p. 126.

(3) « Théodulfe, évêque d'Orléans, avait été, comme complice de la conspi- » ration de Bernard, roi d'Italie, incarcéré dans l'une des tours de l'abbaye » de Saint-Aubin. » Dom Chamard, *Vies des Saints*, t. I, p. 378. — Il est vrai que deux pages plus loin, p. 380, il est dit « renfermé au dessus de la porte Angevine, » mais c'est pour se prêter sans doute au récit de la légende.

(4) C'est l'absence de Louis-le-Débonnaire qu'il me concède ici, mais non dans les *Vies des Saints*.

Digitized by Google

détruit tout entière; et de fait il n'en reste pas le moindre élément debout.

III.

Dégageons donc de ces ruines le terrain libre du travail. La critique reste en face uniquement d'un poème, d'une inspiration très-raffinée et nullement naïve mais dont l'interprétation ne me semble laisser matière à aucune difficulté. Sans faire intervenir la Loi ni les Prophètes, je me suis contenté de couvrir mon humble science théologique par l'autorité de l'auteur du *De Processionibus*, écrit en un temps où notre chanoine prenait part chaque année à la fête et en pouvait savoir le sens et l'agencement (1). Que le titre de la pièce soit ou non contemporain de l'œuvre, — comme je le crois avec Mabillon et comme rien n'autorise à le dénier, — il est certain qu'il exprime et résume nettement l'usage qu'en a pratiqué l'Eglise. Le fait incontestable, incontesté, c'est que l'hymne était chantée par les enfants de la psallette, au retour de la procession triomphale et en souvenir de la fête évangélique, — partout ailleurs, dans les autres villes, à la porte de l'église cathédrale, *de introitu in ecclesia*, — à Angers, derrière la porte Angevine, *ad portam civitatis*, et par une réminiscence plus ou moins antique de la légende, dans la tour voisine, « dans la chambre même, » — comme dit Grandet, — « où l'on » prétend qu'était enfermé Théodulfe (2). » — Au moment où le clergé, suivi de la foule, s'approche avec la croix pour se frayer

(1) *Sacerdotum chori per vias persequuntur. Pueri autem, hymnum gloriæ ad templi ingressum concinentes, puerorum Judæorum vicem agunt*, p. 97-98.

(2) « La procession de l'église d'Angers, revenant de Saint-Michel-du-Tertre, au lieu de s'arrêter à la grande porte de la cathédrale fermée, ainsi qu'il se pratique dans toutes les églises, s'arrête à la porte Angevine, l'une des portes de la cité que l'on a fermée ; le célébrant frappe par trois fois avec le bâton de la croix, selon la coutume, pour faire ouvrir, pendant que les musiciens, qui sont montés dans la chambre même, où l'on prétend que Théodulfe était prisonnier et qui depuis a été convertie dans la chapelle d'une des maisons canoniales, entonnent en musique les mêmes vers qui furent chantés par Théodulfe et au même endroit, *Gloria, laus et honor.* » *V.* Péan de la Tuilerie, *Description d'Angers*, p. 23.

Digitized by Google

le passage, le chant de gloire est entonné et l'accompagne de là jusqu'à l'église. Je prends le récit tel qu'il nous est donné cent fois par tous nos livres, — en son sens mystique et son appropriation solennelle, ainsi que tout le monde sans exception l'a compris : « Gloire, honneur au Christ, » — chante le petit groupe des enfants, image réduite de la jeunesse israélite. — « Gloire, » honneur au maître attendu. Nous voici à son entrée : *adsumus* » *ecce tibi*. Qu'il accueille nos vœux et nos chants, et que notre » empressement joyeux lui plaise assez pour que chaque année » ait chance de ramener sans fin la même fête ! »

Et tout aussitôt... mais c'est ici, je l'avoue, que je fausse compagnie à D. Mabillon, à D. Rivet, à tous les savants bénédictins et autres, qui ont parlé, sans d'ailleurs en faire une étude spéciale, de l'hymne *Gloria*, *laus*. Dom Chamard n'arguera pas contre moi de cette liberté, qu'il a trouvée légitime tout à l'heure pour lui. Tous ces maîtres vénérés nous ont enseigné par la doctrine et par l'exemple à ne pas jurer sur la parole du maître, — groupe héroïque d'esprits loyaux et sincères, vivant à l'écart des petites passions et des discussions contemporaines, avant tout épris de la vérité historique, qu'ils n'imaginaient pas pouvoir jamais devenir hostile à leur foi profonde, répugnant par suite résolument à tous les mensonges des traditions, à toutes les fraudes pieuses, même à tous les compromis plus ou moins discrets, dont le Moyen Age est déshonoré et dont on l'encombre encore, et à certaines heures réduits, ne l'oublions pas, à maintenir de haute lutte les décisions de leur critique souveraine et les droits acquis de cette méthode alors nouvelle d'investigation contre les frayeurs prudentes de l'ordre même de Saint-Maur, qui devait à toujours se parer de leur génie et de leur probité. Pour moi je croirai avoir profité de leurs leçons et m'assurer bon accueil après la journée, si j'arrive à faire sauter de main sûre trois ou quatre ou cinq ou six des pierres d'achoppement délaissées par eux au passage sur la large voie de science qu'ils ont ouverte à toutes les bonnes volontés.

Or j'affirme ici en toute conviction et sans autre réserve habile sur ma « découverte, » qu'à ce point la scène change

Digitized by Google

absolument, entraînée au développement d'une donnée nouvelle qui forme un contraste violent et inexplicable. L'hymne chantée par les enfants s'achève dans ce dernier cri d'espérance :

Continuo ut valeant annua festa sequi !

Le cortége alors a passé la porte Angevine, se dirigeant, — comme le reconnaît à plusieurs reprises Dom Chamard, — vers Saint-Maurice. C'est à ce moment que les voix détonnent d'un autre cortége inattendu, qui tourne le dos à la cathédrale et descend de la cité vers la ville.

« *Nous allons* avec des rameaux et des chants *vers la ville....*
» Vois tout ce peuple assemblé..... *Voici la troupe* des prêtres,
» le peuple, hommes et femmes..... *Voici* l'une après l'autre
» les paroisses..... *Nous gravissons* le tertre de Saint-Michel ! —
» *Maintenant allons* à Saint-Maurice. »

Un Parisien me comprendrait, qui voudrait suivre la procession, au sortir de Notre-Dame, rallierait Saint-Jean-le-Rond, Saint-Séverin, monterait à Sainte-Geneviève, pour de là regagner Notre-Dame. — Il y a là une superfétation accollée de main étrangère et maladroite, que je n'imaginais pas pouvoir être contestée, si bien qu'à admettre cette pièce de rapport pour authentique et légitime, il faudrait plaider qu'elle forme le début de l'hymne, qui devient alors le chant du départ et non plus l'œuvre que la tradition et la liturgie ont réservée aux cérémonies de la dernière heure. — Mais ce serait bien une autre thèse !

Dom Chamard, qui déclare s'être en vain « écarquillé les yeux » pour ne rien voir, me permettra, sans risquer, quoi qu'il « dise, de passer pour un ignare, » — fi ! le vilain mot, qu'il faudrait laisser à d'autres ! — de lui indiquer ce qui l'a fait se troubler en face de ce que j'appelle l'évidence. Certes il sait le latin aussi bien que moi et j'aurais mauvaise grâce et toute répugnance à lui faire la leçon. Il ne s'agit ici que d'une inadvertance, qui a imposé, comme on s'en rend bien compte, ses conséquences au raisonnement surpris. Mais, il faut bien l'indiquer, c'est commettre un contre-sens violent que traduire : *Imus ad urbem istam*, par : *Rentrons dans la cité.* — *Imus* veut dire :

Digitized by Google

« Nous allons, » — et non pas : « Allons ! », encore bien moins : « Entrons » — *Ad istam urbem* « vers la ville, » — et non pas : « *dans* la cité, » c'est-à-dire tout au rebours de la route indiquée nettement par le poème, qui précise la voie du cortége, — *Scandimus*, quand il gravit le tertre Saint-Michel, — et donne le signal du retour, *hinc veniamus*, quand il repart pour Saint-Maurice, où certes on ne peut pas soutenir qu'il soit à cemoment-là arrivé.

Encore une fois, c'est l'évidence ou je suis fou. Je n'insiste pas, ayant d'ailleurs tout d'abord mis le poème entier, texte et traduction, sous les yeux des juges.

IV.

Que nous veut donc ce placage épisodique, final imprévu d'un chant tout mystique, qu'il bouleverse et prolonge à contre-temps dans des fioritures hasardées ? Ce verbiage, dont on n'expliquera pas la place, ne résiste pas à l'examen, qui soulève bien vite une accusation de faux. Me va-t-il falloir reprendre encore l'un après l'autre tous les détails qui me l'ont démontré ? — J'avais laissé à dessein de côté et évité dans ma traduction un argument, que celle de Dom Chamard accentue très-nettement et à mon avis très-justement et qui à lui seul paraît péremptoire. « Tout ce que *l'enceinte de la ville* d'Angers renferme d'âmes » consacrées à Dieu s'unit pour entonner d'un cœur dévot les » pieux cantiques, » dit-il en traduisant les vers qui préludent à l'énumération des paroisses. Or, est-il besoin de rappeler qu'au IXe siècle pas une des églises citées, — Saint-Maurice excepté et, si l'on veut, Saint-Aignan, — n'était comprise dans l'enceinte de la ville, et que même la dernière enceinte, celle du XIIIe siècle, laissait encore en dehors tout au moins Saint-Serge ? — J'ai soutenu par contre qu'au IXe siècle non plus il n'était pas possible d'admettre l'existence de tant de paroisses, constituées pour le plus grand nombre seulement au XIe siècle. Sur ce le Révérend Père : « Mais qui a dit que *plebs* ne s'appli-

Digitized by Google

» quait, surtout en langage poétique, qu'aux habitants d'une » paroisse constituée? Pourquoi pas à l'assemblée des moines » et aux serviteurs d'un monastère? Ce dernier sens est évidem- » ment le seul vrai... M. Port croit-il donc que les moines » s'abstenaient d'assister aux processions publiques! » — J'ai réponse et sans peine : J'applique ma thèse aux mots et non les mots à ma thèse. Je donne à *plebs* le seul sens qu'il puisse prendre ici, celui que M. Godard lui donnait il y a 40 ans (1) et qu'il tenait de Dom Gardereau, le confrère et frère de Dom Chamard à Solesmes, ou pour mieux dire, tout simplement le sens que le poème prend soin de définir. Où jamais *plebs* a-t-il pu s'appliquer à une procession de moines, même escortés de leurs serviteurs? Et comment l'appliquera-t-on par exemple dans ce système à Notre-Dame? — ou, plutôt comment ne voit-on pas que le commentaire en est donné ici même par ce défilé annoncé des *prêtres* — [et non des moines], — du *peuple entier*, chrétiens et chrétiennes : *Ecce* SACERDOTUM *turbæ, popularis et aula... Sexus uterque...* Voilà la paroisse, la *plebs* déterminée, sans autre imaginative. — A ces arguments généraux que je tiens pour inattaquables, s'ajoute l'étrangeté du dénombrement, dont je ne veux répéter que deux exemples, là où un seul suffit à la contestation. Cette paroisse de Notre-Dame, où précisément, je le répète, il ne peut être question, j'imagine, de voir figurer dans la *plebs* ni moines ni chanoines, — couverte de bois jusqu'aux rives de la Maine, n'existait pas au IXe siècle. Jusqu'au XIe tout ce territoire dépendait de celle de Saint-Pierre et encore au XIIe, quand il s'agit de déterminer les limites des droits respectifs sur Saint-Jacques, contestés entre le Ronceray et Saint-Nicolas, les chanoines de Saint-Pierre sont appelés à témoignage entre les deux églises nouvelles créées sur son territoire antique (2). Au dire même de Dom Chamard (3), la

(1) T. I, p. 207.

(2) *Convocatis etiam canonicis beati Petri de quorum jure utriusque ecclesiæ parochia processerat* (Ch. orig. de S. Nicolas).

(3) « Quiconque est tant soit peu versé dans l'étude des monuments des » premiers siècles do l'Eglise, sait qu'on appelait *basiliques* les églises des » cimetières et des monastères. »

Digitized by Google

basilique ruinée, dont parle la charte de 1028, ne pouvait être qu'une église de cimetière. Car d'un monastère ici l'opinion serait nouvelle. — Pour ce qui est de l'invention de Saint-Aignan, la certitude est plus complète encore. — « Ce ne fut *jamais* », — ai-je dit, — « qu'un petit prieuré de l'abbaye de la Roë, dont le nom » est mentionné pour la première fois en 1032. » Je croyais cet énoncé suffisamment clair, pour être, s'il est besoin, directement contesté ; mais non. Dom Chamard tient à « formuler » l'objection en ces termes : Saint-Aignan, au commencement » du XIIe siècle avait si peu d'importance qu'il fut donné, comme » prieuré à l'abbaye de la Roë. Donc il n'existait pas au IXe siècle. » — Puisqu'il m'en laisse le soin, je crois qu'il est facile d'apprécier ce procédé commode de raisonnement qui consiste à esquiver l'objection ou à la transformer, ce qui revient au même ; — et il ajoute, poursuivant sa piste, non la mienne : « Combien de monastères très-florissants au début du IXe siècle, » qui n'étaient plus au Xe et au XIe que de simples prieurés ! » Ligugé en est un exemple entre mille. » — Hé oui ! certes, et Saint-Maur, que je connais mieux encore. Mais mon savant antagoniste, qui a consacré une partie de sa vie à la recherche des origines de l'église angevine, au lieu de ces théories en l'air, auxquelles personne ne contredit, ne voudrait-il pas aborder de plain-pied le modeste problème débattu entre nous ? Est-ce à lui que l'idée viendra jamais de soutenir qu'à une date quelconque antérieure au XIe siècle, un monastère inconnu s'est caché au cœur de la cité antique, à cent pas à peine et dans l'ombre de Saint-Maurice, et y a vécu tout au moins quatre siècles ignoré de tant de documents éclatants ? — Et, singularité plus étrange encore, cette fondation de notre église primitive se révèlerait sous le vocable... de Saint-Aignan ! un saint qui ne figure même pas sur la « *Liste des Saints honorés en Anjou* », qu'a rédigée Grandet et que donne Dom Chamard (1) ! — Tout au contraire c'est le patron populaire des confins du Maine et de la Bretagne, surtout du Craonnais et des environs de l'abbaye de la Roë ; —

(1) T. I, p. 439.

Digitized by Google

et ce prieuré, dont le nom n'apparaît qu'un siècle après la prédication de Robert d'Arbrissel, était sans doute la maison où descendait l'apôtre à ses fréquents séjours dans la cité, et dut certainement à lui ou à ses chanoines l'importation pour sa chapelle de ce vocable étranger.

V.

Je ne veux pas reprendre, encore moins retirer ce que j'ai dit des autres églises, pas même de Saint-Michel du Tertre, quoique j'y aie été mal compris (1). Ma conviction repose ici sur des déductions et des rapprochements de textes ou d'idées, qu'il serait trop long d'énoncer, pour n'aboutir en somme qu'à des conjectures. C'est comme simple conjecture aussi que j'ai cru saisir la pensée dont s'inspire le faussaire, et dénoncé l'introduction d'un plaidoyer subreptice dans la cause si longtemps pendante entre Saint-Maurice, dont l'éloge exalté couronne l'œuvre, et Saint-Pierre, désigné comme la plus humble des maisons monastiques. C'est affaire, je l'admets très-bien, d'appréciation, et pour ce qui est de Saint-Maurice, si Dom Chamard n'a pas le même sentiment que moi sur l'intention de phrases que nous comprenons de même, je ne puis que répondre là où il me corrige sur Saint-Pierre (2). — « Le mot *cella*, — me dit-il, — au commencement du IXe siècle, » pas plus qu'à la fin du VIe siècle n'était nullement un terme d'une » pitié particulière. Il signifiait monastère en général et monastère » d'une importance moins considérable en particulier. » — Et en note : *V.* Du Cange au mot *cella; S. Greg. Tur. De Glor. Confess.*

(1) « Inutile d'insister sur le surnom *de Tertro*. Est-ce que le poème mentionne ce surnom, qui peut-être n'a été donné que plus tard ? » — Mon objection est celle-ci : Le texte du poème rappelle le surnom donné par les textes du XVIe et du XVIIIe siècle à cette église, *Stus Michael ad clivum* ou *de clivo*, — tandis que les documents du XIIIe siècle, les plus anciens, où le surnom se trouve, disent *de Tertro*.

(2) En termes même qui détonnent sur la convenance parfaite de la discussion : « Vraiment on hésite à répondre à de telles paroles. J'aime à croire que » M. Port ne les a pas pesées avant de les écrire. »

Digitized by Google

c. LXXX; *Vita S. Paterni* n° 3; *Vita S. Leobini* n° 3; *Vita S. Aredii* n°s 4 et 54, etc., etc. » — Mais par contre-temps, dans sa dissertation déjà citée de ses *Vies des Saints :* « L'église Saint-» Pierre, — écrit le même auteur, — est appelée *cella*. C'était le » nom des collégiales au IXe siècle. Mabillon, *Præf. ad. Sæc. V.* » *Act. SS. O. S. B.* p. XXXIV, n° 53. *Conc. Aquisgran.* (816) » can. 45. » — Qui ne serait embarrassé à comparer tous ces textes et à choisir surtout entre ces deux solutions si affirmatives et si contradictoires. J'ai traduit par « l'humble temple, » que je commente, en accentuant à dessein la pensée de l'hymne, par « le plus humble des refuges » et je me rassure en me référant tout simplement à Mabillon, non pas consulté dans des dissertations lointaines mais écouté ici même sur la question spéciale qui nous préoccupe et sur ce vers contesté, où il remarque tout le premier, sans doute frappé, comme moi, de quelque singularité non pas seulement sur le mot *cella* mais sur les deux vers, qui le qualifient, « combien l'expression indique ici une petite » maison de moines (1). »

VI.

J'aborde et n'ai pas oublié une objection intéressante, qui m'aurait pu troubler avant toute étude, mais qui se dissout d'elle-même après cette discussion. Le principal argument, qui fait attribuer l'hymne — et l'hymne entière — à Théodulfe et qui prétend en garantir l'authenticité, est une citation tirée des lettres de saint Loup : « *Nundinas*, — écrit-il à un disciple, — est un » mot que j'ai rencontré dans une pièce de Théodulfe, avec la » pénultième longue (2). » — Et immédiatement l'on allègue que le mot se retrouve ainsi dans l'éloge de la ville d'Angers : *Fruge, ope*, NUNDINIS...

En l'état où j'ai mené la question, quand il est démontré, —

(1) *Quæ satis innuunt exiguam monachorum cellam tunc fuisse* [*ecclesiam S^ti Petri*]. *Ann. ord. S. Ben.*, t. II, p. 465.

(2) NUNDINAS *in Theodulfi carmine legi producta penultima. Lupi Epist.*, XX, *ap.* Duchesne, *Hist. Franc. Script.* II, 740.

Digitized by Google

ou bien tout est à refaire, — que l'œuvre discutée s'est formée de deux pièces disparates, ce texte, qui appartient à la seconde, reste sans vertu pour l'attribution de la première, à laquelle elle devient tout étrangère, — et pour ce qui est de sa valeur propre, elle se trouve, jusqu'à démonstration nouvelle, compromise avec la sincérité suspecte des détails qui l'entourent. L'hymne *Gloria, laus*, est de Théodulfe, dit-on, parce que le mot cité par saint Loup, se rencontre dans l'hymne, telle quelle, donnée par Sirmond; mais cette partie de la pièce, où il figure, n'est qu'une applique, — authentique ou non, — certainement déplacée, — et que je soutiens de main de faussaire. — Et avant cet argument-là, qui ne me semble pas souffrir de réplique, n'aurais-je pas dû dire d'ailleurs que la citation même n'est qu'un emprunt forcé et qui n'a pas cours ici? *Nundinas* n'est pas *nundinis*, et quand saint Loup alléguait son auteur, il se référait sans aucun doute à un vers présent à sa mémoire, qui portait non pas *nundinis* mais *nundinas*.

Se retrouvera-t-il, ainsi employé, dans les œuvres de Théodulfe? A peine ai-je eu le loisir de feuilleter rapidement les imprimés à portée de ma main; mais là ou dans les manuscrits je n'en fais pas doute, me rappelant que plus de la moitié de ses poésies restent encore inédites. L'habile homme, qui s'ingéniait à cette maladresse plus ou moins désintéressée, connaissait cette donnée fournie par saint Loup et restée sans attache publique, et en a fait une recommandation pour le chef-d'œuvre qu'il lançait dans le courant littéraire.

VII.

Mais dans les manuscrits, tout en même temps, je prie qu'on cherche donc mieux et qu'on découvre, s'il est possible, une trace quelconque de ce beau morceau de poésie, qui surgit si bien à point en pleine lumière et dont pourtant nul n'a entendu parler avant le XVIIe siècle? Eh quoi! les manuscrits de Théodulfe abondent de toutes mains et de toutes dates, contemporains même

Digitized by Google

de l'auteur, — et partout, où se rencontre la fameuse hymne *Gloria, laus*, — je dis : partout, — elle s'arrête à intervalles inégaux mais tout au plus loin sur le 36e vers : *Continuo ut valeant.....*, sans indice aucun nulle part de cette tirade, qui en a fait si bizarrement une Angevinerie ! Avant Sirmond personne oncques ne s'en autorise. Sirmond l'imprime, — et le manuscrit qui lui sert, original ou copie, dont il n'indique même pas l'origine, n'est plus revu par personne et ne se retrouve plus, ni nul autre pour le remplacer. Aucun éditeur avant lui n'en a donné davantage, que les manuscrits encore aujourd'hui connus ; et du temps même de Sirmond, les savants, qui réimpriment par deux fois dans la Bibliothèque des Pères (1) la pièce en question, se bornent par deux fois — est-ce « inadvertance impardonnable, » comme dit Dom Rivet (2) ? n'est-ce pas défiance critique ou soupçon de la fraude ? — à l'ancien texte, dédaignant le complément nouveau !

Et il ne suffit pas de se payer de cette explication spécieuse, que le début seul intéresse l'Eglise universelle, et que « dans » chaque église on s'est contenté de copier les vers que l'on » avait résolu de chanter, » laissant le reste à la liturgie angevine. Il n'en est pas autrement des manuscrits de l'église d'Angers que de ceux de Paris, de Saint-Gall et d'Allemagne. L'hymne existe, oui, — la chance m'est heureuse, — dans un manuscrit de Saint-Aubin d'Angers, et Dom Chamard m'y renvoie. Mais que mon très-honnête et très-honoré critique me permette encore ici de le prendre en faute, sur la foi sans doute de quelque note relevée autrefois de main hâtive. — Il a affirmé à deux reprises qu'on trouve là, dans un manuscrit du XIe ou même du Xe siècle, l'hymne entière (3) ! L'argument eût mérité d'être développé ; car il suffisait à détruire ma thèse ; mais voici où il tombe ruiné,

(1) *Bibl. Pat. Par.* VIII, 848 ; XVI, 268.

(2) *Hist. litt.*, t. IV, p. 467.

(3) « Si cette partie est une superfétation elle est fort ancienne, car on la » trouve dans l'un des plus anciens mss. de la Bibliothèque d'Angers, dans le » *Missale vetus* de Saint-Aubin, p. 110, et qui est au moins du XIe siècle. » — Dans les *Vies des Saints* une note, p. 379, y renvoie déjà.

Digitized by Google

entraînant avec lui la doctrine qui s'y fonde. Autant que de raison, on peut le croire, et m'y « écarquillant les yeux, » j'ai tourné et retourné le *Missel* à la page indiquée et ensuite page à page : l'hymne s'y trouve, oui..., tout entière? oh non! tant s'en faut, — non pas même le début complet, — mais simplement les 8 premiers vers (1).

J'ai peur d'avoir trop raison, — avec l'espérance pourtant d'être compris et pardonné. Dom Chamard, en s'attaquant franchement à ma modeste dissertation, qui certes ne le visait pas, a dû s'attendre à ma réplique ; j'espère qu'il la tiendra pour loyale et suffisante et qu'il y reconnaîtra peut-être le sentiment d'honnête joie que j'éprouve à rencontrer devant moi un adversaire tel que lui. Je proteste au moins que d'intention tous mes coups s'adressaient non à lui mais à sa monture et que je serais aussi affligé d'avoir blessé le Révérend Père, qu'heureux, si je pouvais croire, — dans quelque illusion de « notre ignorance native », — l'avoir pour un instant désarçonné.

CÉLESTIN PORT,
Correspondant de l'Institut.

---

(1) Le texte même en est presque informe. Je le reproduis pour la curiosité :

De introitu in ecclesia sive ad portam civitatis

—

Israhel es tu rex Davidis set inclita prores,
Nomine qui in Domini, rex benedicte, venis.
Gloria, laus et honor tibi sit, rex Christe redemptor,
Cui puer ille decus prumpsit ossanna pium.
Cetus in excelsis te laudant celitus omnis,
Et mortalis homo et cuncta creata simul.
Gloria, laus!
Plebs ebrea tibi cum palmis obviam venit,
Cum prece, voto, imnis adsumus ecce tibi.
Gloria, laus!

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES

DE

DAVID D'ANGERS

PREMIÈRE SÉRIE.

« Se souvenir, c'est la vie de l'homme, ce devrait être la vie des nations » a écrit David d'Angers dans une de ses lettres intimes. Nul n'a mieux que lui su se souvenir ! Bien qu'éloigné de sa ville natale, dont il avait ajouté le nom au sien par un sentiment singulièrement touchant de piété filiale, il ne l'oublia jamais, et l'image de notre cité demeura toujours chère au cœur de l'illustre statuaire. Les lettres de David que nous publions attestent de toute l'affection qu'il portait à son berceau : Elles sont au nombre de quarante-deux, toutes adressées à M. Mercier, peintre d'histoire, conservateur du Musée d'Angers, avec lequel David entretenait les relations les plus étroites. Elles vont du 24 juin 1832 au 15 février 1851. Elles embrassent la période la plus glorieuse et la plus féconde de la vie du grand sculpteur. Elles sont relatives pour la plupart à des envois de modèles de statues, de gravures, de médaillons destinés à enrichir la belle collection qui porte aujourd'hui le nom de Musée David. L'artiste donne des conseils pour le choix des emplacements les plus favorables à ses productions, dans la galerie qui leur est destinée. Il remercie souvent M. Mercier de l'intérêt tout paternel qu'il lui porte, et l'assure de sa profonde reconnaissance. Il rectifie les erreurs du catalogue. Sa modestie est telle qu'il écrit que « en voulant bien

Digitized by Google

accepter ses ouvrages, ses compatriotes prouvent une bienveillance dont il se souviendra éternellement. » Il craint même d'importuner les Angevins par de trop fréquents envois ! Le nom de M. Lenepveu revient souvent sous la plume de David, qui semble avoir pressenti le brillant avenir réservé à notre éminent compatriote.

Nous avons reproduit textuellement ces quarante-deux lettres, dont le texte est déposé à la Bibliothèque de la ville d'Angers, en les accompagnant de notes explicatives empruntées presque toutes au remarquable ouvrage de M. Henry Jouin sur « David d'Angers, son œuvre, ses écrits et ses comtemporains » que nous avons analysé l'an dernier dans la *Revue de l'Anjou*. Nous y avons ajouté quatre autres lettres à M. Bourdon, peintre d'histoire, concernant la mort de M. Guérin, peintre célèbre, ancien directeur de l'Académie de Rome, et le monument funéraire à lui élever. « Il faudrait être un Canova pour honorer dignement un Guérin ! » s'écrie David. Qui faudrait-il donc être pour honorer dignement un David ?

ANDRÉ JOUBERT.

Digitized by Google

LETTRES

ADRESSÉES

A M. MERCIER

Peintre d'Histoire, Conservateur du Musée d'Angers (1)

PAR

DAVID D'ANGERS

Paris, 24 juin 1832.

MONSIEUR,

Je commencerai d'abord par vous exprimer toute ma reconnaissance pour l'obligeant intérêt que vous voulez bien prendre au placement le plus favorable de mes ouvrages.

Après avoir bien examiné vos dessins, je pense que celui portant le n° 1 conviendrait le mieux, il n'y a que le piédestal de la statue qui me semble un peu bas, mais je ne puis rien préciser à cet égard ne connaissant pas la hauteur de la croisée, que la tête de la statue ne doit pas dépasser, car elle se trouverait dans l'ombre ; je laisse à votre bon goût le soin de lever cette difficulté. Votre idée de mettre les bas-reliefs sur la même ligne de la plinte de la statue est excellente.

(1) M. Mercier, peintre d'histoire, conservateur du Musée d'Angers, ancien élève de Regnault, figurait à l'inauguration du Musée David, le 17 novembre 1839. C'est lui qui reçut sur le seuil du logis Barrault les autorités municipales qui précédaient le cortége officiel. Il dessina les traits du statuaire en souvenir de cette grande fête artistique. *David d'Angers, sa vie, son œuvre, ses écrits et ses contemporains*, par Henry Jouin, t. I, 343-344, 507, 554.

Digitized by Google

Il faut renoncer au projet d'isoler ce monument, vous n'avez pas assez d'espace dans le Musée.

Je vais m'occuper de la note que j'ai promise à M. Cordeau, veuillez avoir la bonté de lui dire mille choses affectueuses de ma part.

Recevez, Monsieur, l'assurance de l'entier dévouement de votre très-humble serviteur,

DAVID.

Paris, 12 avril 1837.

MONSIEUR,

Je viens d'expédier par le roulage plusieurs caisses contenant des ouvrages que je destine au Musée d'Angers et à la salle de spectacle; les objets que vous allez recevoir se composent d'un buste du général Dumouriez, terre cuite de la main du sculpteur Houdon (1); un buste en plâtre de Bonaparte, consul; cet ouvrage est de Chaudet (2), c'est le modèle original, il a servi de type à tous les artistes de cette époque, le masque me paraît très-remarquable, malheureusement les cheveux ne sont pas nature; cela tient à un système que cet artiste avait adopté pour faire les cheveux, je suis heureux que ces deux ouvrages soient tombés entre mes mains pour les offrir à votre musée. — Il y a aussi une empreinte prise sur une terre cuite trouvée dans la maison du roi René, à Aix (3), et puis une épreuve du précieux camée de la Sainte-Chapelle, représentant l'apothéose d'Auguste; je

(1) Houdon Jean-Antoine, 1741-1828, statuaire, membre de l'Institut, l'auteur célèbre de la statue de Voltaire qui est au foyer du Théâtre-Français. David a exécuté son médaillon en bronze.

(2) La statue de Napoléon, par Chaudet Antoine-Denis, statuaire et peintre, 1763-1810, membre de l'Institut, est à Berlin au Muséum vis-à-vis de celle de César.

(3) Voir au chapitre II du tome II du *Roi René, sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires*, par A. Lecoy de la Marche. Paris, Firmin-Didot, 1875.

Digitized by Google

crois qu'il y aura quelques hommes de goût qui sauront apprécier ce précieux souvenir des anciens. Enfin un buste en terre cuite de M. de Lamennais et un plâtre de celui d'Adam Billaud (1), fameux poète de Nevers. Bientôt vous recevrez celui d'Armand Carrel, de Hugo, de M. de Jussieu (2), le fameux naturaliste, et de M. de Tracy (3), tous en terre cuite, ainsi que le médaillon colossal de Monge (4), aussi en terre cuite.

J'ai engagé M. de Gisors, l'architecte, à me donner pour notre Musée un très-beau plâtre de la statue de saint Louis qui a été moulé à Saint-Denis ; dans peu vous le recevrez.

J'envoye aussi pour la salle de spectacle le modèle de la statue de Talma (5), j'ai fait mettre une teinte avec de l'huile de lin, mais mon atelier est tellement humide que cette teinte n'est pas devenue égale, vous seriez bien bon si vous vouliez bien donner quelques idées à Monsieur l'architecte pour pouvoir remédier à cela.

Vous voyez que je n'ai point oublié..... les offres généreuses que vous avez bien voulu me faire puisque j'en use si largement. Je désire de tout mon cœur que votre santé soit bonne, et que vous vous rappeliez que je suis de tout mon cœur votre tout dévoué et humble serviteur,

DAVID.

Tâchez donc d'obtenir de Monsieur le Maire une nouvelle salle, car j'ai bien des ouvrages à vous envoyer.

---

(1) Maitre Adam Billaud, le poète menuisier de Nevers, mort le 19 mai 1662. Il y a au Musée de Nevers un buste de lui, en bronze, haut. 0m73, par David, don de l'auteur : le modèle en plâtre est au Musée David à Angers.

(2) Antoine-Laurent de Jussieu, géologue et naturaliste célèbre. David a fait son médaillon et son buste. Voir la lettre de P. Arago à David, p. 381, note 1, t. Ier du livre de M. Henry Jouin.

(3) Antoine-Louis-Claude Destutt de Tracy, 1754-1836, philosophe, membre de l'Institut.

(4) Monge Gaspard, géomètre, 1746-1818, membre de l'académie des Sciences et l'un des fondateurs de l'Ecole Polytechnique. David annonce au maire d'Angers, par une lettre du 9 mars 1838, l'envoi d'un médaillon colossal de Monge.

(5) Le modèle de la statue de marbre de l'acteur Talma, François-Joseph, 1763-1826, figura à l'Exposition de 1827 et le marbre à celle de 1837. L'original est dans le foyer du Théâtre-Français : le modèle en plâtre est au Musée David.

Digitized by Google

Paris, 30 avril 1837.

MONSIEUR,

J'ai reçu avec un bien vif intérêt votre lettre qui m'a été remise par votre jeune élève ; je vous remercie beaucoup de croire que votre recommandation est toute puissante auprès de moi, c'est une marque d'amitié dont je serai toujours heureux de me rendre digne dans toutes les circonstances qui dépendront de moi, croyez-le bien, Monsieur, et soyez assez bon pour vous le rappeler toujours.

Je me suis beaucoup informé de vous auprès du jeune Le Nepveu (1), et j'ai appris avec bien du plaisir que votre santé était bonne, que vous travaillez toujours à un tableau qui intéresse votre chère ville d'Angers, je désire bien que vous soyez apprécié comme vous le méritez, d'abord pour vous, et ensuite pour que la ville d'Angers vous mette à même de lui léguer quelques beaux ouvrages, vous êtes sur un théâtre qui n'est peut-être pas celui où vous auriez dû être, mais j'aime à croire que vous êtes compris par beaucoup de personnes de goût, et puis vous rendez un bien grand service à l'enseignement, votre séjour dans cette ville laissera des traces qui seront appréciées tôt ou tard.

Mille remerciements, Monsieur, et croyez à la haute considération et à l'entier dévouement de votre très-humble serviteur,

DAVID.

P. S. Plusieurs personnes m'ont dit qu'elles avaient vu mon nom à la statue de Cathelineau, qui est dans le Musée, si cela était, veuillez le faire effacer, j'ai assez de péchés sur la conscience sans me charger de celui-là (2).

---

(1) C'est de M. Lenepveu, notre illustre compatriote, aujourd'hui directeur de l'académie de France à Rome, dont il s'agit ici.

(2) « On m'a proposé de faire les statues de Charette et de Cathelineau ; j'ai refusé. » — *P. S.* de la lettre LXXVIII de David à M. Ramonet de Saint-Omer, datée de Paris, 11 novembre 1842, et publiée par M. Henry Jouin à la page 415 du tome II de son ouvrage sur David d'Angers.

Digitized by Google

Paris, 30 avril 1838.

MON CHER MONSIEUR MERCIER,

Vous allez bientôt recevoir une grande quantité de caisses contenant des ouvrages de sculpture, la plus grande contient le modèle de la statue de Philopœmen (1). Pour éviter que cette figure ne soit brisée en route j'ai fait mettre entre les jambes une espèce de maçonnerie qu'il sera très-facile d'enlever sans nuire à la statue, le mouleur qui est à Angers remettra aisément tout en ordre.

Dans un prochain envoi j'expédierai pour le Musée, le modèle de la statue de Cuvier (2), la tête colossale (3) et une empreinte de la table Iliaque, petit bas-relief où est représentée toute la guerre de Troyes. Je vous enverrai aussi quelques fragments de figures gothiques ; un Musée doit offrir à l'étude des modèles de tous les styles et de toutes les époques de l'art, avec un maître aussi habile que vous, les Angevins sauront comprendre et profiter de ces matériaux.

Plusieurs villes de province ont obtenu du Ministre de l'Intérieur la permission de faire mouler une grande quantité de fragments de l'art dans toutes les époques, vous pourriez faire la demande à M. le Maire, qui comme député obtiendrait aussi facilement cette permission, et je me chargerais avec bien du plaisir de faire un choix d'après les beaux et nombreux fragments que notre Ecole des Beaux-Arts possède; le moulage coûterait peu à la ville puisque nous avons les moules. Il y a des fragments d'ornements antiques qui sont de la plus grande beauté. Vous verrez si cette idée peut vous convenir, je suis tout à fait à vos ordres.

---

(1) Voir dans le tome Ier de l'ouvrage de M. Henry Jouin, aux pages 317-321, la description et la défense de la statue de Philopœmen ainsi que les réflexions de David lui-même sur sa statue.

(2) David a fait deux statues de Cuvier, l'une pour Paris, l'autre pour Montbéliard.

(3) Victor Pavie, *Gœthe et David : Souvenir d'un voyage à Weimar.*

Digitized by Google

Je n'ai pas besoin de me recommander à votre obligeance pour le placement le moins défavorable possible de mes ouvrages, n'ayant qu'à vous renouveler tous mes remerciements, pour le bienveillant intérêt dont vous n'avez cessé jusqu'à présent de me donner des preuves, merci, mille fois merci.

M. Picot (1) est toujours bien content de votre bon et cher élève Le Nepveu, qui m'a fait le plaisir de m'apporter une grande quantité de ses dessins; il aura, je crois, un talent nerveux; s'il continue il vous fera honneur et à notre bonne ville d'Angers; je me suis permis de l'engager à se défier de sa fougue, et à dessiner avec naïveté parce que je crains qu'il ne se laisse entraîner à la facilité qui peut conduire promptement à la manière; comme il y a d'immenses moyens en lui et qu'il paraît très-modeste, il m'a semblé qu'il avait l'intention de faire usage de mon conseil.

Agréez, mon cher Monsieur, l'assurance de ma haute considération et de tous mes sentiments d'estime et d'entier dévouement,

DAVID.

Paris, 31 août 1838.

MON CHER MONSIEUR MERCIER,

Je profite du départ de votre cher élève Le Nepveu pour le charger de cette lettre, et d'une épreuve de mon portrait que vous aviez eu la bonté de me demander.

Je crois que vous serez bien content des progrès de votre élève qui me paraissent très-remarquables, c'est un bon et

(1) Edouard Picot, élève de Vincent, deuxième grand prix de peinture au Concours de Rome. David le trouva parmi ses compagnons à la villa Médicis avec Drolling et Abel de Pujol.

Digitized by Google

honnête jeune homme qui est très-studieux, M. Picot en est très-content.

Vous devez avoir reçu une caisse contenant le bas-relief que j'ai exécuté dans la cour du Louvre, je désire bien que vous puissiez lui faire un cadre très-simple en bois.

Sous peu de jours vous recevrez encore une caisse contenant plusieurs cadres de médaillons en bronze, c'est cette collection à laquelle je travaille depuis longtemps, et qui peut-être sera par la suite un monument assez curieux par la réunion de quelques personnages célèbres ; à mesure qu'il paraîtra de ces médaillons je les enverrai à Angers, et notre musée aura une collection qui par le prix extrêmement élevé de la fonte en bronze ne peut être possédée que par peu de personnes, vous verrez combien est précieuse cette fonte, c'est l'ouvrage du premier fondeur qu'il y ait en Europe, il se nomme Richard (1). C'est aussi pour conserver la pureté de cette fonte que je vous prie de faire mettre des verres aux cadres, il y a des feuillures réservées pour cela. — Dans la caisse il y aura une gravure encadrée du fronton du Panthéon pour notre musée, il y en aura une pour vous que je vous prie d'accepter et à laquelle je serai bien aise que vous donniez asile dans vos cartons.

Je vous aurais envoyé une esquisse du fronton, elle est peut-être assez curieuse sous le rapport politique, puisque c'est celle qui avait été approuvée par le gouvernement en 1830 et en 1834, et qui m'a causé tant de tourments en 1837 (2).

Bientôt aussi je vous enverrai le buste colossal du célèbre Arago (3) et celui de Langlois (4), peintre archéologue et graveur, qui vient de mourir à Rouen.

---

(1) Richard Louis, fondeur de la collection des médaillons. David lui a consacré un médaillon.

(2) Voir le tome Ier, p. 335-336, de l'ouvrage de M. Henry Jouin. *V.* aussi *le fronton du Panthéon*, article de Gustave Planche, *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1837.

(3) Arago François, 1786-1853, savant Français, né à Estagel (Pyrénées-Orientales), membre de l'Académie française.

(4) Langlois Eustache-Hyacinthe, 1777-1837, peintre dessinateur, graveur et antiquaire, né à Pont-de-l'Arche, élève de Louis David : le buste est au Musée de Rouen.

Digitized by Google

Quand la statue de Guttenberg, l'inventeur de l'imprimerie, sera fondue en bronze je, vous enverrai le modèle, cette statue est destinée à la ville de Strasbourg (1).

Adieu, mon cher Monsieur, croyez à tous mes sentiments de bien sincère amitié et d'entier dévouement,

DAVID.

Paris, 26 février 1839.

MONSIEUR ET BON AMI,

Je m'occupe actuellement de faire encadrer les derniers médaillons que je destine au Museum d'Angers, mais je crains bien qu'il ne s'en glisse quelques-uns de ceux que vous avez déjà, vous m'obligerez, beaucoup si vous pouviez m'envoyer de suite la liste de ceux que vous avez reçus.

Votre jeune élève vient encore de remporter une médaille à l'Académie, il travaille toujours avec un zèle digne d'éloge.

Je vous prie de croire à tous les sentiments d'estime et d'amitié de votre tout dévoué de cœur,

DAVID.

Paris, 10 mars 1839.

MON CHER MONSIEUR MERCIER,

Je vous demande bien pardon de vous importuner si souvent, mais j'ai le plus pressant besoin de connaître au juste le nombre et le nom des personnages qui font partie de la collection des médaillons en bronze que je vous ai déjà envoyés pour le Musée d'Angers, vous concevez que cela m'est extrêmement utile afin

(1) Cette statue de Guttenberg, l'inventeur de l'imprimerie, élevée par souscription nationale (1400-1468), est à Strasbourg (Alsace).

Digitized by Google

que je n'envoye pas des doubles dans ceux que je vais expédier, les ouvriers sont après les cadres, vous voyez que je dois attendre avec un peu d'impatience votre réponse. Excusez-moi de tout l'embarras que je vous cause et croyez-moi pour toujours votre bien dévoué de tout cœur,

DAVID.

Paris, 29 juin 1839.

MON CHER MONSIEUR MERCIER,

M. Moll m'a fait voir le dessin de la salle pour la décoration de laquelle vous prenez tant de soin, je ne puis trop vous remercier de l'intérêt que vous voulez bien prendre au placement de mes ouvrages, c'est un service d'ami auquel je suis bien sensible, croyez-le bien, et il me serait bien agréable *de pouvoir un jour toute ma reconnaissance* (sic) (1).

Dans la nomenclature des bustes qui doivent décorer la nouvelle salle, je ne vois pas celui de Dumouriez, terre cuite du célèbre Houdon, il y a plusieurs années que je vous l'ai envoyé, c'est un des beaux ouvrages du grand sculpteur et un souvenir historique pour le personnage dont les traits sont représentés.

Sous peu de jours je vous enverrai le modèle d'un bas-relief dont je fais l'exécution en marbre pour Alençon, le sujet représenté est l'instant où le comte Frotté et six de ses officiers vont être fusillés (2).

---

(1) David a oublié d'écrire sans doute « *vous témoigner* » ce qui complète la phrase.

(2) *Frotté et ses compagnons*, bas-relief : cet ouvrage, daté de 1829, figure dans l'église de la Madeleine de Verneuil (Eure). Le comte de Frotté est debout entouré de ses six compagnons, faisant face au peloton d'exécution. Le modèle en plâtre, de 1826, est au Musée d'Angers : au-dessous du bas-relief est gravé « *Sicut Macchabæi ;* » sur le socle est une urne funéraire, un drapeau semé de fleurs de lis et une croix : sur la panse de l'urne « *Pro Deo et Regi.* » Louis, comte de Frotté, 1755-1800, gentilhomme normand, général des armées royalistes, fut pris par les Républicains à la tête de sa compagnie, *les gentilshommes de la Couronne*, et fusillé avec six d'entre eux, le 28 janvier 1800.

Digitized by Google

Je joindrai à cet envoi quelques bustes.

Dans quelques mois je vous enverrai aussi la statue de Guttenberg, celles d'Armand Carrel (1), d'Ambroise Paré (2), qui pourront peut-être être placées dans la rangée du milieu.

Je vous renouvelle avec bien du plaisir l'assurance de mon entier dévouement et de ma constante amitié,

DAVID.

Votre jeune élève Le Nepveu continue toujours à faire des progrès.

Paris, 6 juillet 1839.

MON CHER MONSIEUR MERCIER,

Je vais sous peu de jours vous expédier encore huit bustes, et le modèle de la statue du roi René d'Anjou dont l'exécution en marbre décore une place publique de la ville d'Aix (3). Ce modèle a six pieds de proportion, la plinthe a deux pieds trois pouces ent tout sens et 5 pouces d'épaisseur.

Les fleurs de lis de la couronne ont été brisées je crois cependant qu'il en reste encore une qui pourrait servir pour mouler les autres et les rajuster ensuite, il y aura aussi à sceller la couronne qu'il tient à la main, et qui est brisée, le mouleur qui est à Angers pourra bien faire je pense ces légères réparations, que j'aurais fait faire ici si je n'étais pas obligé de partir

---

(1) Armand Carrel : cette statue, en bronze, figure au cimetière de Saint-Mandé, près Paris.

(2) Ambroise Paré : cette statue est à Laval. On lit sur la plinthe « *Je le pansay, Dieu le guarit,* » admirables paroles que les médecins matérialistes, si nombreux de nos jours, feraient bien de méditer quelquefois.

(3) David a consacré à la mémoire du roi René la statue, commande du Comte de Quatrebarbes, qui décore la place du Château ; le piédestal a été exécuté par M. Moll.

Digitized by Google

aujourd'hui même de Paris, et si l'ouverture du musée d'Angers n'était pas si précipitée.

Le buste dont vous me parliez qui ne porte pas d'indication de nom est celui de Bellard, procureur du roi pendant la restauration.

Je vous renouvelle encore mes bien sincères remerciements pour les bons et généreux soins que vous voulez donner au placement de mes ouvrages.

Mille amitiés de tout cœur.

DAVID.

Je joins aussi à cet envoi un petit bas-relief représentant le comte Frotté et six de ses officiers à l'instant où ils attendent la mort (ils ont été fusillés ensemble), l'exécution en marbre est dans une église de la ville de Alençon.

Je vous recommande beaucoup le buste en terre cuite de Dumouriez par Houdon, j'ai été heureux d'en faire l'acquisition afin que la ville d'Angers eût quelque chose de ce célèbre statuaire.

Dans une des caisses qui vous sont adressées il y aura une esquisse de tombeau en terre cuite, qui est pour mon ami Victor Pavie, veuillez avoir la bonté de l'en prévenir, afin qu'il vienne la prendre.

Je désirerais beaucoup que la petite statue du jeune Berger fût isolée (1).

---

(1) Jeune Berger : statue de marbre, haute de 1m38, qui est au Musée David ; c'est un envoi de Rome de la dernière année (1815). Plâtre : Académie de France à Rome, salon des Pensionnaires. Le modèle fut exécuté en 1812 : le marbre occupa l'artiste pendant l'année 1813. Il fut exposé à Paris aux Petits-Augustins avec les envois des pensionnaires du roi à Rome, le 13 juillet 1818. Donné en 1820 à la ville d'Angers.

Digitized by Google

Paris, 4 août 1839.

MON CHER MONSIEUR MERCIER,

Je profite de l'occasion que me procure le voyage de votre élève Le Nepveu pour vous adresser quelques lignes et vous envoyer par la même occasion la note des médaillons en bronze de la collection, cette note vous fera connaître les noms et les titres et professions de chaque personnage.

Sous peu de jours vous recevrez le modèle de la statue d'Armand Carrel, dont le bronze vient d'être inauguré sur le tombeau de cet homme remarquable par son génie et son noble caractère, dans le cimetière de Saint-Mandé.

Bientôt aussi je vous enverrai le buste colossal, en terre cuite, du général Travot (1), et celui de Visconti, l'antiquaire (2).

Il y a longtemps que je vous ai envoyé le buste en terre cuite de Dumouriez, ouvrage du célèbre Houdon, c'est un ouvrage extrêmement remarquable comme importance historique et comme ouvrage original d'un grand sculpteur, je ne l'ai pas vu cité dans la note que vous m'avez envoyée.

Je m'occupe aussi du modèle de la statue de Guttemberg qui vient d'être coulée en bronze pour la ville de Strasbourg, je répare les avaries occasionnées par la fonte et je vous l'enverrai aussitôt que ces avaries seront réparées, ce modèle a 9 pieds de proportions. Dans quelques mois il sera suivi des modèles des bas-reliefs qui doivent décorer le piédestal.

Je vous enverrai aussi un bronze d'une statue de la liberté de 20 pouces de proportion (3).

Je vous renouvelle bien sincèrement tous mes remerciements

---

(1) A la Roche-sur-Yon, on voit sur la place publique la statue en bronze de Travot, et à Cholet son buste buste colossal de ce général.

(2) *Visconti* (Ennius Quirinus), 1741-1818, antiquaire, né à Rome, membre de l'Institut de France : il figure dans la bibliothèque de l'Institut.

(3) *La Liberté*, statuette bronze, haut. 0m51. Musée David et Musée de Nantes.

Digitized by Google

pour les bons soins que vous voulez bien prendre pour l'arrangement de la salle où doivent être placés mes ouvrages.

Agréez l'assurance de la haute considération de votre bien dévoué de cœur,

DAVID.

Picot est très-content de l'ardeur au travail qu'apporte toujours le jeune Le Nepveu à l'étude de son art.

Paris, 6 octobre 1839.

MON CHER MONSIEUR MERCIER,

La caisse contenant la statue de Guttemberg est chargée au roulage ainsi que plusieurs bustes et un grand cadre contenant des ouvrages de mon père, vous verrez que ces ouvrages sont très-précieux sous le rapport du talent, il était sans contredit un des premiers sculpteurs dans ce genre, j'ai refusé de vendre ces précieux travaux à un Anglais qui m'en proposait une forte somme, j'ai mieux aimé les donner à Angers, ils ont été exécutés dans cette ville dont les habitants me donnent une preuve si éclatante de leur bienveillance, il est doux à mon cœur de leur en témoigner ma vive reconnaissance par tous les moyens qui sont en mon pouvoir.

Je vous prie en grâce d'exposer ce cadre le plus favorablement qu'il vous sera possible, il vaudrait mieux, si la place vous manquait, retirer quelques-uns de mes ouvrages.

Vous trouverez dans la caisse du Guttemberg plusieurs fragments de cette statue qui pourront être facilement rejoins à leur place par le mouleur, il y a aussi le papier qu'il tient avec les deux mains, et qui porte l'inscription *et la lumière fut*, c'est l'impression d'essai qu'il est censé avoir retirée de la presse qui est auprès de lui, la dimention de ce papier vous indiquera la

Digitized by Google

manière dont il doit être placé dans les deux mains, si vous étiez embarrassé à cet égard veuillez me le faire savoir. La planche qui a servi à imprimer doit être appuyée contre et derrière la presse, et le tampon à impression aux pieds de la statue et près de la presse.

A l'égard du buste de Travot veuillez avoir la bonté de le faire élever un peu du côté droit car la terre a fléchi de ce côté ce qui lui ôte son aplomb, mais un peu de plâtre peint en couleur de terre cuite remédiera, je l'espère, à cet inconvénient.

Mille sincères amitiés de tout cœur à vous,

DAVID.

Paris, 24 novembre 1839.

MON BON ET CHER MONSIEUR MERCIER,

Actuellement que votre bien pénible travail est terminé, il faut que je vous dise combien j'apprécie du plus profond de mon cœur l'extrême obligeance et le goût éclairé que vous avez apporté à l'arrangement de la galerie que la ville d'Angers a si généreusement destinée à mes ouvrage, toutes les personnes qui ont été à même de voir cette galerie s'accordent à dire que l'arrangement en est vraiment parfait, on voit bien dans votre travail l'artiste judicieux et ce qui m'est si précieux l'ami qui a fait tous ses efforts pour tâcher de présenter mes productions sous l'aspect qui leur est le plus favorable. Recevez donc ici l'expression de ma vive et profonde reconnaissance qui je vous assure sera éternelle.

Croyez à tous mes sentiments de profonde estime et d'entier dévouement de cœur pour vous,

DAVID.

Digitized by Google

Paris, 31 mai 1840.

MON CHER MONSIEUR MERCIER,

Je vais bientôt vous envoyer le modèle de la statue de Barra (1). Faites-moi le plaisir de lui faire exécuter un piédestal qui n'aurait pas plus de 22 pieds de hauteur, parce que mon intention est que l'œil du spectateur soit bien au-dessus de cet ouvrage, presque comme si le corps était sur la terre du champ de bataille. Je vous prierai aussi de l'exposer de manière que la tête soit tournée du côté de la fenêtre, c'est-à-dire que le visage soit dans l'ombre.

Bientôt aussi le modèle d'Ambroise Paré va vous arriver.

J'ai encore un service à réclamer de votre obligeance, ce serait de me dessiner un profil de la tête du général Delaage parce que je désirerais en faire un médaillon pour ma collection, il est bon de conserver pour l'avenir cette tête de brave, quand vous lui direz que c'est le vœu de son compatriote David il ne refusera pas (2).

Vous voyez mon ami que je ne crains pas d'abuser de votre obligeance, c'est que j'ai été si souvent à même d'éprouver son inépuisabilité à mon égard que cela me rend hardi.

Mille amitiés de tout cœur,

DAVID.

---

(1) *Le jeune Barra*, statue de marbre, galeries du prince Napoléon : sur le socle sont écrits le *Décret du 3 nivose an II* et *l'Extrait de la Séance du 23 messidor an II* racontant la mort du jeune patriote républicain, tué à l'âge de treize ans pendant les guerres de la Vendée.

(2) Henri-Pierre baron Delaage Saint-Cyr. David dut plusieurs fois faire son buste mais il ne l'a jamais exécuté. *Ouvrages attribués à David ou qu'il n'a pas fait* ; p. 513, t. II, de l'ouvrage de M. Henry Jouin.

FIN DE LA PREMIÈRE SÉRIE.

Digitized by Google

LA
FACULTÉ DE THÉOLOGIE
DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

I.

SES ANTÉCÉDENTS JUSQU'EN 1432-1433.

On a vu que l'Ecole d'Angers est sortie au commencement du onzième siècle de celle de Chartres déjà fameuse depuis quelque temps et que dirigea de 1007, date de son sacre, jusqu'à 1028, année de sa mort, l'évêque de cette ville, Fulbert. Ce fut à la prière du nôtre, Hubert de Vendôme, que ce fondateur lui envoya plusieurs de ses disciples, comme il le fit à la même époque pour quelques-unes des contrées environnantes. Pierre Rangeard, que nous continuons à suivre, appelle saint Fulbert « un solide théologien, » qualification que justifient bien les épîtres et les sermons que celui-ci a composés sur les mystères de notre religion (1). Il semble que plusieurs des élèves qu'il avait établis à Angers, notamment les premiers, c'est-à-dire le maître-école Bernard, ainsi que Sigon, qui fut son successeur et devint ensuite abbé de Saint-Florent-le-Vieil, se soient occupés de lettres ou comme on disait alors de grammaire plutôt que de pure théologie. Toutefois, ni l'un ni l'autre ne fut étranger à cette science. Les professeurs de ce siècle et des suivants étaient tous, d'ailleurs, plus ou moins engagés dans les ordres sacrés, ce qui explique à la fois leur préoccupation des matières doctrinales et

(1) *Hist. de l'Université d'Angers*, publiée par M. Lemarchand, Angers, 1877, t. II, p. 1 à 4.

Digitized by Google

jusqu'aux erreurs de ceux qui ont manqué de profondeur ou dont les intentions n'ont pas été suffisamment pures et réservées.

Il en fut ainsi du trop célèbre Bérenger. Saint Fulbert qui l'avait eu auprès de lui presque au sortir de l'enfance et qui l'affectionnait d'une manière toute spéciale, avait bien prévu les troubles que son disciple devait causer plus tard à l'Eglise par son orgueil et son opiniâtreté; mais il ne put les prévenir. Après la mort du guide de sa jeunesse, Bérenger se retira à Tours, son pays natal, et y fut promu au poste de maître-école de l'église de Saint-Martin. Son éloquence et la connaissance qu'il avait des lettres profanes, lui attirèrent bientôt d'assez nombreux élèves.

Il vint ensuite à Angers où sa réputation l'avait précédé et dont l'évêque lui confia successivement, en 1033 et 1040, les fonctions de trésorier, puis d'archidiacre de sa cathédrale. Il ne paraît y avoir été chargé que de l'enseignement de la grammaire, d'après les différents documents qui portent son nom et que nous connaissons ; mais après s'être renfermé quelque temps dans le cercle des matières rigoureusement de sa compétence, voyant son école abandonnée pour celle de l'Italien Lanfranc devenu en 1042 prieur de l'abbaye du Bec en Normandie, il quitta les études qui avaient fait jusque-là son succès, et se lança dans les matières arduos que cultivait particulièrement son rival. Moins théologien que lettré et plus audacieux que vraiment novateur, il se borna à reproduire l'opinion que Scot Erigène avait émise deux siècles auparavant sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie et dans laquelle celui-ci réduisait le sacrement de l'église à n'être qu'une simple commémoration du sacrifice sanglant de la croix. Jean Scot Erigène, dont l'église s'est occupé dans deux assemblées tenues à Valence et à Langres, en 855 et 859, était soupçonné d'hérésie sur plusieurs points; mais il ne paraît pas avoir été formellement poursuivi, ni surtout, contradictoirement convaincu. Quant à Bérenger, il fut solennellement anathématisé en 1050 dans les conciles de Rome et de Verceil, et condamné, après qu'il eut prononcé la formule d'abjuration dictée par ses juges, à brûler de sa propre

Digitized by Google

main, avec ses écrits personnels, le livre de son devancier dont il s'était servi. Mais il se rétracta bientôt et passa plus de trente ans dans des alternatives continuelles, ne se relevant de sa chute que pour retomber de nouveau dans son erreur, sauf dans les huit ou dix dernières années de sa vie qui, du moins, furent paisibles. Il la termina seulement à l'âge de quatre-vingt dix ans, en 1088. Il précédait d'une année dans la tombe Lanfranc, son plus rude adversaire. Guillaume le Conquérant avait élevé celui-ci, en 1070, au siége primatial de Cantorbéry et l'église l'a placé au nombre des bienheureux (1).

Ce fut à Angers que Bérenger donna des leçons à Eusèbe Brunon qui devait en 1047 remplacer Hubert de Vendôme dans l'épiscopat, et aussi, mais plus tard, à Hildebert de Lavardin, très-jeune encore, mais qui devint successivement maître-école de l'église du Mans, puis évêque de la même ville, et enfin archevêque de Tours. Ni l'un ni l'autre de ces prélats n'a suivi l'hérésiarque dans sa chûte, mais tous les deux ont eu des ménagements pour lui, et Hildebert en particulier a composé l'épitaphe de son ancien maître (2).

Bérenger ne faisait plus parler de lui depuis plusieurs années, et la direction de l'Ecole d'Angers avait passé des mains de Rainaud, le dernier des élèves qu'eut formés saint Fulbert, dans celles de Marbode qui en resta pourvu jusqu'à sa nomination comme évêque de Rennes, en 1096, lorsqu'un enfant de la Bretagne vint réparer par l'irrépréhensibilité de sa doctrine, le long scandale qui avait été donné à l'Anjou pendant quarante à cinquante ans et consoler du même coup l'église universelle. Nous voulons parler du bienheureux Robert d'Arbrissel, qui fut le premier à

---

(1) Nous renvoyons pour tous ces faits au curieux ouvrage d'un célèbre professeur de droit angevin, François Deroye, dont il a été question précédemment (V. notre livre II, p. 231 à 233). Son livre qu'il dédia à l'évêque Henri Arnauld, porte un double titre : *Ad Can. Ego Berengarius; Vita, hæresis et Pœnitentia Berengarii Andegavensis archidiaconi ;* Angers, 1656, 89 pages petit in-4°.

(2) Voir les œuvres d'Hildebert, par Dom Beaugendre, page 1323. Quant à l'évêque Brunon, nous pouvons citer la lettre par laquelle il s'est efforcé de rappeler Bérenger de ses égarements. M. l'abbé Pletteau l'a donnée textuellement dans ses Annales ecclésiastiques, *Revue de l'Anjou*, t. XIII, p. 41, 42.

Digitized by Google

donner dans nos murs des leçons de théologie, vers 1089. Il était revêtu, dit-on, du titre de docteur et l'avait pris à Paris, en même temps que les ordres sacrés; mais sans contester le moins du monde la profondeur de sa science, non plus que ses autres titres ou qualités, nous doutons qu'il ait eu ce grade, qui ne paraît pas avoir été officiellement conféré, même dans ce principal centre des études avant l'époque où Pierre Lombard, l'auteur du *Maître des sentences*, eut rédigé le célèbre corps de doctrine destiné à régner durant tout le moyen âge.

Robert, après être demeuré une première fois à Angers pendant deux ou trois ans, y revint vers la fin du siècle, appelé par le pape Urbain II, qui, achevant l'œuvre du concile de Clermont, lui donna mission d'exciter à la croisade les princes et les peuples. Après avoir accompli cette tâche comme prédicateur apostolique, il se laissa entraîner à une nouvelle vocation, et fonda successivement différents ordres religieux, parmi lesquels celui de la Roë et celui des bénédictines de Fontevrault sont les plus célèbres. Ce dernier a subsisté en grand honneur jusqu'au début de la révolution française.

Parmi les contemporains les plus renommés de Robert d'Arbrissel, dont la vie s'étendit assez avant dans le douzième siècle, nous devons nommer outre Marbode, qui put seulement encourager ses débuts comme professeur, un de ses condisciples, Geoffroy, le futur abbé de Vendôme, qui habita à plusieurs reprises le prieuré de Lesvière, dépendance de sa communauté, puis Hildebert, que nous avons déjà mentionné et qui, en qualité de métropolitain, lui rendit, en 1117, les honneurs funèbres avec plusieurs de ses collègues (1). On a de ce prélat

(1) Hildebert, dont le bénédictin Dom Beaugendre nous a conservé les ouvrages dans une édition qui comprend en même temps ceux de Marbode, avait étudié à Angers, vers 1075 probablement. Nous nous défendons de revendiquer pour l'Anjou aucun de ses écrits, quoiqu'il se trouve parmi eux un traité de théologie. Il a pu en concevoir la première pensée lorsqu'il était dans nos murs; mais il n'a dû lui donner sa forme que dans son séjour au Mans, où il devint maître-école en 1087, ou même plus tard à Tours, dans sa vieillesse. Son ouvrage, resté malheureusement incomplet, a été d'abord attribué à saint Anselme, ce qui suffit pour faire apprécier la profondeur et la pureté de la doc-

Digitized by Google

des vers consacrés à la mémoire de Robert, dans lesquels il célèbre le zèle de son héros pour les œuvres de mortification, le relevant ainsi des soupçons de plusieurs de ses amis. Ceux-ci du reste (il s'agit de Marbode et de Geoffroy de Vendôme), après avoir douté de lui quelque temps, lui avaient rendu ostensiblement leur estime (1).

Entre Marbode et Ulger qui, après avoir remplacé celui-ci dans les fonctions de maître-école, devint évêque d'Angers en 1124, ces fonctions furent remplies, sous la domination des Plantagenets, par Geoffroy Babion, originaire d'Angleterre. Celui-ci passe pour avoir composé, soit au cours de son exercice, soit plus tard, un recueil de sermons ou d'homélies et aussi un commentaire sur l'évangile de saint Matthieu.

Rangeard nous représente Marbode comme versé dans la théologie, en même temps qu'il s'est livré aux lettres et qu'il a été principalement occupé de former l'esprit et le cœur de ses élèves. Mais il ne nous donne nulle part à penser qu'Ulger, qui fut un grand administrateur, ait brillé aussi en même temps comme théologien.

On ne voit pas que le cardinal Mathieu d'Angers qui fut doyen de la cathédrale sous l'un des premiers successeurs d'Ulger, et que nous avons signalé dans notre IIe livre, parce qu'il cultiva les droits civil et canonique, se soit en même temps occupé des saintes lettres. On commença d'ailleurs à cette époque à se livrer plus volontiers aux autres études qu'à celle de la théologie et plusieurs des souverains Pontifes, particulièrement Alexandre III,

---

trine qu'il renferme. L'analyse suivante, que nous empruntons au docte abbé Fleury, donne l'idée de ce que devenait, à la fin du XIe siècle ou au début du XIIe, l'enseignement dont nous avons commencé à rendre compte. « Entre les ouvrages » d'Hildebert est celui qui contient, en abrégé, un corps entier de théologie et » qui semble avoir servi de règle et de modèle à ceux qui ont ensuite traité cette » science par méthode. Il est divisé en quarante et un chapitres.... » Suit l'indication des matières développées par Hildebert et de la lacune qui s'y trouve, et l'auteur résume son appréciation par ces derniers mots : « Ce traité est composé » avec beaucoup de netteté et de précision et les preuves y sont bien choisies. » — *Histoire ecclésiastique*, t. XIV, p. 454.

(1) *Œuvres d'Hildebert*, p. 1320. — P. Rangeard, t. Ier, *passim*.

Digitized by Google

Honoré II et Innocent IV (1), s'efforcèrent avec plus ou moins de succès de détourner les ecclésiastiques d'une tendance qu'expliquait chez eux le profit trouvé dans des professions plus lucratives.

Cependant la théologie n'était pas entièrement délaissée.

La publication du *Maître des sentences*, par l'évêque de Paris, Pierre Lombard, date de la seconde moitié du XIIe siècle et c'est aussi a partir de cette époque que parurent Alexandre de Halès et Albert Le Grand, précurseurs auxquels succédèrent deux des plus renommés professeurs qu'ait eus le moyen âge, saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin, qui firent à leur tour du même ouvrage l'objet de doctes commentaires.

Dans l'intervalle de l'époque que nous venons de parcourir avait eu lieu un événement qui avait exercé une certaine influence sur les études faites en dehors de la capitale du royaume. Il s'agit de l'émigration de docteurs de l'Université de Paris qui eut lieu sous la reine Blanche et qui amena, particulièrement à Angers, plusieurs d'entre eux. Ceux dont les noms nous ont été conservés appartenaient à l'Angleterre et après un séjour d'un ou deux ans (de 1229 à 1231), regagnèrent leur patrie. Mais il est à remarquer que presque tous se distinguaient par leur science théologique.

Le titre de docteur que portèrent décidément ceux qui se réfugièrent dans notre ville nous avertit que nous avons à noter d'après l'histoire générale, une fondation qui se fit au cours de ce siècle avec la protection et le concours de saint Louis, que l'on est habitué à rencontrer partout où il s'agit d'un intérêt religieux de premier ordre.

De 1250 à 1274 eut lieu l'appropriation de la maison de Sorbonne ainsi appelée du nom de Robert Sorbon, confesseur du

---

(1) Ozanam a traduit en partie la bulle de ce dernier pape dans son livre intitulé : *Dante et la philosophie au XIIIe siècle*, p. 356. Notre historien P. Rangeard a assuré que la constitution d'Innocent IV n'avait pas été suivie dans l'Université d'Angers. Nous croyons cependant que l'on se souvint, au moins dans le siècle suivant, des avis qu'elle contenait pour le clergé; la preuve s'en trouve ici même, un peu plus loin.

Digitized by Google

roi. Elle recevait sous les noms de *socii* et d'*hospites*, un certain nombre d'ecclésiastiques appliqués à la théologie et ce fut à ce titre qu'elle reçut, en 1259, l'approbation du pape Alexandre IV. Consultée de toutes les parties de l'Europe, particulièrement sur la morale, elle fut reconnue dès ce moment comme étant par excellence la faculté de théologie de Paris. Celles qui furent fondées plus tard, particulièrement en province, ont tenu à honneur de s'y faire agréger et ont toujours conservé leur lien avec elle (1).

Nous arrivons au temps où le diocèse d'Angers fut gouverné par Guillaume Le Maire que nous avons pris plaisir à saluer comme une des premières gloires de l'Université d'Angers (*V.* notre livre II, pp. 153-154), et c'est aussi au nom de ce prélat et à celui de son entourage immédiat que se rattache la formation de la première école qui doit avoir reçu, pour l'étude de la théologie, des élèves de provenance angevine.

En 1308, un des coopérateurs les plus distingués de notre évêque, Guillaume Bonnet qui avait été jusque là trésorier de sa cathédrale, étant monté sur le siége de Bayeux, songea à créer à Paris un collége de boursiers du nom de sa ville épiscopale. Il réalisa sa pensée par un testament revêtu du sceau de son ancien patron qui était en ce moment son collègue. La fondation portait que les bourses seraient affectées à des jeunes gens pauvres, c'est-à-dire n'ayant pas plus de vingt livres de revenu et accordées par moitié à douze écoliers du diocèse du Mans, dont

(1) Signalons à cette première occasion quelques docteurs en théologie dont le *Dictionnaire de l'Anjou* nous fournit les noms. Ce sont en premier lieu Jean de Belabre qui fut, vers 1260, prieur de la Haie-aux-Bonshommes (de l'ordre de Grandmont), et probablement, en vertu de son double titre, chargé d'enseigner aux novices de son couvent la science qu'il possédait ; 2° Jean de Karolay, possesseur, en 1396, d'une chapellenie dans le bourg de Foudon, aussi aux environs d'Angers. Il faut reconnaître toutefois qu'aucun de ces deux noms ne figure dans les listes de sorbonistes publiées de nos jours. Il en est, d'ailleurs de même de Guillaume Bajuli, abbé de Saint-Serge, sur lequel nous n'avons aucun doute. Quant à Raymond Bernard que M. C. Port donne comme docteur en théologie, il appartenait à nos Facultés de droit, d'après ce que nous disent de lui Pierre Rangeard et aussi Dom Martène ; celui-ci (qui ne fait que reproduire le titre de la harangue prononcée par Bernard en 1383, au nom de Louis Ier, duc d'Anjou), qualifie l'orateur de *Miles et doctor legum*.

Digitized by Google

Bonnet était natif, et autant à celui d'Angers où il avait reçu son éducation et joui d'importants bénéfices (*beneficiatus*).

Ce prélat mourut en 1312 après avoir ajouté un codicille à son premier acte et, en 1315, un chanoine de la cathédrale de Bayeux et Jean Dubois alors évêque de Dol, mais ancien maître-école de l'Eglise d'Angers et qui avait à ce titre été longtemps dans la familiarité de Guillaume Bonnet, exécutèrent ses intentions. Le règlement qu'ils dressèrent pour le collége de Bayeux est curieux à consulter à divers égards, mais surtout pour ce qui concerne la durée des différentes études au XIVe siècle (1). Nous voudrions nous borner à en détacher ce qui est relatif à la théologie, mais nous ne résistons pas à insérer d'abord l'article XIII où l'on pourra vérifier ce que nous avons dit de la disposition des ecclésiastiques à lutter, en se conformant aux désirs exprimés par les papes des siècles précédents, contre l'engouement demeuré encore assez général pour les études de droit et de médecine.

XIII. — « Quia tamen medicina et canones sunt scientiæ plus cæteris lucrativæ, ordinamus quod in domo non possint nisi duo scholares de qualibet diœcesi studere in medicina, et similiter in jure canonico nisi duo de qualibet diœcesi; qui vero in prædictis non studebunt, studeant in artibus vel in theologia et si aliqui velint audire theologiam, usque ad quatuor ponantur quam cito poterunt inveniri; in defectu ipsorum artistæ. »

XVIII. — « Item in jure canonico infra sex annos legat et infra novem licentiam habeat in decretis. In theologia vero infra annos octo legat cursus, in undecimo legat et sententias consequenter. »

L'histoire de l'Université d'Angers signale précisément au

(1) M. Charles Jourdain l'a compris aux dates indiquées parmi les pièces justificatives de son *Histoire de l'Université de Paris*, ainsi que les précédents documents, et M. Hauréau en a donné l'analyse dans l'*Histoire littéraire du Maine*, édition de 1870, t. II, art. *Bonnet*.

Nous ne devons pas oublier que Pierre Rangeard avait eu le projet de publier d'après le manuscrit de Guillaume Le Maire les premières dispositions prises par l'évêque de Bayeux. Voir l'*Histoire de l'Université d'Angers*, t. Ier et II, tous deux à la page 190.

Digitized by Google

temps où Guillaume Le Maire vivait encore, c'est-à-dire en 1317, une conclusion du chapitre de la cathédrale « qui prouve que l'école d'Angers ne fournissait pas seulement des jurisconsultes, mais aussi des théologiens au commencement du XIVe siècle. On permit à un jeune chanoine de gagner franc à prime, et même aux anniversaires, les jours où il prendrait à Angers des leçons de théologie ou de droit canon (1). D'autres, sans doute, dans le même temps étaient admis à étudier, par désignation de l'évêque, au collége de Bayeux, à Paris.

Pierre Rangeard, qui a déjà dit que l'on professait la théologie, au cours de ce siècle, dans les maisons des religieux mendiants ou des bénédictins, et qui a nommé parmi ces dernières l'abbaye de Saint-Serge, nous apprend que Guillaume Bajuli l'enseigna, soit dès 1367, soit au moins de 1372 à 1374, époque où il fut abbé de sa communauté (2).

Les statuts de l'Université d'Angers, que Pierre Bertrand composa avec ses collègues pour les Facultés de droit dans ces années, ne marquent pas que l'on ait songé dès lors à adjoindre à celles-ci une école de théologie et il en fut de même encore lorsque ces règlements se trouvèrent amendés en 1398.

Mais peu d'années après cette date, qui avait été celle de la réformation du corps universitaire par l'autorité du parlement, l'agrégation des frères prêcheurs ou Jacobins, que les docteurs en droit consentirent en 1405, dut faire pressentir la création prochaine d'une faculté où la théologie serait spécialement professée (3). Celle-ci ne fut toutefois inaugurée officiellement que vingt-sept ou vingt-huit ans plus tard.

L. DE LENS,
Inspecteur honoraire d'Académie.

(*La suite prochainement.*)

---

(1) Tome Ier. p. 204, 205; *Id.*, p. 194. — « Concessimus domino Yvon de » Lambale.... quod audiendo hora prima de jure canonico vel theologia nil » amitteret, etiam si hora dictæ lectionis quam audiret duraret dum missa » anniversarii cantaretur. »

(2) M. Godard-Faultrier a publié en 1871, t. II, dans la *Revue des Sociétés savantes*, p. 372 à 402, le manuscrit de Dom Fournereau qu'avait cité Pierre Rangeard, ce qui permet de vérifier l'exactitude de cette désignation.

(3) Consulter l'*Histoire de l'Université d'Angers*, t. I, p. 425 à 426.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE INÉDITE

CONCERNANT

LA VENDÉE MILITAIRE

(*Suite.*)

Lettre du prince d'Auvergne, prince de Bouillon, commandant la marine de Sa Majesté à Monsieur le comte de Puisaye (autographe) (1).

19 octobre 1794.

Il lui annonce l'arrivée du chevalier de Tintiniac et MM. de *Saint-Giles* et de Bunel avec un ecclésiastique. « Ces trois derniers sont à bord pour s'embarquer avec Dufour pour la côte, dès que le temps nous permettra d'y envoyer. J'ai deux bateaux depuis huit jours, chargés d'effets, etc. »

Le 3 décembre 1794, ils étaient arrivé près du comte de Puisaye.

Lettre du même au même sous le nom du marquis de Mesnil. (autographe) (2).

23 novembre 1794.

Monsieur le chevalier de Tintiniac ayant manqué l'occasion du Nework (sans pareil) sur lequel il se proposait de passer, et ayant fini ces *(sic)* affaires avec M. Pouthelleajer, je lui donne un bateau pour faciliter son retour. Il vous dira combien nous

(1) Vol. 7988, fol. 3.
(2) Fol. 16.

Digitized by Google

avons été malheureusement contrariez par les tempêtes et quels inconvénients l'absence de mon vaisseau a fait éprouver à vos Messieurs, inconvénients inévitables que j'ai essayé, autant qu'il a dépendu de moy, de lever. Je ne m'en plains même pas moy-même, ne voyant aucune difficulté quand le service est en question. Je fais mes affaires à bord de l'*Atlantique*, petit bâtiment qui me reste, puis pour leur céder la petite place qui s'y trouve, je viens à terre coucher dans un taudis auprès du château.

(Daté) au pied du vieux château Jersey *(sic)*.

Digitized by Google

Dans le volume déjà cité 8028, on lit : Ordre et instruction du général Charette pour Messieurs les chefs de division des armées catholiques et royales de Bretagne, Maine, Anjou, Normandie, etc. (1).

(*24 juin 1795*) (2).

Le dimanche ou autre jour qui suivra la réception de la proclamation du général Charette, tous les chefs de canton et de division réuniront, au plus grand nombre qu'il leur sera possible, tous les soldats et officiers de leurs divisions, et après avoir fait célébrer le service divin, ils liront la proclamation du général, et ensuite proclameront Louis XVIII. Alors tous les officiers viendront jurer entre les mains du chef de ne jamais poser les armes que le Roy ne soit rétabli sur le trône et la Religion affermie sur des bases solides. Chaque officier ira faire prêter le même serment par les soldats de sa compagnie. Aussitôt le serment prêté, les prêtres entonneront le *Domine, salvum fac Regem*, qui sera répété par tous les assistants. Les chefs de division, de canton et capitaines feront rassembler sans délai tous les soldats enrôlés et les jeunes gens de la première réquisition. Tout soldat qui quittera le drapeau sera regardé comme parjure. La première fois il sera puni, la seconde, fusillé. Les pères et mères qui retireront leurs enfants subiront la même peine également que les Recéleurs. Les capitaines sont responsables des soldats de leur compagnie, et s'ils ne prennent pas des moyens prompts et positifs pour punir les déserteurs, ils seront eux-mêmes punis plus sévèrement suivant leur négligence. Tout officier qui désertera sera fusillé. Les chefs doivent maintenir la discipline la plus sévère. Par *sévérité* on n'entend point *dureté;* au contraire, les chefs ne doivent jamais oublier qu'ils ne sont que les camarades de leurs soldats, et les traiter avec *la plus grande honnêteté;*

(1) Fol. 162.
(2) Crétineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*, t. II, p. 345.

Digitized by Google

mais quant au service militaire, la plus grande subordination doit être observée et toute faute punie.

Les chefs de division doivent tenir tous leurs soldats, le plus possible, rassemblés, et augmenter le nombre de leurs troupes, à proportion des armes qu'ils ont. En général tous les habitans des paroisses catholiques et royales doivent se regarder comme soldats, et être prêts à marcher au premier ordre du chef. Il faut que ce chef de canton sache, par des exemples sévères, faire respecter ses ordres, et faire connaître, en punissant même de mort s'il faut, qu'on ne lui désobéira pas impunément; il doit avoir dans chaque paroisse un homme chargé de recevoir ces ordres et de les faire connaître aux habitans.

Tout dénonciateur, sans distinction de sexe, doit être puni de mort. Les chefs de division dont les soldats sont insubordonnés ou peu aguêris *(sic)* doivent avec toute leur troupe se porter en un autre canton où ils sont aguerris et accoutumés au feu, et faire connaître leur troupe à celle qui est aguerrie. Si le chef est intelligent et sait exciter l'émulation, soit en nommant officier le soldat *qui se sera montré le plus brave, ou par autre distinction;* soit en punissant les lâches sévèrement, et même faisant fusiller celui qui aurait donné le premier l'exemple de la fuite; alors la troupe sera aussitôt formée. Les chefs de division doivent former un corps de volontaires composé des plus braves; ce sera un moyen d'émulation. En général, le plus possible, les chefs de division doivent se réunir deux ou trois; ils pourront entreprendre des opérations plus importantes; ils tiendront plus facilement leurs soldats rassemblés; la discipline militaire sera plus facile à établir, et le soldat paysan s'habituera peu à peu à ne pas tenir autant à ses foyers. Les chefs doivent habituer leurs soldats à bivouaquer et donner même l'exemple de coucher dehors, *en réservant les lits qui peuvent être dans les villages près desquels ils campent, pour les soldats blessés ou trop fatiqués.* Ils doivent être les pères de leurs soldats et n'être occupés que de leur procurer tout ce dont ils peuvent avoir besoin. Chaque chef de division doit avoir une caisse où sont versées les prises faites sur l'ennemi et les contributions; pour les prises, il peut en distri-

Digitized by Google

buer une partie à ceux qui ont bien combattu ; mais il doit y en avoir toujours une partie mise en caisse pour les besoins de la troupe. Les déserteurs doivent être accueillis, surtout ceux qui viennent avec armes et bagages, mais à moins de les parfaitement connaître, ils ne doivent jamais être incorporés dans les divisions où ils désertent, mais être conduits de suite sous bonne garde dans une autre division à dix lieues au moins, et là être distribués un à un dans différentes compagnies, et en rendre les capitaines responsables, et les faire extrêmement surveiller, jusqu'à ce que, dans plusieurs combats, ils se soient bien montrés ; et alors ils doivent être avancés suivant leur mérite.

Les officiers doivent veiller à ce que les poudres et les munitions ne soient pas gaspillées. Le général recommande aux chefs de division de faire la guerre la plus active, de ne souffrir personnes (*sic*) neutre et de traiter en ennemis tous ceux qui ne se conduiront pas en royalistes, et n'obéiront pas aux ordres qui leur seront donnés ; surtout *qu'aucune jalousie ou ambition ne trouble l'harmonie.* Le général ferait punir sévèrement toute faute à cet égard. Les chefs de division communiqueront à leurs officiers la partie du présent ordre qui peut les concerner, et auront soin de l'exécuter ponctuellement.

Le général, en faisant passer à ses compagnons d'armes les présentes instructions, assure que c'est ainsi qu'il a formé son armée, et est parvenu à la rendre invincible.

Depuis le renouvellement des hostilités il a forcé trois camps, tué près de dix mille bleux, et fait un grand nombre de prisonniers. Il a fait prévenir les généraux ennemis que chaque tête de prisonnier chouan ou vendéen serait vengée par deux têtes de prisonniers républicains. *Les généraux Stofflet et Sapinaud* vont faire réunir leurs forces, et celle des trois armées sera de 100 mille hommes ; mais qu'on punisse sévèrement les porteurs de mauvaises nouvelles, et ceux qui exagèrent les forces de l'ennemi. Le soldat royaliste ne doit jamais craindre. Quant au chef, il doit tout employer pour bien connaître les forces et la position de l'ennemi, et se souvenir que pour être général, il

Digitized by Google

ne suffit pas d'être brave, mais qu'il faut être sage, prudent, et employer toutes les ruses et ressources de l'art militaire.

M. le comte d'Artois, et son Altesse M. le duc de Bourbon, vont incessamment se réunir aux royalistes avec des forces considérables ; qu'ils y trouvent chacun à son poste, et le général se flatte que chaque chef ira lui faire hommage de ses succès. *La Religion, le Roi ou la mort :* voilà notre devise, nous lui serons fidèles.

Les chefs de division à qui le présent ordre parviendra, auront soin de s'y conformer, et de le faire passer de proche en proche à tous les chefs de division des armées catholiques et royales ; ils doivent prendre entre eux tous les moyens pour entretenir la correspondance la plus active, et d'une manière sûre, surtout quand il s'agit de concerter les opérations militaires. Ils doivent s'attendre, malgré toutes leurs précautions, à être entourés d'espions ; et encore les soldats doivent toujours ignorer la marche des opérations, et garder le secret le plus inviolable. (*Ici s'arrête la copie*).

Digitized by Google

Lettre du même général à Louis XVIII (1).

15 août 1795.

J'ai reçu, Sire, la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire de Vérone, le 18 juillet dernier. Quelle satisfaction pour mes braves compagnons d'armes et pour moi d'apprendre par vous-même, que le trône de Saint-Louis et d'Henri IV n'est plus vacant! Héritier de leurs vertus, vous allez enfin régner avec elles sur le trône des français dont vous voulez être le père. En effet, le généreux pardon que votre clémence daigne accorder à un peuple si longtemps coupable de rebellion et des crimes les plus atroces, est bien digne de son cœur; et puisque les malheurs dans lesquels il est comme plongé dépassent toute croyance, pour les vaincre il ne voit plus que votre bonté et votre indulgence, pour vous aimer et vous chérir comme un père. Votre Majesté dit qu'elle m'a bien voulu confier, par sa lettre du mois de juin 1794, le commandement de son armée catholique et royale. L'intérêt qu'elle y prend et ses bontés ne peuvent qu'augmenter et servir à mon dévouement; car je sens même que les revers et les entraves que la Providence réserve peut-être à la prospérité de nos armes ne peuvent ni me ralentir, ni m'intimider. Puissé-je encore donner à Votre Majesté, l'assurrance que j'emploierai tous les mogens qu'elle remet entre mes mains, pour faire connaître sa clémence et sa bonté. Quelle douleur pour moi, Sire, et pour tous les français que j'ai l'honneur de commander en votre nom, d'apprendre que votre auguste frère éprouve encore des difficultés qui l'empêcheront peut-être encore quelque temps de paraître à la tête des braves et fidèles sujets de Votre Majesté! Qu'il eût été doux pour moi de voir près de nous ce prince magnanime, que nos cœurs désirent depuis si longtemps.

(1) Fol. 164

Digitized by Google

A l'époque où vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, vous ignoriez que la trève, que des événements imprévus m'avaient forcé de faire, était rompue, et que *dès le mois précédent, j'avais publié un manifeste* dans lequel je dévoilais les causes secrètes de cette apparence de conciliation, qui avait étonné une partie de l'Europe. Vous savez sans doute maintenant, que déjà plusieurs victoires remportées sur les rebelles, leur ont fait quitter le pays conquis pour Votre Majesté. Je puis donc sans aucune difficulté faire connaître et publier la déclaration que vous adressez à vos sujets. Je la ferai près de vos armées, et ne négligerai aucun autre moyen de la propager.

Je puis vous instruire, Sire, que S. M. Britannique a fait débarquer sur la côte de Saint-Jean-de-Mont, sur la côte de Saint-Gilles, le 10 de ce mois, 40 milliers de poudre, 12 fusils, 3000 sabres, 250 habits complets, 2 pièces de campagne de 4, et quelques autres équipements de guerre. J'ai projeté ce débarquement; et malgré les tentatives des rebelles, qui se sont présentés deux fois pour s'y opposer et qui ont été heureusement repoussés, j'ai conduit le convoi à bon port, au sortir de l'escadre anglaise, qui, témoin oculaire de ces deux actions, fut tellement satisfaite de l'ordre, du courage et de la bonne volonté des troupes que je commande, que les chefs m'ont promis sous peu de jours un nouveau débarquement, tant de munitions de guerre que de forces militaires.

Je ne pourrais, Sire, sans les affaiblir, exposer les sentiments qui animent mes braves compagnons d'armes : amour, respect, fidélité, dévouement à votre personne, sont ceux qui remplissent tous les cœurs, tous brûlant du désir le plus ardent de terrasser les rebelles, de voir Sa Majesté assise sur le trône de vos augustes pères, et de déposer à vos pieds les armes que nous emploirons jusqu'au dernier soupir contre ceux qui s'opposeroient au bonheur dont V. M. veut faire jouir ses fidèles sujets.

J'ai l'honneur d'être, Sire, votre très-humble et très-soumis sujet.

Au quartier général de Belleville, 15 août 1795.

Digitized by Google

Tout le volume Addit. 7980 est consacré aux lettres et mémoires, etc., du comte de Puisaye relatifs à l'expédition de Quiberon, et à la justification de cet événement et de ses désastres.

Les lettres autographes du comte d'Artois pendant l'expédition de Quiberon sont renfermées dans le volume 7972, à partir du folio 71 jusqu'au folio 75.

A bord du Jason, rade de Quiberon, le 15 septembre 1795 (1).

Adressée à MM. les membres du Conseil général de l'armée catholique et royale de Bretagne. Signature autographe.

De la rade de Quiberon (aussi du 15 septembre) (2).

De la rade de Hedic (22 septembre 1795) (3).

De l'Ile-Dieu (2 novembre 1795) (4), etc.

Dom François CHAMARD,
Bénédictin.

---

(1) Fol. 71.
(2) Fol. 72.
(3) Fol. 73.
(4) Fol. 75.

Digitized by Google

NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE

M. L'ABBÉ LÉON BELLANGER

Docteur ès-lettres,
Professeur d'histoire à l'Université catholique d'Angers.

LUE APRÈS SON SERVICE FUNÈBRE AU PALAIS DE L'UNIVERSITÉ

LE 15 MARS 1879.

MESSEIGNEURS (1), MESSIEURS,

Réunis dans la chambre de notre cher collègue avant sa sépulture, vous avez remarqué que tout était encore disposé dans un ordre admirable par un homme qui, semblait-il, n'avait quitté l'étude que pour quelques instants. La mort qui s'étend peu à peu jusque sur les choses, pour effacer les marques sensibles de l'homme sur la terre, n'avait rien changé à l'aspect extérieur de ce qui avait appartenu à M. l'abbé Bellanger : des livres ouverts et ordonnés pour le travail, des feuilles récemment enrichies des notes de l'écrivain, partout les traces du professeur qui a poursuivi son labeur jusqu'à l'heure même où Dieu l'a appelé à lui. C'est dans cette chambre modeste, ornée seulement de livres, que se sont écoulés les jours les meilleurs et les plus féconds de notre ami, dans le recueillement austère de l'étude, dans les saintes douceurs de la prière et dans les nobles élans d'affection pour tout ce qui touchait à la gloire de l'Eglise ou à l'honneur de notre Université.

Platon reconnaissait que les âmes modestes sont souvent plus dignes de l'histoire que les grands personnages; lorsque ces âmes sont ornées des vertus divines du christianisme elles méritent encore davantage notre étude et notre admiration. Il est donc

(1) Monseigneur Sauvé et Monseigneur Maricourt.

Digitized by Google

juste que la vie de M. l'abbé Bellanger ait une place dans l'histoire de notre Université. Car, si les anciens Romains mettaient les statues de leurs parents autour de leur maison pour l'enseignement de la famille, il est bon pour nous de conserver l'image gracieuse de celui qui a été choisi par Dieu comme nos prémices.

M. Léon Bellanger est né à Angers en 1847. Très-vite les aimables qualités de son cœur développées par les soins pieux d'un père et d'une mère chrétiens et les brillantes facultés de son intelligence le firent remarquer et aimer des frères de la doctrine chrétienne, qui furent ses premiers instituteurs. Pour donner carrière à ses talents et surtout à ses merveilleuses aptitudes au dessin on rêva pour lui l'Ecole des Arts. Mais la Providence avait d'autres vues. Admirable dans ses voies pour conduire par la charité des grandes âmes la vocation de ses prêtres nés au sein des familles du peuple chrétien, elle sema sur le chemin de l'écolier les protecteurs les plus dévoués et les plus affectueux. De dix à treize ans élève de la *Maîtrise* de Saint-Maurice il avait par les charmes de son esprit ouvert et jusque par les accents de sa voix angélique gagné l'affection des chanoines et des prêtres de la paroisse. Plus tard il aimait à rappeler les gais souvenirs de ce beau temps, où libre de soucis, il s'en allait en chantant par les rues les hymnes sacrées, préparées pour le lutrin. Dieu qui dispose avec suavité les hommes à atteindre leur fin, met au cœur des enfants qu'il s'est choisis pour son sacerdoce ces doux attraits des cérémonies et de la pompe des églises.

Souvent l'âme de l'écolier avait soupiré après les saintes fonctions du sacerdoce. Mais comment obtenir le bonheur d'apprendre le latin? — L'enfance a de nobles hardiesses, parce que dans le bien elle ne connaît ni les timidités de la fausse honte, ni la réserve calculée de l'amour-propre. Probablement instruit d'avance par quelque misère soulagée ou par quelque affliction consolée, l'écolier se rend seul au secrétariat de l'Evêché pour exposer ses désirs et les faire goûter de quelque protecteur puissant. Un prêtre dont la douceur attirait tout d'abord et dont les vertus et la haute distinction captivaient ceux qui faisaient

Digitized by Google

appel à son ministère, M. Grolleau, depuis évêque d'Evreux, accueillit avec bienveillance l'enfant de chœur et écouta sa requête. Il le confia aux soins dévoués de M. Ménard, directeur de la maîtrise. Ce prêtre qui demeura toujours pour lui un protecteur et un ami, lui apprit les premiers éléments du latin et après quelques mois le conduisit en sixième au petit séminaire Mongazon. L'enfant pleura de joie. Le collége lui paraissait être le vestibule du temple, objet de ses rêves et de ses plus ardents désirs. Aussi il aima le collége, comme on sait aimer à quinze ans, quand on se voit entouré des saintes tendresses de maîtres dévoués, des douces attentions de l'amitié, quand on sent son intelligence s'ouvrir aux beautés du monde intellectuel et son âme entière s'épanouir comme une fleur au printemps. Dans un cours riche en belles intelligences il se fit constamment remarquer aux premiers rangs, malgré les fréquents assauts de la maladie, qui dès la cinquième attaqua sa faible organisation.

Forcé d'interrompre ses classes, il fut placé chez un notaire : sa plume était si rapide et si élégante, sa main si souple, toujours son humeur si gaie et son esprit si vif qu'il ne tarda pas à se faire des amis et des protecteurs parmi les clercs de l'étude. Mais si l'oiseau qui est fait pour la liberté des champs souffre et languit dans la captivité, l'âme du collégien, toute pleine des désirs du sacerdoce, ne put se faire à ses nouvelles occupations et renoncer à ses premiers désirs. Après quelques mois d'exil il rentra à Mongazon, qu'il aima d'autant plus qu'il avait plus souffert de l'éloignement. Ce fut pour lui pendant cinq ans et sa maison paternelle et le sanctuaire de sa piété. Quels nobles efforts dans l'émulation ! Quel charmant enthousiasme dans le succès ! Quel épanouissement de son âme toute entière ! Il entrait plus profondément qu'aucun de ses camarades dans les sentiments communs de la famille et il les chantait avec cet entrain poétique dont on garde encore le souvenir.

O Seigneur ! dont la main paternelle et puissante
Met un arbre géant près de l'humble arbrisseau ;
Qui donnes à l'agneau sa parure innocente,
Et conserves au lys l'onde du pur ruisseau ;

Digitized by Google

Dieu qui dans les forêts mets l'ombrage et la mousse,
Afin qu'au ravisseur l'oiseau cache son nid ;
Qui parles aux petits de ta voix la plus douce,
Et dont l'humble est toujours béni ;
O Dieu qui pour notre faiblesse,
As fait cette sainte maison ;
Qui gardes à notre tendresse,
Un bon père, ton meilleur don,
Laisse toujours à la jeunesse,
Un abri comme Mongazon.

Il portait dans l'amitié une facilité admirable à revêtir les sentiments de ses amis. Il jouissait de leurs succès et souffrait autant qu'eux de leurs échecs. Plus tard quand ses amis seront élèves de Saint-Aubin ou professeurs dans les différents colléges du diocèse, ils devront, pour satisfaire son cœur, faire diligence et lui annoncer promptement leurs succès et leurs échecs ou ceux mêmes de leurs élèves. Alors quelle joie ! ou quelle tristesse ! Vous l'auriez cru lui-même ou le vainqueur ou la victime du sort. Cette habitude du cœur de partager les sentiments des autres dans le chagrin ou dans la joie est peut-être la marque la plus sûre des belles âmes, parce qu'elle rend sensible au dehors la sainte fraternité des chrétiens, nés à la même vie, nourris du même Dieu et soutenus par le même esprit pour l'accomplissement de l'œuvre de Jésus-Christ.

L'âme de M. Bellanger, sensible comme les cordes d'une lyre, chantait toutes les joies pures du collégien. Tantôt c'étaient les suaves émotions d'une première communion :

En cette fête où pleurèrent nos mères,
Où d'autres mères ont pleuré,
Mère entends, pour nos plus jeunes frères,
Ce que nos cœurs ont désiré.
De ce beau jour vous qui goûtez les charmes
Aimez à vous les rappeler
Et que vos yeux n'aient jamais d'autres larmes
Que les doux pleurs qu'il fit couler.

Digitized by Google

Tantôt c'était la visite de l'évêque à son petit séminaire :

Je sais bois plus gai que charmille
Et plus doux nid que nid d'oiseau
Ce nid charmant c'est la famille
Où tout est riant où tout est beau.
Oiseaux des bois chantez celui que sur la terre
Toute voix célèbre et bénit.
Oiseaux d'Urbain chantez votre bon père
Vous chanterez si bien quand vous serez au nid.

Une autre fois c'était la bénédiction de l'abbé de Belle-Fontaine, qui venait recevoir la crosse et la mitre au milieu de ses jeunes frères de Mongazon. Tantôt il célébrait l'allégresse plus tapageuse de la fête des rois. Notre écolier alors se transformait en trouvère du moyen âge et chantait en langue du XIIIe siècle la complainte de Roland, comte d'Angers.

Ne verrai plus devant mon cor d'ivoire,
Villes s'ouvrir, ne portes de castels ;
Plus n'ouirai, peuple devant ma gloire
S'esbahissant, ne lais de menestrels ;
Ne pourrai plus mener à la victoire
Preux paladins, mesprisant les dangers ;
Plus ne verrai gentes rives de Loire,
Ne tours de mon castel d'Angiers.

Tantôt il montait sa lyre au ton de l'épopée pour célébrer les jeux de ses camarades. On se souvient encore à Mongazon du long poème épique dans lequel notre rhétoricien chanta en vers fort applaudis les évolutions savantes d'un tournoi aux *échasses* et la bravoure des combattants, encouragés par une brillante assistance d'officiers et de parents.

Quelquefois sa muse devenait moraliste ; elle prêchait la charité, réclamait l'aumône pour le pauvre ou donnait des leçons d'amitié. Avant de quitter le collége il célébrait les devoirs de la fidélité et de l'honneur, en laissant exhaler de son âme ses sentiments de tendresse filiale et pour l'Eglise et pour l'abri de sa jeunesse.

Digitized by Google

Dieu le veut ! c'est notre devise ;
Point de taches à ce blason !
Dieu le veut ! amour à l'Eglise !
Honte, honte à la trahison !
En nous voyant lutter qu'on dise !
Ce sont les fils de Mongazon !

Quand une âme est ainsi ouverte à tous les généreux sentiments, à toutes les saintes passions de la vertu et de l'honneur, elle a de grandes affinités avec la vie du prêtre telle que l'a conçue et voulue Notre Seigneur. A son regard se découvrent les beautés plus qu'humaines de ce ministère dont la fin est l'extension du royaume de Dieu sur la terre et elle entend les douces harmonies d'un monde divin.

M. Bellanger en entrant au séminaire, revêtit la robe du prêtre plutôt avec la joie d'une âme qui se prépare à des fêtes célestes, qu'avec la tristesse d'un cœur qui dit adieu au monde en le regrettant. Ce noviciat du sacerdoce se résuma pour lui en quelques mois, tant sa santé était délicate. Mais aux âmes droites et simples la beauté de la vertu, les charmes de la vie donnée à Dieu se font sentir dès le premier jour. Aussi M. l'abbé Bellanger aima d'une affection pieuse le séminaire, son esprit de régularité, le dévouement austère et aimable tout à la fois des prêtres qui dirigent nos premiers pas dans le sanctuaire. Les ordinations étaient pour lui de grandes fêtes. Sa dévotion pleine de suave abandon s'exhalait en cantiques à la Sainte Vierge, à qui il avait confié sa vie cléricale. Mais ce fut surtout à sa prêtrise que son cœur se dilata et que sa prière se changeant en hymne devint l'expression commune des sentiments qu'éprouvaient ses confrères devant les grandeurs divines du sacerdoce chrétien :

Sur ces chrétiens courbés ma main n'a qu'à s'étendre.
Soudain obéissant votre esprit va descendre
Et pour les consoler et pour les soutenir.

. . . . . .

Moi dont l'âme fléchit comme un roseau trop frêle
Je serai le soutien de quiconque chancelle !

Digitized by Google

Moi ! guide du pécheur ainsi que du parfait !
Et comme si j'étais un ange à la main pure,
Je dois laver la tache et panser la blessure !
Seigneur, Seigneur, qu'avez-vous fait !

En chantant ainsi les grandeurs du sacerdoce, il n'exprimait qu'un côté de son âme, ses attraits pour les beautés divines du christianisme et les charmantes douceurs de sa piété. Mais les âmes douces ne sont pas les moins fortes ; habituées à tourner contre elles-mêmes leurs efforts, elles dérobent aux yeux du monde les véritables effets de la vertu, qui ne consiste pas tant à s'agiter et à dépenser ses forces en œuvres d'éclat, qu'à tourner toujours sa volonté vers le bien quelque modeste qu'il soit. M. l'abbé Bellanger était de ces âmes douces. Mais si au milieu de sa vie calme s'offrait l'occasion d'une activité plus grande, d'une noble action pour le prochain, il se lançait dans un dévouement sans calcul avec cette humeur gaie et cet entrain que ses amis lui ont toujours connus. Pendant les nombreuses et trop longues vacances que lui faisait la maladie, le jeune séminariste s'établit infirmier près des soldats malades qu'avait recueillis Saint-Martin-la-Forêt. Consoler les uns, veiller les autres, égayer celui-ci par ses chants, faire réciter une prière à celui-là, à tous servir de secrétaire pour les lettres de la famille : telle était l'occupation de notre infirmier. Aussi quelle affectueuse reconnaissance dans les lettres que lui écrivaient ses malades de retour dans leur pays ! — Le jeune séminariste était bien fait pour comprendre le dévouement du soldat ; car malgré les faiblesses de son corps débile, qui trahissait souvent son courage, il ressentait vivement tous les sentiments du patriotisme humilié et indigné de l'invasion. Son cœur français sonnait la revanche.

C'était hier... partout des bandes éperdues
Dans les mornes cités erraient à pleines rues,
Ils fuyaient demi-morts de froid, de peur, de faim.
Tous les cœurs sanglotaient de douleur et de rage
Et tous se renvoyaient ce sinistre présage :
Hier ils étaient là ; nous les aurons demain.

Digitized by Google

O France sur les bancs l'écolier se rappelle
Que Dieu qui t'a créée et si noble et si belle,
T'a faite pour régner et non pas pour servir !
Non, il n'oubliera pas qu'au retour de la guerre
Les braves ont pleuré de rage. France espère !
Les enfants des vaincus savent se souvenir.

La France et l'Eglise, Dieu et la Patrie, M. l'abbé Bellanger embrassait ces saintes causes dans ses affections plus grandes que ses forces. — A la fleur de l'âge se voir condamné au repos quand on sent au dedans de soi-même tant de grands élans, tant de nobles aspirations ! Quel sacrifice ! La santé de M. Bellanger se refuse au ministère ecclésiastique, que fera-t-il ? Les nobles passions rendent ingénieux et la Providence a des voies cachées pour venir en aide à ceux qui cherchent les moyens de se dévouer. Notre grand évêque, qui préparait déjà la résurrection de notre Université, fondait près du toit hospitalier de Mongazon l'école Saint-Aubin, qui devait être la première pierre de ce grand édifice. M. Bellanger entra tout d'abord dans la pensée de Monseigneur ; il vit s'ouvrir devant lui tout un horizon inattendu. Ce fut alors (permettez-moi ce souvenir) que je rencontrai pour la première fois ce jeune prêtre au gracieux sourire, à l'œil toujours si limpide. Son front large et ouvert exprimait une douce sérénité, qui se communiquait à toute sa personne. Il n'était pas jusqu'à sa démarche, toujours lente et un peu abandonnée, qui ne reflétât quelque chose de son âme : l'allure originale et sans contrainte d'une pensée qui courait doucement sur les mille objets riants que lui fournissait son imagination. Il était avec ses beaux rêves de vingt-quatre ans, quand il n'était pas occupé par les devoirs de l'amitié. Je l'entends encore dans cette première entrevue : « Dieu m'a refusé les forces du soldat militant, eh bien ! » si l'on veut, j'ornerai la robe de notre sainte mère l'Eglise ! » C'était du reste une de ses pensées favorites : « Les prêtres du » ministère, disait-il une autre fois, bâtissent les murs de l'église, » nous, nous en ferons les sculptures et les belles peintures. »

Entré le premier à l'école Saint-Aubin, M. Bellanger mit la joie

Digitized by Google

et la vie dans cette petite communauté de jeunes abbés qui, sous la haute protection de leur évêque, travaillaient de loin, sans le savoir, à la résurrection de notre chère Université. Nous étions dans l'ère pénible des fondations et cependant nous étions heureux. Aussi nous n'oublierons pas de longtemps les travaux, les premières luttes et jusqu'aux poétiques rigueurs de cette première année de notre école. M. Bellanger, qui s'attacha vite à la vie d'étude de Saint-Aubin, devait suivre les diverses phases de notre fortune et partager nos nombreuses étapes jusqu'au Bout-du-Monde, où la générosité, amie des Lettres, fixa sur le roc nos destinées errantes. A chacune de ses étapes M. Bellanger se créait de nouvelles amitiés qui s'ajoutant aux anciennes agrandissaient le cercle de sa réputation naissante. Reçu licencié en Sorbonne avec distinction, il nous revint avec le témoignage flatteur de l'un de ses juges, M. Patin, qui avait goûté son talent et l'avait publiquement félicité. Ce succès lui inspira encore une nouvelle ardeur. Il entreprit les travaux du doctorat. Compulser les manuscrits, transcrire les textes, suivre d'un œil vigilant tout ce qui se publiait sur son sujet, rêver à la *rime* et à ceux qui en ont exalté les beautés ou attaqué les rigueurs — ce fut pendant deux ans l'occupation de ses loisirs.

Son activité était si grande qu'aux travaux du doctorat il joignait les fonctions du professeur. Ce fut à la petite enfance qu'il consacra ses premiers soins : professeur de français à l'Externat Saint-Maurille, il montra toutes les richesses de son cœur et tous les attraits de sa nature pour les charmantes naïvetés des enfants. Tout lui plaisait en cet âge et les joies sans mesure pour une caresse, et les profondes tristesses pour le blâme le plus léger, et les peurs salutaires de la punition. Il composait lui-même ses dictées de quelque conte fantastique ou de quelque fabliau du moyen âge dont la morale se tournait en leçon pour son auditoire.

De Saint-Maurille M. Bellanger nous suivit à l'institution Saint-Joseph, où il donna aux élèves en licence les conseils éclairés de son expérience et ces aimables encouragements que de près ou de loin il continua de leur prodiguer jusqu'à ses derniers

Digitized by Google

jours. Du reste, il ne s'éloigna de nous que pendant deux ans, parce qu'on fit appel à son dévouement pour les débuts d'une grande œuvre, du collége Saint-Louis de Saumur. Nommé préfet des études et professeur, il se dépensa avec une ardeur qui faisait l'admiration de ses confrères et gagnait le cœur de ses élèves. Classes de latin, classes de mathématiques, leçons de dessin : rien ne manqua à son zèle. Il semblait se délasser en variant ses travaux et en mettant en œuvre les merveilleux talents dont Dieu l'avait doué.

Les fonctions du professeur, quelque nombreuses et quelque absorbantes qu'elles fussent, ne l'avaient pas détourné de son but ; il poursuivait son doctorat. On vit rarement thèses préparées et plus vite et au milieu d'occupations plus nombreuses. Aussi quelle joie quand il obtint le diplôme tant désiré ! Il était beau dans son triomphe, qui empruntait aux sentiments surnaturels qui l'avaient préparé un attrait tout spécial.

En effet, ses thèses admirées de ses juges et appréciées des connaisseurs n'étaient pour lui qu'un moyen de rendre à la cause de Dieu et des âmes des services plus grands. Notre Université fleurissait depuis deux ans. Monseigneur attacha le jeune docteur à la Faculté des Lettres et le nomma à la chaire d'Histoire.

C'est le propre des grandes œuvres, surtout de celles qui viennent de Dieu, de grandir leurs ouvriers, de les faire participer dans une certaine mesure à leur gloire et à leur immortalité. Si le prêtre reçoit quelque chose de la dignité divine de l'Eglise dont il est le ministre, le professeur de l'Université Catholique revêt aussi quelque chose de la noblesse et de la grandeur de l'œuvre à laquelle il s'est dévoué. Il participe à la vie du corps dont il est membre, et à la puissance féconde de l'Eglise dont il accomplit les desseins et réalise les divines espérances. — Aussi ce n'est pas sans une légitime fierté que M. l'abbé Bellanger se vit professeur de notre Université.

Malgré son goût pour la littérature il ne se trouva pas dépaysé dans l'histoire : il avait même par la sûreté de son coup d'œil, par son heureuse mémoire et son admirable patience, des aptitudes spéciales pour les recherches historiques. Puis l'his-

Digitized by Google

toire du moyen âge, dont il avait pour ainsi dire fait sa province, lui présentait le tableau favori de son imagination : il aimait cet âge où tous les sentiments semblent avoir gardé leur fraîcheur naïve, où les hommes ont avec la foi les élans sans calcul et les charmantes audaces de l'enfance. Avec quelle joie et quel pieux enthousiasme il parlait des étudiants de cet âge de foi, de leurs mœurs, de l'organisation de leurs universités, des pèlerinages et de leurs saintes assemblées, du rang des pauvres et des petits dans cette société dont le christianisme était la base. — On le suivait avec une joyeuse curiosité dans ses excursions à travers ce monde du passé dont la poésie l'enchantait. — A un attrait naturel se joignaient des motifs puisés dans sa foi pour le pousser et le maintenir dans ses patientes recherches. Il sentait qu'au milieu des attaques d'une fausse science qui se dit historique, l'Eglise devait être défendue dans ses institutions par l'étude approfondie des grandes œuvres qu'elle a suscitées ou entretenues au moyen âge. Comme Ozanam, il avait souci de montrer les divines beautés de l'Eglise sa mère répandues sur les hommes et sur les choses d'un autre âge, qui avaient vécu de sa vie, qui avaient grandi sous sa protection. Il portait dans ses travaux le saint enthousiasme de sa piété, qui s'alimentait dans ses études elles-mêmes. Facilement il se joignait en esprit et en imagination au pèlerinage qu'il étudiait et il faisait ses stations aux sanctuaires célèbres en compagnie des pèlerins du treizième siècle. C'était même une de ses dévotions aimées pendant les derniers mois de sa maladie. S'il nous avait été donné d'ouvrir son âme, nous y aurions vu vivant et agissant le monde pieux du moyen âge ; nous y aurions entendu des cantiques — tout chantait en l'âme de notre ami — nous y aurions surtout entendu les saintes prières du peuple chrétien, agenouillé à quelque sanctuaire.

M. l'abbé Bellanger eut toujours l'amour le plus tendre pour le peuple et pour l'expression naïve de ses sentiments. Il entrait dans ses joies pleines d'abandon, dans la poésie de ses idées et de son langage imagé, dans la simplicité charmante de ses mœurs quand elles n'ont point été viciées par quelque souffle empesté de doctrine mauvaise.

Digitized by Google

Une de ses poésies les plus charmantes chantait le faubourg où il était né.

Je parle du vieux temps, du temps de ma jeunesse;
Quand, au faubourg, la foi tenait lieu de noblesse;
Quand le roi du foyer, Dieu, n'était pas banni;
Quand nul, petit ni grand, n'oubliait sa prière;
Et que l'on s'endormait embrassé par sa mère,
A l'ombre du rameau bénit.

MESSIEURS LES ETUDIANTS,

Qui aurait su peindre dans la variété admirable de ses traits et dans la belle harmonie de ses qualités naturelles et chrétiennes l'âme de notre ami, vous aurait offert un modèle attachant des vertus du jeune homme, de celles qui en le rendant agréable aux yeux de Dieu entourent son nom de l'estime des hommes et des douceurs de l'amitié. — Bossuet a dit que la bonté était la qualité qui nous rapprochait le plus de Dieu. M. Bellanger avait les délicatesses de cette vertu : dès son collége il avait pris dans une retraite la résolution de ne jamais parler mal de son prochain. Il semble avoir été fidèle à son beau dessein : il paraissait mal à l'aise quand la charité était blessée. Lui qui avait de généreuses indignations contre le vice, il ne se laissait jamais aller au murmure contre les personnes. S'il s'était réjoui de ses succès beaucoup plus à cause de l'honneur qui en rejaillissait sur l'Eglise et sur l'Université que pour la gloire personnelle qu'il en recueillait, il eût souffert de faire rejaillir sur ces grandes causes quelque chose du mépris ou de l'aversion qui s'attachent aux médisants ou aux égoïstes.

Jusque dans ses amitiés les plus intimes il portait cette sainte préoccupation du bien et ce désir d'attacher les âmes à Dieu et à l'Eglise : il avait souci de faire aimer le prêtre pour conduire ses amis à Dieu. Quand l'amitié se puise à cette source, je ne sais rien de plus fort pour conduire au bien et retenir dans la vertu.

Digitized by Google

M. Bellanger avait tout enfant goûté et apprécié la force et les charmes de la bonté :

Ma mère !... est-il une âme aussi belle, aussi bonne,
Qui puisse tant aimer et sache moins haïr !
Elle aime tout le monde et ne blesse personne ;
Volontiers elle souffre et ne fait point souffrir.

Quand le cœur, à l'exemple de Notre Seigneur, s'en va tout d'abord vers les autres, les amis se rencontrent vite. M. Bellanger comptait des amis partout où il était passé, parce que son premier mouvement le portait à se dévouer. En mourant s'il avait eu un regret, c'eût été, disait-il, de ne pouvoir plus aider ses élèves à gagner leurs diplômes.

Mais M. Bellanger n'eut pas de regrets. Soumis avec abandon à la volonté de Dieu, il accueillit la mort avec un sourire, parce que son intelligence, qui n'avait rien perdu de sa lucidité, voyait se lever derrière les ombres de la vie la belle lumière de l'éternité. La bénédiction que lui apporta Monseigneur à la veille de son voyage pour Rome, lui fut tout spécialement chère ; il était heureux d'être béni aux portes de la mort par l'Evêque qui avait créé toutes les grandes œuvres auxquelles il avait dévoué sa vie.

Consolant sa famille, souriant à ses amis, envoyant à ceux qui l'avaient élevé ou protégé l'expression de sa reconnaissance, il s'est endormi doucement dans le Seigneur en récitant une prière et en laissant à ceux qui l'assistaient la douce impression de l'une de ses poésies : *les Anges envolés :*

Moi qui les ai pleurés ! Quand j'aurai sur la terre,
Chancelé bien des fois, en cette route austère,
Et bien des fois gémi de douleur et d'effroi ;
Quand sonnera pour moi l'heure où tu nous rappelles,
O mon maître, ô mon juge, aurai-je encore mes ailes,
Mes deux ailes d'enfant pour m'envoler vers toi !

Ecole Saint-Aubin, 15 mars 1879.

H. PASQUIER,
Chanoine honoraire, docteur ès-lettres,
Professeur de littérature grecque à l'Université Catholique d'Angers.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 528-79.

Digitized by Google

Alfred Jubien. — L'Abbesse Marie de Bretagne et la réforme de l'ordre de Fontevrault, d'après des documents inédits, avec une vue du Monastère en 1699 et le fac-simile des signatures des Abbesses citées dans ce volume. — 1 vol. in-18. Angers, E. Barassé. — Prix . . . . . **2 fr. 50**

André Joubert. — Les invasions anglaises en Anjou, 1 vol. in-12. Angers, E. Barassé. — Prix. . . . . **2 fr. 50**

De Lens. — Les correspondants de François Bernier pendant son voyage dans l'Inde. — Lettres inédites de Chapelain. 1 vol. in-8 de 48 pages. **1 fr.**

J.-R. Denais. — Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort-en-Vallée. 1 volume in-12. — Prix. . . . . **1 fr. 50**

— Monographie de Notre-Dame de Beaufort. 1 vol. in-12. **4 fr.**

Edmond Stofflet. — Stofflet et la Vendée, ouvrage enrichi d'une grande carte spéciale. 1 vol. in-18. — Prix. . . . . **4 fr.**

R. Cubain. — Les lois civiles de Rome (des personnes, du mien et du tien, des hérédités). 1 gros vol. in-18 jésus. Prix. . . . . **7 fr.**

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

Seul dépositaire des ouvrages de M. Guillory aîné.

Le congrès de Vignerons français, 1 vol. in-8 . . . . 4 »

Les vins blancs d'Anjou et de Maine-et-Loire, 1 volume in-18 raisin. 1 50

Les vignes rouges et les vins rouges en Maine-et-Loire. 1 vol. in-8 avec 5 planches.. . . . . 2 50

Le marquis de Turbilly, agronome angevin du XVIIIe siècle. 2e édition, revue et augmentée. avec des appréciations historiques et critiques, par MM. E. Chevreul et P. Clément, de l'Institut. 1 vol. in-12. . . 2 »

Le Calendrier du Vigneron, 1 vol. in-12 avec gravures intercalées dans le texte et plans d'une cuverie. 1 50

Essai historique sur le canal de Monsieur, en Anjou. Brochure in-8. . . . . 1 »

Sur la Viticulture du département de Maine-et-Loire, d'après le docteur Jules Guyot. Brochure in-8.. . . . . » 50

Les vins alimentaires considérés au point de vue hygiénique : Guide du consommateur. 1 vol. in-18. . . . . 2 »

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

Seul dépositaire des ouvrages de M. Millet de la Turtaudière.

Indicateur de Maine-et-Loire, 3 vol. grand in-8. . . . . 18 »

Faune de Maine-et-Loire, avec figures . . . . . 10 »

Faune des Invertébrés de Maine-et-Loire, 2 vol. in-8. . 10 »

Paléontologie de Maine-et-Loire, papier ordinaire, couverture jaunâtre. . . . . 3 »

Paléontologie de Maine-et-Loire, papier fort. 3 50

Paléontographie des Mollusques des terrains tertiaires, in-8. . . . . 2 »

Mollusques de Maine-et-Loire, grand in-8. . . . . 2 »

Polyphagie des volières, grand in-8 . . . . . 2 »

Etat actuel de l'agriculture dans le département de Maine-et-Loire, in-8 . . . . . 3 50

Supplément à la Faune de Maine-et-Loire. . . . . » 50

Digitized by Google

EN VENTE A LA MÊME LIB

NOËLS ANGEV

AIRS ANCIENS

AVEC ACCOMPAGNEMENT ET ANNOTATIONS DANS LE

PAR

M. l'Abbé Eug. GRIMAULT

DESSINS DE M. GUSTAVE FILOLEAU

Un volume in-4°.

PRIX : Sur papier teinté. . . . . **12 fr.**
Sur papier de Hollande. . . **15 fr.**

Vient de paraître.

ARMORIAL GÉNÉRAL

DE

L'ANJO

PAR

M. Joseph DENAIS

OFFICIER D'ACADÉMIE

Membre de plusieurs Sociétés savante

L'ouvrage formera **2 volumes grand in-8°** et sera publié e **cicules de 80 pages** chacun, avec de nombreuses **planches** de **3** francs le fascicule.

Il sera tiré un petit nombre d'exemplaires sur papier de Ho

Digitized by Google

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

12 francs par an.

ONZIÈME ANNÉE.

TOME SECOND.

Quatrième livraison. — Avril 1879.

SOMMAIRE :

L'hymne *Gloria, laus*. Réplique à M. Port. — Dom Chamard.
L'hymne *Gloria, laus*. Un dernier mot. — C. Port.
Annales Ecclésiastiques : François de Rohan, évêque d'Angers et archevêque de Lyon (1499-1552). — L'abbé T. Pletteau.
L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'islamisme *(1re partie)*. Les pèlerinages en Terre-Sainte et les croisades *(suite)*. — Eusèbe Pavie.
L'Évêque d'Orléans, par M. le comte de Falloux — G. L.

ANGERS
GERMAIN & G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES.
Rue Saint-Laud.

1879

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN & G. GRASSIN, RUE SAINT-LAUD, ANGERS

GÉOGRAPHIE

DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

Par L.-F. LABESSIÈRE

SIXIÈME ÉDITION

CONTENANT : Divisions administratives anciennes et nouvelles. — Statistique. — Usines. — Fabriques. — Beaux-Arts. — Géographie générale des cinq parties du monde — Précis historique de l'Anjou. — Dictionnaire alphabétique de toutes les communes du département, avec Notice historique. — *Carte de Maine et Loire.*

AUGMENTÉE

De 30 cartes de cantons et communes.

1 beau volume in-18, cartonné. Prix. . . . . **1 fr. 25**
— Broché. Edition de luxe. . . . . **1 fr. 75**

Histoire de l'Université d'Angers, par Pierre RANGEARD, avec notes et table, par M. A. LEMARCHAND, bibliothécaire de la ville d'Angers. **15**
(Il ne reste qu'un très-petit nombre d'exemplaires de cet ouvrage.)

Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, gravée (1873), coloriée. . . . . **4 »**

Plan d'Angers, par M. AÏVAS, colorié. **3 50**

Dictionnaire des usages Ruraux et Urbains pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers (départements de Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe), par MM. A Robert et E. Gasté, avocats, 1 vol. grand in-18. — Prix. **3 50**

Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. **2 50**

Carte géologique de Maine et Loire. . . . . **6 »**

Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIÈRE.
Prix : Edition en noir. . . . . **3 »**
Avec armoiries coloriées. . . . . **5 »**
Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . . **10 »**

Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE, collée sur toile vernie, gorge et rouleau . . . . . **17 »**

Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable, par Péan de la Tuillerie, prêtre de Châteaugontier ; nouvelle édition avec plan, augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie ; par M. Célestin Port, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire. — Prix. . . . . **6 fr.**

Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6e édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12 **2 50**

E. Poitou.—La liberté civile et le droit administratif en France. Prix. **3 fr.**
— Philosophes français contemporains. 1 vol. in-12. . . **3 fr.**
— Portraits littéraires. 1 vol. in-12. . . . . **3 fr.**
— Du roman et du théâtre. . . . . **3 fr.**

Digitized by Google

L'HYMNE GLORIA, LAUS

RÉPLIQUE A M. PORT

Je l'avouerai volontiers ; l'aimable courtoisie de M. Port m'a un instant désarmé ; mais réfléchissant que la vérité a des droits que nous avons le devoir de sauvegarder, je reprends les armes, mais avec la résolution de vaincre, s'il est possible, mon habile antagoniste sur le double terrain de la politesse et de la critique.

I.

Je commence par lui demander de laisser de côté le poème où Théodulfe décrit les bords charmants de la Sarthe et de l'Huysne. J'ai eu tort de le mettre en avant ; mais M. Port a eu tort de s'en servir à son tour, car il n'y est nullement question du *lieu* où l'évêque d'Orléans fut envoyé en exil.

Cette preuve particulière étant écartée, je reviens à la double question fondamentale : Théodulfe a-t-il été enfermé à Angers, et y a-t-il composé en son entier l'hymne *Gloria, laus ?*

M. Port affirme, avec une assurance nouvelle et plus explicite, que très-probablement ce ne fut pas à Angers que fut incarcéré l'évêque d'Orléans.

Je maintiens à cet égard ma première appréciation. Je trouve cette opinion par trop improbable. Les chroniques contemporaines ne mentionnent pas, il est vrai, le lieu où fut enfermé Théodulfe ; mais nous avons deux écrivains du XIe siècle reproduisant certainement des documents plus anciens, qui l'affirment expressément. S'ils étaient Angevins on pourrait peut-être révoquer en doute leur autorité ; mais on ne voit pas quel motif

Digitized by Google

intéressé pouvait avoir un Chartrain ou un moine de Fleury pour placer à Angers plutôt qu'à Chartres le fait dont il s'agit (1). On objecte qu'ils se sont trompés en prétendant que Théodulfe fut rappelé de son exil à l'occasion de la composition de cette hymne.

Mais un écrivain, même fort judicieux, peut être induit en erreur sur une ou deux circonstances d'un fait, et mériter néanmoins, pour le fait en lui-même, une entière créance. C'est ainsi que l'ont apprécié Dom Mabillon, Dom Rivet et les auteurs du *Gallia Christiana*, et en traitant de *fabuleux* le récit du chroniqueur, ces savants n'ont certainement en vue que la circonstance relative à la présence de l'empereur ou au motif du retour de Théodulfe. Il est constant, en effet, qu'il faut abandonner l'une ou l'autre circonstance, et si j'ai pensé jadis autrement, cela confirme ce que j'avance au sujet des erreurs involontaires. Mais aujourd'hui, comme alors, je reste en compagnie des célèbres bénédictins que je viens de nommer, en maintenant l'authenticité de la substance du fait.

II.

Il faut en dire autant à l'égard de l'authenticité de l'hymne entière *Gloria, laus*. A moins qu'on ne fournisse autre chose que des preuves purement négatives, la critique sage et modérée doit s'abstenir de porter contre l'illustre Père Sirmond une accusation contre laquelle protestent son érudition incomparable et sa scrupuleuse honorabilité. Combien d'ouvrages anciens ne nous sont parvenus que par un seul manuscrit, aujourd'hui disparu ? Si c'était le lieu de faire étalage de science bibliographique, il me serait facile de prouver mon assertion. Du reste, M. Port est trop bon chercheur pour ignorer ce fait incontestable. Ceci posé, il reste à démontrer l'authenticité de la partie de l'hymne qui nous a été conservée par l'unique manuscrit du Père Sirmond.

(1) *D. Bouquet*, t. XI, p. 232, 238.

Digitized by Google

Saint Loup, abbé de Ferrières, contemporain de Théodulfe, cite expressément une licence poétique que s'est permise ce prélat dans *un de ses poèmes*. Evidemment Loup de Ferrières connaissait mieux que personne les œuvres de Théodulfe. On peut donc dire que cette licence poétique ne se trouvait que dans un seul passage des ouvrages composés par l'évêque d'Orléans. Aussi bien cette licence est assez forte pour qu'un auteur ne se la permette pas facilement. Il s'agit de transformer en longue une syllabe que toute l'antiquité classique a fait constamment brève.

Or précisément cette expression, NUNDINÆ, se rencontre avec la même licence dans un des vers de l'hymne *Gloria, laus*, dont la première partie est incontestablement de Théodulfe. Donc, concluons-nous avec Dom Rivet et les auteurs du *Gallia Christiana*, cette portion du poème où se rencontre cette licence poétique est également authentique.

M. Port objecte que Loup de Ferrières, dit *nundinas* et non pas *nundinis*, comme dans le texte de l'hymne. C'est épiloguer. L'abbé de Ferrières a probablement cité de mémoire ; et certainement, il n'a dû donner qu'une attention fort secondaire à la question de savoir si le mot était employé *au même cas* dans le poème allégué. Peut-être même a-t-il voulu le faire accorder avec le verbe *legi ?* Puis, il faudrait vérifier si tous les manuscrits contenant les œuvres de Loup de Ferrières portent bien *nundinas* au lieu de *nundinis*.

Quoi qu'il en soit, je le demanderai en toute assurance à mon honorable antagoniste : Comment expliquer la présence de cette même expression, et de cette même licence poétique, dans cette hymne authentiquement, du moins en partie, attribuée à Théodulfe ? Il faut avouer que l'auteur de la dernière partie contestée était un habile faussaire, pour avoir inséré dans son œuvre précisément l'expression qui, d'après Loup de Ferrières, formait le caractère distinctif du poème de Théodulfe. Car, encore une fois, non-seulement il s'est servi de la même expression indiquée par l'auteur contemporain, mais il l'a employée avec la même licence significative. C'est là une coïncidence qui ne peut être fortuite.

Digitized by Google

Et si, d'autre part, on ajoute le témoignage des deux chroniqueurs dont nous avons parlé, qui insinuent assez manifestement que dans les manuscrits de leur temps contenant l'hymne *Gloria, laus*, il était question de la ville d'Angers, on sera forcé de conclure que le faussaire, si faussaire il y a, est fort ancien.

Toutes les objections négatives que l'on essayera d'accumuler à l'encontre de cette démonstration générale se briseront contre elle.

III.

Ne voulant point rentrer dans la discussion de chacune des objections de M. Port, suffisamment détruites par mes observations précédentes, je répondrai seulement par quelques réflexions nécessaires.

Lors même que les difficultés topographiques soulevées par mon habile antagoniste, seraient aussi probantes qu'il le suppose, il s'ensuivrait seulement que les derniers vers de la pièce auraient subi quelques altérations ; mais l'authenticité des vers qui précèdent l'énumération des paroisses n'en resterait pas moins attestée par l'abbé de Ferrières.

Que M. Port cependant ne se prévale pas de cette concession, qui est purement hypothétique. Je ne suis pas en mesure, il est vrai, de lutter d'érudition avec mon adversaire sur le terrain de l'histoire topographique de la ville d'Angers. Toutefois, je puis, par comparaison, affirmer qu'il est fort difficile, sans preuves formelles, de connaître l'origine des églises d'une ville épiscopale. Il doit en être d'Angers comme de Poitiers. Les documents signalent, à un moment donné, l'existence d'une église séculière ou régulière ; mais ils se taisent presque toujours sur l'époque de sa fondation, quand elle se perd dans la nuit des temps. Que M. Port me présente une charte indiquant expressément que telle ou telle église citée dans l'hymne *Gloria, laus*, est de fondation postérieure au IXe siècle, et j'avouerai que tout au moins le passage du poème est une interpolation. Il est étonné que j'aie pu attribuer à Notre-Dame du Ronceray une origine monas-

Digitized by Google

tique. J'ose dire que je serais étonné du contraire, attendu que dans les premiers siècles les basiliques cémétériales étaient ordinairement desservies par une communauté religieuse.

Quant à l'expression *enceinte de la ville* dont je me suis servi, elle n'avait certainement pas dans ma pensée le sens que lui prête M. Port, d'*enceinte fortifiée*, mais bien celui de groupement de population. Elle n'a donc rien à voir avec l'enceinte des murailles au moyen âge.

Mon habile contradicteur insiste sur l'incohérence que l'on remarque dans l'énumération des églises d'Angers; et il en conclut que c'est l'œuvre d'un faussaire.

La conclusion devrait être plus sévère, si réellement le poète avait voulu faire une énumération *topographiquement exacte*. Mais c'est ce qu'il faudrait prouver. Faussaire ou non, l'auteur est évidemment un habitant d'Angers. Un poète de Paris, n'ayant jamais demeuré à Angers, ne se serait pas attardé à faire des vers sur les églises de cette ville pour le plaisir d'allonger un poème de Théodulfe d'Orléans. Or, s'il habitait Angers, ou il avait perdu le sens, ou il n'a eu d'autre but que d'énumérer, selon son inspiration poétique et la nécessité de la composition, les églises de la cité et des faubourgs. Les expressions *ibimus*, etc., que l'on y rencontre n'ont donc pas d'autre signification que la marche idéale de son imagination de poète.

Quant à l'explication que j'ai donnée du mot *plebs*, je ne comprends pas l'objection de M. Port. Car le poète applique cette expression à l'abbaye de Saint-Aubin aussi bien qu'à l'église de Saint-Jean-Baptiste. M. Port prétend donc que par Saint-Aubin il faut entendre l'église paroissiale de ce nom, et que les moines n'assistaient pas à la procession? ou que *plebs sancta Albini*, en langage poétique, ne peut pas signifier : *moines de Saint-Aubin*.

Je me résume. A part deux inexactitudes sans aucune importance, je crois avoir le droit de maintenir mes observations précédentes et les données générales de la tradition angevine.

de grande importance qui ne soutient pas l'examen.

Dom François CHAMARD,
Bénédictin.

Digitized by Google

LE DERNIER MOT.

Dom Chamard a eu tort de me prendre à partie. Sa réplique, si je m'en crois, le prouve.

Provoqué, c'est à moi, qu'en toute justice appartient le dernier mot. Je le lui abandonne de bon cœur, sans me donner la vaine joie de refaire après lui, comme il en serait grand besoin, l'addition des « inexactitudes sans importance, » qu'il veut bien reconnaître à son compte.

Ceux de nos lecteurs, qui prennent à cette discussion un intérêt autre que d'un divertissement donné au public par deux hommes d'étude, reliront, — je l'espère et je les en prie, — l'attaque et les deux répliques — et apprécieront. Je n'en demande pas davantage.

CÉLESTIN PORT.
Correspondant de l'Institut.

Digitized by Google

ANNALES ECCLÉSIASTIQUES D'ANJOU

FRANÇOIS DE ROHAN

ÉVÊQUE D'ANGERS ET ARCHEVÊQUE DE LYON

1499-1533.

SOMMAIRE : François de Rohan est nommé évêque d'Angers par le pape Alexandre VI. — Nommé archevêque de Lyon, il garde son premier siége. — Synodes de ses grands vicaires. — Difficultés avec le chapitre. — Synodes de François de Rohan. — Confrérie de saint René. — François de Rohan au conciliabule de Pise. — La Fête-Dieu à Angers. — François Ier ordonne d'informer contre François de Rohan. — Diverses ordonnances épiscopales. — Procès en Parlement. — François de Rohan se démet de l'évêché d'Angers ; sa mort. — Jean de Bourdigné. — Consultation demandée à l'Université d'Angers sur le divorce projeté de Henri VIII, roi d'Angleterre.

Fondation de la collégiale de Jarzé

Quelques jours avant la mort de l'évêque d'Angers, Jean de Rély, décédé à Saumur le 27 mars 1499, une collégiale de chanoines séculiers fut instituée dans l'église paroissiale de Jarzé. Cinq chanoines, quatre chapelains et deux enfants de chœur la composaient ; le curé en était de droit le doyen, et pour se ménager le temps de paraître au chœur, il laissait sous sa correction le soin de la paroisse à un vicaire perpétuel. La collégiale avait pour fondateurs Jean Bourré, seigneur de Jarzé, et sa femme Marguerite de Feschal. Originaire de Châteaugontier, Jean Bourré avait joui d'une grande faveur sous le règne de Louis XI, qui lui confia la garde et l'éducation du dauphin ; celui-ci, devenu roi sous le nom de Charles VIII, remit à son ancien précepteur l'administration des finances du royaume, lors de son expédition en Italie. Jean Bourré construisit le château de Jarzé brûlé dans la guerre de la Vendée, celui de Vaux sur la

Digitized by Google

paroisse de Miré, et près d'Ecuillé le château qui a gardé son nom, le Plessis-Bourré (1).

Sur la paroisse de Jarzé, à une demi-lieue du bourg, Jean de Montplacé, seigneur de l'Ile-Perdue, bâtit en 1510 une chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge. Des miracles ou des grâces spéciales obtenues dans ce sanctuaire, connu sous le nom de Notre-Dame-des-Roches de Montplacé, en ont fait un lieu de pèlerinage fréquenté avant et depuis la révolution par les fidèles des paroisses voisines (2).

Louis XII demande au chapitre l'élection de François de Rohan comme évêque d'Angers.

Le roi de France Louis XII, qui avait rétabli la Pragmatique-Sanction, manda le 1er avril 1499 au chapitre d'Angers de procéder par élection au choix d'un évêque successeur de Jean de Rély ; le candidat qu'il indiquait impérieusement aux chanoines était un clerc qu'ils connaissaient de nom seulement, parvenu à sa dix-neuvième année et qui se promenait alors en Italie (3). Ce jeune homme s'appelait François de Rohan, né à Paris en 1480 et fils puîné de Pierre de Rohan, maréchal de Gié et de Françoise de Penhoët ; il était issu d'une noble et ancienne famille qui prouvait sa descendance, dès le onzième siècle, des comtes ou ducs de Bretagne. Le maréchal de Gié, mêlé à la guerre et à la politique et investi autrefois de la confiance des rois Louis XI et Charles VIII, avait maintenu sa fortune sous le règne de leur successeur Louis XII ; il exerçait alors le commandement militaire en Anjou et en Touraine, et sa résidence habituelle était le splendide château du Verger, qu'il avait fait construire sur la paroisse de Seiches. Malgré l'ordre de Louis XII, le chapitre témoigna peu d'empressement à procéder à l'élection d'un évêque, car il redoutait les revendications du cardinal Caretto, qui durant la vie de Jean de Rély n'avait cessé de se porter comme légitime évêque d'Angers. Pour dissiper les inquiétudes des chanoines,

(1) Bibliothèque nationale ; D. Housseau, t. XVI. — Bibliothèque d'Angers, mss. nos 618 et 624. — M. Marchegay, *Pièces historiques sur l'Anjou*, p. 37 et 191.

(2) Grandet : *Notre-Dame Angevine.*

(3) Bibliothèque d'Angers ; mss. Grandet, no 618 ; Arthaud, no 624, t. III ; Duménil, no 658.

Digitized by Google

Louis XII écrivit deux nouvelles lettres où il mandait au chapitre qu'il avait obtenu l'assentiment du pape Alexandre VI en faveur de François de Rohan et la renonciation de Caretto à ses droits réels ou prétendus (1).

Le chapitre renvoie l'élection de l'évêque d'Angers au pape Alexandre VI, qui désigne François de Rohan ; 1499.

Les lettres de Louis XII troublèrent le chapitre de la cathédrale, divisé entre divers candidats qui briguaient la succession de l'évêque Jean de Rély ; par ailleurs, François de Rohan était si jeune que personne parmi les chanoines, malgré les sollicitations du maire et des échevins d'Angers, ne voulut lui donner son suffrage. Désireux cependant de ménager Louis XII, le chapitre se résigna, quoique attaché aux maximes de la Pragmatique-Sanction, à remettre au pape Alexandre VI la désignation de l'évêque d'Angers (2). La cour de Rome, amie alors de celle de France, accueillit favorablement les vœux de Louis XII, et Alexandre VI adressa le 5 juin 1499 à François de Rohan un bref, par lequel il le nommait administrateur du diocèse d'Angers et à partir de sa vingt-cinquième année, âge suffisant alors pour la consécration épiscopale, évêque du même diocèse (3). Le chapitre reçut communication officielle du bref le 21 juin, et deux jours après François de Rohan prenait par procureur possession de l'administration du diocèse. Le procureur qu'il avait désigné était un chanoine nommé Gilles-Pierres, scholastique de l'Université et vicaire capitulaire pendant la vacance du siége épiscopal; il le choisit pour second grand vicaire et lui donna pour premier collègue l'évêque de Verrie *in partibus* (Afrique proconsulaire), nommé Richard, moine du prieuré de la Haie près Angers, de l'ordre de Grandmont (4).

François de Rohan reconnaît par serment l'exemption du chapitre.

Le chapitre n'avait soulevé aucune objection contre le bref accordé par Alexandre VI à François de Rohan ; mais usant de diplomatie, il voulut se faire payer de sa soumission forcée aux ordres du pape et du roi, et il demanda au jeune administrateur de reconnaître par serment son ancienne exemption, souvent

(1) Bibliothèque d'Angers ; mss. Duménil, n° 658, p. 280.
(2) Mss. 624, t. III.
(3) Ibid.
(4) Mss. n° 618, t. IX.

Digitized by Google

contestée par les évêques d'Angers. François de Rohan hésita d'abord à prêter le serment que les chanoines lui demandaient; il se résigna cependant, et par docilité aux conseils impératifs de son père, le maréchal de Gié, il jura de n'attenter jamais à une exemption qu'il considérait comme légitime. Mais quelques années plus tard, il se fit relever d'un serment, qui ne pouvait l'engager, car il l'avait prêté, disait-il, étant mineur et sans connaissance de cause (1). Le chapitre ne tint pas compte d'une dispense de serment réelle ou fictive, et prétendit que François de Rohan demeurait lié à son égard par un engagement personnel.

Le pape Alexandre VI donne l'archevêché de Lyon à François de Rohan ; 1501.

Presque au sortir du berceau et lorsqu'il essayait ses premiers pas dans la maison paternelle, François de Rohan, avait dû au crédit de sa famille à la cour de recevoir en commende les abbayes de Saint-Médard de Soissons et de Saint-Aubin d'Angers; deux crosses abbatiales devinrent ainsi comme les jouets de cet enfant de haute lignée (2), et circonstance inexpliquée, l'abbaye de Saint-Aubin était alors pourvue d'un abbé régulier (3). Jeune homme, il avait été nommé à l'âge de dix-neuf ans administrateur et futur évêque du diocèse d'Angers. Six ans plus tard, Alexandre VI lui donna sur la demande de Louis XII l'archevêché de Lyon, d'abord à titre d'administrateur, et ensuite comme titulaire, à l'âge de vingt-cinq ans révolus ; et par cet acte il confirmait le choix que les chanoines de Lyon avaient fait en 1501, de François de Rohan pour leur archevêque, après la mort du cardinal d'Espinay (4). Elevé à un siége archiépiscopal et devenu primat des Gaules, François de Rohan demeurait évêque d'Angers par concession expresse du pape Alexandre VI (5). Le cumul des grandes dignités ecclésiastiques, fréquent au seizième siècle en France, s'expliquait par l'orgueil de la noblesse et les besoins

(1) Plaidoyer de Marlhac, avocat de Jean Olivier, évêque d'Angers, en 1538. (Preuves des libertés de l'église gallicane, t. II, p. 1457).

(2) « On la fit abbesse, sans que dans un âge si tendre elle sut ce qu'elle faisait; et la marque d'une si grave dignité fut comme un jouet entre ses mains. » (Bossuet, Orais. funèbre d'Anne de Gonzague.)

(3) Bibliothèque nationale, mss. *Suaresius* n° 8968. — Gallia Christiana, t. IV col. 181. — Mss. n° 618, t. IX.

(4) Gallia Christiana, ibid.

(5) *V.* la bulle originale, bibliothèque d'Angers, mss. n° 637, p. 93.

Digitized by Google

pécuniaires de ses cadets, la politique des rois de France et la complaisance intéressée du Saint-Siége mêlé alors par la diplomatie ou les armes aux guerres d'Italie. Pendant trente années environ, François de Rohan garda les deux siéges de Lyon et d'Angers ; ce fut dans ce dernier diocèse qu'il résida de préférence; mais trop souvent il en sortit, tantôt pour paraître au concile schismatique de Pise, tantôt pour suivre à Paris ses procès en cour de Parlement.

Synodes tenus par les grands-vicaires de François de Rohan; 1499-1505.

Dans l'espace de six années, depuis 1499 jusqu'à 1505, avant que François de Rohan eût pris en main l'administration épiscopale, les grands vicaires d'Angers réunirent à six reprises différentes au moins, dans l'octave de la Pentecôte et à la fête de la Saint-Luc, le synode diocésain à la cathédrale. Les statuts, qu'ils portèrent, ordonnent aux ecclésiastiques et aux moines de garder l'habit de leur ordre, d'observer la chasteté sous les peines édictées par le concile de Bâle(1), de ne pas porter des armes sauf en voyage, d'éviter les cabarets, de s'abstenir des danses, des jeux de hasard et de la chasse à grande clameur; les curés ou ceux qui les remplacent doivent habiter le presbytère de leur paroisse; les religieux mendiants ne peuvent prêcher ni confesser, avant d'avoir été présentés à l'ordinaire; il leur est interdit de célébrer la messe dans des lieux profanes; trois publications de bans doivent précéder la célébration du mariage; etc. Mais ces statuts furent mal observés par la plupart des ecclésiastiques; les grands vicaires n'avaient pas l'autorité nécessaire pour obtenir l'obéissance, malgré des menaces de prison qu'ils adressèrent parfois aux récalcitrants (2). François de Rohan s'efforça de reprendre l'œuvre de ses grands vicaires avec la pleine autorité que lui donnait sa charge; mais des causes, qui tenaient à sa propre personne, ne lui permirent pas de réformer profondément la discipline et les habitudes des ecclésiastiques.

Sacre de François de Rohan à la chapelle du Verger.

Parvenu enfin à sa vingt-cinquième année, François de Rohan reçut le 15 juin 1504 la consécration épiscopale à la chapelle du

(1) Sess. XX.
(2) Statuts du diocèse d'Angers, p. 174-188.

Digitized by Google

château du Verger, près Seiches, desservie par des Célestins de la Bretonnière, à Paris (1). Il remit aux derniers mois de l'année suivante son entrée solennelle à Angers ; cependant il se rendit dans cette ville, le 6 mars 1505, pour procéder à une ordination, et ce fut après avoir obtenu le consentement du chapitre qu'il accomplit cette cérémonie, non à voix basse, comme il le désirait, mais à haute voix, suivant les exigences des chanoines, qui le rappelèrent à l'observation de la coutume liturgique (2). La santé de l'évêque était mauvaise ; et pour en obtenir de Dieu le rétablissement, le chapitre ordonna quelques mois plus tard une procession générale du clergé à l'église abbatiale de Saint-Aubin (3). Le 23 juin, Philippe de Luxembourg, cardinal-évêque du Mans et légat en France, lui remit le *pallium* comme archevêque de Lyon, au nom du Saint-Siége (4), qui cependant ne l'avait pas encore confirmé dans ce titre.

Entrée solennelle de François de Rohan à Angers, 1505 ; il prend possession du siége archiépiscopal de Lyon; 1506.

Lorsqu'au mois de septembre 1505, François de Rohan eut fait les préparatifs de son entrée solennelle à Angers, il écrivit au chapitre qu'il se proposait de gouverner son diocèse avec les conseils et les avis de ses frères les chanoines. Il entra le 7 septembre à Angers avec les solennités d'usage, fut porté, assis sur un fauteuil, par les quatre barons de l'évêché, depuis l'église Saint-Aubin jusqu'à celle de Saint-Maurice ; et après avoir prêté les serments habituels, il pénétra dans la cathédrale, où il prit possession personnelle de son siége au chœur (5). Quelques jours après, le chapitre, dérogeant cette fois à la simplicité mesquine avec laquelle il traitait les évêques d'Angers, décida en séance capitulaire, que par égard pour la naissance, les mérites personnels de François de Rohan et sa dignité d'archevêque de Lyon et de primat des Gaules, on placerait sur son prie-dieu devant sa stalle au chœur un tapis de velours et deux coussins (6).

(1) Mss. n° 618, 624, etc.
(2) Mss. n° 656, 658, p. 310.
(3) Mss. n° 656, p. 140.
(4) Mss. n° 618.
(5) Mss. n°s 618, 624, etc.
(6) Mss. n° 656.

Digitized by Google

Au commencement de l'année 1506, l'un des grands vicaires de François de Rohan, Richard, évêque de Verrie, mourut au prieuré de la Haie; il eut pour successeur son propre frère, moine au même monastère, nommé Hélie, qui hérita également de son évêché *in partibus*. Hélie mourut au mois de juillet de cette année, et il reçut la sépulture à l'église de la Trinité. François de Rohan lui donna pour successeur un cordelier de la ville épiscopale, Olivier Prestoris, évêque de Sidon *in partibus*, qu'il nomma son suffragant à Angers, et auquel il assigna une rente annuelle de cent livres sur les revenus de l'évêché (1). Il s'éloigna d'Angers à la fin de juillet, au sortir d'une grave maladie, et se rendit à Lyon, où le 14 août il prit possession de son siége archiépiscopal (2). Il était de retour à Angers au commencement de l'année 1507, et à cette époque il reçut communication d'une bulle que le pape Jules II venait d'adresser au chapitre de la cathédrale ; cette bulle, confirmative d'un ancien usage de l'église d'Angers, défendait à tout chanoine de nommer aux bénéfices relevant de sa prébende, avant une année de résidence au chœur (3).

Construction du grand escalier de l'évêché.

L'évêché d'Angers, dont les derniers évêques avaient négligé l'entretien, exigeait de grandes réparations. François de Rohan menaça d'un procès les héritiers de son prédécesseur immédiat, Jean de Rély, s'ils ne consentaient à lui abandonner une somme équivalente aux dépenses que de Rély aurait dû faire pour l'entretien de l'évêché. Les héritiers capitulèrent (4), et avec l'argent qu'ils lui remirent, François de Rohan commanda sans délai les réparations urgentes. Il fit commencer le grand escalier conservé aujourd'hui et qui porte ses armes à l'entrée; ce travail, qui demanda plusieurs années, entraîna la démolition des anciennes salles, où se tenait le tribunal de l'évêque, mécontenta par sa lenteur le chapitre et l'Université, et devint la source d'ennuis et de procès même pour l'évêque (5).

(1) Mss. n° 618. *Suffraganeus andegavensis*, c'est-à-dire évêque auxiliaire de l'évêque d'Angers, suivant le style du temps.
(2) Gallia Christiana, t. IV.
(3) Mss. n° 633.
(4) Mss. n°s 658 et 658, p. 299.
(5) Mss. n°s 618, 624, 656.

Digitized by Google

Disgrâce du maréchal de Gié.

Le maréchal de Gié, père de François de Rohan, tombé en disgrâce, venait d'être condamné en 1506 par le Parlement de Toulouse à être suspendu de ses dignités pendant plusieurs années. La cause de sa disgrâce était la haine que lui portait la reine de France, Anne de Bretagne, femme de Louis XII, depuis qu'il s'était opposé en 1505 à certaines tentatives aventureuses de cette princesse, qui tendaient à séparer la Bretagne de la France. Tandis qu'éloigné de la cour, le maréchal résidait à son château du Verger en Anjou, il eut à se défendre contre son fils l'évêque, qui lui intenta un procès pour des intérêts de succession devant le Parlement de Paris. Cette querelle de famille prit de telles proportions que le chapitre de la cathédrale crut devoir intervenir et prier officiellement l'évêque de donner à ses diocésains l'exemple de la concorde domestique (1).

Différents avec chapitre.

Il y avait plusieurs siècles que le chapitre, fort de son exemption et enorgueilli de la loi diocésaine qui lui donnait juridiction ordinaire sur six paroisses du diocèse, affectait parfois de traiter avec ses évêques d'égal à égal, et même au mépris de la hiérarchie, s'établissant leur correcteur, leur infligeait des remontrances. La cathédrale était considérée par les chanoines comme leur propre maison, et sur ce domaine capitulaire, ils mesuraient à l'évêque, avec une parcimonie jalouse et inconvenante, sa liberté d'action et une place si modeste qu'elle ne répondait plus aux droits de la dignité épiscopale (2). François

(1) Mss. n° 618.

(2) Le chapitre d'Angers considérait la cathédrale comme sa propriété, il n'en refusait pas l'entrée à l'évêque, qui avait sa place au chœur, mais les chanoines lui rappelaient par des vexations systématiques, lors même qu'il remplissait ses fonctions pontificales, que la cathédrale ne lui appartenait pas. Le discours de Marlhac, avocat de l'évêque d'Angers, Jean Olivier, successeur de François de Rohan, plaidant avec l'exagération naturelle à un méridional et à l'exercice de sa profession, devant le Parlement de Paris en 1538, donne de curieux détails sur les prétentions du chapitre. « Les évesques d'Angiers disait-il, ont donné à leur chapitre quinze ou vingt mille livres de rente en temporel; ils ne se sont réservé de l'ancienne mense commune que deux mille livres tournois; ils ont donné aux chanoines plus de cent cures et deux fois autant de chapelles, les dimes de la vallée et autres, qui valent par an trois mille septiers de blé, et encore les oblations, legs, aumônes et fondations de l'église d'Angiers; fondations, dont les chanoines d'Angiers ont fait un si grand amas d'argent, qu'ils ont acquitté plus de quinze mille livres tournois de rente à l'hypothèque. Les évêques n'ont retenu dans cette église qu'une chaise au chœur, comme les simples cha-

Digitized by Google

de Rohan n'avait pas été l'élu du chapitre, qui, contraint par les circonstances de recourir à Rome, avait subi son élection par le Saint-Siége. Les chanoines accueillirent avec une certaine réserve un prélat qui n'avait pas eu leurs suffrages ; ils parurent l'observer avec quelque aitention, et dès qu'ils le surprirent en faute ou en délit de négligence, ils se donnèrent la joie maligne, ce semble, de lui adresser leurs aigres remontrances. Au nombre de leurs griefs, qu'ils recueillaient avec soin, il faut citer les suivants : l'évêque déposait sa chappe au chœur au lieu de se rendre à la sacristie ; il faisait de la cathédrale un lieu de passage pour sortir de l'évêché, ou y rentrer ; il réclamait le son de la grosse cloche à son retour d'Eventard, même après le couvre-feu ; il n'assistait pas à une procession du Sacre et négligeait de paraître aux stations et à certains offices solennels du chapitre. François de Rohan à son tour, fatigué de l'impertinence de ces arrogants seigneurs de la cathédrale, et obéissant, on peut le croire, à de graves motifs, attaqua l'exemption et la loi diocésaine du chapitre dès les premières années de son épiscopat ; les chanoines repoussèrent l'attaque avec vigueur, et exigèrent impérieusement le maintien des droits qu'ils tenaient de la prescription ; de part et d'autre cependant on dut s'arrêter à une

---

noines ; et tout cela, c'est-à-dire l'abandon de l'église, pour engager les chanoines à bien faire le service divin. Et combien que les dits chanoines aient eu tant de bien par les dits prédécesseurs du dit appellent (Jean Olivier), néanmoins *eo usque arrogantiæ processerunt* qu'ils maintiennent la ditte église à eux appartenir ; que s'il y vouloit mettre une imaige, ung tableau, voire accrocher ung clou seulement, ils prétendent qu'il ne le pourroit le faire sans leur congé ou permission ; mesmement qu'il ne pourroit y estre ensepulturé, s'il n'achetoit d'eulx la place et la terre, comme ils l'ont vendue au dict archevesque de Lyon, immédiat prédécesseur du dict appelant.... Dit qu'il n'y a chapitre en ce royaulme plus ingrat, plus rebelle et plus irrévérend à leur prélat que celuy d'Angiers. Lequel mesme voulloit vendre au dict appellant l'entrée de son église, car il y a une porte par laquelle iceluy appellant descend de son palais dans la dicte église ; les chanoines la ferment par des serrures et ne l'ouvrent qu'à condition qu'il donnera à dîner à leurs clercs, qu'ils appellent les secrétains.... Font encore pis ; car luy vendent le son de leurs cloches, tellement que quand on sonne à sept heures du soir le couvre-feu, et l'évesque estant davanture en la ville, ils maintiennent que le dict évesque doibt à leurs secrétains douze pintes de vin et deux grants pains de chapitre, qui vallent bien huit ou dix petits pains de cette ville.... » (Bibliothèque nationale, mss., fonds français, coll. Dupuy, n° 676).

Digitized by Google

transaction qui ne calma pas les esprits et fut éphémère; la querelle envenimée s'invétera par un appel au Parlement de Paris, qui, après avoir été saisi du procès, pour des causes inconnues ne rendit aucun arrêt durant la vie de l'évêque d'Angers (1).

Quelques chanoines cependant, qui ne partageaient pas l'opposition de leurs confrères, révélaient parfois à François de Rohan les délibérations et les menées hostiles du chapitre. Leur défaillance ou leur trahison ne demeura pas impunie; le chapitre menaça d'excommunication quiconque révélerait à l'avenir ses délibérations secrètes. L'indiscrétion sur ce point était mise depuis longtemps au nombre des cas réservés, et pour s'en faire absoudre, tout chanoine coupable n'avait d'autre ressource que le recours au pénitentier du chapitre.

Synodes de François de Rohan; 1507.

Les conflits élevés entre son chapitre et lui n'empêchèrent pas François de Rohan de remplir avec zèle, au début de son épiscopat au moins, les devoirs de son ministère. L'altération de la discipline ecclésiastique et les désordres, dont elle était la cause, attirèrent son attention, lors de ses premières visites pastorales dans son diocèse. Il chercha le remède à ces maux dans la convocation fréquente de synodes présidés tantôt par lui, tantôt en son absence par ses vicaires généraux. Le premier et le plus important qu'il ait réuni remonte à l'année 1507, le lendemain des fêtes de la Pentecôte. Dans cette assemblée, après avoir rappelé aux ecclésiastiques les devoirs de la vie sacerdotale, il promulgua contre les clercs concubinaires les peines portées par le concile de Bâle; il recommanda aux curés l'instruction de leurs paroissiens, et en particulier des enfants et des domestiques, et l'institution dans chaque paroisse d'un maître d'école; il leur fit un devoir de l'informer des scandales venus à leur connaissance et d'envoyer à l'évêché tout livre immoral, hérétique ou suspect; il ordonna aux fidèles d'assister à la messe paroissiale, où se donnait l'instruction, et leur interdit les soirées scandaleuses qui se tenaient dans les églises et les cimetières la

(1) Mss. nos 618 et 656, t. I.

Digitized by Google

veille et le jour des fêtes solennelles (1). François de Rohan considérait comme l'un de ses premiers devoirs de veiller à l'instruction de ses diocésains ; il fit composer ou composa lui-même à leur usage un opuscule divisé en trois parties, où l'auteur traitait sommairement des préceptes divins, de la confession et de la science de la bonne mort (2).

Promulgation des coutumes d'Anjou; 1508.

François de Rohan présida à Angers, le 28 septembre 1508, dans la salle conventuelle des Cordeliers, la promulgation des Coutumes d'Anjou, au milieu des députés des trois ordres de la province et des délégués de la justice, de la Mairie et de l'Université. La révision du droit coutumier en France, dans les diverses provinces, commencée sous le roi de France Charles VII, et poursuivie sous les règnes de Louis XI et de Charles VIII, venait d'être terminée sous Louis XII par les soins du chancelier Guy de Rochefort. Les Coutumes d'Anjou, qui s'étendaient au Maine, jouissaient d'une grande notoriété parmi les jurisconsultes ; elles avaient été introduites en Palestine lors de l'avènement des comtes d'Anjou à la couronne de Jérusalem, et il paraît certain que saint Louis en avait gardé les principales dispositions dans ses *Etablissements* (3).

Confrérie de saint René ; 1508.

Parmi les associations religieuses du diocèse figurait une ancienne confrérie en l'honneur de saint René, invoqué comme patron et protecteur des naissances par les familles qui appelaient la bénédiction de Dieu sur leur mariage. En 1506, Louis XII et sa femme Anne de Bretagne, venus à Angers vénérer les reliques du saint évêque conservées à la cathédrale, s'étaient fait enrôler dans sa confrérie, et deux ans plus tard, ils avaient renouvelé leur pieux pèlerinage (4). La confrérie, qui remontait à une

(1) Statuts du diocèse d'Angers, p. 189-203.

(2) Statuts du diocèse d'Angers, p. 203. — François de Rohan a laissé un manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale, n° 1877, fonds français, et intitulé : « *Le livre nommé Fleur de vertu, translaté d'italien en françoys, par Françoys de Rohan, archevesque de Lyon, primat de France et évesque d'Angiers.* »

(3) Coutumes d'Anjou, par Dupineau et P. de Livonnière, t. I, col. 2-6. — Blordier-Langlois, *Angers et l'Anjou*, p. 355-358. — M. Wallon, *Histoire de saint Louis.*

(4) Mss. n° 618, 656, t. I, etc.

Digitized by Google

époque si ancienne qu'on n'en connaissait pas le fondateur (1), était tombée alors en décadence, et quoiqu'elle fût ouverte à l'un et l'autre sexe, peu de fidèles venaient s'y faire inscrire. L'église d'Angers avait intérêt à son maintien, car les cotisations versées par les confrères suppléaient aux revenus insuffisants de la fabrique pour l'entretien et les réparations de la cathédrale. François de Rohan rendit le 16 novembre 1509 une ordonnance qui instituait de nouveau la confrérie de Saint-René menacée de disparaître ; il en renouvela les statuts et la constitution ; il assigna aux confrères pour lieu de réunion la cathédrale et destina l'autel de saint René à la célébration de leurs messes. Il se fit inscrire en tête de l'association, où s'enrôlèrent après lui le roi et la reine de France, les membres du chapitre et du clergé et plus de sept mille personnes tant du diocèse d'Angers que des diverses provinces de la France (2). L'invocation de saint René devint une dévotion populaire. En 1515, les habitants de la Chapelle d'Angerou, au diocèse de Bourges, décimés par la peste, firent un vœu en l'honneur de saint René, et le fléau disparut de leur village ; leurs délégués, venus à à Angers, offrirent en reconnaissance à l'autel du saint un cordon de bougie d'une telle longueur qu'ils avaient pu en entourer le circuit extérieur des murs de leur église (3). Vers la fin du siècle, le roi de France Henri III demanda au chapitre d'Angers communication de la messe propre de saint René pour la faire célébrer dans diverses cathédrales de son royaume (4).

Autres confréries Angers.

Accueillie avec faveur en cour de Rome, la confrérie de Saint-René fut confirmée successivement par les papes Jules II en 1509, Léon X en 1513, et Clément VII en 1533 (5). François de Rohan, qui la considérait comme son œuvre particulière, en favorisa l'extension, et parfois au détriment même des autres

(1) Paroles de François de Rohan (D. Housseau, n° 4155).
(2) D. Housseau, n°s 4156 et 8764. — Mss. n°s 618, 624. Les bulles de cette confrérie coûtèrent à Rome en 1513, la somme de 600 ducats (ibid).
(3) Mss. n° 658, p. 38.
(4) Bibliothèque d'Angers ; mss. n° 618.
(5) Mss. n° 704.

Digitized by Google

confréries du diocèse ; quelques-unes à la vérité n'étaient pas approuvées, donnaient lieu à des abus et à des scandales, et se vantaient de participer à des indulgences dont elles n'avaient pas reçu le privilége. La plus ancienne des confréries reconnues était celle de Saint-Nicolas, ou des bourgeois d'Angers, qui se réunissait à l'église collégiale de Saint-Laud ; et après elle à Angers venaient en importance la confrérie des pèlerins de Saint-Jacques, chez les Cordeliers, fondée en l'honneur des pèlerinages et des croisades par le maréchal de Gié, père de François de Rohan, à son retour d'un voyage à Compostelle ; celles de Notre-Dame et du *corpus Domini* chez les Jacobins, l'une et l'autre instituées dans le cours du seizième siècle (1).

Cependant quelque fût le zèle déployé par François de Rohan, pour favoriser l'extension presque exclusive de la confrérie de Saint-René, il défendit en 1524 de publier des lettres apostoliques et des indulgnces accordées par le Saint-Siége à cette même confrérie sur la demande du chapitre de la cathédrale. Le motif de cette défense était que ces lettres préjudiciaient gravement à son autorité pontificale et à celle de ses successeurs, les évêques d'Angers. La teneur du bref apostolique n'est pas connue ; peut-être approuvait-il incidemment l'exemption du chapitre que François de Rohan ne voulait pas reconnaître (2).

Orgues et clocher en pierre de la cathédrale.

Les membres de la confrérie de Saint-René versaient la somme de dix deniers tournois l'année de leur admission, et cinq seulement les années suivantes. L'excédant de ces sommes capitalisées, déduction faite des dépenses de la confrérie, fut employé sans retard à l'entretien et à l'embellissement de la cathédrale. Deux grands projets préoccupaient alors le chapitre, qui se réservant la direction des travaux de l'église, en excluait l'évêque auquel il demandait cependant sa part de dépense personnelle ; il voulait établir des orgues nouvelles et substituer des flèches en pierre aux clochers en bois de la façade. La reine de France,

(1) Statuts, p. 251-252.
(2) Cabinet Grille : *Rohan*. — D. Housseau, t. XIII t., n° 8870 et n° 4172 bis.

Digitized by Google

Anne de Bretagne, le maréchal de Gié et l'abbé de Toussaint, nommé Thibaut Mothais, contribuèrent par leurs dons à l'édification des grandes orgues. Les flèches commencées en 1518 reçurent leur couronnement six ans plus tard ; mais un incendie devait détruire sous le successeur de François de Rohan le double travail du chapitre, flèches et orgues de la cathédrale (1).

François de Rohan prend part au conciliabule de Pise ; 1511-1514. Sa rétractation.

Pendant que ces travaux, dont la direction lui échappait, s'exécutaient, François de Rohan se trouva mêlé, moins comme évêque d'Angers qu'en qualité d'archevêque de Lyon et primat des Gaules, à un schisme déplorable qui sépara quelques années l'église de France de l'obédience due au Saint-Siége. Le pape Jules II, plus occupé de ses intérêts temporels que des réformes ecclésiastiques, après avoir été l'allié de Louis XII, s'était déclaré en 1510 son adversaire en Italie, dont il voulait chasser les Français lui-même les armes à la main. Un concile national, réuni à Tours sous la présidence du primat François de Rohan, autorisa Louis XII à soutenir la guerre contre Jules II, et déclara que pendant les hostilités, les relations spirituelles étant suspendues avec la cour de Rome, l'Eglise de France se gouvernerait d'après les maximes du vieux droit renouvelées naguère par la Pragmatique-Sanction. Mais ces déclarations ne contentèrent pas Louis XII, qui décida quelques cardinaux mécontents à convoquer un concile œcuménique à Pise en Italie pour la réforme de l'Eglise, malgré et contre Jules II. Plusieurs prélats français, parmi lesquels se trouvait François de Rohan, se rendirent en 1511 à l'assemblée schismatique. Jules II mit les diocèses de France, à l'exception de ceux de Bretagne, en interdit, excommunia les cardinaux et les évêques réunis à Pise, et convoqua pour l'année 1512 à Rome, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, un concile œcuménique. Le mépris général de la chrétienté, la France exceptée, frappa d'impuissance le conciliabule de Pise, avant même les victoires du belliqueux Jules II sur les armées de Louis XII. Transférée successivement de Pise à Milan

(1) Bibliothèque d'Angers ; mss. nos 618, 624, 633. — Bibliothèque de l'évêché, mss. Leboreau, t. III. — La cathédrale d'Angers, par Gaspard Boissier, — Barthélemy Roger, etc.

Digitized by Google

et à Lyon, l'assemblée schismatique eut le temps néanmoins dans ses sessions nomades d'excommunier le pape et de déclarer la chrétienté soustraite à son obédience (1).

Le clergé d'Anjou refuse d'obéir au concile de Pise.

Mais le clergé du diocèse d'Angers, attaché à l'église romaine, ne consentit pas à suivre dans le schisme son évêque, François de Rohan. Il refusa de payer des décimes imposées sur l'église de France par les pères du concile de Pise réfugiés à Lyon, leur dernière étape. Au nom de ses collègues schismatiques, François de Rohan fulmina des censures contre son clergé d'Anjou; mais déjà Louis XII songeait à se réconcilier avec le Saint-Siége; privé de l'appui du bras séculier, l'évêque d'Angers ne pressa point l'effet de ses censures, et de retour à Eventard au mois de juillet 1513, il les leva de l'assentiment de ses collègues rappelés à la modération depuis que la puissance royale les abandonnait (2).

Louis XII en effet, dont le tort politique en ces circonstances avait été d'attaquer Jules II par les armes spirituelles au lieu de l'accabler par une guerre vigoureuse et prompte, effrayé de son isolement au milieu des Etats catholiques et cédant enfin aux supplications d'Anne de Bretagne, se réconcilia en 1513 avec le Saint-Siége et désavoua le conciliabule de Pise réfugié dans la ville de Lyon. Les cardinaux et les évêques schismatiques imitèrent sa soumission, et François de Rohan envoya à Rome sa rétractation du schisme par une lettre où il témoignait de son repentir et implorait en termes aussi suppliants que sa défection avait été scandaleuse, une miséricorde qui ne lui fut pas refusée (3).

Le Sacre d'Angers; 18 mai 1513.

Par une coïncidence remarquable, l'année même où le clergé d'Anjou expiait par des censures son refus d'aider de son argent le concile schismatique de Pise, la ville et le chapitre d'Angers donnaient une marque éclatante de leur foi à la doctrine catholique. Bérenger, archidiacre du diocèse, avait nié au onzième siècle la présence réelle, et quoique son hérésie n'eût fait en

(1) Conciliabulum Pisanum apud Harduin., t. IX, p. 1559 seq.
(2) D. Housseau, nº 4168.
(3) Raynaldi; t. XIX, ad annum 1514, nº 9.

Digitized by Google

Anjou qu'un petit nombre de prosélytes, les fidèles se rappelaient toujours avec honte et douleur son passage et son enseignement à Angers. Pour donner à ces sentiments une manifestation éclatante, et protester contre une hérésie qui enlevait à l'Eglise son sacrifice et le plus auguste de ses sacrements, la ville d'Angers conçut le dessein d'entourer d'une pompe nouvelle et extraordinaire, la cérémonie ancienne du Sacre. Le 18 mai 1513, quelques années avant les hérésies de Luther et de Calvin sur la présence réelle, un accord intervint entre la municipalité et le chapitre d'Angers pour régler l'ordre nouveau et grandiose de la procession annuelle, le jeudi fête du Saint-Sacrement; de telle sorte que le diocèse offrit, en cette année 1513, deux spectacles discordants, dont le contraste bizarre était affligeant : d'un côté l'évêque entraîné dans le schisme, et de l'autre la ville épiscopale donnant de nouveau une manifestation solennelle de sa foi à l'un des dogmes fondamentaux de l'Eglise (1).

C'était le successeur de Jules II, le pape Léon X, qui avait réconcilié avec l'Eglise François de Rohan et les autres pères du concile schismatique de Pise. Le nouveau pontife conclut en 1516 avec François Ier, qui avait succédé à Louis XII, un concordat

(1) Ce n'était pas la première fois qu'un accord était intervenu entre le chapitre et la mairie d'Angers sur l'ordre à suivre à la procession du Sacre. On lit dans le manuscrit de Brossier, l'Ami du Secrétaire, n° 656, t. II (Fête-Dieu) : « 9 juin 1498 ; commissaires du chapitre pour conférer avec MM. de l'hôtel-de-ville sur l'ordre et la forme de la procession de la Fête-Dieu et sur le port des grosses torches. Il n'est pas fait mention de la forme qu'avaient les grosses torches ; il y a lieu de croire qu'elles étaient faites comme aujourd'hui (1756) ; c'est-à-dire composée d'un brancard fort pesant, nommé botte, servant à porter la torche ; il faut seize hommes pour la porter, donc huit à chaque bout. Cette botte ne souffre aucun changement ; il n'en est pas de même de la torche qui chaque année représente différents traits d'histoire sacrée. Cette torche est attachée sur le dit brancard et composée à l'intérieur de douze colonnes de bois léger, terminées par des chapiteaux, le tout peint, argenté ou doré ; le tout recouvert par une impériale qui met l'intérieur de la torche à couvert des injures de l'air ; autour sont des cierges ; l'intérieur de la torche est composé de différentes figures fort bien ornées. Ces figures tant d'hommes que de femmes représentent quelques traits d'histoire. Il y a douze torches qui appartiennent à différents corps de métiers. » — (Voir la description de la procession du Sacre dans l'Histoire d'Anjou par Barthélemy Roger, p. 197-199). — La procession du petit sacre, jour de l'octave, qui se faisait autour de la Cité, n'a été fondée qu'en 1663. (Mss. n° 656, t. II.)

Digitized by Google

destiné à régler les rapports de l'église de France avec le Saint-Siége. Approuvé dès sa conclusion par le concile œcuménique de Latran, le concordat supprimait la Pragmatique-Sanction, bien qu'il en reproduisît la plupart des décrets ; mais il en différait sur le mode de l'élection des évêques et des abbés, soustraite désormais aux chapitres des cathédrales et des abbayes pour être remise à la disposition de la couronne sous la réserve de l'investiture du Saint-Siége. Par un article spécial cependant, l'élection était laissée aux chapitres qui prouveraient en avoir été investis antérieurement par lettres apostoliques ; le chapitre d'Angers prétendit avoir reçu ce privilége qu'il fit reconnaître en 1530 par la cour de Rome et celle de France ; mais il n'en usa jamais, car les papes, après avoir suspendu d'abord l'exercice de ce privilége, ne tardèrent pas à l'abolir et à ranger sous le droit commun l'universalité des églises et des monastères.

François de Rohan, qui avait été nommé évêque d'Angers par le Saint-Siége, fut l'un des rares partisans du concordat combattu en France par le Parlement, l'Université de Paris, les ordres mendiants, et en général par le clergé tant régulier que séculier. Le pape cependant avait renoncé par le concordat à l'exercice de certains droits que l'église de France avait souvent qualifiés d'abus, à la *prévention* par exemple et aux *grâces expectatives* ; par le premier de ces droits, il prévenait les collateurs ordinaires des bénéfices en désignant avant eux les titulaires, et par le second il donnait les provisions d'un bénéfice qui n'était pas encore vacant. A la fin du xve siècle, il se trouva dans une année six cents ecclésiastiques environ du diocèse d'Angers pourvus de grâces expectatives (1). En 1516, au mois de février, quelque temps avant la conclusion du concordat, le chapitre d'Angers craignant que le cardinal-évêque du Mans, Philippe de Luxembourg, *légat a latere* en France, n'usât contre lui du droit de prévention, décida qu'au premier avis de la vacance d'un bénéfice dont les chanoines avaient la collation, il se réunirait en séance de jour ou de nuit pour nommer un nou-

(1) Mss. n° 577.

veau titulaire et prévenir de la sorte toute collation par le représentant du Saint-Siége (1). Quoique le concordat eût aboli les grâces expectatives et le droit de prévention, il fut mal accueilli en Anjou comme dans le reste de la France ; on était partout attaché à la Pragmatique-Sanction, comme à une œuvre nationale à laquelle avaient concouru les députés du Parlement, des Universités et du clergé du royaume.

François Ier donne l'ordre d'informer contre François de Rohan

Au commencement de son règne, François Ier donna le duché d'Anjou en apanage à sa mère, Louise de Savoie, princesse vindicative et cupide, dont il prenait souvent les conseils et subissait l'influence. Il vint lui rendre visite durant l'été de 1518 à Angers, où son séjour se prolongea plusieurs mois. François de Rohan, qui laissa le chapitre recevoir le monarque à la cathédrale, se garda de paraître alors dans son diocèse où l'appelaient les convenances de l'étiquette. Le soin qu'il parut prendre d'éviter la rencontre de François Ier est un indice des inquiétudes qu'il ressentait. Le roi recueillit à Angers contre lui de graves accusations sur sa personne et son administration. Rentré à Paris, il fit connaître le 29 novembre de cette même année aux maire et échevins de la ville d'Angers les ordres qu'il avait donnés pour le procès de l'évêque. « Très-chers et bien amez, » leur écrivait-il, « vous avez peu sçavoir, comme piecza nous avons discerné nos lectres de commission, pour faire informacion des crimes, négligences du service divin et malleversacion de vie de l'évesque d'Angiers ; lequel si notoirement et publicquement se conduyt en sa mauvayse vie, que nous ne vouldrions pour riens du monde le souffrir ne endurer, tant pour ne donner exemple aux autres prélatz d'eulx ruyner en semblables crimes et delictz, que aussi pour la révérance que nous avons à la foi catholicque, laquelle led. évesque d'Angiers scandalise chascun jour par ses effectz ; et pour ce que, sur l'exécution de nosd. lettres de commission, nous avons esté advertiz, que aucuns de vous diffèrent ou dissimullent d'en dire et tesmongner la vérité, nous avons bien voullu vous en escripre

(1) Mss. n° 656, p. 350.

Digitized by Google

pour vous faire entendre et scavoir, affin que n'ayez cause d'inadvertence, que nous avons délibéré faire procéder contre ceulx que nous trouvions dissimullans de tesmongner et donner confort à la correction desd. abus, comme contre vroiz adhérans et complices dud. évesque d'Angiers; à cette cause vous y donnerez ordre et pourvoyrez, selon notre voulloir et intention sans y faire faulte (1). »

L'instruction du procès est abandonnée.

Quelques jours avant la réception de cette lettre royale, la duchesse d'Anjou, Louise de Savoie, avait informé la mairie d'Angers des ordres qu'elle-même avait donnés pour le procès de l'évêque (2). Cependant toute instruction fut abandonnée contre l'inculpé, qui n'eut à se défendre devant aucun tribunal. François de Rohan avait de nombreux amis à la mairie d'Angers dont plusieurs échevins étaient ses régisseurs sur les domaines de l'évêché (3); sa famille avait assez de crédit pour acheter ou commander le silence des témoins accusateurs, et s'il s'en trouvait quelques-uns, ils eurent la prudence de ne pas déposer contre un primat des Gaules, trop élevé dans la hiérarchie et trop bien apparenté pour ne pas recouvrer promptement sa faveur à la cour de François Ier. Placé à la tête de deux diocèses, François de Rohan ne résidait dans aucun; il se querellait avec ses chanoines d'Angers et menait contre eux de front plusieurs procès en cour de Parlement; c'était un grand seigneur, qui se distrayait des affaires du siècle en accordant à l'administration ecclésiastique quelques heures d'attention, et à ses yeux les diocèses de Lyon et d'Angers étaient deux fiefs ecclésiastiques où il trouvait honneurs et revenus. Mais il n'avait pas d'autre cours d'idées et d'autres habitudes que celles de plusieurs prélats de son siècle, et ses fautes n'étaient pas de nature à scandaliser la cour légère et sceptique de François Ier. Louise de Savoie, qui avait contribué à la disgrâce du maréchal

(1) M. Célestin Port; *Inventaires de la Mairie d'Angers*, *Documents*, p. 362-363.
(2) Ibid. p. 363.
(3) Ibid., p. 362.

Digitized by Google

de Gié, père de François de Rohan, sous le règne précédent, a pu reporter sur son fils la haine dont elle l'avait poursuivi. Les accusations portées contre l'évêque d'Angers sont trop vagues pour préciser le corps du délit. C'est au chapitre de la cathédrale et aux abbayes d'Anjou qu'il faut peut-être reporter l'origine de l'accusation ; les chanoines et les abbés ont voulu procéder par voie d'intimidation et de menace contre leur évêque, qui méditait de les rappeler à l'observation de la discipline ecclésiastique. Le dessein peu avouable des uns et des autres était de lui faire perdre l'évêché d'Angers et de le confiner à Lyon dans son archevêché et sa primatie des Gaules ; mais de longues années devaient s'écouler avant l'accomplissement de leurs désirs.

Lettres de non-résidence accordées aux chanoines curés.

Quelques semaines après le départ de François Ier de l'Anjou, François de Rohan, qui n'ignorait ni les accusations portées contre lui ni les poursuites dont il était menacé, se rendit à Angers pour présider le synode de la Saint-Luc. Dans cette assemblée il révoqua les lettres de non-résidence accordées précédemment par lui ou par ses grands vicaires, et cette révocation atteignait spécialement les chanoines de la cathédrale, curés-titulaires des paroisses les plus rémunératrices du diocèse. La résidence dans les bénéfices à charge d'âmes avait été rendue obligatoire par la plupart des conciles ; elle souffrait cependant de nombreuses et éclatantes exceptions ; François de Rohan lui-même, évêque d'Angers et archevêque de Lyon, ne pouvait résider simultanément dans ses deux diocèses. Les chanoines de la cathédrale s'élevèrent contre une révocation qui portait, disaient-ils, atteinte à leurs priviléges d'exemption, et les privait de leurs meilleurs revenus. L'évêque, préparé à leur résistance, inventa un moyen qui à la fois pouvait les contenter et lui valoir à lui-même un profit pécuniaire (1). Dans des synodes subséquents, il

(1) « François de Rohan, que Du Moulin accuse en plusieurs endroits de ses ouvrages de faire un commerce honteux et simoniaque des bénéfices et des dispenses, fit injonction à tous ses curés de résider. Mais si l'on en croit les mémoires du temps, ce n'était que pour les engager à demander dispense, pour raison, sur quoi il exigeait 30 sols pour chaque lettre de non-résidence. » Pocquet de Livonnière : *Arrêts célèbres*, col. 983. — Statuts du diocèse d'Angers, p. 233, 245, 251.

Digitized by Google

tempéra son décret de révocation, en déclarant qu'il accorderait, après examen des causes alléguées et *par grâce spéciale*, la faculté de non-résidence aux chanoines qui la demanderaient, à condition de faire renouveler la permission à chaque synode, où ils lui verseraient la somme de trente sous. Mais le chapitre, qui ne se tint pas pour satisfait, porta plainte au Parlement de Paris; et après des discussions juridiques de plusieurs années, il obtint en 1524 et en 1525, plusieurs arrêts qui obligeaient l'évêque à donner aux chanoines-curés et aux prêtres habitués de la cathédrale des lettres de non-résidence, à supprimer les mots *par grâce spéciale*, et si après les avoir insérés il les effaçait, à mettre en marge l'approbation de la rature; la taxe exigible à chaque synode fut réduite par la cour de trente sous à six sous et trois deniers (1).

Le Parlement ordonne à François de Rohan de nommer un second vicaire-général.

François de Rohan, qu'on accusait de faire un commerce honteux et simoniaque des bénéfices et des dispenses, inspirait à ses adversaires passionnés si peu de confiance en sa bonne foi, ou du moins dans la tenue exacte de ses livres, que le Parlement, par un abus de pouvoir, lui ordonna d'entourer de précautions minutieuses la collation des bénéfices laissés à sa disposition : « la cour luy enjoint, porte un arrêt en date du 9 mars 1524, d'appeler avec son secrétaire deux bons et notables personnages à veoir faire les collations; et de ce faire bon et loyal registre; et sera tenu l'evesque apporter ses comptes pour iceux communiquer au procureur-général du roy qui prendra contre luy telle conclusion que bon luy semblera (2). »

Le diocèse d'Angers était administré, en 1523, par deux vicaires-généraux, évêque l'un et l'autre *in partibus*, et portant le titre de suffragants d'Angers, le cordelier Olivier Prestoris et le carme Jean Censier (3). A Angers et à Lyon, la plupart des grands-

(1) Pocquet de Livonnière : *Arrêts célèbres*, col. 982. — Mss. n° 637, p. 129.
(2) Mss. n° 637, p. 129-130.
(3) Joannes Censier, sanctæ theologiæ doctor, episcopus Berensis, sub metropolitano Thessalonicensi, et suffraganeus andegavensis die 23ª martii 1519? creatus; sat longe tempore ecclesias andegavenses, ut vicarius generalis episcopi andegavensis, rexit, apud suos manens. (Bibliothèque nationale, mss.: *Illustriorum Carmelitarum Andinorum natione breve encomium.*)

Digitized by Google

vicaires de François de Rohan reçurent un titre d'évêque *in partibus*, et leur élévation à l'ordre épiscopal était une nécessité des circonstances, car dans l'un et l'autre de ces deux diocèses, où il faisait une courte résidence, le plus souvent, ses grands-vicaires étaient appelés à le suppléer pour l'exercice des fonctions pontificales. Olivier Prestoris et Jean Cousier résignèrent ou perdirent à Angers leurs fonctions vers l'année 1523. François de Rohan se contenta de les remplacer par un seul vicaire-général, Jean Rouault, ermite de Saint-Augustin à Angers, évêque de Rouanne *in partibus* (1), et auquel il donna, comme à ses prédécesseurs, le titre de suffragant. Mais Jean Rouault ne pouvait résider ordinairement à Angers, car il lui fallait parcourir les paroisses pour les visites pastorales, donner les saints ordres qu'il conférait de côté et d'autre, et réconcilier les églises profanées souvent par des réunions profanes, telles que la représentation des *moralités*. Comme l'évêque ne revenait dans son diocèse qu'à de rares intervalles pour tenir irrégulièrement ses synodes, les prêtres et les fidèles ne savaient où chercher l'administration diocésaine que Rouault déplaçait incessamment avec sa personne. Le chapitre présenta requête au Parlement pour obliger François de Rohan d'instituer un second vicaire général qui résiderait à Angers pendant l'absence de Jean Rouault. Afin de se donner les apparences d'agir en pleine liberté, François de Rohan institua, le 30 janvier 1524, avant l'arrêt inévitable du Parlement, trois nouveaux vicaires-généraux, Jean Alain, abbé commendataire du Perray-Neuf, Jacques de la Tour, chanoine de la cathédrale, et Pierre Belot, prieur du Lude et moine de l'abbaye de Saint-Aubin; leurs pouvoirs s'étendaient à la collation de tous les bénéfices, à l'exception des prébendes du chapitre et des collégiales du diocèse, et ils étaient suspendus au retour de l'évêque. Celui-ci au reste n'avait pu que prévenir l'arrêt du Parlement qui lui ordonna, le 17 mars de cette même année, d'instituer un second

(1) Siége épiscopal inconnu. La liste des évêchés de la chrétienté publiée par l'Annuaire de la Société de l'histoire de France (1846) indique : *Reonensis*, évêché suffragant d'Athènes ; *Roeni* et *Roranensis*, évêchés de l'Arménie.

Digitized by Google

vicaire-général résidant à Angers et qu'il ne pourrait révoquer sans avertir la Cour (1). Jean Rouault, évêque de Rouanne *in partibus* (2), avait reçu de François de Rohan le titre de suffragant d'Angers. En 1525 il obtint trois bulles, qui le dispensaient de résider dans le diocèse de Rouanne, et l'autorisaient, malgré son vœu de pauvreté, à recevoir, outre une rente annuelle de cent livres sur les revenus de l'évêché d'Angers, un bénéfice avec pension ou deux bénéfices à titre honorifique (3).

Autres arrêts du Parlement.

Le Parlement intervint plus d'une fois pour terminer les différends de François de Rohan avec le chapitre de la cathédrale. En 1526, il ordonna à l'évêque de payer les fêtages, auxquels il se refusait, et lui défendit de prélever pour l'apposition du sceau de l'évêché aux pièces officielles, une somme supérieure à la taxe réglée par les conciles. Lorsque l'évêque informait le doyen de la nomination d'un chanoine, il se servait de cette formule : « nous vous *ordonnons* de l'installer ; » le chapitre regarda ces mots comme attentatoires à ses droits d'exemption, et il obtint en 1530, un arrêt du Parlement qui réduisit l'évêque à se contenter de cette formule plus modeste : « nous vous *prions* d'installer un tel que nous avons nommé chanoine. » Une seule fois, le Parlement donna gain de cause à l'évêque dans ses querelles avec le chapitre ; malgré les prétentions contraires des chanoines, il déclara qu'ils n'avaient aucun droit de contrôle sur les nominations au chapitre réservées exclusivement à l'évêque (4).

Procès intenté à François de Rohan à propos de la régale.

Le procès le plus grave que François de Rohan eut à soutenir en cour de Parlement, lui fut suscité à l'occasion de la régale et des prétentions sans mesure du fisc impitoyable ; il eut alors l'appui de son chapitre, qui avait posé la cause de cet étrange procès (5). Après la mort de Jean de Rély, évêque d'Angers,

(1) Preuves des libertés de l'église gallicane, t. II, p. 1292. — Lettre de François de Rohan qui institue des grands-vicaires ; mss. n° 624, t. III.

(2) ... « ad ecclesiam Rouannens, quæ in partibus infidelium consistit. » (Bulle de Clément VII. mss. n° 637, p. 141.)

(3) *V.* les bulles originales, mss. n° 637.

(4) Pocquet de Livonnnière : *Arrêts célèbres*, p. 951, 952. — Mss. n° 618, 656, t. I.

(5) Mss. n°s 656, t. II, et 658, p. 625.

Digitized by Google

les officiers royaux avaient voulu se saisir des biens de l'évêché en vertu du droit de régale ; mais le chapitre s'y était opposé, prétendant que ce droit ne s'exerçait pas dans le diocèse d'Angers ; on ne sait sur quelle raison il motivait son refus, car les exemples antérieurs appuyaient les prétentions des officiers royaux. Le conflit porté au Parlement suscita une longue procédure, dont les débats se prolongèrent pendant vingt-quatre ans. Enfin la cour rendit en 1523, un arrêt, qui non-seulement affirmait le droit de régale sur l'évêché d'Angers, mais condamnait François de Rohan à restituer au fisc tous les revenus de l'évêché dont il avait joui depuis la mort de son prédécesseur ; c'était reparer un tort commis à l'égard de la couronne, frustrée pendant quelques semaines du droit de régale, par une injustice qui enlevait à l'évêque des revenus dont il avait joui légitimement depuis vingt-trois années. Mais le roi avait besoin d'argent pour subvenir aux frais de la guerre qu'il préparait contre Charles-Quint, et en vertu de l'arrêt du Parlement il fit saisir les biens de l'évêché d'Angers ; François de Rohan n'en obtint la main-levée qu'au prix de trente mille livres versées au trésor royal, et seulement après avoir donné la preuve qu'il avait dépensé une somme égale en réparations et constructions tant à Éventard qu'à l'évêché d'Angers (1). François Ier répondit à cette libéralité forcée par une concession gracieuse ; il renonça pour lui et pour ses successeurs au droit de disposer des bénéfices, non à charge d'âmes, durant la vacance du siége épiscopal ; mais cette restriction du droit de régale fut illusoire, et à Angers, comme ailleurs, les rois de France continuèrent à s'arroger, dans l'intervalle qui séparait la mort d'un évêque de la nomination de son successeur, le double droit de percevoir les revenus de l'évêché et de nommer aux bénéfices ecclésias-

(1) Voici l'état du temporel de l'évêché d'Angers, d'après une déclaration rendue en 1521 au roi par François de Rohan ; mss. n° 637, p. 115-128 : 1° l'évêché ; 2° le domaine d'Eventard ; 3° la terre, seigneurie et châtellenie de Chalonnes ; 4° la terre, etc., de Morannes ; 5° la terre et seigneurie de Villevêque ; 6° la terre et châtellenie de Saint Almans et de Saint-Maurille, près les Ponts-de-Cé ; 7° la terre de Bauné ; 8° la terre et châtellenie de Ramefort, près Blou.

Digitized by Google

tiques, les cures exceptées; la collation était conférée alors par le chapitre ou par les vicaires capitulaires (1).

Démêlés avec les abbayes de Saint-Serge et de Saint-Florent.

Les procès que François de Rohan eut à soutenir devant le Parlement remplirent une grande partie des années de son épiscopat. Pour défendre sa cause et suivre les procédures, il résidait habituellement à Paris, rue Saint-André-des-Arcs, où se trouvait le palais des archevêques de Lyon. En 1519, sous prétexte que les évêques étaient les fondateurs de l'abbaye de Saint-Serge, il la donna en commende à son ami Louis de Bourbon, évêque à la fois du Mans et de Laon. Mais les moines repoussèrent l'abbé commendataire que François de Rohan leur imposait, et élurent pour abbé régulier Jean Maschac, cellérier du monastère. Le conflit élevé entre les deux prétendants se termina en 1521 par un arrêt du Parlement et une ordonnance de François Ier; Maschac, reconnu pour abbé légitime, obtint le désistement de Louis de Bourbon et fut agréé par François de Rohan (2). Les abbés commendataires et même les abbés réguliers qui ne devaient pas leur élection aux moines, étaient mal accueillis alors dans les abbayes de l'Anjou; l'un de ces derniers, à Saint-Pierre de Bourgueil, Hurault de Chiverny, nommé par le Saint-Siége, avait mis sa statue ou son effigie en pierre sur le maître-autel de l'abbaye; l'hôtellier du monastère, nommé Commeau, n'hésita pas à faire sauter d'un coup de marteau la tête de la statue impertinente, avec l'approbation de ses confrères (3).

Au commencement du siècle et pendant cinq années, depuis 1504 jusqu'à 1509, la tranquillité du cloître avait été troublée à l'abbaye de Saint-Florent-le-Jeune. Les moines, qui avaient élu Jean de Mathefelon pour abbé, repoussèrent avec constance un moine nommé Jean d'Ars que le roi Louis XII voulait leur imposer. Ni les prières, ni les ordres, ni les menaces de la cour de France, appuyée sur celle de Rome, ne purent les décider à

(1) Bibliothèque nationale : col. Dupuy, n° 676. — Bibliothèque d'Angers, mss. n°s 618, 629 et 639, p. 137 et 140.

(2) Cartulaire de Saint-Serge, t. I, p. 88. — Dom Fournereau, histoire de l'abbaye de Saint-Serge. (Revue des Sociétés savantes des départements, année 1870, p. 388).

(3) Gallia Christiana, t. XIV, col. 665.

Digitized by Google

séparer leur cause de celle de Jean de Mathefelon ; et ils s'engagèrent dans un long procès, où le candidat de leur choix finit par triompher du candidat royal, au prix d'une pension viagère.

Après la mort de Jean de Mathefelon, les moines demandèrent, en 1518, suivant l'usage à François de Rohan, l'autorisation d'élire un nouvel abbé ; le concordat passé entre Léon X et François Ier leur reconnaissait ce droit d'élection en vertu d'anciens priviléges accordés par la cour de Rome (1). L'évêque n'accorda pas l'autorisation, mais les moines, sans tenir compte de son refus, fixèrent un jour pour l'élection, et ce qui montre la décadence de la discipline ecclésiastique à cette époque, c'est qu'un chanoine de la cathédrale d'Angers et professeur en théologie, Pierre Bourreau, ne craignit pas de se rendre à l'église abbatiale, où il les exhorta du haut de la chaire à user de leurs droits et à voter pour le plus digne. Les suffrages se portèrent sur Jacques Le Roy de Chavigny, qui fit confirmer son élection par le pape et par le roi de France.

Quelques mois après, François de Rohan se présenta à l'abbaye pour y faire son inspection ; mais il en trouva les portes fermées, et les moines avaient le droit de ne pas les lui ouvrir, car ils étaient exempts et soustraits à la visite épiscopale. François de Rohan excommunia en 1519 l'abbé et ses moines retranchés derrière leurs priviléges ; il renouvela les années suivantes avec insuccès ses tentatives de visites et ses excommunications qui ne lui ouvrirent pas les portes du monastère. L'abbé l'avait cité devant le Parlement (2) ; mais la cause traîna en longueur, et quoique l'évêque maintint son droit prétendu de visite, il consentit en 1526 à faire lever les censures par l'évêque de Rouanne, Jean Rouault, son suffragant.

Cependant l'abbé Jacques le Roy passait sa vie hors du monastère et vivait largement au détriment de ses moines qu'il laissait dans la misère. Ils n'avaient, disait-il, aucun droit à ses

(1) En 1531, Clément VII accorda à François Ier un indult qui suspendait les priviléges dont jouissaient quelques cathédrales et abbayes d'élire leurs évêques et leurs abbés.

(2) Mss. n° 637, p. 114.

Digitized by Google

secours, parce qu'ils avaient déposé contre lui et demandé la réforme de sa vie ; il réclamait contre eux une enquête qui dût réformer leurs habitudes. Les moines ne refusaient pas l'enquête, mais ils demandaient qu'elle s'étendît à la fois et sur eux et sur leur abbé. Le Parlement, qui fit droit à leur requête en 1531, donna ordre à François de Rohan de nommer des juges séculiers pour procéder à la réforme de l'abbaye dans le chef et dans les membres (1). En attendant une réforme qui ne fut pas entreprise, les biens de l'abbaye furent soustraits à la gestion de l'abbé et mis sous séquestre royal, et cette mesure permit de subvenir aux besoins des moines tombés dans l'indigence ; plusieurs d'entre eux avaient quitté le monastère et s'étaient réfugiés, les uns à Saint-Nicolas d'Angers, les autres à Saint-Pierre de Bourgueil. L'abbé Jacques Le Roy céda son abbaye en 1537 au cardinal de Tournon et devint archevêque de Bourges ; c'est par lui que se termine la liste des abbés réguliers, remplacés désormais par les abbés commendataires ; vers le même temps la commende s'introduisit dans les autres monastères de l'Anjou (2).

Réformes et ordonnances de François de Rohan

Avant l'institution définitive de la commende, dont les effets devaient être funestes à la discipline monastique, de graves abus et des symptômes non équivoques de décadence étaient signalés dans la plupart des abbayes de l'Anjou. Les moines se dispensaient souvent de l'habitation et de la table commune ; ils négligeaient l'instruction des novices, et lorsqu'ils sortaient de leurs monastères, ils paraissaient en public avec un habit différent de celui de leur ordre ; leurs abbés ne paraissaient plus aux synodes diocésains, et en 1513, lors d'une cérémonie à la cathédrale, plusieurs d'entre eux avaient tellement troublé le service divin par leurs propos qu'une enquête épiscopale fut ordonnée sur leur conduite. François de Rohan essaya sans beaucoup de succès de rappeler les moines aux devoirs de leur profession, et n'ayant pu malgré ses invitations réitérées décider les abbés à se rendre à ses synodes, il les frappa des censures ecclésiastiques.

(1) Preuves des libertés de l'église gallicane, t. II, p. 1227-1228.
(2) D. Huynes, *Hist. de Saint-Florent.*

Digitized by Google

Les religieux mendiants, jacobins, cordeliers, carmes et augustins, n'avaient pas une tenue plus régulière que les moines des abbayes bénédictines et cisterciennes. Plusieurs augustins encoururent les censures de l'évêque pour leur refus, après avertissement, de paraître dans les rues avec le costume de leur ordre. Les mendiants attaquaient la juridiction et les droits des curés; dans les paroisses où ils paraissaient temporairement, ils affichaient la prétention d'avoir seuls le droit de prêcher et de confesser, l'exercice du ministère paroissial devant être suspendu pendant leur séjour. Du haut de la chaire, ils s'attaquaient les uns les autres, parlaient contre le concordat, et lors de la captivité de François Ier à Madrid, ils ne ménagèrent à la régente, Louise de Savoie, ni les remontrances, ni les invectives.

Malgré les défenses ecclésiastiques, les laïques assistaient aux délibérations synodales; lors de la célébration de la messe dans les paroisses, ils se promenaient dans l'église et conversaient au pied de l'autel escortés de leurs chiens; au milieu des clercs, les femmes s'asseyaient au chœur; les cérémonies du baptême et la célébration des mariages donnaient occasion à des promenades bouffonnes et licencieuses; la juridiction ecclésiastique avait peine à se défendre contre l'usurpation des juges séculiers; églises et cimetières étaient transformés en théâtre; on y jouait des *moralités*, où sous prétexte de réformer les ridicules et les vices du temps, on persifflait nominativement des personnes vivantes. François de Rohan signala ces désordres dans ses réunions synodales et s'efforça de les réprimer par les menaces et l'application même des censures ecclésiastiques (1). Mais la réforme des fidèles était liée intimement à celle du clergé dont elle devait découler comme un effet de sa cause; cette dernière réforme et la plus nécessaire, préparée par les statuts disciplinaires de François de Rohan, allait être ajournée au milieu des troubles politiques et des guerres religieuses.

Au commencement de ce siècle en effet, une prétendue et fausse réforme dans l'Eglise venait d'être essayée par un moine saxon,

(1) Statuts du diocèse d'Angers : François de Rohan, *passim*.

Digitized by Google

nommé Martin Luther. Sous prétexte de rendre à la discipline ecclésiastique sa pureté primitive, il l'avait attaquée dans ses articles les plus essentiels, et portant plus loin sa hardiesse, il avait tenté la réforme même de la foi et de la constitution de l'Eglise. De sa tentative désordonnée sortit la grande hérésie du Protestantisme qui divisa l'Europe en deux camps ennemis et mit fin à la république des Etats chrétiens, telle que les papes l'avaient constituée au moyen âge. Les erreurs et l'hérésie de Luther, prêchées d'abord en Allemagne, franchirent le Rhin, se répandirent en France et jusqu'en Anjou, qui les reçut par des livres imprimés à Strasbourg et dans les autres villes d'Alsace.

Proscription des livres luthériens.

Au synode tenu à la fête de saint Luc, en 1523, les grands vicaires de François de Rohan ordonnèrent sous peine de suspense, et après avertissement négligé, d'excommunication à tous les ecclésiastiques de brûler les livres luthériens qu'ils auraient en possession. Le même ordre fut renouvelé en 1524 par François de Rohan, qui déclara excommuniés les ecclésiastiques contumaces à la défense portée par ses grands vicaires. L'année suivante il se plaignit à son synode de plusieurs ecclésiastiques réguliers et séculiers, qui lisaient les opuscules et livres luthériens et en prônaient les qualités; il renouvela contre eux les anathèmes antérieurs.

Concile de Tours; 1528.

Malgré le zèle qu'il déploya soit à Angers, soit dans sa ville archiépiscopale de Lyon, pour arrêter les progrès de l'hérésie, François de Rohan ne parut pas au concile qui réunit à Tours, en 1528, les évêques de la province ecclésiastique; tel était alors le mauvais état de sa santé, qu'il ne put présider un concile que lui-même avait convoqué à Lyon, la même année. Jean Rouault, son suffragant parut en son nom à l'assemblée de Tours; le chapitre de la cathédrale y avait député le chanoine pénitentier René Vaslin pour le représenter; l'assemblée renouvela contre les hérétiques les prescriptions du concile de Sens, présidé par le cardinal-archevêque Duprat, chancelier de France (1).

François de Rohan réunit quelquefois ses synodes à sa maison

(1) Joannes Maan, p. 190. — Bibliothèque nationale : Travers, mss. n° 22354. — mss. n° 656, t. I, p. 408.

Digitized by Google

de campagne d'Eventard, près Angers; circonstance qui obligeait les prêtres, venus à l'assemblée à jeun suivant les prescriptions synodales, à monter rapidement à cheval, après la promulgation des statuts, pour chercher leur dîner là où le hazard le préparait (1). L'évêque promulgua la fête de la Transfiguration et celles de saint Jérôme et de saint François; il institua la fête solennelle d'un de ses prédécesseurs, saint Lézin « qui avait légué la moitié de son patrimoine à l'Eglise d'Angers et dont la sainteté se manifestait par d'incessants miracles (2); » il ordonna que la fête de la dédicace de chaque église paroissiale fût confondue avec celle de la cathédrale dédiée à saint Maurice (3).

Science et zèle de François de Rohan.

L'évêque d'Angers était instruit, et ses statuts témoignent à la fois et de sa science ecclésiastique et de son zèle pour la réforme de la discipline et le bien des âmes. De son temps, le diocèse d'Angers fut affligé par diverses calamités, tantôt par la peste et la famine, dont les maux s'aggravèrent des désordres des hommes de guerre, tantôt par des pluies incessantes qui deversèrent les courants d'eau hors de leur lit sur les campagnes. En 1521, l'évêque ordonna une procession générale à Angers, pour obtenir de Dieu la cessation des pluies, qui tombant depuis six semaines, menaçaient de destruction les récoltes; lors de la cérémonie, il porta solennellement le chef de saint Loup, l'un de ses prédécesseurs, et l'on constata la coïncidence de la procession et de la cessation du fléau. De nouvelles inondations, survenues en 1526, donnèrent occasion à l'évêque de témoigner par ses aumônes et par un dévouement personnel de l'intérêt qu'il portait à ses diocésains et de son désir de soulager leurs misères (4).

Virgile de Rohan.

La discorde cependant était constante et portée à l'état aigu à Angers entre François de Rohan et ses chanoines : les uns et les autres passaient alternativement et sans cesse à des querelles

(1) Mss. n° 629.

(2) « Quod populus andegavensis (beatissimi Licinii) festi valde desiderat celebrationem, festum ejusdem ab habentibus devotionem celebrari et solemnizari, ea die qua ejusdem B. Licinii festum advenerit, ab omni opere manuali abstinere permittimus. » (Statuts du diocèse d'Angers, p. 260.)

(3) Statuts du diocèse d'Angers, *passim*.

(4) Mss. n° 624.

Digitized by Google

tantôt graves et tantôt mesquines ; les premières étaient déférées au Parlement, qui les tranchait ou les remettait à un plus mûr examen, et les secondes entravaient au moins l'administration du diocèse et nuisaient à l'édification publique. En 1530, l'évêque se ménagea lui-même un grave échec, dont il ressentit péniblement l'effet, et que la prudence et le soin de sa dignité lui recommandaient de ne pas chercher. Avant sa consécration épiscopale, il avait eu un fils auquel il avait donné son nom, Virgile de Rohan; lorsque le jeune homme eut atteint l'âge canonique, il voulut le faire entrer au chapitre de la cathédrale ; mais les chanoines, appuyés sur un concile de Latran, refusèrent d'ouvrir leurs rangs à un prêtre né d'une union illégitime, et François de Rohan s'estima heureux de sortir d'embarras en faisant conférer par le chapitre à son fils et protégé une simple chapelle à l'église Saint-Maurice (1).

François de Rohan se démet de l'évêché d'Angers ; 1532.

La santé de François de Rohan était affaiblie et les querelles sans cesse renouvelées avec son chapitre causaient au prélat les plus graves ennuis. Résolu de se contenter désormais de son archevêché de Lyon, François de Rohan céda en 1532 l'évêché d'Angers à Jean Olivier, qui lui donna en échange l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, dont il était commendataire. Le contrat reçut l'approbation de François Ier et Clément VII le ratifia. Quatre ans après, François de Rohan mourut à Paris ; la cérémonie des obsèques, à laquelle le Parlement assista en robe rouge, eut lieu à l'église des Augustins ; le corps y fut enseveli et quelques années après on l'exhuma pour le transférer à Lyon et le placer sous une tombe plate dans la nef de l'église primatiale (2).

Sa mort ; 1536.

Quelques détails sur François de Rohan, archevêque de Lyon.

Durant sa vie, François de Rohan s'était personnellement peu occupé du diocèse de Lyon dont il avait laissé le gouvernement à ses vicaires-généraux ; l'église d'Angers avait eu ses préfé-

(1) Mss. n° 658.

(2) Lettre de François Ier à M. du Lude, sénéchal d'Anjou. « M. du Ludde, il y a quelque temps que j'escrivis à votre lieutenant dans la sénéchaussée d'Anjou, à ce qu'il eust à retirer des mains des chanoines et chappellains de l'église d'Angiers une sépulture de marbre, que feu mon cousin l'archevêque de Lyon avait faire pour luy en la ditte église ; qui toutefois ne luy a de rien servy, parce qu'il *est inhumé aux Augustins de Paris ;* pour icelle mettre en mon château d'Angiers, affin de après en faire ce que j'adviseray ; laquelle néantmoins

Digitized by Google

rences ; elle le rapprochait de sa famille et c'était d'abord à elle que le roi de France et le Saint-Siége l'avaient attaché. L'un de ses grands vicaires à Lyon, nommé Guichard de Lessart, ermite de Saint-Augustin, et évêque d'Iliéropolis *in partibus*, rendit à son administration de longs et honorables services ; l'archevêque les reconnut en faisant reconstruire à ses frais le couvent des Augustins de Lyon. En 1515, il avait consenti au démembrement de son archevêché par l'érection de l'église de Notre-Dame de Bourg-en-Bresse en évêché ; le nouveau diocèse n'eut qu'une durée éphémère car il fut, à la demande de François Ier, supprimé par le pape Paul III. Depuis un siècle, le chapitre primatial de Lyon n'admettait pas de chanoines roturiers et les nobles seuls pouvaient y entrer ; Clément VII sanctionna par une bulle, en 1532, cet état de choses qui, s'il n'était pas lié intimement au progrès de la science et de la piété dans le chapitre, était un hommage mondain rendu à l'église primatiale des Gaules (1).

Rabelais novice au couvent de la Baumette.

Avant de quitter François de Rohan et parler de ses successeurs, à l'évêché d'Angers, il est nécessaire de mentionner quelques faits arrivés sous son épiscopat et que le cours du récit n'avait pas permis de mêler à sa vie. L'auteur de *Gargantua* et de *Pantagruel*, François Rabelais, né à Chinon en Touraine vers 1495, et devenu successivement cordelier, bénédictin, prêtre séculier et curé de Meudon, près Paris, étudia et prit l'habit de novice chez les Cordeliers de la Baumette ; il ne paraît pas avoir suivi les cours de l'Université d'Angers, et c'est au couvent de Fontenay-le-Comte en Poitou qu'il reçut la prêtrise et fit profession religieuse. Dans ses écrits, Rabelais a donné quelques souvenirs au pays d'Anjou qu'il avait habité les premières années de sa jeunesse (2).

Drapeau anglais offert à la cathédrale ; 1513.

Lorsque le roi d'Angleterre, Henri VIII, eut déclaré en 1513

les dits chanoynes et chappellains ne luy ont jamais voullu bailler ne délivrer...» 3 septembre 1540. — Cf. la note 2, p. 184-185. — Gallia Christiana, t. IV, col. 182. — Les armes de Rohan portaient *écartelé aux 1 et 4 contre-écartelé de Navarre et d'Evreux, aux 2 et 3 de gueules à 9 macles d'or, 3, 3 et 3*, qui est de Rohan, *sur le tout d'argent à la guivre d'azur, issant de gueules, couronné d'or*, qui est de Milan, *l'écu brisé d'un lambel d'argent de 3 pièces.*

(1) Gallia Christiana, t. IV, col. 181-182.

(2) Gargantua, ch. XII ; Pantagruel, liv. III, ch. XXXIV ; liv. IV, ancien prologue ; etc.

Digitized by Google

la guerre à Louis XII, le chapitre d'Angers offrit six cents livres à titre de don gratuit pour concourir aux frais d'une expédition maritime destinée à empêcher une descente d'Anglais sur le continent (1). La France ne fut pas heureuse dans cette guerre ; cependant l'un de ses vice-amiraux, le chevalier René de Clermont-Gallerande, gentilhomme angevin, réussit à s'emparer d'un étendard sur un vaisseau ennemi ; il se rendit à Angers avec son trophée qu'il déposa solennellement à la cathédrale sur l'autel de Saint-Maurice ; l'action de grâces terminée, le chapitre fit suspendre le drapeau à l'une des murailles de la cathédrale.

Collégiale de Montsoreau.

Jean de Chambes, chevalier, seigneur et baron de Montsoreau, avait eu le dessein de fonder une collégiale régulière à l'église Sainte-Croix de Montsoreau. Son projet que la mort l'empêcha de poursuivre fut accompli en partie par sa veuve, Marie de Châteaubriant, dame du Lion-d'Angers. Elle offrit successivement et sans succès la collégiale à des frères Minimes de Saint-François-de-Paule et à des ermites de Saint-Augustin ; ni les uns ni les autres ne voulurent accepter la fondation ; à leur défaut, des prêtres séculiers, au nombre de six et investis du titre de chanoines, prirent possession de la collégiale en 1520, avec l'autorisation de François de Rohan (2).

Fermeture de la Cité la nuit.

Le chapitre de la cathédrale avait l'habitude de se lever la nuit à deux heures pour aller à l'église chanter l'office de matines ; mais il en était empêché depuis quelque temps par les « vaccabonds et escolliers, » qui rôdaient la nuit dans la Cité. L'exercice de la police municipale et judiciaire en cette partie de la ville était un droit reconnu au chapitre par le maire et les juges d'Angers. Les chanoines présentèrent une requête à François Ier, pour être autorisés à fermer la Cité la nuit : « esquel lieu et par plusieurs fois, la nuyt et à heure indeue, iceulx suppliants, leurs suppostz, et aultres ont été batuz, oultrailgez et desrobez. » François Ier fit droit à leur requête et les autorisa, en 1521, à relever les portes de la Cité tombées depuis longtemps et à les fermer la nuit (3).

(2) D. Housseau, t. XIIII. — Mss. nos 656, t. II et 658.
(3) D. Housseau, t. XIII I.
(1) Inventaire des Archives de la mairie d'Angers ; documents, p. 365.

Digitized by Google

Jean de Bourdigné.

Jean de Bourdigné, chapelain et chanoine plus tard de la cathédrale, publia en 1529 ses Chroniques d'Anjou, dédiées à la reine-mère, Louise de Savoie ; cette œuvre d'une composition toujours naïve et malicieuse parfois offre à la lecture de l'intérêt et du charme ; elle est précieuse pour la connaissance des faits dont l'auteur a été contemporain ; mais quant à la critique des faits antérieurs et surtout des origines de l'histoire d'Anjou, l'agréable conteur Bourdigné est souvent superficiel et puéril.

Consultation sur le divorce projeté de Henri VIII demandée à l'Université d'Angers.

En cette même année 1530, une consultation qui devait se rattacher à l'un des faits les plus graves de l'histoire moderne, le schisme d'Angleterre, fut soumise aux facultés des droits et de théologie d'Angers. Henri VIII, roi d'Angleterre, marié depuis vingt ans avec la veuve de son frère, Catherine d'Aragon, après une dispense accordée par le pape Jules II, feignit d'avoir des doutes sur la validité de cette union, le pape, suivant lui et ses conseillers, n'ayant pu lever l'empêchement naturel et divin inhérent à un tel mariage; en réalité, il cherchait un prétexte de répudier Catherine d'Aragon pour épouser une fille d'honneur de la reine, nommée Anne Boleyn. Pour vaincre les résistances du pape Clément VII, qui regardait comme valide la dispense accordée par son prédécesseur, le roi d'Angleterre demanda l'avis des principales Universités de l'Europe qu'il se flattait de mettre en opposition avec les décisions presque arrêtées de la cour de Rome. Le 7 mai 1530, la Faculté de droit et celle de théologie d'Angers donnèrent sur la consultation de Henri VIII, qui leur fut transmise par François Ier, un avis contradictoire ; la première se prononça pour la nullité de la dispense dont la seconde proclama la validité (1). La décision rendue par la Faculté de théologie était conforme à une loi du Deutéronome, et Clément VII plus tard n'en donna pas une différente ; mais Henri VIII, dont la mauvaise foi était manifeste, n'en répudia pas moins Catherine d'Aragon ; il épousa Anne Boleyn, et désespérant de faire reconnaître son nouveau mariage par Clément VII, il sépara l'Angleterre de l'obédience de Rome.

L'abbé T. PLETTEAU.

(1) Joachim Legrand : *Histoire du divorce de Henri VIII*, t. III, p. 507.

Digitized by Google

L'ANJOU

DANS LA LUTTE DE LA CHRÉTIENTÉ

CONTRE L'ISLAMISME.

PREMIÈRE PARTIE.

LES PÈLERINAGES EN TERRE-SAINTE ET LES CROISADES.

(SUITE) (1).

XVII.

Grégoire XI. — Sainte Catherine de Sienne et sainte Brigitte.

Transportons-nous maintenant dans la seconde moitié du quatorzième siècle, environ soixante ans après le concile de Vienne. Les deux grands incidents de la lutte du Sacerdoce et de l'Empire, qui sur la fin du treizième siècle avait si profondément troublé l'harmonie des relations sociales, étaient clos depuis longtemps, en Allemagne par l'avènement de l'orthodoxe dynastie des Habsbourg fleurissant sur les ruines de la maison de Souabe, et en France par l'amortissement du choc entre la papauté et Philippe-le-Bel, sous le pontificat saintement pacificateur de Benoît XI. Et cependant, malgré la suppression de

(1) *V.* pour les numéros précédents les livraisons de mai, juin, octobre et novembre 1874 ; avril, mai, juin et octobre 1875 ; janvier-février, mars-avril et juillet-août 1876 ; mars-avril, novembre-décembre 1877 ; janvier et février 1878; janvier 1879.

Digitized by Google

ces entraves, au lieu de poursuivre en paix sa marche civilisatrice, la chrétienté ne faisait que s'épuiser en discordes; et jamais peut-être elle n'avait paru plus violemment ni plus généralement bouleversée qu'en 1370, lors de l'exaltation du pape angevin Grégoire XI. Ici, la guerre de cent ans multipliait ses péripéties sur les derniers lambeaux de la France. Là, l'Italie se débattait convulsivement sous l'étreinte des factions guelfes et gibelines, qui tour à tour déchiraient ses entrailles. Plus loin retentissaient, de la Castille au Portugal, les éclats du duel fratricide entre Henri de Transtamarre et Pierre-le-Cruel. Partout enfin les grandes compagnies et les *condottieri* erraient d'un champ de bataille à l'autre, sans y pouvoir assouvir leur frénésie destructive.

Evidemment, la société chrétienne souffrait d'une exubérance de sève qui, refoulée en elle-même à défaut d'un puissant dérivatif extérieur, avait allumé dans son sein comme une fièvre inflammatoire. Ce nécessaire dérivatif, elle l'avait trouvé durant près de deux cents ans dans les croisades, dont le retour périodique avait été, si nous pouvons user de cette expression vulgaire, la soupape de sûreté de ses bouillantes ardeurs; mais depuis l'interruption déjà séculaire de la guerre sainte, elle se voyait condamnée à tourner contre elle-même toute son énergie vitale. Aussi, pour sauver la chrétienté, pour rétablir l'équilibre dans sa constitution bouleversée, il était urgent de rouvrir la lutte contre l'Islamisme, afin que par là pût se décharger pleinement son impétuosité déréglée.

La pensée de tourner contre les infidèles l'animosité des chrétiens armés les uns contre les autres, n'était pas neuve : elle datait du concile de Clermont. Mais, en évoquant sur tous les champs de bataille de l'Europe l'image palpitante de Jérusalem au fur et à mesure des grandes calamités fondant sur la Palestine, les grands prédicateurs des croisades, avant l'époque où nous sommes parvenus, n'avaient jamais envisagé directement le rôle providentiel de la guerre sainte dans le jeu régulier des facultés sociales du moyen âge. Le privilége de cette haute intuition était réservé à l'humble fille d'un teinturier d'Italie,

Digitized by Google

que Dieu avait comblée de ses plus riches dons pour en faire, à la fin du quatorzième siècle, la lumière et le guide du Saint-Siége. Ce qu'Urbain II et Innocent III n'avaient fait qu'entrevoir, l'incomparable sainte Catherine de Sienne l'embrasse d'un hardi coup-d'œil ; et il faut voir avec quelle candeur elle l'exprime dans un immortel colloque avec son intime ami Grégoire XI.

C'était en 1376. Le doux et pieux pontife qui alors siégeait à Avignon, ne cessait de promener de là ses regards affligés sur les mille plaies de la chrétienté, lorsqu'arriva à sa cour sainte Catherine de Sienne, pour y traiter de la réconciliation de Florence engagée dans l'insurrection gibeline, et pour hâter le retour de la papauté à Rome. Dans l'une de ses premières entrevues avec Grégoire XI, sainte Catherine, en présence du dominicain Raymond de Capoue, son confesseur, son interprète et son biographe (1), insista sur l'objet de ses plus ardentes sollicitudes, le recouvrement de Jérusalem oubliée et la défense de l'Europe contre les Turcs déjà maîtres de la Grèce et cernant Constantinople. « Mais, dit le pape, il nous faudrait faire la paix » entre les chrétiens, avant de proclamer le Saint-Passage. — » Saint-Père, » repliqua-t-elle, « pour pacifier les chrétiens vous » ne pourrez trouver de meilleurs moyens que d'ordonner le » Saint-Passage. Car tous ces hommes d'armes qui fomentent la » guerre parmi les fidèles, iront volontiers employer leurs armes » pour la cause de Dieu. Il y en a très-peu d'assez méchants pour » ne point aimer Dieu dans l'exercice d'un métier qui leur plaît, » et à racheter par là leurs péchés ; car, en écartant les tisons, » on supprime l'incendie. Et ainsi, très-saint Père, d'un seul » coup vous produirez plusieurs bons résultats. Vous pacifierez » les chrétiens qui cherchent le repos ; et, quant à ces gens » engagés dans le crime, vous les gagnerez en les perdant. Que » s'ils remportent quelque victoire, vous pourrez marcher plus » avant avec les princes chrétiens. Que s'ils périssent, vous aurez » gagné leurs âmes, qui auparavant étaient comme perdues. De

(1) Il fallait nécessairement un interprète entre l'idiôme toscan de sainte Catherine et le latin de Grégoire XI.

Digitized by Google

» là découleront trois biens, à savoir : la paix des chrétiens, la » pénitence de ces hommes d'armes et le salut de beaucoup de » Sarrasins (1). » Et, dans une autre entrevue avec le même pontife : « Pour la suppression des discordes qui troublent la » chrétienté, il n'y a pas de remède plus efficace ni plus oppor- » tun que la publication d'une croisade, qui animera tous les » fidèles d'une égale ardeur contre les ennemis communs de » Jésus-Christ et des chrétiens. Par là s'exhaleront leurs animo- » sités belliqueuses et leurs colères, et ainsi tomberont les » dissensions et les haines (2).

Non-seulement dans ses entrevues avec Grégoire XI, mais avant et après le voyage d'Avignon, dans les admirables lettres où elle réconforte son tendre ami et le soutient dans sa marche,

---

(1) « Recolo autem quod dum ipsa semel circa materiam hanc apud dictum » Pontificem multum instaret,..... eidem Pontifex respondit : Opportet quod » pacem primo inter Christianos faceremus, et postmodum passagium sanctum » ordinarem. Ad quod illa sic replicavit : Nullam, Pater Sancte, ad pacificandum » Christicolas, viam meliorem invenire poteritis quam sanctum passagium ordi- » nando. Omnes enim istæ gentes armorum, quæ sunt fomentum guerrarum » inter fideles, libenter ibunt ad serviendum Deo de arte sua. Pauci sunt adeo » pravi, qui non libenter serviant Deo de acto in quo delectentur et qui per illum » actum non libenter velint sua peccata redimere ; remoto autem fomento, » removeri opportet et ignem. Et sic, Pater Sancte, simul et simul facietis quam » plurima bona. Pacificabitis Christianos volentes quiescere ; gentes autem ipsas » peccatis irretitas, quoniam eas perdendo lucrabimini. Et si faciant aliquam » victoriam, procedetis ulterius cum aliis principibus Christianitatis : si vero » morientur ibi, lucrati estis animas illas quæ prius perditæ erant quodammodo. » Tria itaque bona sequentur ex hoc, pax scilicet Christianorum, pœnitentia » istorum armigerorum, et salus multorum Sarracenorum. »

(2) « Imo vero nunc opportunum est, adeoque nullum efficacius remedium ad » dissidia hæc tollenda suppetit, quam si fœdus sanctum sanciatur, quo omnes » paribus animis in communes Christi et Christianorum hostes conspirent : ibi » suos animos et impetus, suos pugnandi ardores irasque effundent, eaque ratione » privatos lites ponent et odia. » C'est l'enseignement de cette grande vérité qui a fait décerner à sainte Catherine, par Cornelius à Lapide, le beau nom de *Theodecte*. Bolland, *acta SS. Aprilis*, t. III, vita S. Cathar. sen., auctore Raymundo Capuano, pars II, ch. xv, col. 934. — Comment. in duod. proph. min. auctore R. P. Cornelii a Lapide (Antuerpiæ, 1725), in Dedicat. — Ampliss. coll. de D. Martène (Parisiis, 1729). Processus contestationum super sanctitate et doctrina Beatæ Catharinæ de Senis, t. VI, col. 1267-1268. — Divi Antonini Florentini Chronic. (Lugduni), t. III, p. 701. — Wadding., annal minor. (Romæ, 1733), t. VIII, p. 305. — Rohrbacher, t. XX, p. 474. — *Hist. de sainte Catherine de Sienne et de la papauté de son temps*, par le P. D. Alphonse Capecelatro (trad. de Mme Elisa Jal, Paris, 1863), pp. 243-244. — *Lettres de sainte Catherine de Sienne* (trad. Cartier, Paris, 1858), introd., pp. 48-49.

Digitized by Google

sainte Catherine revient sans cesse sur cette idée d'une croisade universellement pacificatrice; à chaque page éclate comme le prélude ou le développement de ce thème céleste. « Il convient, » dit-elle, par allusion à la révolte de la Toscane contre le pouvoir temporel du Saint-Siége, « il convient de chercher vos » brebis, et les reconquérir par la patience et par la guerre contre » les infidèles, en élevant l'étendard de la très-sainte et très- » ardente croix. Mais, pour l'élever, il ne s'agit pas de dormir; il » faut se tenir debout et le déployer avec courage. J'espère dans » l'infinie miséricorde de Dieu que vous gagnerez les infidèles, » et que vous corrigerez la malice des chrétiens, parce que tous » courront à l'odeur de la croix, même ceux qui ont été les plus » rebelles envers vous. Oh ! quel bonheur si nous voyions le » peuple chrétien donner le trésor de la foi aux infidèles qui, » après avoir reçu la lumière, s'avanceraient vers la perfec- » tion !... Allons, mon père, réalisez le projet de votre retour à » Rome et de la croisade à laquelle vous engagent les infidèles, » en envahissant toujours vos possessions... La paix, la paix, la » paix, mon doux père, et non plus la guerre; mais marchons » contre nos ennemis et portons l'arme de la très-sainte croix, » avec le glaive de la douce et sainte parole de Dieu.... Venez, » venez donc, ne tardez plus, afin de pouvoir faire bientôt » la guerre aux infidèles, de n'être pas arrêté par les membres » corrompus qui sont révoltés contre vous. Je vous en prie, je » le veux, usez à leur égard d'une sainte ruse, en employant la » bonté, comme je vous l'ai dit. Ce sera un feu d'amour que » vous jetterez sur leurs têtes; et, par ce moyen, vous les » gagnerez, eux, leurs biens et leurs personnes, pour faire une » guerre sérieuse contre les infidèles (1). Au nom de Dieu, notre

(1) « Convienvele dunque cercare e racquistare con la patientia, e con la Guerra » audando sopra gli Infedeli, rizzando el Gonfalone dell' ardentissima et dolcis- » sima Croce; al quale rizzare non si conviene piu dormire; ma destarsi, e » rizzarlo virilmente. Spero nella smisurata bonta di Dio, che riacquistarete gl' » Infedeli, e corragerete le malitie de Christiani, peroche all' odore della Croce » tutti correrano, etiandio coloro, che sono stati piu ribelli a voi. O quanto » diletto, se noi vedessimo, che il Popolo Cristiano desse el condimento della » Fede a gl' Infedeli, peroche poi avendo ricevuto el lume verebbe a grande

Digitized by Google

» doux amour, élevez, mon Père, l'étendard de la Sainte-Croix, » et vous verrez les loups se changer en agneaux (1). Soyez un » homme généreux et sans crainte; répondez à Dieu qui vous » invite à venir habiter la ville de saint Pierre, le glorieux chef » dont vous êtes le successeur; et puis levez l'étendard de la » très-sainte Croix. C'est par la croix, dit saint Paul, que vous » avez été délivrés. C'est par cet étendard, rafraîchissement des » chrétiens, que nous serons délivrés de la guerre, de nos divi- » sions et de nos iniquités, et que les infidèles seront délivrés » de leurs erreurs (2). »

Mû par d'aussi pressants appels, Grégoire XI se mit à l'œuvre pour l'organisation d'une vaste croisade, en rivalisant d'ardeur avec son angélique amie. Pendant que celle-ci remue ciel et terre, pendant qu'elle va jusqu'à harceler de ses instances le formidable gibelin Barnabé Visconti et le fameux capitaine des routiers anglais Jean Haukowd, pendant qu'elle assure à la

---

» perfettione.. Su, Padre, mandate in effetto el proponimento, che avete fatto » del awenimento vostro e del santo passagio, al quel vedete, che l' Infedeli » d'invitano veniendo a piu possa a tollerir el vostro... Adunque venite, et non » tardate piu, accioche tosto poniate el campo sopra gl' Infedeli ; e che non » receviate di questo fare impedimento a da questi membri putridi, che sono » ribelli a voi : pregovi, e voglio che usiate uno santo ingano con loro, cioe con » la benignata, come datto e, perche questo li sara uno fuoco d'amore e carboni » accesi, che gittarete sopra li capi loro ; e per questo modo gli averete presi e » la sustantia temporale, e la persone loro, dandovi ajuto in fare la Guerra sopra » gl' Infedeli..... Pacce, pacce, pacce, Babba mi dolce, e non piu Guerra ; ma » audiano sopra li nemici nostri, e portiamo l'Arme della santissima Croce, » portando el coltella della dolce, e santa parola di Dio. »

(1) « Oime, Dio Amore dolce : rizzate, Babbo, tosto el Gonfalone della Santis- » sima Croce, e vederate li Lupi diventare Agnelli. »

(2) « Uomo virile, e non timoroso : rispondete a Dio, che vi chiama, che » veniate a tenere, e possidere el luogo del Glorioso Pastore Santo Pietro » di cui vicario sete rimasto ; e drizzate il Gonfalone della croce santa, che come » per la croce summo liberati, cosi disse Paulo. Cosi levando questo Gonfalone, » il quale refrigerio de Cristiani, sareno liberati noi dalla Guerra, e divisione, e » molte iniquita, il Popolo infedele dalla sua infidelita. » L'operi di S. Caterina de Siene nuovamente publicata da Gerolamo Gigli. Tomo secundo. L'épistole della serafica Virgine da Siena, tratte fidelmente da suoi migliore Esemplari, e purgate degli errori dell altri Esemplari. Aggiuntevi le Annotazioni del padre Federigo Burlamacchi. Parte prima (In Lucca 1721). Letter. III, p. 26, et pp. 27, 29 et 30 ; Lett. IV, p. 33 ; Lett. V, p. 39 et n., pp. 57, 58. — Rohrbacher, t. XX, p. 475. — Trad. Cartier. introd., pp. 41-42. — *Vie de sainte Catherine de Sienne*, par M. l'abbé Chavin de Malan (Paris, 1858), pp. 203, 240-242, 244.

Digitized by Google

guerre sainte un chef éminent dans la personne de Louis Ier, fondateur de la maison d'Anjou-Sicile (1), le pontife multiplie ses appels et provoque les enrôlements en masse (2), en se prodiguant sur toutes les brèches ouvertes d'un bout de l'Europe à l'autre par le flot toujours montant de l'Islamisme. Du côté de la Palestine, il place la minorité troublée du jeune roi de Chypre, Pierre II de Lusignan, sous la protection du grand-maître de Rhodes (3). Aux cris de détresse de la reine d'Arménie, refoulée jusque dans les gorges du Taurus par les hordes ottomanes, il répond par l'organisation d'une ligue de défense sous la conduite du valeureux Othon de Brunswick (4). En parcourant des yeux les côtes de l'Asie-Mineure, il signale aux Chypriotes la menaçante occupation du port de Satalie, en face de leur côte occidentale (5), et prépose les Hospitaliers à la garde de Smyrne (6). Pour sauver la Grèce entamée et Constantinople devenue tributaire d'Amurat, il convoqua les puissances limitrophes à un congrès général à Thèbes (7). Auprès du roi de Hongrie Louis-le-Grand, des Vénitiens et de la reine Jeanne de Naples, il insiste sur leur propres périls, vis-à-vis d'un ennemi qui déjà, de la Bosnie à l'Epire, domine l'Adriatique (8). Enfin il n'y a pas jusqu'au roi de Portugal à qui il ne témoigne sa sollicitude, en

(1) Nous reviendrons, dans la seconde partie de ce travail, sur les relations de Louis d'Anjou avec sainte Catherine.

(2) A cet égard, nous croyons devoir épargner au lecteur la fastidieuse énumération des mesures adoptées par Grégoire XI. Signalons seulement parmi ces mesures, la désignation du confesseur de sainte Catherine, Raymond de Capoue pour la promulgation de la croisade en Italie. Cette circonstance dénote toute la part qui revient à la fille de Sienne dans les déterminations du pontife. *Epistole*, etc. Lett. 216 et n. — Cartier. *cod.*, p. 48.

(3) Raynald., *Annal. eccl.* t. XVI, an 1371, n° 1. — *Vie de sainte Catherine*, par l'abbé Chavin de Malan, p. 202.

(4) Rayn., an 1371, n° 30. — Wadding. pp. 260-261. — *Hist. de la Papauté pendant le* XIVe *siècle*, p. l'abbé Christophe, t. II, p. 408. — Michaud, *Bibliogr. des Croisades*, t. II, p. 134. — *Recueil des historiens des Croisades* (publ. de l'Académie des Inscrip. et Belles-Lettres) : *Documents arméniens*, pp. 717-718.

(5) Rayn., an 1373, n° 8.

(6) Rayn., an 1371, n° 1 ; 1373, n° 9 ; et 1374, n° 7. — *Hist. des Chevaliers de Malte*, p. Vertot, t. II, pp. 191-193.

(7) Rayn., an 1372, n°s 28 et 29.

(8) Rayn., an 1372, n° 28 ; 1373, n° 395 ; 1374, passim ; 1375, n°s 5, 7 et 9. — Wadding. *cod.*, pp. 309-310 ; 318. — *Bibliogr. des Crois.*, *cod.*, pp. 133-135.

Digitized by Google

lui abandonnant la moitié des dîmes ecclésiastiques en faveur d'une campagne contre les rois maures de Benamorin et de Grenade (1). En même temps et par une suite des mêmes pensées, il resserre les liens de la discipline dans la milice de Rhodes (2), remet en vigueur chez les Génois l'interdiction du trafic des armes et des munitions de guerre avec l'Egypte (3), installe des tribunaux d'inquisition contre les rénégats à tous les avant-postes de l'Islamisme (4), pourvoit à la diffusion de l'Evangile en Arménie par les fils de saint François d'Assise (5), encourage en Espagne l'œuvre de la délivrance des captifs chrétiens détenus chez les Maures (6), et celle non moins intéressante de la conversion et de l'affranchissement des esclaves arabes (7).

Mais, en fidèle disciple de sainte Catherine, Grégoire XI envisage surtout la croisade par le côté pacificateur. Aussi ses légats, infatigablement, parcourent la France d'un champ de bataille à l'autre, et de la Flandre à la Guyenne, pour ménager au moins une trêve entre les rois de France et d'Angleterre (8). D'autre part, il envoie en Italie le cardinal d'Estaing réconcilier Milan et Bologne (9); s'interpose entre les Génois et les Chypriotes qui

(1) Rayn., an 1376, nos 19-20.

(2) Notamment en accélérant l'affluence, au trésor de l'ordre, des recettes des commanderies d'Angleterre, de Castille et de Portugal, indûment retenues par les prieurs avec la complicité intéressée de leurs souverains respectifs. Rymer, *Acta publica*, t. III, pp. 24-25 ; 38, 40. — Vertot, *eod.*, pp. 189, 196.

(3) Rayn., an 1372, no 29. — A cet égard, Grégoire XI n'en suivait pas moins le courant d'idées libérales de la papauté du XIVe siècle ; car, par une bulle de 1371, conservée aux archives de Lucques, il autorise les armateurs de ce petit pays à expédier à Alexandrie, chaque année, en deux navires, toutes les cargaisons n'ayant qu'un caractère purement commercial. *Arch. des miss. scient. et littér.* t. II, p. 283. — *Hist. de l'île de Chypre*, p. de Mas-Latrie (Paris, 1852), t. II, p 348.

(4) Notamment en Hongrie, en Palestine et en Egypte. Rayn., an 1371, no 34. — Fleury, *Hist. eccl s* t. XX, p. 237.

(5) Rayn., an. 1374, no 8 ; 1375, no 27. — Wadding., pp. 266-267 ; 318-320. — Nat. Alex. *Hist. ecclés.* t VII, p. 59. — Robrbacher, p. 443.

(6) Wadding, p. 322.

(7) Wadding, pp. 540-541. — Rayn. an. 1373, no 17. — Robrbacher, p. 445.

(8) Rayn., an. 1371, no 1 ; 1373, no 22 ; et 1375, no 11. — Wadding p. 305. — *Chronique* de Froissart (publ. Kervin de Littenhove, Bruxelles, 1870-1877) t. VIII, pp. 307. 310, 319, 320, 326, 327, 3 8, 339, 372, 374, et n. , pp. 458-468. — *Grandes Chroniques de France* (publ. Paulin-Pâris) t. II, col. 1613. — *Bibl. des Crois.* t. II, p. 133.

(9) Cartier, *eod.*, pp. 48-106.

Digitized by Google

s'entrégorgeaient pour une querelle de préséance (1), entre Louis d'Anjou et le roi d'Aragon en lutte pour la succession des îles Baléares (2), entre l'empereur d'Allemagne Charles IV et la maison de Bavière se disputant le marquisat de Brandebourg (3).

Mais Grégoire XI s'attache surtout à pacifier la France, sa patrie et sa résidence bien-aimée ; la France, où une guerre séculaire absorbait à elle seule l'élite des forces chrétiennes. Aussi il faut voir comme il s'ingénie à rejeter sur l'Orient tout ce qui fermentait de généreux dans le sein de cette fille aînée de l'Eglise. Informé qu'une soudaine panique a, un instant, saisi tout l'islamisme à l'annonce des préparatifs de l'Europe, il s'ouvre de ses espérances à Charles V et à Edouard III, au duc de Bourgogne et au prince de Galles, au comte de Flandre et au duc de Lancastre, à Duguesclin et au captal de Buck. De cette active correspondance du pontif angevin, retenons seulement ici la lettre au roi de France, empreinte d'un tel accent d'affabilité ingénue (4) qu'on dirait un écho de la voix de sainte Catherine.

« Ces jours derniers, un homme appelé Jean de Châtillon, du » diocèse d'Amiens, envoyé de Dieu pour rendre témoignage de » la lumière, qui avait surgi dans les ténèbres, nous est arrivé » avec de très-agréables nouvelles de chez les Sarrasins. Il désire, » comme nous le croyons, les porter à la connaissance de votre » pieuse Majesté ; aussi avons-nous songé a vous le dépêcher » avec nos lettres ; et, entre autres choses, nous vous écrivons » que nous vous enverrons notre cher fils Martin de Catalogne, » professeur de l'ordre des Frères Mineurs, qui arrive dudit pays » pleinement au courant de ces nouvelles ; et, ce qu'il nous » raconte, il le relatera à votre grandeur. En poursuivant le » cours de ses importants récits, ledit Martin (nous lui rendons » à cet égard un favorable témoignage) nous paraît digne de » foi, et s'exprimant sinon avec le docte langage de la sagesse

(1) Rayn., an. 1371, n° 31 ; 1373, n° 8 ; 1374, n°s 7 et 12. — Wadding, pp. 238, 271-274.

(2) Rayn., an. 1376, n° 19.

(3) Rayn., an. 1372, n°s 6-7.

(4) « Qua candidum et religiosum aperit pectus. »

Digitized by Google

» humaine, du moins avec une entière sincérité ; aussi l'avons-
» nous écouté avec ravissement et enthousiasme ; et ses relations
» ont été confirmées par Jean, qui cependant, comme il le sou-
» tient et comme nous le croyons, ne l'avait jamais connu dans
» les pays d'outre-mer. Avec lui nous vous adressons Nicolas
» Malavina de Vingtimille, qui, dit-il, jadis pris par les Sarra-
» sins et vendu comme esclave, renia criminellement le Christ
» Sauveur et la religion chrétienne, et passa de longues années
» chez les Sarrasins. Il étudia leur langue, leurs forces, leur
» constitution, déclare connaître à fond leur pays, et ses récits
» s'accordent parfaitement avec ceux desdits Jean et Martin.
» Nos très-chers fils Corsolet de Hamenerie, chevalier, et le sire
» Jean Pelison, des diocèses de Rouen et de Tours, qui revien-
» nent tout récemment du pèlerinage de la Terre-Sainte et des
» autres provinces d'outre-mer, soutiennent qu'ils ont parcouru
» lesdites régions, et confirment unanimement toutes ces cir-
» constances ; et vous pourrez les sonder là-dessus. Eux et plu-
» sieurs autres s'accordent à dire que de très-nombreux Sarrasins
» de la Terre-Sainte et de l'Egypte, nous ne savons en vertu de
» quelle révélation ou sous l'impression de quelle terreur, affirment
» que l'exécrable loi de Mahomet va bientôt périr, et redoutent
» fort le passage des fidèles qu'ils appellent Francs. Aussi
» l'épouvante les a envahis, et les uns se préparent à la défense,
» les autres à la fuite, d'autres à embrasser la religion chré-
» tienne. Ce langage, que dans ladite Terre-Sainte la pécheresse
» Raab tint à Josué, alors chef du peuple Israël, à savoir : « Je
» sais que le Seigneur vous a livré cette terre, » ce langage,
» dit-on, se renouvelle souvent dans la bouche d'un grand
» nombre de Sarrasins à l'égard des chrétiens. De l'Afrique, où
» est adoré ce même impie Mahomet, nous est arrivé aussi un
» sage chrétien, notre cher fils le noble Aymar Alphonse, che-
» valier espagnol, afin d'obtenir du Saint-Siége quelques faveurs
» spirituelles pour lui et quelques chrétiens habitant ces parages.
» Ils nous ont fait des récits tout semblables, à savoir que le
» prochain anéantissement de l'exécrable loi de Mahomet est
» redouté dans ces dits pays d'Afrique, où l'on dit le tenir

Digitized by Google

» d'anciennes prophéties, ou des inductions des astrologues.
» Bien que la gravité du Saint-Siége ne puisse se fonder sur de
» pareilles données, cependant on ne doit pas entièrement les
» rejeter, et les fervents chrétiens doivent en garder le souvenir.
» Car, au sujet du très-glorieux et très-heureux passage des
» fidèles présidé par Godefroy de Bouillon, nous lisons qu'un
» Pierre l'Hermite dudit diocèse d'Amiens, qui, par dévotion,
» avait séjourné dans cette même Terre-Sainte, avait pris con-
» naissance de l'état des Sarrasins; aussi, bien que petit selon le
» siècle, il souleva les chrétiens par ses prédications, dont il vit
» l'heureux succès. Nous voyons aussi plusieurs pieuses per-
» sonnes, par l'effet d'une révélation divine, soupirer après le
» Saint-Passage, et mettre en mouvement dans ce sens notre
» pouvoir pontifical (allusion manifeste à l'influence détermi-
» nante de sainte Catherine). Ne négligeons donc pas ce qui
» nous est signalé par d'aussi favorables indices; car le bras du
» Dieu des armées ne s'est pas raccourci, et il peut encore
» opérer des prodiges. On nous dira que ce n'est pas sur la foi
» de pareils récits qu'on doit entreprendre le passage, mais on
» ne peut nier que le Saint-Siége ne doive y pousser par ses
» exhortations. Car de même que d'une frêle tige s'élève un
» arbre gigantesque, ainsi souvent, d'un humble principe, sortent
» de grandes conséquences. A ces nouvelles, les dévots princes
» chrétiens, si Dieu le leur a inspiré ou le leur inspire aujour-
» d'hui et leur en donne le pouvoir, réaliseront le passage
» d'outre-mer en temps opportun, après s'être enquis de la
» vérité près des personnes bien informées. Et, de même que
» Moïse, chef du peuple d'Israël, conduit par l'esprit de Dieu,
» d'après les promesses divines, à la possession de cette même
» terre, en s'y dirigeant avec son peuple, envoya devant, pru-
» demment, Josué et Caleph, pour prendre des avis secrets sur
» ce pays et sa constitution, ainsi ils peuvent envoyer devant de
» fidèles explorateurs et s'enquérir prudemment de la réalité des
» nouvelles ci-dessus rapportées, pour agir en connaissance de
» cause. Ces nouvelles, il ne faut pas les tenir silencieusement
» cachées sous le boisseau, mais au contraire les placer sur le

Digitized by Google

» chandelier pour qu'au moins elles luisent aux yeux des dévots
» princes, et soient dignement révélées à votre piété. Nous pre-
» nons les mesures nécessaires pour que votre ferveur s'en
» accroisse, pour que cette œuvre chrétienne s'accomplisse par
» vous ou par d'autres, pour que, grâce à d'actives sollicitudes,
» vous écartiez les obstacles consistant dans les guerres que
» vous soutenez contre des chrétiens, et que vous avisiez mieux,
» dans votre royale sagesse, aux mesures les plus opportunes,
» et à prendre le parti le plus glorieux et le plus utile, et à voir
» si quelques avantages temporels ne doivent pas être négligés
» pour la cause de Dieu, pour conquérir à la loi divine et au
» salut des âmes, et non à la satisfaction des ambitions terrestres,
» ici-bas d'amples royaumes, et plus tard le royaume céleste.
» Par l'aspersion du sang de Jésus-Christ notre Sauveur, nous
» vous supplions cordialement d'incliner avec un surcroît de
» clémence et de ferveur à la paix qu'il s'agit de conclure entre
» vous et notre très-cher fils en Jésus-Christ, Edouard, roi
» d'Angleterre, de vous y porter en vue de cette sainte entre-
» prise, dont Jean, comme nous le croyons, vous a déjà entre-
» tenu, et dont vous parleront plus amplement lesdits Martin et
» Nicolas. Et, si la paix se conclut, commencez, sous l'invocation
» du Saint-Esprit, à vous occuper du passage en Terre-Sainte,
» avec les pieuses inspirations que cet Esprit répandra dans vos
» cœurs, et daignez nous découvrir vos intentions. Au cas
» d'une forte persistance dans l'accomplissement de ces desseins
» par vous ou par d'autres, nous vous assisterons de nos fidèles
» conseils, surtout en voyant de nombreux chrétiens de toutes
» conditions aspirer vers ladite entreprise. Car ce sera une
» chose admirable, et qui ne doit pas peu réveiller nos espé-
» rances, de voir tant de divers chrétiens partir de différents
» pays, au moment de la conclusion de cette paix, concourir à
» persuader ce passage; et vous et le roi d'Angleterre contri-
» buerez puissamment et promptement à l'exécution de la volonté
» du Roi des Rois ; et, en guerroyant ardemment pour lui, vous
» jouirez de la récompense due aux hommes de paix et de la
» couronne réservée à ceux qu combattent légitimement. Beau-

Digitized by Google

» coup de gens qui ont commis une foule de crimes exécrables » expieront aussi leurs péchés, comme il faut l'espérer, par la » miséricorde de Dieu dans cette guerre sainte (1). »

---

(1) « Iis diebus, cum homo missus a Deo cui nomen erat Joannes de Castillo, » Ambanien. diœcesis, ut testimonium perhiberet de lumine, quod in tenebris » erat ortum, cum gratissimis novis de partibus Sarracenorum adveniens, nostram præsentiam adiisset, ipsum ad tuam devotam sublimitatem talia nova, » ut firmiter credimus, gestiantem audire, cum nostris litteris celeriter duximus » destinandum, et inter alia scripsimus, quod dilectum filium Martinum de Catalonia Ordinis Fratrum minorum professorum, tunc de dictis partibus venientem, » de iis plenius informatum mitteremus, ea quæ nobis exposuisset, tuæ celsitudini relaturum. Nunc autem illo prosequente, qui tantæ suæ rei dedit initium » dictum Martinum, quem, ex bono testimonio nobis lato de ipso, reputamus » veracem, non in doctis humanæ sapientiæ verbis, sed ex mera puritate locutum » per nos mirose, delectabiliterque auditum, expositæ per dictum Joannem, » licet eum, ut asserit et credimus, ultra mare non nosceret, comprobantem, cum » eo dilectum filium Nicolaum Malavinam civem Vigintimilliensem qui, ut retulit, » captus olim a Sarracenis et venundatus in servum, Christo salvatori nostro, et » ejus fide damnabilissime abnegatis multis annis inter Sarracenos permansit, » eorumque linguam, potentiam, statum et terras plene se nosse asserit, et in » narratis per dictum Joannem et Martinum etiam concordantem, ad tuam » præsentiam destinamus. Dilecti quoque Corseletus de Hameria, Miles, et » Joannes Pelizon Domicellus Rothomagen et Turonen. diœcesis de peregrinatione » Terræ Sanctæ, et aliarum Ultramaritani partium novissime redeuntes, et asserentes, partes peragrasse præfatas, et satis de præmissis sentire, ea omnia » concordi assertione confirmant, a quibus hæc poteris indagare. Si siquidem, » et etiam quidam alii in hoc uno concordant, quod Sarraceni quamplurimi, » Terræ Sanctæ et Ægypti, nescimus qua revelatione, seu cujus timoris incussione » attoniti, asserunt, legem execrabilem Mahometi de proximo defecturam, passagiumque fidelium, quos Francos appellant, nimia timiditate formidant, itaque » timor ipsorum incubuit super eos, quorum alii ad defensionem, alii ad fugam, » alii vero ad professionem catholicæ fidei se disponunt, et illud, quod in dicta » terra sancta Raab peccatrix dixit Josue tunc Duci Israelitici populi prælibati, » videlicet, « novi quod Dominus tradidit vobis terram, » nunc per ora multorum » Sarracenorum erga Christicolas asseritur, sæpius renovari. De partibus quoque » Africæ, in quibus adoratur idem impius Mahometus, quidam Christianus discretus, videlicet dilectus filius nobilis vir Aymarus Alphonsi, Miles Ispalen » advenit pro certis spiritualibus gratiis Apostolicæ sedis pro se, et nonnullis » Christianis commorantibus in eisdem partibus obtinendis, et refert similem » terrorem et credulitatem proximæ defectionis dictæ exsecrabilis legis existere » in dictis partibus Africanis, et hoc ex antiquis prophetiis, seu Astrologorum » judiciis asserunt se habere. Et licet talibus non innitatur Apostolica gravitas, » tamen non sunt omnimode respuenda, sed notanda per fervidos Christianos. » Legitur enim de passagio gloriosissimo et fœlicissimo fidelium, cui præfuit » quondam Gotfridus de Bolione, quod quidam Petrus Eremita dictæ diœcesis » Ambanian. qui in ejusdem Terræ Sanctæ partibus fuerat ex devotione moratus, » et Agarenorum conditiones, et status noverat, licet secundum seculum pusillus » existeret, sua prædicatione, et prosecutione promovit, et vidit feliciter con-

Digitized by Google

Malheureusement tant d'appels et d'efforts, poursuivis sur plus de la moitié du globe, devaient demeurer stériles pour le

---

» summari. Sentimus quoque nonnullas personas deo devotas, ex divina, ut pie » credendum est, revelatione ad hujusmodi passagium affici et anhelare, et ad » id pontificatus nostri officium facere excitari. Non est igitur negligendum, quod » tantis bonis indiciis præsignatur, cum non sit abbreviata manus Domini Dei » Sabaoth, quin possit etiam inspirata mirabilia operari. Et si quisquam dicat, » quod propter talium relatus non sit passagium inchoandum, tamen negare non » debet, quin sit excitatione apostolica suadendum. Sicut enim de virgula tenui » arbor prodit excelsa, sic ex parvis principiis sæpe grandia subsequuntur. Devoti » quoque Principes Christiani iis auditis, si Deus eis inspiravit hactenus, vel » inspiret ad præsens velle, et posse concesserit, ad passagium Ultramarinum in » tempore opportuno, intendere possunt et debent, ab aliis ista scientibus inquirere » veritatem. Et sicut Moyses, Dux Israëlitici populi spiritu Dei doctus, et ductus, » ex promissione divina ad eamdem terram possidendam, cum dicto populo » proficiscens, Josue et Calep et ad ipsam terram, et statum ejus inquirendos » occulte, cauta provisione præmisit, sic possunt suos fidos exquisitores prœmit- » tere, et veritatem prœmissorum subtiliter indagare, ut si reperiant ita esse, » possint consultius in hujusmodi negotio dirigere actus suos. Hæc igitur non » ponenda sub vestræ taciturnitatis modio, sed super candelabrum ut saltem » devotissimis principibus, suisque secretis et prudentibus proceribus, luceant, » ingenti tuæ devotioni digne providimus reseranda, ut tuus ex iis inardescat » affectus, ad hujusmodi opus Domini per te, vel alium exequendum, ut bellorum » tuorum, quæ habes cum Christianis præpedia, studio sub moveas promptiori, et » ut examine deliberatiori discutias ad quid sit potius intendendum; et quid sit » honor celebrior, quæ utilitas potior, et quis labor gloriosior debeat regia » deliberatione præferri, et an dimitti mundana modica propter Deum, ut ad ejus » obsequium et animarum salutem, non ad cupiditatem terrenam, regna in terris » amplissima, et demum cœlestia acquirantur : magnificentiam tuam per asper- » sionem sanguinis Domini nostri Salvatoris cordialius obsecrantes, quatinus » propter hujusmodi sanctissimi negotii dispositionem tam bonam, per eumdem » Joannem, ut credimus, jam, relatim, et per præfatos Martinum et Nicolaum ple- » nius referandam, ad pacem quæ inter te, et carissimum in Christo filium nos- » trum Eduardum regem Angliæ illustrem tractatur, clementius et ferventius » inducaris, et si pax ipsa signatur, de dicto negotio terræ sanctæ, invocata » Spiritus sancti gratia, incipias agitare, prout idem spiritus præcordiis tuæ devotio- » nis infundet, nobisque reserare digneris tuum propositum. Quod si ad hæc per te, » vel alium exequen. Deo inspirante, firmetur, nos prosequeremur consiliis fide- » libus, et favoribus opportunis, maxime cum sentiamus multos statuum diver- » sorum ad præfatum negotium aspirare; est siquidem admiratione non vacuum, » et spei erectivum non modicæ, quod tot diversi viri fideles de climatibus pro- » fecti diversis, tempore tractatus dictæ pacis concurrent ad hujusmodi passagium » suadendum; et tu, et idem Rex, et utriusque vestrum in dicta pace voluntatem » Regis Regum advenire clementer, et ipsam faciatis libentius, liberalius et » celerius propter ipsum, et bellum ejus adveniendo avidius, prœmio quod debe- » tur pacificis, et corona, quæ promissa est legitime certantibus, gaudeatis. » Multi quoque, qui multa patraverunt execrabilia, in hoc bello Domini, ut spe- » randum est, per ipsius misericordiam purgarentur.» — Rayn., an. 1375, n° 10. — Wadding, pp. 306-308. — *Bibl. des Crois.*, p. 316.

Digitized by Google

recouvrement des Saints-Lieux. Au moment où sainte Catherine, avec son prosélytisme enflammé, poussait toute la chrétienté vers Jérusalem, de la cité de David sortaient deux funèbres oracles, par la bouche d'une autre sainte femme qui avec la fille de Sienne rivalisait de lumineuse sollicitude envers le Saint-Siége. Ouvrons le livre, consacré par Grégoire XI lui-même (1), des *Révélations* de sainte Brigitte, à l'endroit du récit de son pèlerinage en Terre-Sainte. Parmi les ineffables communications qu'elle y reçoit du ciel sur le Saint-Sépulcre, nous y lisons d'abord cette fameuse prophétie sur Constantinople, irrémédiablement vouée au schisme, sous les hypocrites démonstrations d'orthodoxie des Paléologues (2) : « Sachent les Grecs que leur » empire ne jouira jamais d'une paix stable et d'aucune sécu- » rité, et qu'ils resteront sous le joug de leurs ennemis, dont ils » souffriront les plus grands malheurs et des misères quoti- » diennes, jusqu'à ce qu'avec un amour et une humilité sincères » ils se soumettent pieusement aux saintes constitutions de » l'Eglise, et se conforment pleinement à ses rites (3). »

Voici maintenant la non moins célèbre prédiction sur l'île de Chypre qui, au mépris des graves remontrances que sainte

(1) L'approbation solennelle de ce livre ne parut, il est vrai, que sous le pontificat d'Urbain VI, successeur de Grégoire XI, et après la reprise *ab initio* des informations entamées et poursuivies sous le premier de ces deux pontificats. Mais ainsi l'exigeait l'indiscontinuité de la procédure canonique, interrompue par le décès prématuré du pape angevin qui, du reste, s'était déjà prononcé sur l'authenticité et le caractère inspiré des œuvres de sainte Brigitte (Prolog. domini Joannis de Turrecremata in defens. ejusd. super revelationes cœlestes Sanctæ Brigittæ de Wuatzsteno. — Bolland., octobre, t. IV : De S. Brigitta commentarius prævius, pp. 407-408.

(2) En vain Grégoire XI s'épuisa en efforts pour ramener les Grecs à l'unité romaine, afin d'exciter davantage en leur faveur l'efficace sympathie des puissances catholiques et surtout du roi de Hongrie ; en vain il alla jusqu'aux dernières limites des maternelles condescendances de l'Eglise, pour ménager la susceptibilité du haut clergé et des caloyers de Constantinople (Rayn., an. 1373, nos 1 et 2 ; 1374, nos 1-5 ; 1375, pp. 4-5 ; 290-292 ; 303-304. — Nat. Alex. *eod.*, p. 59). Rien ne put triompher d'un endurcissement mortel.

(3) Révélationes S. Brigittæ olim a Card. Turrecramata, nunc. a Gonsalvo Duranto notis illustrata (Antuerpiæ, 1711), p. 559. — Rayn., an. 1374, no 4. — Roccaberti bibliotheca maxima pontificia (Romæ, 1678), t. I, Abraham Bzovius, pontifex maximus, p. 162, et t. XVII, Nicolai Sanderi de Clave David libri sex. In Revelat. S. Brigittæ, p. 460. — Bolland., *eod.*, p. 456.

Digitized by Google

Brigitte y avait semées sur sa route en voguant vers Jérusalem, allait s'affaissant de jour en jour entre les querelles fratricides des derniers Lusignan et les abominations de Famagouste : « Je » t'annonce, ô peuple de Chypre, que, si tu refuses de te corriger, » j'abolirai ta postérité dans ton royaume, sans épargner ni » pauvres ni riches, à ce point que bientôt ton souvenir s'effa- » cera du cœur des hommes, comme si tu n'étais jamais né en » ce monde (1). »

Ainsi, par un immuable décret d'en haut, Constantinople et l'île de Chypre, ces deux grandes portes de Jérusalem, destinées à tomber bientôt l'une après l'autre aux mains de l'islamisme, étaient, dès le pontificat de Grégoire XI, à jamais fermées aux futures croisades. Eh quoi ! toute l'Europe n'avait donc été lancée par sainte Catherine sur les chemins de la Ville-Sainte que pour aller s'y heurter contre les décourageantes prophéties de sainte Brigitte? Et, placé entre ces deux visionnaires, Grégoire XI, dans tout le cours laborieux de son pontificat, se serait laisser berner de l'une à l'autre? A Dieu ne plaise ! L'apparente contrariété d'inspirations si diverses se résout, dans la limpide intelligence de notre pontife, par une ébauche du magnifique plan social que réalisera plus tard saint Pie V. Non, le rôle civilisateur des croisades, tel que la vierge de Sienne le conçoit et le révèle à la papauté, ne tombe point au rang des utopies avec la chute prochaine de Constantinople. Seulement, à dater de ce jour, la mise en œuvre de sa grande pensée réclame un nouveau théâtre, indiqué par la prophétie de sainte Brigitte. Ce n'est plus sur les rivages condamnés de la Palestine, ni, hélas ! pour la possession de Jérusalem, que nous reverrons désormais aux prises la chrétienté avec l'islamisme. C'est sur un plus vaste champ de bataille, de Tunis à Vienne, que se généralisera cette lutte, devenue celle de l'Europe contre l'Orient, de la vie contre la mort, de la civilisation contre la barbarie.

Mais, avant d'ouvrir cette seconde phase du grand combat

(1) Revelationes, etc., *eod.* — Bolland., *eod.* — Ici nous ne pouvons taire le regret de n'avoir pas même rencontré le nom de sainte Brigitte dans le gigantesque travail de M. Mas-Latrie sur l'*Histoire de l'île de Chypre !*

Digitized by Google

contre l'islamisme, il faut que le Saint-Siége accoure aux avant-postes de l'Europe; il lui faut transporter son quartier-général d'Avignon à Rome (1), pour répondre d'avance aux bravades de Bajazet, qui se vantera d'aller fouler sous les pieds de ses chevaux l'autel de Saint-Pierre. C'est là, c'est dans le sens de cette détermination solennelle de la papauté au quatorzième siècle, que concordent à merveille les vues de sainte Catherine de Sienne et de sainte Brigitte. Le retour à Rome, voilà le thème commun que redisent à l'envi à l'oreille docile de Grégoire XI ces deux femmes si semblables et si diverses, l'une dans sa langue à la fois souple et colorée, chaude et mélodieuse, et l'autre avec toute la majesté biblique. Et, au point de vue des croisades, Grégoire XI, ce pacificateur universel, ne nous apparaît à son plus beau moment ni dans le colloque avec la fille de Sienne sur le *Saint Passage*, ni lorsque, premier dépositaire du livre des Révélations (2), il le recommande au respectueux examen de l'Eglise. Non, Grégoire XI, dans l'histoire des croisades, nous apparaît dans son plus beau jour lorsque, s'arrachant à son vieux père en larmes et au beau ciel de la Provence, et bravant les murmures d'une cour dépravée, il tourne les yeux vers ses deux saintes amies, et de bonne grâce se livre à leur souffle, qui le pousse vers la ville éternelle.

Comme pour mieux révéler à quel point le retour du Saint-Siége à Rome était lié à la cause des Croisades (3), la Providence a assigné comme pilote à Grégoire XI voguant vers l'Italie, l'un des plus illustres chevaliers de Rhodes. C'est le grand-maître Jean-Ferdinand d'Hérédia qui, durant la traversée, ceint du baudrier de Saint-Jean de Jérusalem, tenant d'une main la croix et

(1) L'utilité du retour à Rome à ce point de vue des Croisades avait déjà été signalée par Pétrarque dans une de ses plus belles lettres à Urbain V, prédécesseur de Grégoire XI, et son devancier encore trop vacillant sur le chemin de l'Italie.

(2) Il le reçut en effet, dès le décès de sainte Brigitte, en 1377, des mains de sa fille sainte Catherine de Suède, de son frère Pierre, prieur d'Alvastre, et de son confesseur Pierre Olaüs Prologus D. J. de Turrecramata, etc.).

(3) Dans les quelques passages ci-dessus transcrits des lettres de sainte Catherine, le lecteur a pu voir combien ses exhortations relatives à la croisade y sont inséparables de celles sur le retour à Rome.

Digitized by Google

de l'autre le timon de la galère du pontife, maîtrise les flots irrités. C'est ce magnanime défenseur de la Grèce contre les Turcs qui, lors de l'entrée de Grégoire XI à Rome, le précède avec l'étendard de l'église (1). Tant il est vrai qu'en reprenant possession de la cité de Saint-Pierre, la papauté inaugurait cette longue campagne marquée par les batailles de Nicopolis, de Belgrade et de Lépante.

Mais n'anticipons pas sur cet avenir, dont Grégoire XI ne fait que soulever le voile. Nous en sommes encore à la première phase des croisades; et il nous reste à y constater l'influence qu'elles exercèrent en Anjou sur le culte et les monuments, la littérature et les arts.

EUS. PAVIE.

(*La suite prochainement.*)

---

(1) Itinerarium Domini Gregorii papæ XI, p. Fr. Amalius Anilectensis (Alph. Ciacomus, historiæ pontificum romanorum, in typis vaticanis, 1630, col. 951 et suiv.). — Baluze, vit. pap. Aven., t. I, p. 445. — L'abbé Christophe, *eod.*, pp. 431-434. — L'ordre de l'Hopital avait même fourni une partie des vaisseaux de la flotte de Grégoire XI, et le Grand-Maître y était escorté d'un grand nombre de commandeurs et de chevaliers.

Digitized by Google

L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS

PAR

LE COMTE DE FALLOUX

(Paris. — Didier 1879)

> Quand une lecture vous élève l'esprit, et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage ; il est bon et fait de main d'ouvrier.
>
> (La Bruyère.)

A l'époque où écrivait Pascal, les ouvrages faits « de main d'ouvrier » n'étaient pas rares, et il est remarquable que le siècle le plus fécond en grandes actions ait vu germer aussi la plus belle moisson littéraire qu'ait portée le sol de la France. Si nous cherchions les causes de cette merveilleuse fécondité, nous les trouverions peut-être dans cette civilisation brillante et forte, où les caractères avaient conservé je ne sais quoi de libre, de vigoureux et de hardi, sous l'empire d'un roi puissant, ami des lettres et des beaux-arts.

De nos jours, les convictions deviennent rares, l'homme rejette l'autorité pour les faibles lumières de sa raison ; mais les anciennes convictions n'ont pas encore disparu de la surface de la terre, on en retrouve encore dans les rangs du catholicisme, dans cette classe d'élite qui s'appelle l'épiscopat français. Nous sommes heureux et fiers de conserver au fond de

Digitized by Google

nos cœurs l'image d'un grand évêque, notre contemporain, qui s'était donné pour modèles, n'en doutons pas, le dévouement et la charité d'un Fénelon, l'ardeur infatigable d'un Bossuet. Nous sommes heureux aussi de trouver un historien tel que M. de Falloux qui, joignant la vertu et la modestie au talent le plus remarquable, nous retrace les actes de la vie politique et épiscopale de Mgr Dupanloup, dans ce style simple et pur du XVIIe siècle, que l'on retrouve encore dans de rares écrits, et qui n'est pas la moindre gloire de notre littérature nationale.

I.

« Il m'a fait ministre malgré moi, je l'ai fait évêque malgré lui. »

Ces deux mots qui peuvent servir d'épigraphe à l'ouvrage de l'éminent écrivain, s'appliquent particulièrement au premier chapitre. Nous y voyons en effet le récit familier et piquant des luttes de ces deux hommes qui, dans leur modestie, se croyaient indignes l'un du ministère, l'autre de l'épiscopat. Nous y voyons l'influence qu'ils eurent mutuellement sur leur situation; et nous ne savons qui nous devons remercier davantage, du ministre qui donna M. Dupanloup à l'épiscopat français, ou de l'abbé qui donna à la liberté de l'enseignement secondaire son plus puissant, son plus heureux défenseur. Nous voudrions citer ces pages, écrites dans un style net et rapide, que M. de Falloux a consacrées au compte-rendu de cette mémorable séance qui assurait « une paix féconde... à l'avenir de la France, si la France et l'avenir demeuraient fidèles à la liberté comme à la vérité; » — mais l'espace nous manque et nous ne pouvons qu'indiquer au lecteur ces révélations pleines d'intérêt, ces discussions ardentes et contenues, où M. de Falloux et l'abbé Dupanloup ont pris une part si active.

Nous voyons plus loin se réaliser la seconde partie de l'épi-

Digitized by Google

graphe : Monsieur de Falloux a bien fait l'abbé Dupanloup évêque malgré lui. Pour s'en convaincre, il suffit de lire cette lettre que l'abbé écrivit au ministre, en lui annonçant son douloureux sacrifice :

« *Ce vendredi de Pâques.*

» MONSIEUR LE MINISTRE,

» Le mot qui vous a décidé me décide.

» Satiùs est Dei causâ servitutem subire, quàm, crucis fugâ, » perfrui libertate (1).

» C'est donc fini : je vous donne ma triste, mais certaine » parole : oui.

» Malgré la douloureuse influence que vous aurez eue sur la » fin de ma vie, vous n'en êtes pas moins très-avant dans mon » cœur, et vous savez tout ce que Dieu y a mis pour vous de » tendresse et de respect.

« F. DUPANLOUP. »

Et l'auteur ajoute : voilà comment devint évêque celui qui s'appellera, dans l'histoire, l'Evêque d'Orléans.

II.

Dans mes évocations du passé, peu de souvenirs me sont plus chers que ceux qui sont ramenés en ce moment, sous ma plume, par l'ordre des dates.

Ce chapitre nous ouvre le cœur de l'évêque d'Orléans ; nous y trouvons ces trésors de charité et d'abnégation, cet ardent amour des lettres, cette profonde sympathie pour tout ce qui est grand et noble, que nous connaissions déjà à M. Dupanloup. —

(1) Plutôt sacrifier sa liberté au service de Dieu, que la croix à sa liberté. (*Note du comte de Falloux.*)

Digitized by Google

Nous y voyons aussi que cet esprit ardent et loyal sut se prémunir contre les « théories d'une certaine école, » qui « travaillait à entraîner tous les catholiques dans les solidarités les plus irréfléchies ; » qu'il se refusa à suivre cette « ligne nouvelle » et ces « tendances périlleuses. » Mais les pages qui nous offrent le plus d'intérêt sont celles où l'éminent écrivain nous raconte « l'entrevue d'Augerville. » Nous quittons avec un certain soulagement cette atmosphère politique où M. de Falloux nous avait tenus jusqu'ici, et nous nous rafraîchissons délicieusement au sein de cette oasis d'Augerville, avec Berryer, Thiers, Mgr Dupanloup et l'auteur lui-même. Quel délicieux plaisir de l'esprit que d'entendre un fin causeur comme M. Thiers, parler avec la verve que l'on sait pour la défense du duc d'Orléans, et quelle émotion quand on l'entend s'écrier : « Non ! non ! mon pays ne fera jamais appel en vain à mon amour pour lui. Viennent les événements que vous souhaitez et que je souhaite avec vous plus que vous ne le croyez peut-être. Je ne reculerai ni devant la vérité, ni même devant les aveux. Je suis monarchiste autrement que vous, à certains égards, mais autant que vous ; je suis convaincu de la supériorité du système monarchique ; je suis convaincu surtout que le tempérament français et que le système républicain sont incompatibles ? » Je ne sais vraiment laquelle des deux révélations nous étonne le plus, de celle qui fait de M. Thiers un monarchiste, ou de cette autre qui fait du prince de Polignac un visionnaire ? C'est M. Berryer qui rappelle à son auditoire d'élite une de ses premières entrevues avec le prince de Polignac ; celui-ci lui disait : Je vais vous révéler ce que je n'ai fait connaître qu'à un bien petit nombre d'amis. Dieu m'assiste chaque jour par des communications sur l'origine desquelles je ne puis me tromper. » A coup sûr, ces révélations nous étonnent toutes deux, et grande est notre reconnaissance à l'éminent écrivain qui nous les a faites.

Digitized by Google

III.

Le dernier chapitre du livre nous fait connaître l'évêque d'Orléans plus intimement encore ; nous y apprécions plus particulièrement les aimables qualités de son cœur, et les prodigieuses ressources de son esprit. Nous y voyons d'abord que cet homme que certains, dans un nouveau jargon, ont qualifié de « timide, » partage cette épithète avec M. de Montalembert et le P. Lacordaire (1); et « que pas un seul des combats de son siècle ne l'a trouvé indifférent, hésitant ou distrait. »

Nous admirons ensuite avec M. de Falloux l'immense variété de ce talent qui cultiva successivement et avec un égal bonheur tous les genres de littérature depuis les écrits périodiques qui absorbent les forces vives de l'écrivain, jusqu'aux écrits de polémique ; depuis l'oraison funèbre, jusqu'à la philosophie.

Recueillons en passant une pensée vraie et délicatement exprimée : « la rancune est la menue monnaie de la haine, l'évêque d'Orléans était aussi incapable de l'une que de l'autre. » Mais il eut à souffrir de l'une et de l'autre ; et c'est ce que n'ajoute pas M. de Falloux, peut-être parce que leur cause est trop unie, et que l'exquise délicatesse de l'éminent écrivain s'effarouchait d'un commentaire qui eût ressemblé à une plaidoierie *pro domo*.

Un peu plus loin, c'est une pensée déjà célèbre qui attire notre attention : « M. Dufaure a l'esprit d'un homme supérieur et le caractère d'un homme médiocre : son talent est élevé, ses vues et ses ambitions sont mesquines. » M. Dufaure fut, on ne l'ignore pas, le principal obstacle à la promotion de Mgr Dupanloup au

(1) « Le P. Lacordaire qui, dans toute l'effervescence de juillet, se fit arrêter comme maître-d'école ; M. de Montalembert, son compagnon dans cette entreprise, et qui à la tribune de la Chambre des pairs, où il demeura longtemps isolé, proféra ce cri qui causait alors tant de surprise et de colère : « Nous sommes les fils des croisés ; nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire ! » — (*Note extraite d'un des paragraphes du livre*).

Digitized by Google

cardinalat ; et c'est à son sujet que le comte de Falloux ajoute : Bossuet et Fénelon n'appartinrent point eux non plus au sacré-collége ; la mémoire de Louis XIV en a seule souffert.

Telle en est résumé l'œuvre remarquable que vient de publier M. de Falloux ; elle est digne, tant pour le style que pour les idées de l'éminent auteur de « Mme Swetchine. » Parions avec M. de Grandlieu que de nombreuses éditions de « l'évêque d'Orléans, » ajouteront une salle « Dupanloup, » à cet hospice Swetchine qui couronne si poétiquement les coteaux de Segré.

G. L.

E. Barassé, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 672-79.

Digitized by Google

Alfred Jubien. — L'Abbesse Marie de Bretagne et la réforme de l'ordre de Fontevrault, d'après des documents inédits, avec une vue du Monastère en 1699 et le fac-simile des signatures des Abbesses citées dans ce volume. — 1 vol. in-18. Angers, E. Barassé. — Prix. . . . . **2 fr. 50**

André Joubert. — Les invasions anglaises en Anjou, 1 vol. in-12. Angers, E. Barassé. — Prix. . . . . **2 fr. 50**

De Lens. — Les correspondants de François Bernier pendant son voyage dans l'Inde. — Lettres inédites de Chapelain. 1 vol. in-8 de 48 pages. **1 fr.**

J.-R. Denais. — Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort-en-Vallée. 1 volume in-12. — Prix. . . . . **1 fr. 50**

— Monographie de Notre-Dame de Beaufort. 1 vol. in-12. **4 fr.**

Edmond Stofflet. — Stofflet et la Vendée, ouvrage enrichi d'une grande carte spéciale. 1 vol. in-18. — Prix. . . . . **4 fr.**

R. Cubain. — Les lois civiles de Rome (des personnes, du mien et du tien, des hérédités). 1 gros vol. in-18 jésus. Prix. . . . . **7 fr.**

C. Port. — Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice sur cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . **10 fr.**

— Inventaire des archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean d'Angers précédé d'une notice historique et suivi d'un cartulaire de cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . **10 fr.**

— Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire. 3 volumes in-8. . . . . **78 fr.**

— Guillaume Le Maire, évêque d'Angers, (1291-1317). Un vol. in-4 de 385 pages avec 2 gravures. . . . . **10 fr.**

— Statuts des quatre Facultés de l'Université d'Angers, (1464-1494), avec notice. Brochure in-8. . . . . **3 fr.**

D'Espinay. — Notices archéologiques. 2 volume in-8, 1re série, Monuments d'Angers. . . . . **5 fr.**

2e Série. — Monuments de Saumur et environs. . **4 fr.**

De Montzey. — Histoire de La Flèche et de ses seigneurs. 3 volumes in-8. — Prix. . . . . **20 fr.**

Bourcier Camille. — Essai sur la Terreur en Anjou. 1 vol. in-8. **4 fr.**

E. L. — Les Girondins de la Mayenne. 1 vol. in-8. . . . . **3 fr. 50**

Dom Piolin. — Persécutions endurées pendant la Révolution par les religieux hospitaliers de Saint-Joseph de Beaufort-en-Vallée, 1 vol. **1 fr. 50**

De Salies. — Histoire de Foulques Nerra, comte d'Anjou, 1 fort volume in-12. — Prix. . . . . **9 fr.**

Bonneau-Avenant. — La duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, 1 vol. in-8. . . . . **8 fr.**

T. Abraham. — Angers et ses environs, album de gravures à l'eau forte. 1 vol. in-4, papier de Hollande. . . . . **40 fr.**

— Châteaugontier et ses environs, album de gravures à l'eau forte. 1 vol. in-4, papier de Hollande. . . **40 fr.**

Lecoy de la Marche. — Extraits des comptes et mémoriaux du Roi René. 1 volume in-8. . . . . **9 fr. 50**

— Le Roi René, sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires. 2 volume in-8. . . **15 fr.**

L. de Romain. — Cent Jours en Orient. 1 volume in-18 . . **3 fr.**

A. Lemarchand. — Brindilles, prose et vers. 1 vol. in-12, papier vergé, avec 5 eaux fortes, broché. . . . . **10 fr.**

Reliure d'amateur . . . . . **15 fr.**

Digitized by Google

En publication.

ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

PAR

M. Joseph DENAIS

Officier d'Académie, membre de plusieurs Sociétés savantes

L'ouvrage formera 2 volumes grand in-8° et sera publié en 10 fascicules de 80 pages chacun, avec de nombreuses planches, au prix de 3 francs le fascicule.

Il a été tiré un petit nombre d'exemplaires numérotés sur papier de Hollande.

NOËLS ANGEVINS

AIRS ANCIENS

AVEC ACCOMPAGNEMENT ET ANNOTATIONS DANS LE TEXTE

Par M. l'abbé GRIMAULT

Dessins de M. Gustave FILOLEAU

Un volume in-4°.

PRIX : Sur papier teinté . . . . 12 fr.
Sur papier de Hollande. . . 15 fr.

OUVRAGES NOUVEAUX :

L'Art des Jardins, traité général de la composition des parcs et jardins par Edouard André, architecte paysagiste, 1 vol. gr. in-8° accompagné de 11 planches en chromo-lithographie et de 520 figures dans le texte . . . 35 fr. »

Les Convulsions de Paris, par Maxime Du Camp, tome 3°. 7 fr. 50
in-8° *(Les Sauvetages pendant la Commune).*

L'Evêque d'Orléans, par M. le c^te de Falloux, 1 vol, in-18 2 50

Cinquante jours en Italie, par Georges Bastard, 1 vol. in-18 3 50

Lettres de Doudan, 2 in-18 . . . . . 7 »

L'Armée française en 1870, par un Officier en retraite, in-18 3 »

Lettres du Bosphore, par Charles de Mouy, in-18. . . . 4 »

Propos de table du comte de Bismarck pendant la campagne de France, in-18 . . . . 3 »

Le Comte de Bismarck et sa suite pendant la guerre de France, in-18. . . . . 3 fr. 50

Digitized by Google

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

12 francs par an.

ONZIÈME ANNÉE.

TOME SECOND.

Cinquième livraison. — Mai 1879.

SOMMAIRE :

Correspondance inédite, concernant la Vendée militaire. *(3e article).* — DOM CHAMARD.

Le curé Pous, correspondance inédite d'un Membre de l'Assemblée Constituante, 1789-1791. — L. D. L. S.

Les Montres et les Revues Militaires de la noblesse angevine au XVe siècle. — Hippolyte SAUVAGE.

Notre-Dame Angevine, *(14e feuille.)* — GRANDET.

ANGERS

GERMAIN & G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES.

Rue Saint-Laud.

1879

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN & G. GRASSIN, RUE SAINT-LAUD, ANGERS

GÉOGRAPHIE

DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

Par L.-F. LABESSIÈRE

SIXIÈME ÉDITION

CONTENANT : Divisions administratives anciennes et nouvelles. — Statistique. — Usines. — Fabriques. — Beaux-Arts. — Géographie générale des cinq parties du monde — Précis historique de l'Anjou. — Dictionnaire alphabétique de toutes les communes du département, avec Notice historique. — *Carte de Maine et Loire.*

AUGMENTÉE

De 30 cartes de cantons et communes.

1 beau volume in-18, cartonné. Prix. . . . . **1 fr. 25**
— Broché. Edition de luxe. . . . . **1 fr. 75**

Histoire de l'Université d'Angers, par Pierre RANGEARD, avec notes et table, par M. A. LEMARCHAND, bibliothécaire de la ville d'Angers. **15**
(Il ne reste qu'un très-petit nombre d'exemplaires de cet ouvrage.)

Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, gravée (1873), coloriée. . . . . **4 »**

Plan d'Angers, par M. AÏVAS, colorié. **3 50**

Dictionnaire des usages Ruraux et Urbains pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers (départements de Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe), par MM. A Robert et E. Gasté, avocats, 1 vol. grand in-18. — Prix. **3 50**

Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. **2 50**

Carte géologique de Maine et Loire. . . . . **6 »**

Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIÈRE.
Prix : Edition en noir. . . . . **3 »**
Avec armoiries coloriées. . . . . **5 »**
Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . . **10 »**

Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE, collée sur toile vernie, gorge et rouleau . . . . . **17 »**

Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable, par Péan de la Tuillerie, prêtre de Châteaugontier ; nouvelle édition avec plan, augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie ; par M. Célestin Port, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire. — Prix. . . . . **6 fr.**

Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6e édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12 **2 50**

E. Pelton.—La liberté civile et le droit administratif en France. Prix. **3 fr.**
— Philosophes français contemporains. 1 vol. in-12. . . **3 fr.**
— Portraits littéraires. 1 vol. in-12. . . . . **3 fr.**
— Du roman et du théâtre. . . . . **3 fr.**

Digitized by Google

CORRESPONDANCE INÉDITE

CONCERNANT

LA VENDÉE MILITAIRE

(*Suite.*)

Au folio 12 du volume Addit. 7972 est insérée une lettre de Louis XVIII, sous ce titre : Copie d'une lettre de Louis XVIII, écrite de Vérone, le 28 octobre 1795, à M. le duc d'Harcourt, chargé de ses affaires politiques à Londres.

J'ai reçu, mon cher duc, votre réponse à ma lettre du 15 août. J'ai voulu prendre quelques jours avant d'y répondre. Je ne peux qu'être reconnaissant de l'intérêt que prend le gouvernement anglais à ma conservation, mais je vois en même temps qu'il est dans l'erreur sur l'importance qu'il y met; et cette erreur est bien naturelle, parce que l'Angleterre se trouve, comme l'Europe entière, à la fin du XVIIIe siècle, tandis que la France, en moins de six années, est revenue à la fin du XVIe, et peut-être à une époque plus éloignée, *sans qu'on puisse comprendre* comment elle y est arrivée. Ma situation est semblable à celle d'Henri IV.

Il parle du désir de rentrer dans son royaume, où Monsieur est entré sur (sic) *les bords du Rhin. Il craint que s'il ne se met pas à la tête de ses troupes fidèles, sa réputation et l'avenir de son règne ne soient compromis. Le ministère anglais s'y opposait.*

Que me reste-t-il donc? *ajoute-t-il.* La Vendée. Qui peut m'y conduire? Le roi d'Angleterre. Insistez de nouveau sur cet article. Dites aux ministres en mon nom que je leur demande mon trône ou mon tombeau. La Providence en décidera, et je me soumets d'avance à ses décrets. Tout autre parti quel qu'il soit est dangereux pour ma gloire; dangereux pour le bonheur présent et futur de mon royaume; dangereux même pour la tranquillité de l'Europe, etc.

Digitized by Google

Au folio 166 du volume déjà cité 8028 se trouve la copie suivante d'une lettre de M. de Charette.

SIRE,

Rien ne me délasse davantage des peines, des inquiétudes et des fatigues sans nombre que j'éprouve depuis trois ans pour la défense de l'autel et du trône, que les bontés que vous m'avez témoignés (*sic*), dès que vous avez trouvé jour à me les faire sentir. Par surcroît de bontés, vous m'avez décoré de la qualité de Généralissime de vos armées, mais vu la connaissance que j'ai des esprits qui les composent, j'ai cru qu'il était sage de temporiser, et de différer à leur manifester mon titre, jusqu'à ce que je fusse encore plus assuré de la confiance et de l'amitié de ses chefs.

J'ai lieu de me féliciter d'en avoir usé ainsi, puisque j'apprends aujourd'hui, que l'autorité que vous m'avez confiée est restreinte par la nomination ultérieure que Monsieur a faite, depuis peu, de quatre généraux de vos armées, qu'il fait égaux en titre et en autorité. Il me fait l'honneur et la grâce de me comprendre dans le nombre des quatre. Je ne suis pas moins honoré et reconnaissant de ses bontés que de celle de Votre Majesté; mais il paraît qu'il ignorait la qualité de généralissime dont vous m'aviez décoré précédemment.

Si vous approuvez, Sire, cette nomination ultérieure qu'a fait Monsieur, je m'en tiendrai très-honoré ; car je suis sûr qu'il ne l'a faite que pour le plus grand bien, n'ayant rien tant à cœur moi-même que de travailler au succès de vos armes, à accélérer votre bonheur et à défendre jusqu'à la dernière goutte de mon sang la gloire de votre trône; dans quelque rang que je sois placé, par vous ou par Monsieur, je serai toujours content. De crainte donc de heurter tant soit peu les esprits qui pourraient jalouser le titre glorieux dont vous m'avez honoré, quelque cher qu'il soit à mon cœur, j'en ferai le sacrifice, si vous jugez vous-

Digitized by Google

même, Sire, qu'il puisse opérer le parfait accord qui doit nécessairement régner entre les coopérateurs du bien public.

Je ne demande de récompense de mes travaux militaires que votre considération, et le doux plaisir d'avoir réussi, ou du moins contribué à accélérer le bonheur et sauver la gloire de mon Roi. C'est la seule ambition que légitime et s'efforce d'inspirer à ses compagnons d'armes celui qui est avec un profond respect et une profonde reconnaissance de Votre Majesté, le plus heureux et le plus fidèle de vos sujets,

Le chr CHARETTE.

Du camp de Montorgueil (Montaigu?), 8 décembre 1795.

Digitized by Google

Dans le même volume 8028 est une lettre signée Payen (le chevalier de Verdun), **adressée à Son Altesse royale** (1).

Elle débute ainsi :

M'étant trouvé chez M. le comte de Scepeaux, lorsque M. le chevalier Drouart, dénommé dans ses dépêches *Gondrécourt*, s'est présenté porteur de dépêches pour le général Charette. Il a paru convenable de changer la destination de ce député, et Monsieur voulant et devant être le *centre* de toutes les opérations, nous lui avons conseillé de se rendre auprès de V. A. R. Il aura l'honneur de lui rendre compte de sa mission, etc.

Dans le même volume (2), **copie d'une lettre de Charette à Gratien, datée du 20 février 1796, dans laquelle il repousse avec indignation les propositions offertes par le général en chef républicain, d'être transporté à Jersey avec sa suite sur un bâtiment parlementaire, ou en Suisse avec une escorte de cavalerie, et d'avoir la jouissance de ses biens.**

Appel aux armes à toute la Vendée (3).

Extrait du journal intitulé : Bulletin politique de Paris et des départements, du 10 germinal (mercredi 30 mars 1796) (v. s.) n° 3 (4). **Très-favorable à Charette et aux Vendéens, dont l'auteur déplore l'égarement, mais admire l'héroïsme. Il les supplie de cesser toute résistance.**

---

(1) Fol. 145.
(2) Fol. 168.
(3) Fol. 169.
(4) Fol. 170.

Digitized by Google

Dans le même volume 8028 au folio 141 se trouve une lettre du chevalier de Colbert (datée près la Mordelle), **à M. le comte de Puisaye.**

Il part pour Edimbourg pour remplir sa mission près de Monsieur. Il donne son adresse : le chevalier de Colbert, chez milord d'Harcourt, Cavendish-Square, à Londres.

Lettre du même, datée : A la ville, au Sénéchal, à 10 heures au soir, au même comte de Puisaye (autographe) (1).

La goutte l'empêche d'aller le voir comme il était convenu avec le chevalier de la Vieuville.

Je n'ai besoin d'ajouter, Monsieur le Comte, de vous expliquer les raisons que j'ai de me rendre près S. A. R. Elles vous sont connues.

J'aurai seulement l'honneur de vous ajouter qu'envoyé par Monsieur près le malheureux Stofflet, ainsi que M. de Payen auprès de M. de Scepeaux, S. A. m'avait ordonné, ainsi qu'à eux, de venir lui rendre compte de la mission dont elle m'avait chargé. L'armée d'Anjou a jugé en outre à propos de m'en donner une près d'elle, dont je dois m'acquitter, quoique les circonstances aient changé des choses qui m'étaient personnelles ou à mon frère. Si à ces raisons motivées sur mon devoir, j'en pouvais joindre de particulières, j'aurais l'honneur de vous ajouter que des intérêts majeurs pour l'existence de ma famille, et l'état délabré de ma santé me forcent à désirer de pouvoir passer quelques moments en Angleterre. Je sens combien la mesure adoptée pour réprimer des voyages fondés seulement sur la légèreté française est sage, et j'ai moi-même dissuadé plusieurs personnes de tenter une démarche qui devait être infructueuse. Ma position est trop différente pour ne pas être convaincu que

---

(1) Fol. 143.

Digitized by Google

vous voudrez bien, en m'envoyant le permis qui m'est nécessaire, me mettre à même de me rendre aux ordres de Monsieur, d'exécuter *ce dont le malheureux Stofflet et le curé de Saint-Laud* m'ont chargé pour lui, et enfin, si j'ose vous parler de moi, de pouvoir arranger des affaires qui intéressent mon existence et celle de ma famille, et reprendre des forces qui puissent me mettre à même de suivre ou de précéder S. A. dans ces pays, selon qu'elle le jugera à propos.

Veuillez bien, Monsieur le Comte, m'honorer de votre réponse par le retour de M. Pierrot, ou par toute autre occasion qui serait prochaine.

Vous obligerez infiniment celui qui a l'honneur d'être, avec respect,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le chevalier DE COLBERT.

Digitized by Google

Lettre circulaire du prince de Bouillon à chacun des généraux Scépeaux, Charette et Stofflet (1).

10 mars 1796.

GÉNÉRAL,

Depuis longtemps je suis dans l'admiration de vos glorieux efforts pour la cause sacrée de l'autel et du trône, je ne trouve pas de mots qui puissent vous exprimer l'intérêt touchant avec laquelle (*sic*) je suivais d'ici votre noble carrière.

Avec ces sentiments que les braves rassemblements qui vous suivent inspirent universellement, il m'est bien flatteur d'être aujourd'hui chargé par le gouvernement de communiquer directement avec vous, et de vous adresser les secours faits pour soutenir votre zèle. Il en est parti de *considérables* qui seront présentés par les côtes le plus à votre proximité du golfe de Gascogne. Et par addition, j'ai l'honneur de vous adresser des billets de la banque d'Angleterre pour la somme de 1,500 liv. st., faisant partie de la somme de 5,000 liv. st. que je mettrai à votre disposition *tous les mois;* pour vous faciliter l'arrivée certaine de ce secours, il sera peut-être convenable que chaque mois vous preniez des mesures pour me faire passer une personne sûre pour s'en charger, qui pourra se rendre auprès de moi, d'avance par la correspondance du Conseil général des Armées Catholiques et Royales de Bretagne, et chargé des quittances en forme, signées de vous et de votre conseil. Cette communication vous mettra aussi à même, Général, de transmettre aux Ministres de Sa Majesté Britannique les détails les plus intéressants de votre position et de vos vues, ainsi qu'à Sa Majesté très-chrétienne et à Monsieur le lieutenant-général du royaume.

On attend de vous qu'une des premières applications des fonds mis par mon entremise à votre disposition sera employée à orga-

(1) Fol. 44 du volume 7988.

Digitized by Google

niser des troupes réglées qui pourront devenir le noyau des restaurateurs de l'autel et du trône.

Quoique, par la position de l'Angleterre et les possessions étendues qu'elle a à garder, nous n'ayons pas la possibilité de répondre de pouvoir vous donner des secours en hommes, excepté la rentrée des régiments français à notre solde, ainsi que celles des volontaires émigrés, à qui on donnera toute facilité pour vous rejoindre, vous pouvez être convaincu, Général, que cette puissance a la volonté sincère et les moyens disposés à vous secourir pécuniairement, et à vous fournir tant en armes que munitions et habillements de toute espèce, tout ce que vous pouvez désirer et employer pour la réussite de la glorieuse entreprise qui relèvera les autels et le trône de notre Roi légitime, qui connait toute l'étendue de vos services, et que j'ose vous assurer avec tous les Princes de sa Maison, les apprécier à leur valeur.

Je vous engagerai, Général, à me faire part le plus promptement possible de la réussite de la proposition qui doit être faite d'effets par le golfe de Gascogne, et de leur distribution circonstanciée, pour que si elle répond aux vues de S. M. le Roi mon Maître, on pourvoie sans retard à la faire suivre d'une plus considérable. Soyez, je vous prie, bien convaincu du zèle que je mettrai à entretenir votre communication, de manière à ce que vos besoins soient, s'il est possible, prévenus, et comptez sur la loyauté de mes services, comme sur l'estime que m'inspire votre beau dévoucment, étant avec on ne peut plus de considération d'intérêt général,

Votre très-humble obéissant serviteur,

D'AUVERGNE, Prince de Bouillon.

10 mars 1796.

Je crois, Général, devoir ajouter qu'une correspondance exacte, intime et suivie sans relâche d'un quartier général d'armée à l'autre, resserrera une liaison qui peut être de la

Digitized by Google

plus importante considération au bien général; l'union intime des chefs et la concorde soutenue par la correspondance suivie entre les différentes armées parviendront, il y a lieu d'espérer, à supprimer cet égoïsme fatal à tout bien, qui doit être remplacé par la vraie gloire; le bien général duquel se déduira le bonheur particulier qui remplira les espérances du Roi mon Maître, le bon Allié, et j'ose ajouter, les vues de S. M. très-chrétienne, notre compatissant monarque, ainsi que Monsieur, lieutenant-général.

Lettre du même, datée du 11 mars 1796 (au comte du Puisaye?) (1).

Il y dit entre autres : « le gouvernement a mis à ma disposition trente mille livres sterling par mois, dont moitié pour vous, et l'autre moitié en trois parties pour les généraux Charette, Stofflet et Scepeaux, en portions égales. »

(1) Fol. 46.

Digitized by Google

Au fol. 147 du volume 8028, est conservée la lettre suivante de l'Aide de camp du général de Charette. (Autographe).

Au quartier général de M. de Scepeaux, le 26 mars 1796.

GÉNÉRAL,

Je viens d'être chargé par M. de Charette de l'agréable commission de correspondre avec vous, ce qu'il n'a pu faire lui-même, vu les fréquentes poursuites qu'il a essuyées dans le dernier mois, de la part de notre ennemi commun ; mais je viens d'apprendre avec la plus vive satisfaction, que depuis le peu de temps que je l'ai quitté, il est plus à même de seconder vos glorieux efforts. Monsieur de Charette a adopté, sans aucun retardement et sans restriction, la délibération parfaitement bien faite que vous m'aviez chargé de lui présenter ; *d'où est résultée la nomination de M. Bernier, curé de Saint-Laud, à la place d'agent-général près les puissances belligérantes, dont la résidence a été fixée à Londres,* comme point central des relations politiques de l'Europe. Il ne me reste plus qu'à fixer le lieu où pourra s'établir le bureau de correspondance et le môde *(sic)* d'organisation qu'il faudra prendre pour ce corps, qui a été décidé unanimement *dans le conseil tenu pour la nomination de l'agent-général, ne devoir être ni délibérant, ni permanent ;* vous voudrez bien, général, nous aider de vos lumières pour l'organisation et le domicile de ce burreau *(sic). Le plan de M. Bernier qui est que chaque général enverra auprès des trois autres généraux un officier pour la correspondance,* ne pouvant exister, *vu la rareté des sujets* dans les armées de la Vandée *(sic)* et de Scepeaux ; à quoi, je crois, chaque général peut suppléer en envoyant un officier civil pour la formation dudit bureau. L'article de la distribution des fonds ne peut plus offrir de difficultés, les généraux Charette, d'Autichamp et de Scepeaux s'étant accordés pour une répartition égale de toute espèce de secours, bien persuadés d'avance que vous ne vous refuserez pas un acte

Digitized by Google

aussi juste. Le général me charge aussi de vous envoyer cy joint l'extrait des propositions que vient de lui faire la république de passer à l'étranger, ainsi que sa réponse et sa déclaration aux habitants de son arrondissement. Il vous prie de donner à l'un et à l'autre toute la publicité dont elles sont susceptibles, par la voie même de l'impression, s'il vous est possible, et de lui en faire passer un certain nombre d'exemplaires, afin de repousser, en les répandant dans son pays, les calomnies atroces de l'astucieux général de la république, *Gratien*, qui a eu l'audace de répondre, après avoir reçu la réponse énergique de M. de Charette, qu'il avait bien voulu accepter toutes les propositions faites par la république, mais qu'il s'y était pris trop tard. Vous voyez combien il est important de repousser de telles calomnies.

Je suis, en vous assurant de toute l'estime qu'a conçu pour vous notre général et de la mienne particulière, avec les sentiments les plus respectueux, général, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

CHESNIER DUCHESNE,
Aide de camp de l'armée du Bas-Poitou.

Digitized by Google

Au folio 120, volume 8028, se trouve la lettre de M. le chevalier de la Garde, au comte de Puisaye.

Au château de la Verrie, le 9 avril 1796.

MON GÉNÉRAL,

M. l'abbé Bernier, sentant la nécessité de se rendre en Angleterre, avec la plus grande célérité, pour se faire reconnaître par le gouvernement, *dans la qualité d'Agent des armées royales* que vous et les différents chefs avez bien voulu lui conférer, et ne pouvant cependant partir avant quelques semaines, pour causes que vous expliquera le porteur, me chargea, il y a huit jours, d'une lettre à votre adresse, d'une pour M. le vicomte de Scepeaux, de trois autres sous cachets volants, plusieurs doubles de l'arrêté qui constate sa nomination, et plusieurs autres lettres et papiers très-intéressants, et m'ordonna de partir incontinent, pour me rendre d'abord chez M. le vicomte de Scepeaux, pour le prier de vouloir bien signer les trois lettres et arrêtés cy-dessus mentionnés, et prendre de lui des instructions particulières pour les besoins de son armée ; de me rendre ensuite à la vôtre pour vous faire la même prière, après vous avoir communiqué, à l'un et à l'autre, une *Instruction générale.* Arrivé icy, lundi matin, j'ai fait depuis tout ce qui a été en mon pouvoir pour joindre M. le vicomte de Scepeaux, et n'ai pu y parvenir.

D'après la connaissance que j'ai eue d'une manœuvre dont le porteur vous rendra compte, j'ai cru devoir retourner de suite auprès de mon mandataire pour lui en faire part, en prenant la précaution, pour ne pas perdre un seul moment, de vous envoyer et la dépêche à votre adresse et les autres papiers que je dois vous communiquer. Oserai-je vous prier, mon général, de vouloir bien nous envoyer ces papiers le plus tôt possible, après avoir apposé votre signature où il est nécessaire, et nous faire part de vos instructions relativement à cet événement imprévu?

J'ai l'honneur d'être, avec respect, mon général, votre très-humble et obéissant serviteur,

Le chevalier DE LA GARDE.

P. S. — Dans ce post-scriptum, il parle de son récent voyage en Angleterre.

Digitized by Google

DANS LE VOLUME 8029 SE TROUVENT PLUSIEURS LETTRES AUTOGRAPHES DU CÉLÈBRE ABBÉ BERNIER, QUE NOUS ALLONS PUBLIER SELON L'ORDRE CHRONOLOGIQUE.

Lettre autographe au comte de Puisaye (1).

GÉNÉRAL,

Le vœu des chefs et les vôtres en particulier seront toujours le mien. Vous désirez qu'au choix que j'ai fait de M. le chevalier de la Garde pour secrétaire de légation soit ajoutée l'autorisation et nomination des chefs, je souscris d'autant plus volontiers à cette mesure qu'elle donnera un bien plus grand poids à son Agence provisoire et en facilitera le succès. Je ne me suis décidé à faire choix de sa personne, pour l'indiquer aux chefs, que parce qu'à ses qualités personnelles il joint près de M. Windham l'avantage d'un crédit utile à la cause et favorable à vos vues en particulier.

Mon devoir et mon désir sont de le suivre de près. Le seul intérêt général m'a retenu ici jusqu'à ce jour.

Maintenant tout s'anime et prend un nouvel essor. Les délais auront donc leurs termes, et je remplirai vos vœux ou j'y succomberai.

Je suis charmé d'avoir rendu vos sentiments dans les deux adresses qui vous ont été communiquées. J'aurais désiré que ma plume les eût tracés aussi fortement que mon cœur les éprouvait.

Votre très-humble et obéissant serviteur,

L'abbé BERNIER, Agent-général.

Du château du Lavoir, le 23 avril 1796.

(1) Fol. 2.

Digitized by Google

Lettre du même au même (1)

GÉNÉRAL,

Comme je crois indispensable qu'une personne sure et connue accompagne M. de la Garde, pour rapporter avec célérité ses premières dépêches aux différentes armées, j'ai jeté les yeux sur M. de Granjean pour cet objet. Je l'y crois d'autant plus propre qu'il s'est acquitté de sa mission près de vous de la manière la plus satisfaisante, que vous avez bien voulu marquer de l'intérêt pour sa personne, et qu'il paraît vous être personnellement attaché.

Ces motifs ont déterminé mon choix, que je suis persuadé que vous approuverez, d'autant plus que ses qualités personnelles vous le rendront utile et propre à seconder vos vues.

Je vous prie, en conséquence, de faciliter son voyage, qui n'a d'autre but que celui que je vous indique.

Je suis avec respect, général, votre très-humble et obéissant serviteur,

L'abbé BERNIER, Agent-général.

Au château du Lavoir, le 24 avril 1796.

(1) Fol. 4.

Digitized by Google

AU FOLIO 76 DU VOLUME 7972 SONT CONSERVÉES PLUSIEURS LETTRES INTÉRESSANTES DU COMTE D'ARTOIS.

Lettre datée de Edimbourg, ce 20 juin 1796. Elle est autographe (1).
Lettre datée de Edimbourg, ce 19 avril 1797 (2).
Lettre datée de Edimbourg, ce 14 juin 1797 (3).

Le comte de Puisaye était allé faire approuver sa conduite, et le comte d'Artois, devenu Monsieur, le recommande à M. le duc d'Harcourt. Jusqu'à la page 126, lettres analogues. Au fol. 126, Lettre imprimée du comte de Pnisaye (30 août 1796), à son Altesse Royale, Monsieur, frère du Roi ; de l'imprimerie royale, l'an II du règne de Louis XVIII. Justification de l'Angleterre. Tout le volume et le suivant sont du même comte de Puisaye.

Au fol. 176 du vol. 8028, on trouve une Lettre du comte de Puisaye (20 janvier 1797), à Monsieur Domec, chef de division de l'armée de Charette, échappé du château de Saumur. Il avoue qu'il est le seul lieutenant-général des armées royales en activité de service en France; **il parle du parti qui, parmi les royalistes « veut profiter de la décadence » de la République pour établir sur ses ruines un système mixte qui » a désolé la France et conduit Louis XVI à l'échafaud. »**

Dom François CHAMARD,
Bénédictin.

---

(1) Fol. 76.
(2) Fol. 84.
(3) Fol. 85.

Digitized by Google

LE CURÉ POUS

Correspondance inédite d'un Membre de l'Assemblée Constituante

1789-1791

I.

Mazamet, ce 22 mars 1789.

MESSIEURS (*les Syndics de l'Ordre du Clergé, probablement.*)

Le travail immense du temps paschal, qui s'ouvre ici le lendemain de la première assemblée des trois Ordres à Toulouse, m'enchaîne d'une manière irrésistible. Mon zèle pour les intérêts du Corps m'avoit fait franchir tous les obstacles, jusque-là que j'ai arrhé une voiture, ce que je paierai sans doute sans en profiter ; mais depuis que j'ai vu que huit jours entiers ont à peine suffi à Castres pour compléter la besogne, que dans cet intervalle on n'a fait que partie du travail à Carcassonne, j'ai conclu qu'apparemment, aux fêtes de Pâques, vous seriez encore retenus à Toulouse. Je vous laisse à juger, Messieurs, s'il seroit doux pour moi de commencer le temps de Pâques à cette époque, si plusieurs de mes paroissiens ne murmureroient pas avec raison, et si partie ne se dégoûteroit pas tout à fait ? Il est malheureux qu'on se soit permis de changer le jour indiqué dans le Règlement, et vous ferez bien de mettre en délibération dans l'Assemblée préliminaire de la veille, s'il ne seroit pas expédient de protester contre ce changement, qui oblige un très-grand nombre de curés à ne pas se rendre, et cela contre les vues du Roi.

Je vous envoie trois procurations pour en faire tel usage que vous voudrez, autre néanmoins que pour me donner aucun

Digitized by Google

suffrage. Vous savez mes raisons, sans compter celles que je garde *in petto*.

Je suis avec un respectueux attachement, Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

POUS, Curé.

II.

9 avril 1789.

Aux Membres du Comité de Mazamet.

Je vous remercie bien sincèrement de la part que vous voulez prendre à ma nomination pour les États-Généraux. L'auguste Assemblée qui m'a élu n'a sans doute consulté que des amis trop chauds pour me connoître. S'il y a beaucoup d'erreurs de ce genre dans les autres députations, la Nation aura peut-être des Représentans zélés pour son bien, mais peu capables de remplir complétement ses vues....

III.

Versailles, ce 3 juillet 1789.

A M. Fons, curé de Saint-Germain.

Ne doutez pas, mon cher confrère, que je n'aie reçu avec le plus grand plaisir votre lettre datée du 17 juin dernier. J'y ai vu que dans notre commune patrie, on y raisonne à perte de vue sur les questions qui ont agité notre Assemblée, et qu'on met sur le compte des cures l'inaction qui a paru entraver le mouvement général des opérations publiques. Si vous étiez sur les lieux, vous raisonneriez différemment, et vous sauriez qu'on a épuisé tous les moyens possibles pour faire disparoître les premiers obstacles. Le Roi lui-même, après des conférences conciliatoires, donna un plan que le Clergé accepta avec acclamation, la Noblesse avec quelque modification, et le Tiers-Etat point du tout. Tout cela

Digitized by Google

nous a conduits à une séance royale, tenue le 25 avec le plus grand appareil. Le Clergé, à son ordinaire, n'a montré que du respect pour les volontés du Monarque, mais cette séance n'a produit aucune conciliation. Enfin, des ressorts extrêmement secrets, mais dont le jeu menaçoit de faire craquer la marche de l'État, ont amené une réunion totale des trois Ordres qui s'est effectuée le 27, à quatre heures du soir. Nous voilà tous depuis ce moment dans la salle nationale; tous les pouvoirs sont vérifiés à la satisfaction de tout le monde; il ne manque plus que de pouvoir se mettre en activité (1). Hier, nous nous séparâmes en 30 bureaux de 40 personnes chacun. On travailla à la nomination d'un Président et de 6 Secrétaires. Le Président particulier de mon bureau est M. Le Prince de Broglie. Cependant tout n'est pas fini. La Noblesse a fait de (*sic*) déclarations et de protestations à cause de son mandat impératif; le Clergé en a fait autant pour plusieurs bailliages; vous savez que mon mandat est de ce genre. Je ne puis donc pas voter sans trahir les intérêts et l'ordre de mes commettants et sans manquer au serment que j'ai prêté. Le Roi, qui n'ignore par cette difficulté, a dit dans l'article V de sa déclaration du 23 juin, qu' « il permet aux Députés qui seraient » gênés par leurs mandats, de demander à leurs commettants un » nouveau pouvoir; mais Sa Majesté leur enjoint de rester en » attendant aux États-Généraux, pour assister à toutes les délibé- » rations sur les affaires présentes de l'État, et y donner un avis » consultatif. » A la suite de cette déclaration, a paru un Règlement de Sa Majesté en date du 27 juin, qui ordonne aux baillis et sénéchaux de convoquer tous les membres de l'Ordre auquel les Députés gênés appartiennent, pour leur donner de nouveaux pouvoirs, généraux et suffisants, et sans aucunes limitations, Sa Majesté les ayant interdites par l'article VI de sa susdite déclaration. Préparez-vous donc, mon cher Confrère, à partir pour Toulouse. Bientôt l'ordre vous en sera communiqué. Quand j'ai reçu différentes lettres de M. le curé de Puilaurens qui me pressoit de me jeter dans la chambre du Tiers et d'y délibérer par tête, j'ai pensé qu'il ne se rappeloit point et de mon mandat

(1) L'abbé Pous semble ici se résigner assez volontiers à la réunion des trois Ordres: nous verrons bientôt qu'elle lui avait en réalité beaucoup coûté, surtout en présence des termes impératifs de son mandat.

Digitized by Google

et des obligations d'un mandataire. Il voudra bien aujourd'hui me rendre justice et donner son approbation à ma fermeté et à ma délicatesse. Je fais profession hautement de vouloir autant que tout autre le bien du peuple ; que mon bailliage me délie les mains, et il sera content, ou du moins la classe du peuple, des efforts que je ferai pour son bonheur.

Je ne vous réponds pas que l'Ordre du Clergé ne reçoive les plus rudes coups. On m'a voulu dans Salle Commune. Le Tiers-État y fait évidemment la loi, et en général ses idées sont bien exaltées. Sûrement, je n'oublierai pas mon Ordre dans tout ce qui ne blessera pas les droits du public, mais ma voix au milieu de douze cents ne sera que comme une goutte d'eau dans la mer.

Ce matin, M. l'Archevêque de Vienne a été élu Président de l'Assemblé Nationale.

Voilà ce qu'il y a de plus saillant. En attendant mieux, je suis, mon cher Confrère, tout à vous.

P.

IV

Versailles, ce 9 août 1789.

A M. l'Abbé Fons.

MONSIEUR,

Voici une esquisse du travail fait depuis mardi dernier :

1° Toute féodalité anéantie pour jamais ;

2° Tous les droits seigneuriaux, comme cens, redevances, lods, retraits, prélations, corvées, banalités, etc. etc., sont abolis : les droits personnels, sans indemnité ; les autres seront rachetés ;

3° Le privilége exclusif des colombiers, aboli. Ces colombiers doivent être fermés pendant le temps fixé par les communautés ; faute de cette précaution, les pigeons seront censés gibier ;

4° Le droit exclusif de la chasse, aboli. Chaque propriétaire sera en droit de tuer ou faire tuer toute espèce de gibier sur son bien ; le droit de garenne ouverte, pareillement anéanti ;

5° Les justices seigneuriales, supprimées sans indemnité ;

Digitized by Google

6° Les Dimes ecclésiastiques, laïques et inféodées, rachetables à la volonté des contribuables ;

7° Toutes les rentes foncières en nature ou en argent, de quelqu'espèce qu'elles soient, seront rachetables ;

8° Il sera pourvu incessamment à l'établissement de la justice gratuite et à la suppression de la vénalité des offices de judicature ;

9° Le casuel des Curés de campagne, supprimé. On augmentera la congrue des curés et des vicaires, et on pourvoira au sort des curés des villes ;

10° Tous les priviléges pécuniaires personnels ou réels, en matières de subsides, sont abolis à jamais ;

11° Tous priviléges des provinces, villes, corps, communautés et corporations, de quelque nature qu'ils soient, sont abolis sans retour ;

12° Tous les citoyens, de quelle classe qu'ils soient, pourront être admis à tous les emplois ecclésiastiques, civils et militaires;

13° Les annates et les déports sont supprimés ;

14° La pluralité des bénéfices et des pensions n'aura plus lieu pour l'avenir ;

15° Suppression des pensions non méritées, et réduction de celles qui seroient excessives ;

16° Médaille à frapper pour célébrer cette mémorable journée, et le *Te Deum* à chanter dans tout le Royaume ;

17° Louis XVI proclamé solennellement le *Restaurateur de la liberté Françoise ;*

18° L'Assemblée se rendra auprès du Roi pour lui présenter ces arrêtés et le prier de permettre qu'on chante le *Te Deum* dans sa Chapelle, et d'y assister lui-même.

On a fait, hier matin, une motion qui n'a pas encore été délibérée, mais qui le sera sans doute en son temps. Elle porte :

1° Que tous les biens ecclésiastiques sont déclarés biens de la Nation :

2° Que toutes dîmes seront supprimées ;

3° Que les cathédrales seules seront conservées pour servir de retraite aux vieux curés ;

4° Que les curés seront pensionnés, ainsi que les chanoines et évêques, selon le taux qui sera fixé par les Assemblées provinciales ;

Digitized by Google

5° Que tous les corps religieux, de l'un et de l'autre sexe, seront abolis ;

6° Qu'on en pensionnera tous les membres ;

Ces différents articles souffriront peut-être des modifications.

Apparemment, vous ferez des réflexions sur notre ouvrage. Je souhaite qu'il ramène la paix et la confiance.... (1).

POUS, Curé.

Je vous observe que les 18 premiers articles sont irrévocablement décrétés, sauf la rédaction des 13 derniers qui pourra peut-

(1) Cette nomenclature est la reproduction presque textuelle des mesures arrêtées dans la fameuse séance de la nuit du 4 août, retouchées dans les séances suivantes et qui font l'objet du décret des 4, 6, 7, 8 et 11 août, sanctionné le 21 septembre. Les réformes qu'elles consacrent étaient réclamées dans un grand nombre de Cahiers, même des Ordres dont elles devaient restreindre les prérogatives ou lèser les intérêts matériels.

On a souvent tracé le tableau de cette nuit d'attendrissement, d'enthousiasme, d'ivresse patriotique, d'abnégation héroïque, de générosité prompte jusqu'à l'imprudence, où se manifestèrent dans tout leur éclat l'esprit et le cœur de la nationalité française. « Jamais, dit un témoin occulaire, on ne s'est tant disputé la parole, et personne ne l'a prise que pour offrir, promettre, ou consommer des sacrifices. Une motion n'attendait pas l'autre ; toutes étaient aussitôt adoptées que présentées. » (*Journal de Paris*, du 6 août.) Un autre témoin écrivait le lendemain, encore tout ému : « On pleurait, on s'embrassait... Quelle nation ! Quelle gloire ! Quel honneur d'être Français !... Nous avons fait dans six heures ce qui devait durer des mois... Il m'est impossible d'écrire ; je suis trop agité par tous les sentiments. » (DUQUESNOY, *Correspondance* manuscrite). La vérité est qu'en tant que théorie, la Révolution était finie avec la nuit du 4 août.

Le curé Pous, en racontant ces scènes, se contient davantage. Il était venu avec la pensée de « changements immenses » à opérer ; il n'était pas encore satisfait, il en convient lui-même. Peut-être aussi la motion de Lacoste relative aux biens d'église, qu'il voulait affecter comme biens nationaux à la garantie de l'emprunt demandé par le Gouvernement, et à la suppression pure et simple des dîmes, que dans la nuit du 4 août, l'Assemblée avait proclamées rachetables, — ce qui amena le mot profond et amer de Sieyes : « ils veulent être libres, et ils ne savent pas être justes ! » — l'avait-elle refroidi.

Un écrivain Anglais d'un grand sens politique et d'un ardent libéralisme, Henry Lytton Bulwer, a porté sur le 4 août un jugement digne d'être médité. « Le 4 août, dit-il, presque toutes les institutions qui formaient la charpente du gouvernement et de la société par toute la France furent balayées sans hésitation, d'après l'avis et à la demande des premiers magistrats et des premiers nobles du pays : ils ne considérèrent pas assez que ceux qui détruisent d'un seul coup toutes les lois existantes, (quelles que soient ces lois), détruisent en même temps toutes les associations d'idées qui gouvernaient jusques-là l'esprit du peuple, c'est-à-dire toutes les habitudes d'obéissance, tous les sentiments spontanés de respect et d'affection, sans lesquels une forme de gouvernement n'est tout simplement qu'une idée sur le papier. » (*Essai sur Talleyrand*, trad. par Perrot, p. 48.) Talleyrand disait plus tard dans le même sens : « La Révolution a dessossé la France. »

Digitized by Google

être amener quelques modifications. MM. les curés, vos voisins, qui se plaignoient de l'inaction de leurs commettans, trouveront peut-être aujourd'hui qu'on va trop vite. Nous ne faisons que peloter encore. Les changemens à faire sont immenses. Je vous ferai part de tout à mesure que les circonstances le permettront.

V.

Versailles, ce 14 août 1789.

A M. l'Abbé Fons.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai reçu votre chère lettre après vous avoir écrit ma dernière qui doit vous être parvenue. Je suis persuadé que la qualité d'ami que vous prenez à mon égard est bien sincère ; aussi, c'est sur cette qualité que je compte pour vous dire un millième de ma façon de penser.

C'est en fait : le Clergé de France a perdu tout son lustre. Que le haut, les chapitres, les abbés, prieurs, etc., eussent diminué considérablement de revenu ; que le luxe sacerdotal eût entièrement disparu ; que l'aristocratie de notre Ordre eût été abolie ; que notre Ordre curial eût acquis un peu plus de considération, rien de plus juste ; mais que l'entier Clergé devienne de simples stipendiaires, étrangers conséquemment à toutes les affaires politiques, voilà ce que nous ne voulions pas, voilà ce que nous avons fortement contesté, voilà cependant ce qui a été fait. Nous avions prévu, avant l'union, tous ces inconvénients et bien d'autres plus funestes encore, que nous attendons en tremblant. Voilà pourquoi les différents bailliages avoient donné des mandats impératifs ; mais il a fallu céder, sous peine de la vie, et je trouve étonnant, non pas que les peuples, mais que de respectables confrères aient eu le courage de blâmer la fermeté de leurs mandataires, qui ont plusieurs fois exposé leur vie pour sauver la religion et le Clergé. Oh ! si je pouvois tout dire ! Vous frémiriez ; mais je veux vous épargner de (*sic*) chagrins (1). D'ailleurs,

---

(1) Révélations bien précieuses, surtout en présence de l'adhésion si large et si franche que le curé Pous vient de donner à la nécessité de certaines réformes.

Digitized by Google

la prudence m'oblige de me taire. M. Samari (1) est méconnoissable, tant il a de peine. Il vous contera tout, si jamais vous le revoyez. Je vous envoie nos arrêtés et un décret de notre Assemblée. Vous en ferez usage comme vous voudrez. Seulement, je vous prie de croire que ce qui blesse notre Ordre et change la discipline, n'a pas passé de l'avis du Clergé. Je pense bien que les évêques peuvent dans le droit donner des dispenses et donner les résignations, etc., mais j'ai toujours cru qu'un tel changement devoit s'opérer dans un concile et non par quatre ou cinq cents avocats et quelques nobles. Vous paroissez étonné que j'aie annoncé mon prochain retour ; je l'avois fait dans un moment où le danger de perdre tout étoit imminent. Vous avez sans doute appris combien de cabales se sont formées contre notre Assemblée Nationale. L'alarme avoit gagné tous les députés, et on était presqu'au moment de dire : « Sauve qui peut ! » Les esprits se sont rassurés, et j'ai depuis longtemps changé de résolution.

Au sujet de mon mandat, j'ai à vous dire que je le regarde comme anéanti depuis la réunion totale et consommée des Ordres. J'ai fait sur cela, depuis longtemps, ma déclaration à l'Assemblée, qui l'a insérée dans le Procès-verbal et qui y est imprimée. J'y déclare sur la fin que du moment de cette réunion, j'ai opiné et j'opinerai toujours. J'ai fait cet acte sans le concours de l'Archevêque (2). M. le curé de Saint-Michel (3) et celui de Rivière (4) l'ont voulu signer. D'après cela nous n'avons pas

---

(1) SAMARY (l'abbé Philippe). — né à Carcassonne en 1731 ; député aux États-Généraux par le clergé de la sénéchaussée de Carcassonne ; évêque, au Concordat, de cette ville, où il mourut en 1803 ; prédicateur et poète *patois*. (QUÉRARD, *France littéraire*.) Il sera plus d'une fois question de lui dans la suite de cette correspondance.

(2) L'archevêque (de Toulouse). — François de FONTANGES, né en 1744 ; évêque de Nancy, 1783 ; de Bourges, 1787 ; archevêque de Toulouse, 1788 ; député du Clergé de la sénéchaussée de Toulouse aux États-Généraux. Son rôle à la Constituante fut très-effacé.

(3) Le curé de Saint-Michel. — M. de CHABANETTES, curé de Saint-Michel de Toulouse, dont nous avons déjà parlé.

(4) Le curé de Rivière (en Albigeois). — M. GAUSSERAND, député, comme le précédent, de la sénéchaussée de Toulouse pour l'ordre du Clergé. Il passa au côté gauche de la Constituante, prêta serment un des premiers et devint évêque constitutionnel du Tarn.

Un pamphlet assez médiocre, l'*Almanach des Députés à l'Assemblée national e*

Digitized by Google

besoin d'une nouvelle Assemblée de bailliage. J'en ai fait donner avis à notre sénéchal.

Nos *Révolutions* ont été si vives qu'un de mes co-députés en a perdu deux fois la tête. Je crains qu'il ne devienne tout à fait incapable de remplir à l'avenir les fonctions du ministère ecclésiastique.

Pour ma santé, elle s'est soutenue tant bien que mal ; je vous prie de tranquilliser ma sœur et de lui dire que nous jouissons actuellement d'un certain calme.

Hier, nous fûmes chez le Roi lui présenter nos arrêtés. Il nous donna audience dans la grande galerie. Il répondit à notre président : « J'accepte le titre que la Nation me décerne ; allons rendre grâces au ciel. » Aussitôt nous descendîmes à la chapelle du Château où la messe fut célébrée et le *Te Deum* chanté en musique, en présence de Leurs Majestés et de la famille Royale.

Voilà l'état actuel de nos affaires. Lundi, nous reprendrons la Constitution. Aujourd'hui on doit nommer un Comité de trente personnes pour s'occuper des biens du Clergé et des pensions à faire à ses ministres. Tous ces biens seront vendus et entreront dans le commerce. Apparemment, on ne conservera de la hiérarchie que les évêques, les curés et les églises cathédrales.

Le mémoire que me remet M. le curé de Saint-Paul concernant son chapitre tombe de lui-même ; il me sera impossible d'en faire usage. Je vous dis assez naïvement ma façon de penser ; je compte sur votre discrétion et votre zèle pour me faire rendre justice par mes confrères.

Priez Dieu pour moi.

Je suis avec un entier dévouement, mon cher Confrère,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

P... C.

---

disait en parlant des trois amis : « *Channet*, curé de Saint-Michel ; *Gausserand*, curé de Rivières ; *Pouche*, curé de Mazamet : On s'étonne que dans le mystère de la Trinité il y ait trois personnes en Dieu : ici, le mystère est plus grand encore, car ces trois personnes ne font pas un homme. » (p. 109.)

Digitized by Google

VI.

Versailles, ce 6 octobre 1789.

A M. Landes-Roqueplane, à Mazamet.

Dans le temps que je lisois votre lettre, j'étois abîmé dans la douleur. Oui, dans cet instant j'étois enfermé dans ma chambre, parce que Versailles étoit dans le trouble le plus inexprimable. Voici le fait en abrégé. Les Gardes du Corps donnèrent jeudi un repas qu'ils appeloient patriotique aux officiers du Régiment de Flandres, à ceux des Dragons et à plusieurs de la Milice Bourgeoise. Des Dragons et des Grenadiers s'y mêlèrent sur la fin. Une grosse joie succéda à ce repas ; on fit des folies, et on prétendit qu'en buvant à la santé du Roi, on y mêla de mauvais mots contre l'Assemblé nationale. On prétend que MM. les Gardes du Corps avoient d'ailleurs témoigné depuis quelque temps qu'ils n'avoient pas la plus haute vénération pour la Milice Bourgeoise. Quoi qu'il en soit de tous ces faits, hier et dans la nuit il est venu plus de 50,000 Parisiens armés, précédés de plus de 40 pièces de canon, commandés par M. de La Fayette. Il y a eu des coups de fusil tirés. Cinq Gardes ont resté sur le carreau ; deux des cinq ont eu la tête coupée ; on a promené ces têtes dans la ville et on les a portées à Paris. Plusieurs Gardes ont été menés à Paris à pied, les autres ont été dispersés, en un mot ce corps est détruit. Ce n'est pas tout : ces MM. de Paris ont voulu amener le Roi et toute la famille Royale dans leur ville. Sa Majesté s'y est déterminée, et à midi le cortége Royal est parti pour ne plus habiter Versailles. Le Louvre deviendra désormais le séjour de nos monarques. Cette révolution s'est faite dans moins de vingt-quatre heures. Ce n'est pas tout encore : l'Assemblée Nationale, instruite de la résolution du Roi, a décrété de nouveau que la personne du Roi est inviolable et sacrée et que les Représentants de la Nation ne pouvoient pas s'en séparer pendant toute la session courante ; en conséquence les États-Généraux sont transplantés à Paris, où nous devons nous rendre quand la salle que le Roi doit faire préparer sera prête pour nos séances. Je ne doute pas que les Provinces ne fassent mille

Digitized by Google

réflexions sur ces événements inattendus. Pour moi, je crois que le silence me convient parfaitement.

Il me tarde infiniment que nos dangers finissent, et malheureusement ils renaissent toujours..... (1).

VII.

Versailles, ce 9 octobre 1789.

A M. Landes-Roqueplane.

... Dans la matinée de ce jour, le Roi a écrit à l'Assemblée Nationale qu'il étoit dans l'intention d'aller faire son séjour à Paris : il l'a invitée d'envoyer des commissaires pour aller vérifier le local destiné aux délibérations. Sur cela beaucoup de débats, parce que plusieurs avoient le désir de rester à Versailles. Enfin la proposition du Roi a été agréée. On a rendu un Décret pour empêcher le Président de donner des passeports sans l'aveu de l'Assemblée. M. le Président a dit que plus de trois cents membres en avoient demandé, ce qui suppose de leur part une grande répugnance pour aller à Paris... (2).

---

(1) Le chiffre de 50,000 Parisiens armés, précédés de plus de 40 pièces de canon et commandés par La Fayette, qui seraient venus à Versailles, aux journées des 5 et 6 octobre 1789, est fort exagéré. La Fayette n'avait pas avec lui plus de 15 à 20,000 hommes, disent les historiens contemporains. Les insurgés amenés par Maillard pouvaient être en nombre égal, quoiqu'il eût affecté de dire au président de l'Assemblée, dans la nuit du 5 au 6 : « quarante mille homme me suivent. » M. Pous ne fait aucune allusion à la troupe de Maillard, aux femmes qui s'y étaient jointes, à l'envahissement du Palais, aux dangers que courut la Reine, au rôle que le duc d'Orléans et Mirabeau furent accusés d'avoir joué dans l'insurrection. Il n'y eut pas, comme il le suppose, cinq gardes du corps tués, mais deux seulement, Des Huttes et Varicourt; ils ne furent pas fusillés, mais littéralement massacrés; d'autres furent blessés (*V.* la relation des événements des 5 et 6 octobre, plus exacte et plus complète que partout ailleurs, dans l'*Histoire de Versailles*, par J. A. Le Roy, t. II).

(2) Ce dernier trait est parfaitement exact, tout invraisemblable qu'il paraisse. « 500 congés furent demandés parmi les membres de l'Assemblée nationale. On en refusa 200, pour arrêter la débâcle. « (CASTILLE, *Hist. de soixante ans*, t. Ier, p. 155.) Duquesnoy, membre de la Constituante, dans sa *Correspondance* inédite avec un prince de Lorraine (*Biblioth.* de M. de La Sicotière), s'exprime ainsi : « Versailles, 10 octobre 1789. — La séance d'hier a été remplie par une question à mon avis bien oiseuse. Le président a annoncé à l'Assemblée que beaucoup de

Digitized by Google

VIII.

Versailles, ce 18 novembre 1789.

A M. le curé Fons.

MON CHER CONFRÈRE,

Nous voici sur le point de partir pour Paris. Le Roi y est à demeure, et l'Assemblée a décrété de finir ici jeudi ses séances, pour les reprendre lundi dans la capitale. Quand j'y serai, je vous donnerai mon adresse.

Un grand nombre de Députés de toutes les classes partent pour revenir en province. Ils redoutent infailliblement le séjour de la capitale qui fait trembler tout le monde, surtout après les scènes de la semaine dernière, dont vous apprendrez le détail dans les nouvelles publiques.

M. le curé de Puilaurens vous a sans doute dit quelque chose de notre décret sur le prêt à jour (1). Aujourd'hui nous avons su officieusement que le Roi l'a sanctionné.

Un de ces jours, M. l'Évêque d'Autun (2) fit la motion pour faire décréter par l'Assemblée que les biens ecclésiastiques et des moines appartiennent à la Nation. Il opina pour qu'on les vendît tous, qu'on salariât le clergé et qu'on ne donnât pas moins de 1200 livres à aucun curé. Il fut applaudi à tout rompre. Aujourd'hui la discussion a été entamée sur cette matière, et cet évêque a été vivement et très-logiquement réfuté par

---

membres lui demandaient des passeports et qu'il y en avait déjà plus de 300 d'expédiés en deux jours. Il a prié l'Assemblée de lui faire connaître son vœu à ce sujet. Cette observation a occasionné les plus grands débats. On voulait d'un côté qu'il fût libre au Président de continuer à délivrer des passeports ; d'autres mettaient beaucoup d'amertume dans les reproches qu'ils faisaient à ceux qui s'en étaient fait expédier... On a arrêté qu'il ne serait à l'avenir délivré aucun passeport que sur l'exposé des motifs fait publiquement à l'Assemblée. » Les trois cents membres qui avaient obtenu des passeports n'en profitèrent pas tous ou rentrèrent en partie dans l'Assemblée ; mais Lally-Tolendal et beaucoup d'autres membres du côté droit quittèrent leurs siéges pour ne plus les reprendre, et les journées des 5 et 6 octobre furent un des principaux aiguillons de l'émigration.

(1) Le décret des 3-12 octobre 1789, qui autorisait « le prêt de l'argent à terme fixe, avec stipulation d'intérêt, suivant le taux déterminé par la loi. »

(2) Talleyrand de Périgord (Charles-Maurice). — Né à Paris, 1754 ; député du Clergé du bailliage d'Autun ; mort à Paris, 1838. Il est assez connu.

Digitized by Google

M. Camus (1), membre des Communes, et surtout par M. l'abbé d'Aymar (2), grand vicaire de Strasbourg, et par M. l'abbé Maury (3). Beaucoup de savanture (*sic*) sera étalée contre la motion, mais on a beau faire, le parti est pris. L'Église sera dépouillée (4) et beaucoup de religieux supprimés, pour ne pas dire tous, ainsi que les chapitres au moins collégiaux, les abbés commendataires et les bénéficiers sans fonction. Ces derniers et plusieurs des monastères ne méritent point de grâce.

Je vous adresse une invitation de l'Assemblée aux Commettans. Je doute si l'orateur persuadera vos paroissiens à faire tranquillement le sacrifice du quart de leurs revenus. On s'attendoit partout à des douceurs dans les impositions. Le temps n'est pas encore arrivé. Il faut espérer que l'enthousiasme pour nos opérations quelconques rendra faciles tous les sacrifices. On ne se plaindra pas sans doute que le Clergé ne donne de grands exemples. Dépouillé de ses biens, de ses dîmes, il ne lui reste plus rien à offrir à la chose publique. Heureux, si après de telles offrandes, il se voyoit en paix, et que les peuples en fussent plus aisés et plus contents !

Je pense que vous communiquez mes lettres à mes confrères.

POUS, Curé.

---

(1) CAMUS (Armand-Gaston). — Avocat au Parlement de Paris ; conseil du Clergé de France ; député du Tiers de la ville de Paris ; conventionnel ; régicide ; des Cinq-Cents ; garde général des Archives ; de l'académie des Inscriptions et de l'Institut ; Janséniste ardent ; savant écrivain ; né à Paris, 1740 ; mort en la même ville, 1804.

(2) EYMARD. — Abbé-prévôt de Neuviller en Alsace ; député du Clergé de la sénéchaussée de Hagueneau ; démissionnaire de ses fonctions de député, novembre 1790 ; émigré en Allemagne.

(3) MAURY (Jean-Siffrein). — Prieur de Lions, député du Clergé du bailliage de Péronne ; né à Valréas, 1746 ; mort, 1817. Sa biographie est partout.

(4) La question de la propriété des biens d'église était sourdement agitée depuis longtemps ; on ne le sait pas assez. Elle avait été posée en 1749, à l'occasion de la fondation de la Caisse d'Amortissement.

Digitized by Google

IX.

Paris, 3 novembre 1789.

A M. Landes-Roqueplane.

Nous sommes ici toujours dans les alarmes ; Paris est à tout moment à la veille de manquer de pain. Aujourd'hui notre domestique a couru ou fait courir pendant trois heures sans en trouver. Si quelque cabale cherche à remuer le peuple par le défaut de subsistances, elle réussira dans son horrible dessein...

X.

Paris, 14 novembre 1789.

A M. le Curé Pous.

MON CHER CURÉ,

Vous avez dû recevoir mon dernier paquet de Versailles. La nouvelle de la disposition des biens du Clergé en faveur de la Nation vous est sans doute parvenue. Cette cause a été parfaitement bien défendue par les ecclésiastiques (1), mais il y a longtemps que le parti étoit pris. De tous les membres du Clergé du Languedoc, le seul qui ait donné sa voix contre, a été le curé d'Argelliers (2), du diocèse de Béziers, et le seul qui l'ait donnée en faveur, parmi les membres de la députation des Communes de Toulouse, a été M. de Voisins (3), de Lavaur. M. l'évêque d'Autun nous a sacrifiés. Il vouloit même qu'on ordonnât un scellé général sur tous les chartriers, bibliothèques, etc., etc.

---

(1) Notamment par l'abbé Maury, Boisgelin, archevêque d'Aix, et l'abbé de Montesquiou.

(2) Le curé d'Argelliers. — Jean-Louis GOUTTES, né à Tulle, 1740 ; soldat ; prêtre ; député du Clergé de la sénéchaussée de Béziers aux États-Généraux ; ardent révolutionnaire ; évêque constitutionnel de Saône-et-Loire ; guillotiné le 26 mars 1794 ; auteur de plusieurs ouvrages et de nombreux discours. (QUÉRARD ; — MICHAUD ; — etc.)

(3) De VOISINS. — Avocat en Parlement ; député du Tiers de la sénéchaussée de Toulouse aux États-Généraux. Il demeurait à Paris dans le même hôtel que le curé Pous.

Digitized by Google

Cette question fut agitée hier avec une violence extrême (1). Enfin, nous obtînmes que les ecclésiastiques ne seroient tenus qu'à fournir une déclaration exacte. Je vous ferai passer le décret quand je l'aurai. Je vous quitte pour me rendre à la salle qui est à demi-lieue.

XI.

Paris, 20 novembre 1789.

A M. Landes-Roqueplane.

.... Les districts de Paris sont en contradiction. Ils ont porté leur affaire à l'Assemblée. Demain nous la jugerons (2). Je crains que nos troubles ne recommencent. On annonce un orage pour mercredi ou jeudi... (3).

XII.

Paris, 30 novembre 1789.

A M. Landes-Roqueplane.

J'attendois tous les jours le Mémoire que M. La Goutine devoit me faire passer; ne l'ayant pas reçu, et la besogne allant rondement sur la division de la Province, j'ai cru devoir faire imprimer les Observations que je vous envoie. Je souhaite que mes soins et mes réflexions procurent à notre ville l'honorable distinction d'avoir un district. Du moins sera-t-il sûr que je n'aurai rien négligé pour l'obtenir... (4).

---

(1) *V.* dans le n° 93 du *Journal des Débats et des Décrets*, le compte-rendu de cette discussion qui n'y présente pas la violence attestée ici par le curé Pous.

(2) Il s'agissait de la difficulté soulevée entre le district des Cordeliers et la Commune de Paris. Ce district avait émis la prétention d'imposer à ses Représentants à la Commune un serment particulier et de les révoquer à sa volonté, et cette prétention, peu conforme à l'unité d'administration, avait été appuyée par d'autres districts. D'ajournement en ajournement, la question ne fut pas résolue par l'Assemblée nationale.

(3) Il ne paraît pas que ces sinistres pressentiments se soient réalisés, ni dans l'Assemblée, ni dans la rue.

(4) Il s'agit ici de l'Opinion que nous avons analysée ci-dessus.

Digitized by Google

XIII.

Paris, ce 2 décembre 1789.

A M. l'Abbé Fons.

MON CHER CONFRÈRE,

J'ai reçu votre lettre avec le plaisir ordinaire. Votre façon de penser à mon égard est toujours bien précieuse à mon cœur, parce qu'elle est toujours franche et généreuse. Vous pouvez compter sur ma reconnoissance. Elle durera jusqu'à la mort.

Voici la réponse à tous les chefs de votre lettre :

Les curés à la congrue sont irrévocablement dotés. Ils auront au moins 1200 livres, sans y comprendre le logement et les jardins en dépendant.

Je fais un travail pour les vicaires, les prêtres vieux, les curés retirés avec pension ; je vous le ferai passer quand il sera imprimé.

Ne congédiez pas les vicaires au premier délai. Cette conduite irriterait l'Assemblée contre les curés. Vous serez remboursés de vos avances. Faites part de cet avis à vos confrères.

Les curés ne pourront plus résigner.

Les églises et les pauvres seront soignés par l'administration ; il y aura des fonds pour ces objets.

Ne payez pas vos décimes. Vous n'en devez que pour les mois de janvier, février et mars. Encore est-il prudent de savoir comment les choses tourneront. L'Assemblée a décrété que les privilégiés seront imposés à la décharge des communautés. Il faut prendre garde de ne pas payer deux fois.

Vous avez bien fait de ne pas unir vos réclamations à celle du clergé de Toulouse. On l'a dénoncée à l'Assemblée Nationale. Comme je la connais fort chatouilleuse, je ne sais ce qui lui arrivera.

Nos opérations finiront peut-être avant le carême. Il me tarde infiniment de vous embrasser et de jaser un peu sur nos aventures.

Je ne pense nullement à me retirer. Je veux voir la fin de nos séances.

Digitized by Google

Pour la déclaration du quart de vos revenus, vous devez dire que vos dîmes étant supprimées, il vous est impossible de fixer ce que vous aurez avant le décret qui réglera votre sort, et qu'à tout événement vous promettez de donner le quart net de ce qui vous sera accordé.

Je vous fait passer un décret sanctionné, auquel vous devez vous conformer exactement.

Faites part de tout ceci à MM. les curés de Puilaurens, Saint-Loup, Viviers, Sonal, Sainte-Cécile, Rével, etc., etc., et saluez-les, s'il vous plaît, de ma part....

Si vous voulez me faire parvenir sans frais toutes vos lettres, vous avez deux voies : la première est de les adresser par enveloppe : *A Monseigneur le Président de l'Assemblée Nationale, à Paris*, et sous l'enveloppe vous mettrez votre lettre à l'adresse suivante : *A M. Pous, etc., Hôtel d'Auvergne, rue Saint-Honoré, n° 492.*

L'autre voie est de les adresser *A MM. les Députés du Bailliage de Toulouse, Hôtel d'Auvergne, etc.* (1).

La première façon est plus infaillible, mais peut-être un peu plus lente.

XIV.

Paris, 10 décembre 1789.

A M. Landes-Roqueplane.

Je vous remercie des sentiments que vous voulez bien me conserver et des bonnes nouvelles que vous me donnez de la paroisse. Je ferai certainement en sorte de ne pas dégénérer de mes intentions, et je prouverai toujours autant qu'il sera en moi que j'aime ma patrie et que je ferai tout pour elle. Si M. La Goutine est dans le pays, offrez-lui, je vous prie, mes remercîments et faites-lui de ma part, ainsi qu'à M. Salvetat, bien des compliments sincères et respectueux. Je suis bien aise que vous

(1) Ce mode de correspondance avec les députés continua d'être employé sous la Législative et la Convention.

Digitized by Google

ayez établi un bureau pour les pauvres. Je ne doute pas qu'il ne soit parfaitement organisé. Je connois vos ressources, et il n'en faut pas davantage pour en avoir une haute idée. On m'a écrit que par le moyen de certaines soumissions, il vous étoit possible de distribuer environ cent pistoles par mois. Ne seroit-il pas possible d'employer partie de cet argent en réparations utiles? Vous savez que le pauvre qui n'est pas infirme, quand il est réduit à la dernière indigence, a besoin de pain, mais qu'il est très-sage de le lui faire gagner pour éviter les suites de l'oisiveté. Je voudrois donc, si le travail est suspendu, qu'on portât tous les bras qui languissent faute d'occupation, dans l'embranchement de la Moulière, pour y perfectionner le chemin commencé et continuer celui qui est à faire. Vous pensez bien que le nouvel ordre de choses enraiera cette partie, ce que de longtemps il ne sera pas aisé d'avoir ce bout de chemin si la communauté ne s'en charge.

Proposez mon avis à votre Comité.....

Le dernier article que nous avons décrété sur l'organisation des municipalités, est célèbre. Le voici en substance : Il n'y aura plus à l'avenir aucun pouvoir intermédiaire entre l'administration et le Pouvoir Exécutif suprême. En conséquence, tous les commissaires départis, les intendants, les sub-délégués, cesseront leurs fonctions quand les assemblées de département, de district et des municipalités entreront en exercice. Louis XIV mit plus de temps à introduire ce genre de magistrature, que nous n'en avons mis à le faire disparoître. Le décret a passé à l'unanimité et avec des applaudissements réitérés.

..... Nous travaillons à force sur les finances. C'est une hydre à mille têtes. Nous fourmillons de plans, de mémoires, et cependant nous sommes toujours dans les ténèbres... Je regrette infiniment M. Meyer de la grande perte qu'il vient de faire...

Digitized by Google

XV

Paris, 17 décembre 1789.

A M. Landes-Roqueplane.

Notre séance a été indiquée ce matin pour neuf heures précises, et nous sommes sortis à la nuit. Jugez si, pour un jour de jeûne, le sacrifice est médiocre. Je ne puis vous envoyer le procès-verbal des municipalités. En revanche, je vous fais passer notre travail d'aujourd'hui sur les finances. J'y joins une de mes motions. Je suis le seul qui me suis encore occupé de cette matière..... (1).

(Recommandations détaillées à M. l'abbé Cabrié — sans doute son vicaire — relativement à la tenue des registres de famille.)

XVI.

Paris, ce 20 décembre 1789.

A M. l'Abbé Fons.

MON CHER CURÉ,

Voici enfin ce que je vous avois annoncé. Si mon opinion vous paraît digne de circuler dans le voisinage, je vous prie d'en envoyer un exemplaire à MM. les Curés de Viviers, Sonal, Sainte-Cécile, Sainte-Affrique, Lemprud, etc., et à MM. les vicaires voisins. J'en fais passer une pacotille à M. le curé de Puilaurens. Je désirerais encore que mon beau-frère en eût un exemplaire.

Nous décrétâmes hier la vente des biens du Clergé pour

(1) Cette longue séance fut consacrée à l'exposé plutôt qu'à la discussion des projets relatifs à la liquidation des offices, à la suppression des corporations religieuses et à l'établissement d'une banque nationale. Le travail de M. Pous, dont il annonce l'envoi, est celui qui concerne la situation à faire aux vicaires et aux curés infirmes.

Digitized by Google

400 millions ; il y eut un vacarme affreux dans la salle, mais il fallut céder.

Cette semaine, on terminera, je crois, l'affaire des religieux. Voici le précis de la motion qui nous est soumise : tous les religieux qui voudront sortir de leur monastère feront leur déclaration dans trois mois aux municipalités ; ils pourront alors se retirer et prendre l'habit clérical, sauf à eux ensuite de se pourvoir devant les supérieurs ecclésiastiques pour être déliés de leurs engagements ; ceux qui voudront rester en conventualité seront tenus de se retirer dans des maisons de leur ordre pour y suivre exactement leur institut. Ces maisons leur seront désignées par les départements, principalement dans les campagnes ou les petites villes ; les maisons consacrées à l'éducation publique ou au service des malades seront conservées et pourront se régénérer ; on ne fera plus à l'avenir de vœux solennels ; dans tous les temps, les profès pourront sortir de leurs couvents.

Tout religieux actuellement profès, au-dessous de cinquante ans, aura 700 livres de pension ; jusqu'à soixante, 800 livres ; jusqu'à soixante-dix, 900 livres, et ensuite 1000 livres. Ceux qui seront sortis pourront être vicaires et curés ; mais quand ils seront pourvus d'une cure, leur pension ne sera que de moitié.

Ceux qui resteront en conventualité auront 800 livres de pension ; ils ne pourront jamais être en moindre nombre que de quinze.

Voilà le plus saillant de nos nouvelles....

POUS, Curé.

XVII.

Paris, 27 décembre 1789.

A M. Landes-Roqueplane.

Je vous fais passer une copie de lettre que je remis hier à M. Target (1), membre du Comité de Constitution, ainsi que

(1) TARGET (Guy-Jean-Baptiste). — Député du Tiers de la Prévôté de Paris ; né à Paris, 1733 ; mort à Molières, 1806. On connaît sa biographie.

Digitized by Google

mes Observations corrigées d'après le vœu de Mazamet. J'ai pris cette tournure, parce que les interminables divisions qui règnent partout à cause des demandes qu'on fait de département et de districts, ont forcé l'Assemblée de renvoyer la décision préparatoire au Comité de Constitution et à quatre commissaires qui leur ont été adjoints. M. le Président nous avertit d'adresser nos Mémoires et nos réflexions à ces Messieurs. Ils travaillent dans le silence avec les Commissaires des provinces. M. Ricard, de Castres (1), est nommé par son bailliage à l'effet de se concerter avec le Comité, et je ne vous cache pas que je redoute son suffrage, parce qu'il voudrait tourner tout du côté de Castres et attirer la ville de Mazamet au siége de sa ville. Voilà pourquoi je vous donne copie signée de ma lettre à M. Target (2), afin de vous en servir en temps et lieu, et que je signe encore mes Observations. Je ne pense pas que l'Assemblée veuille arrêter irrévocablement les siéges des districts. Son travail sera apparemment provisoire et pourra souffrir des changements dans les rèclamations futures des divers cantons. Par ce moyen, nous aurons toujours la porte ouverte, si la chance ne nous est pas favorable.

Hier, nous décrétâmes un délai pour la déclaration du quart des revenus. La raison qui détermina fut que les privilégiés et les ecclésiastiques ne pouvant avoir encore aucune idée fixe de leurs revenus, il est indispensable d'arrêter le sort qu'ils doivent avoir pour qu'ils procèdent avec connoissance...

Je viens d'apprendre, il n'y a que peu d'heures, qu'il circule à Mazamet un bruit que le Clergé rentre dans ses biens moyennant 200,000,000 livres. La chose est fausse. Vous avez dû voir, dans ma lettre avant-dernière, qu'il a été décrété qu'on vendroit pour 400,000,000 livres de biens ecclésiastiques et du Domaine, ce qui détruit évidemment cette nouvelle. Il circule tant de pamphlets pour exciter les Députés et l'Assemblée Nationale, que les gens sensés doivent tout mépriser et fixer irrévocablement leur manière de penser.

M. le marquis de Fabras (*sic*) a été arrêté par la Commune de

---

(1) Ricard. — Conseiller en la sénéchaussée de Castres et député du Tiers de cette sénéchaussée.

(2) Cette copie ne se retrouve pas.

Digitized by Google

Paris. De suite, on a fait courir des avis que Monsieur, frère du Roi, étoit à la tête d'une contre-révolution et que ce marquis a été son agent. Monsieur, indigné de ce procédé, a été à l'Hôtel-de-Ville désavouer cette calomnie, et il a écrit à l'Assemblée Nationale pour confirmer ce désaveu. Ce matin, on nous a lu sa lettre et son discours. L'Assemblée a vivement applaudi à son patriotisme, et a ordonné que sa lettre et son Mémoire seroient inscrits dans le Procès-verbal (1).

L. D. L. S.

---

(1) Thomas Mahi, marquis de FAVRAS, né à Blois, 1745; ancien officier; attaché à la maison de Monsieur, frère du Roi; pendu en place de Grève, en vertu d'une sentence du Châtelet, le 19 février 1790. Il se défendit et mourut avec beaucoup de noblesse et de courage, sans avoir rien voulu dire qui pût compromettre celui ou ceux dont on l'accusait d'avoir été l'instrument. Son affaire est restée fort mystérieuse.

Digitized by Google

LES MONTRES

ET LES

REVUES MILITAIRES

DE LA

NOBLESSE ANGEVINE AU QUINZIÈME SIÈCLE (1).

I. II. III.

Montres au Revues passées à Saumur, à Mirebeau et à Loudun, les 15, 16 et 17 mai 1468.

Ensuivent les noms des nobles de Saumur, Lodun, Mirebeau, Moncontour et Faye, qui se sont présentés tant audict lieu de Saumur, Mirebeau et Lodun, et aussi de ceulx qui se sont défaillis, par devant Pierre de La Poissonnière, escuier, lieutenant à Angiers, commissaire en ceste partie, par hault et puissant seigneur Monseigneur le Seneschal d'Anjou, les xve, xvie, et xviie de may mil iiiie LXVIII.

MIREBEAU

COMPARANTS

Hommes d'armes

Anthoine Fretard, homme d'armes; et est Guion Fretard pour lui.

Regnault Duvergier, homme d'armes, pour le seigneur de Pain perdu.

Pierre de Monléon, homme d'armes.

Jehan Baudouin, homme d'armes.

Guinot de Brusas, homme d'armes.

Françoys de Marsay, homme d'armes.

Lionnet de Billy, homme d'armes.

Jehannot Brechet, homme d'armes.

---

(1) *V.* le numéro de janvier 1879.

Digitized by Google

DÉFAILLANTS

Hommes d'armes dudict lieu de Mirebeau.

Floridas Frotier, homme d'armes.
Symon de Maconnay, homme d'armes.

Autres nobles qui serviront en autres habillements dudict lieu de Mirebeau.

COMPARANTS

Jehan de Bourneseaux, brigandine.
Anthoine Laurens, brigandine.
Bertrand de Lestang, brigandine.
Loys de Lestang, brigandine.
Jehan Foucher, brigandine. Il a présenté une lettre royaulx desquelles la copie a esté retenue.
Pierre des Rousiers, brigandine.
Jehan Grimault de Morvoye, brigandine.
Estienne de La Chaussée, brigandine.
Jehan Foucher, brigandine.
Alexandre Egullon, brigandine.
Guillon Estore, brigandine.
Pierre Grimault, brigandine.
Colas David, brigandine.
Lucas Berruel, brigandine.
Amaurri de Possé, brigandine.
Guillaume Grimault, brigandine.
Olivier Poupart, brigandine.
Alexandre de La Rivière, brigandine.
Regnault des Rosiers, brigandine.
Jehan Emereau, brigandine.
Jehan Thibault, jacques (1) et arbaleste.
Jehan de La Barre, brigandine.
Mathelin Barberot, brigandine.
Jehan Grimault, brigandine.

(1) Jacque, vêtement juste au corps, d'où jaquette.

Digitized by Google

Regnault Duvergier, brigandine.
François Grimault, brigandine.
Guillaume de Massillé, brigandine.
Henry de la Rongelaye, brigandine.
Jehan de Segin, brigandine.
Jehan Rou, brigandine.
Jehan Malemouche, brigandine.
Jehan Aleaume, brigandine.
Jacques de Cloistres, brigandine.
Cyprien de Massonne, brigandine.
Mathurin des Rousiers, brigandine.
Estienne Lucault, brigandine.
Jehan de Bonnemain, brigandine. Il a présenté une lettre royaulx dont la copie a esté retenue.
Jérosme Morin, brigandine.
Jehan Grasteau, brigandine.
Jehan Ferrières, brigandine.
Jehan Le Moine, brigandine.
Jehan Dange, brigandine.
Jehan de Fey, brigandine.
Jehan Bonnemain, fils de feu Leonet, brigandine.
Pierre Grimault, brigandine.
Jehan Melin, brigandine.
Jehan du Chambon, brigandine.
Olivier Briault, brigandine. Il est marchant et roturier payant taille; lequel a acquis la moitié de la Seigneurie de Berrue. A grâce et par ce moyen sursis jusques à ce qu'il soit approprié.
Pierre du Roussay, brigandine.
Pierre Dangiers, brigandine.
Anthoine Laurens, brigandine.
Jacques de La Roche, brigandine.
Guillaume de Signé, brigandine.
Jehan Piedur, brigandine.
Guillaume Laurens, pour Jehan Gresselin, brigandine.
Alexandre de Chouppes, pauvre homme chargé d'enfans. S'est présenté soy excusant de maladie, âgé de LX ans; en remonstrant son indigence et qu'il n'avoit pas la puissance de faire ce qui lui

Digitized by Google

avoit esté enchargé aux aultres montres. Et dit qu'il a ung fils, âgé de XV à XVI ans, lequel il mettra en point compectant pour servir le roy au mieulx qu'il pourra.

Emery Poupart.
Emery Nau. } Ils ont présenté une petite cédule de Monseigneur du Bellay de laquelle la copie a esté retenue et sont brigandiniers.

Brigandiniers dudit lieu de Mirebeau.

DÉFAILLANTS

Loys Grimault, brigandine.
Julien de Chambon, brigandine.
Jehan Bodin, brigandine.
Pierre du Marais, brigandine.
Mathurin Brullon, brigandine.

FAYE

COMPARANTS

Hommes d'armes.

Loys Clerambault, seigneur de Richelieu, reçu en l'habillement tel que Monseigneur le bailli de Chartres et Monseigneur du Bellay le receurent.

A Beaupreau. Mathieu de La Lende, homme d'armes.
Pierre des Bans, homme d'armes.
Messire Jehan de Mausson, homme d'armes.
Charlot de Seigné, homme d'armes.

Autres nobles qui serviront en autres habillements, dudit lieu de Faye.

COMPARANTS

Jehan de Marsay, brigandine.
Jehan Teusclin, brigandine.
Christofle Le Messure, brigandine.

Digitized by Google

Loys Bouchart, brigandine.
Guillaume Esgullon, brigandine.
Guillaume de Sainct-Jouyn, brigandine.
Jehan Briend, brigandine.
Colas de Saumouzay, brigandine.
Jehan de Serses, brigandine.
François du Roc, brigandine.
Julien de Chergé, brigandine.
Colin Roger, brigandine.
François du Boys, brigandine.
Macé Yver, brigandine.
Pierre de Rasme, brigandine.
Pierre Serlin, brigandine.

Brigandiniers dudit lieu de Faye.

DÉFAILLANTS

Guillaume des Eselles, brigandine.
Jehan Luillier, brigandine.
Daniel de Sergé, brigandine.
Colin Roger, brigandine.

LODUN

COMPARANTS

Hommes d'armes.

Jehan de la Fontenaye, homme d'armes.
Pierre Des Aubiers, homme d'armes.
Anthoine de Crouail, homme d'armes.
Christofle de Chauvigné, homme d'armes.
Joachim de La Haye, homme d'armes.
Jehan d'Oultre La Voye, homme d'armes.
Messire Loys Marteau, homme d'armes.
Pierre Dreux, homme d'armes.
Jehan des Aubiers, homme d'armes.

Digitized by Google

Jehan de Cremilles, pour Frontevaulx, homme d'armes.

Jacques Laubes, homme d'armes; dit qu'il est serviteur de Monseigneur l'admiral et pour en faire foy, a baillé une lettre desquelles la copie a esté retenue.

Guion de Raiasse, homme d'armes, joinct avecques lui René Gorin, par lettres patentes du Roy, desquelles la copie a esté retenue.

Hommes d'armes dudit Lodun.

DÉFAILLANTS

Loys Nau, homme d'armes.

Le seigneur du Plesseys Auger, homme d'armes.

Autres nobles qui serviront en autres habillements, dudict lieu de Lodun.

COMPARANTS

Jehan de Mondron, brigandine.

Guillaume de La Tousche, Désiré Scolin, Mathurin Scolin, } avecques Mgr le Mareschal.

Gilles de Moulins, brigandine.

Jehan Charreston, brigandine.

Pierre de Molay, brigandine.

Françoys du Volier, brigandine.

Eliot Girard, brigandine.

Guillemin Messuau, brigandine.

Jehan Lucas, brigandine.

Jehan Tiercelin, brigandine.

Jehan de Beauvolier, brigandine.

Jehan de Mondron, brigandine.

André de Molay, brigandine.

Foucher de La Roche, archier, en brigandine.

Guillemin de Humieres, brigandine.

Jehan de Licheont, brigandine.

Jehan de Sainct-Pers, brigandine.

Digitized by Google

Symon de Beauvolier, brigandine.
Pierre Thibert, brigandine.
Symon Lendays, brigandine.

Brigandiniers dudit lieu de Lodun.

DÉFAILLANTS

Philibert des Touches, brigandine.
Pierre Rondeau, brigandine, en son mieulx qu'il pourra.
Jehan Rondeau, brigandine.
Jehan de Langres, brigandine.
Hector Davaillolles, brigandine.
Pierre Prevost, brigandine.
Jehan de Sarcé, brigandine.

MONCONTOUR

Hommes d'armes et aussi brigandiniers.

COMPARANTS

A Beaupreau. Messire Jehan Petit, homme d'armes.
Christophe Petit, brigandine.
Pierre Desermoises, brigandine.
Jehan Le Bloy, au mieulx qu'il pourra.

Moncontour

DÉFAILLANTS

A Beaupreau. Jehan de La Jaille, homme d'armes.

SAUMUR

COMPARANTS

Hommes d'armes.

(Au grand Mont Reneau). François Lucas, homme d'armes.
Anceau de Souvigné, homme d'armes.

Digitized by Google

Macé Gabet, homme d'armes.

Benoist Regnart, homme d'armes.

Jehan de Lesesmenées, homme d'armes, pour le seigneur de La Perrière.

(Au grand Mont Reneau). Pierre des Hommes, homme d'armes.

Anthoine de La Vignolle, homme d'armes.

Jehan de La Rivière, homme d'armes.

Pierre Desmesdes, pour son père, homme d'armes.

(Au grand Mont Reneau). Messire Jacques Rouault, homme d'armes.

Messire Jehan de Brenezay, homme d'armes.

Guillaume Turgis, homme d'armes.

Jehan Morin, pour Pierre Morin, homme d'armes.

Pierre de Motain, homme d'armes.

Hommes d'armes dudit lieu de Saumur.

DÉFAILLANTS

Le sire de La Gresille, homme d'armes.

(Présent), — Maistre Lyepart de la Jumelière, homme d'armes. Il s'est présenté à Chemillé; Jehan Gannes pour lui.

Jehan Toaysnon, homme d'armes.

René Bouciron, homme d'armes.

Richard de Lespinay, homme d'armes.

(A Chalonnes). — Jehan de Saussay, homme d'armes, seigneur de Felines.

René de Fromentières, homme d'armes.

Guillaume Turpin, seigneur de la Hariolle, homme d'armes.

(Présent). — Messire Loys Amenart, homme d'armes. Il s'est présenté à Chemillé.

François Carrion, homme d'armes.

Jehan de Loré, seigneur de la Roche de Blou, homme d'armes.

Guillaume Le Roy, homme d'armes.

Messire Guillaume Sanglier, homme d'armes.

Messire Gilles Tournemine, homme d'armes.

Guillaume de La Haye, homme d'armes.

François de Valée, homme d'armes.

Digitized by Google

Pierre Prevost, homme d'armes.
Abel de Brenezay, homme d'armes.
Messire Jehan du Pré de Fou, homme d'armes.

Autres nobles qui serviront en autres habillements, dudict lieu de Saumur.

COMPARANTS

Jehan de Montagu, brigandine.
(Au grand Mont Reneau). — Jehan Remon, pour son frère, brigandine.
Guillaume Martin, brigandine.
Guion de Maumusson, brigandine.
Pierre de Valée, brigandine.
Jehan Rollet, brigandine.
Jehan Anthoine Maugais, pour Fortestu, brigandine.
Loys de Termes, brigandine.
Jehan de Fecques, brigandine.
Guillaume Petit, pour Georget Petit, son père, brigandine.
Michelet Beausse, pour Guillaume Berart, brigandine.
Jehan d'Aubigné, brigandine.
Joachin de Champigné, brigandine.
Guillaume Giraudeau, brigandine.
Pierre Hamon, brigandine.
(Au grand Mont Reneau). — Guillaume Buget, pour son père, brigandine.
(Au grand Mont Reneau). — Guillaume de Villetremaise, brigandine.
Guillaume Dever, brigandine.
Guillaume Begeon et la veufve feu Champeaux, brigandine.
Jehan Regnart, brigandine.
(Au petit Mont Reneau). — Guion de La Court, brigandine.
Jacques Sanson, brigandine.
Phelipon Ryon, tant pour lui que pour son père, brigandine.
Pierre de Maligne, brigandine.
(Au grand Mont Reneau). — Jehan Fretard, brigandine.
Guillaume Penetier, brigandine.

Digitized by Google

Jehan Pourret, brigandine.
(Au grand Mont Reneau). — Jehan de Greneillon, brigandine.
Symon de Mescé, brigandine.
Perrin de La Barre, brigandine.
Raoulet Augier, brigandine.
Jehan de Beauvolier, brigandine.
(Au grand Mont Reneau). — René de Gondouville, brigandine.
Guillaume Cailheau, en l'estat qu'il fut reçu à La Flèche.
(Au grand Mont Reneau). — Jehan Vaslin, archier.
Guillaume Maligot, brigandine.
Jacques Riballet, brigandine.
Guion Rocguet, brigandine.
Jamet Berault, brigandine.
Jehan Bahourt, brigandine.
Michau Branchu, brigandine.
Phelipon Edenet, brigandine.
Jehan Galla, brigandine.
Lucas Bernard, brigandine.
Jacques Bertin, brigandine, pour Pierre Bertin, son père.
Jacques Hancon, brigandine.
Jehan Belloteau, brigandine.
Jehan de Chiré, brigandine.
André Gorré, archier.
Jehan Geslin, brigandine.
Jehan de Bommaye, brigandine. Et a esté exonéré de maladie par ledict Geslin.

Guion Papin, capitaine de mille hommes, pour Monseigneur de Brézé. Surcis jusques à huict jours et se doit présenter par devant Monseigneur le Seneschal.

Geoffroy de Bommaye, présente Paisne et se présentera pareillement dedans VIII jours devant Monseigneur le Seneschal.

Jacques de La Barre, en palestoc garny de vouge.

(XVIIIe jour de may mil IIIIe LXVIII, ledict de La Barre en a esté exempté par Monseigneur le Seneschal veu sa pauvreté et vieillesse.)

Jehan Prevost, brigandine, et est en garnison à Dex Sie.
Jehan Boutin, brigandine.

Digitized by Google

Jehan de Montplacé, exonéré de maladie par Mathurin Bretonneau, prêtre, et a juré que ledict Montplacé est bien en poinct.

Robert de Sansay, brigandine, reçu par Monseigneur le seneschal d'Anjou.

Jehan Helloys, brigandine.

Guillaume Buschart, en l'état qu'il fut reçu à La Flèche.

Jehan Berruel, en l'état qu'il fut reçu à La Flèche.

(A la Roche au Duc). — Martin Mataire, pour Messire Jehan de Noyers, chevalier, brigandine.

Brigandiniers dudit lieu de Saumur.

DÉFAILLANTS

Guillaume de La Haie, brigandine. — Le XVIIIe jour de may mil IIIIe LXVIII ledict La Haie s'est présenté à.... à Monseigneur le seneschal et à pié en habillement, et pour ce excusé.

Guion de l'Espinay, brigandine.

(Au grand Mont Reneau). — Jacques Trochon, près Martigné, brigandine.

Symon de Moysac, brigandine.

Pierre Chenu, brigandine.

Geoffroy Penetier, brigandine.

Jehan de Malletes, brigandine.

Jehan Rochepeau, brigandine.

(Au grand Mont Reneau). — Charles de la Godie, brigandine.

Jehan de Fesques, brigandine.

Loys de la Haye, brigandine.

Jehan Dosques, brigandine.

Anthoine Le Fevre, brigandine.

Jehan Le Basle, brigandine.

Loys Pesneau, brigandine.

Jehan Mahault, brigandine.

Anthoine Joubert, brigandine.

Pierre de Valée, pour son père, brigandine.

HIPPOLYTE SAUVAGE.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.* t. XLIII, p. 38

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 749-79.

Digitized by Google

Alfred Jubien. — L'Abbesse Marie de Bretagne et la réforme de l'ordre de Fontevrault, d'après des documents inédits, avec une vue du Monastère en 1699 et le fac-simile des signatures des Abbesses citées dans ce volume. — 1 vol. in-18. Angers, E. Barassé. — Prix. . . . . **2 fr. 50**

André Joubert. — Les invasions anglaises en Anjou, 1 vol. in-12. Angers, E. Barassé. — Prix. . . . . **2 fr. 50**

De Lens. — Les correspondants de François Bernier pendant son voyage dans l'Inde.— Lettres inédites de Chapelain. 1 vol. in-8 de 48 pages. **1 fr.**

J.-R. Denais. — Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort-en-Vallée. 1 volume in-12. — Prix. . . . . **1 fr. 50**

— Monographie de Notre-Dame de Beaufort. 1 vol. in-12. **4 fr.**

Edmond Stofflet. — Stofflet et la Vendée, ouvrage enrichi d'une grande carte spéciale. 1 vol. in-18. — Prix. . . . . **4 fr.**

R. Cubain. — Les lois civiles de Rome (des personnes, du mien et du tien, des hérédités). 1 gros vol. in-18 jésus. Prix. . . . . **7 fr.**

C. Port. — Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice sur cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . **10 fr.**

— Inventaire des archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean d'Angers précédé d'une notice historique et suivi d'un cartulaire de cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . **10 fr.**

— Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire. 3 volumes in-8. . . . . **78 fr.**

— Guillaume Le Maire, évêque d'Angers, (1291-1317). Un vol. in-4 de 385 pages avec 2 gravures. . . . . **10 fr.**

— Statuts des quatre Facultés de l'Université d'Angers, (1464-1494), avec notice. Brochure in-8. . . . . **3 fr.**

D'Espinay. — Notices archéologiques. 2 volume in-8, 1re série, Monuments d'Angers. . . . . **5 fr.**

2e Série. — Monuments de Saumur et environs. . **4 fr.**

De Montzey. — Histoire de La Flèche et de ses seigneurs. 3 volumes in-8. — Prix. . . . . **20 fr.**

Bourcier Camille. — Essai sur la Terreur en Anjou. 1 vol. in-8. **4 fr.**

E. L. — Les Girondins de la Mayenne. 1 vol. in-8. . . . . **3 fr. 50**

Dom Piolin. — Persécutions endurées pendant la Révolution par les religieux hospitaliers de Saint-Joseph de Beaufort-en-Vallée, 1 vol. **1 fr. 50**

De Salies. — Histoire de Foulques Nerra, comte d'Anjou, 1 fort volume in-12. — Prix. . . . . **9 fr.**

Bonneau-Avenant. — La duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, 1 vol. in-8. . . . . **8 fr.**

T. Abraham. — Angers et ses environs, album de gravures à l'eau forte. 1 vol in-4, papier de Hollande. . . . . **40 fr.**

— Châteaugontier et ses environs, album de gravures à l'eau forte. 1 vol. in-4, papier de Hollande. . . **40 fr.**

Lecoy de la Marche. — Extraits des comptes et mémoriaux du Roi René. 1 volume in-8. . . . . **9 fr. 50**

— Le Roi René, sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires. 2 volume in-8. . . **15 fr.**

L. de Romain. — Cent Jours en Orient. 1 volume in-18 . . **3 fr.**

A. Lemarchand. — Brindilles, prose et vers. 1 vol. in-12, papier vergé, avec 5 eaux fortes, broché. . . . . **10 fr.**

Reliure d'amateur . . . . . **15 fr.**

Digitized by Google

En publication.

ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

PAR

M. Joseph DENAIS

Officier d'Académie, membre de plusieurs Sociétés savantes

L'ouvrage formera **2 volumes grand in-8°** et sera publié **en 10 fascicules de 80 pages** chacun, avec de nombreuses **planches**, au **prix** de **3** francs le fascicule.

Il a été tiré un petit nombre d'exemplaires numérotés sur papier de Hollande.

NOËLS ANGEVINS

AIRS ANCIENS

AVEC ACCOMPAGNEMENT ET ANNOTATIONS DANS LE TEXTE

Par M. l'abbé GRIMAULT

Dessins de M. Gustave FILOLEAU

Un volume in-4°.

PRIX : Sur papier teinté . . . . **12 fr.**
Sur papier de Hollande. . . **15 fr.**

OUVRAGES NOUVEAUX :

L'Art des Jardins, traité général de la composition des parcs et jardins par Edouard André, architecte paysagiste, 1 vol. gr. in-8° accompagné de 11 planches en chromo-lithographie et de 520 figures dans le texte . . . . **35 fr. »**

Les Convulsions de Paris, par Maxime Du Camp, tome 3e. in-8° *(Les Sauvetages pendant la Commune)*. **7 50**

L'Evêque d'Orléans, par M. le cte de Falloux, 1 vol, in-18 **2 50**

Cinquante jours en Italie, par Georges Bastard, 1 vol. in-18 **3 50**

Le Comte de Bismarck et sa suite pendant la guerre de France, par Moritz-Busch, in-18. . . . . **3 fr. 50**

Vie de saint Paul, par l'abbé Vix, 1 vol. gr. in-8°.. . . **7 50**

Un violon russe, par Henry Gréville, 2 vol in-12. . . . **6**

Le fleuve bleu, Voyage dans la Chine Occidentale, par Gaston de Bezaure, 1 vol. in-12.. . . . . **4**

Sud-Amérique, par le comte Charles d'Ursel, 1 vol. in-12.. **4**

Le secret du roi, par M. le duc de Broglie de l'Académie française, édition in-12, 2 vol.. . . . . **7**

Digitized by Google

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

12 francs par an.

ONZIÈME ANNÉE.

TOME SECOND.

Sixième livraison. — Juin 1879.

SOMMAIRE :

La Faculté de théologie de l'Université d'Angers.	L. DE LENS.
Notices sur quelques députés du département de la Mayenne pendant la Révolution. Assemblée nationale Constituante : Lasnier-Vaussenay; le chevalier de Hercé.	QUERUAU-LAMERIE.
Document sur le château de Saumur.	D'ESPINAY.
Correspondance inédite, concernant la Vendée militaire. *(4e article)*.	DOM CHAMARD.
Lettres inédites de David d'Angers *(2e série)*, publiées et annotées par	André JOUBERT.
Notre-Dame Angevine, *(15e feuille.)*	GRANDET.

ANGERS
GERMAIN & G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES.
Rue Saint-Laud.

1879

Digitized by Google

En publication.

ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

PAR

M. Joseph DENAIS

Officier d'Académie, membre de plusieurs Sociétés savantes

L'ouvrage formera **2 volumes grand in-8°** et sera publié **en 10 fascicules de 80 pages** chacun, avec de nombreuses **planches**, au prix de **3** francs le fascicule.

Il a été tiré un petit nombre d'exemplaires numérotés sur papier de Hollande.

NOËLS ANGEVINS

AIRS ANCIENS

AVEC ACCOMPAGNEMENT ET ANNOTATIONS DANS LE TEXTE

Par M. l'abbé GRIMAULT

Dessins de M. Gustave FILOLEAU

Un volume in-4°.

PRIX : Sur papier teinté . . . . **12 fr.**
Sur papier de Hollande. . . **15 fr.**

GÉOGRAPHIE

DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

Par L.-F. LABESSIÈRE

SIXIÈME ÉDITION

CONTENANT : Divisions administratives anciennes et nouvelles. — Statistique. — Usines. — Fabriques. — Beaux-Arts. — Géographie générale des cinq parties du monde — Précis historique de l'Anjou. — Dictionnaire alphabétique de toutes les communes du département, avec Notice historique. — *Carte de Maine et Loire.*

AUGMENTÉE

De 30 cartes de cantons et communes.

1 beau volume in-18, cartonné. Prix. . . . . **1 fr. 25**
— Broché. Edition de luxe. . . . . **1 fr. 75**

Digitized by Google

LA
FACULTÉ DE THÉOLOGIE
DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

II.

HISTOIRE GÉNÉRALE : PREMIÈRE PARTIE
DE 1432-1433 A 1602.

Pierre Rangeard nous a guidé jusqu'à ce moment, mais le secours de son ouvrage nous abandonne à l'époque où furent adjointes aux deux facultés qui composaient seules alors l'Université celles de théologie, de médecine et des arts, et c'est à son continuateur, Pocquet de Livonnière, qu'il nous livre. Celui-ci, qui était jurisconsulte de profession, a eu en vue, dans les notes assez imparfaites qu'il nous a laissées, la faculté des droits plus que les trois dernières. Nous ne serons que juste cependant en reconnaissant qu'il a plus accordé à la théologie qu'aux deux autres et qu'il n'a laissé douter nulle part de ses sentiments chrétiens.

Le royaume de France était à moitié au pouvoir des Anglais et la chrétienté se débattait de son côté entre trois compétiteurs à la papauté, lorsque, presque au début du concile de Bâle, le plus généralement acclamé d'entre ceux-ci, le souverain Pontife Eugène IV, accrut l'Université d'Angers dans la proportion que nous avons indiquée. Il le fit à la prière du jeune duc d'Anjou Louis III, et d'Yolande d'Aragon qui gouvernait en son absence, et enfin du recteur de cette année, ainsi que de Jean Bohalle, professeur en droit et, de plus, maître-école.

Digitized by Google

L'année suivante, le roi Charles VII confirma l'acte du pape qui eut dès lors son effet régulier.

Le lecteur peut voir dans notre livre Ier, page 16 à 23, la bulle pontificale, les lettres-patentes du roi et tout ce qui est relatif à l'agrandissement de notre Université.

Nous avons peu de choses à ajouter à ces documents (1), si ce n'est, en ce qui concerne la Faculté de Théologie, qu'elle s'était trouvée toute prête à profiter du premier acte qui avait sanctionné son existence.

« Dans la seule espérance de cette agrégation (dont la bulle, datée du cinquième jour des nones d'octobre 1632, ne dut parvenir à Angers que plusieurs mois après), on avait com-
» mencé, dit Pocquet, dès l'onze décembre de cette année, les
» leçons de théologie et dit pour ouverture une messe solennelle
» à la cathédrale (2).

Notre historien ajoute immédiatement après ces lignes une remarque qui s'applique à peu de chose près à tout le temps pendant lequel la Faculté a subsisté : « l'école de théologie se tient
» dans le réfectoire de Saint-Maurice. » On désignait sous ce nom une grande salle située au bout des cloîtres de la cathédrale. Construit au treizième siècle, alors que les chanoines prenaient ensemble leur repas, ce réfectoire conserva quelque chose de sa destination, quand la vie commune eut cessé.

Mais il n'en était pas encore ainsi à l'origine de la Faculté et, au lendemain de son inauguration, il y eut, suivant l'ouvrage manuscrit de Brossier connu sous le nom de l'*Ami du secrétaire*, « permission accordée par le chapitre à Mathien
» Ménage, professeur de théologie, de donner des leçons dans

(1) Nous comprenons parmi eux une bulle supplémentaire du même pape, édictée le 16 novembre 1435, pour fixer les droits respectifs du maître-école et ceux des Facultés de théologie et de médecine. Homologuant un concordat intervenu entre les parties, elle reconnaissait au représentant de l'évêque et à son substitut au besoin, le pouvoir de conférer la licence aux bacheliers en leur remettant les insignes de la maîtrise et le bonnet : *birretum et insignia magisterii*. (Voir aux pages 86-88 de notre livre.)

(2) Ms. 1027 de la Bibliothèque d'Angers.

Digitized by Google

» le réfectoire, pendant le temps qu'il plaira au chapitre. — » 12 décembre 1832 (1). » Nous avons dans cet extrait le nom du premier théologien investi de ces fonctions. Ce fut Ménage, Manceau d'origine, qui avait été quinze ans auparavant recteur et vice-chancelier de l'Université de Paris, et qui, tout récemment, avait figuré à Poitiers dans la commission chargée par le roi de prononcer sur la validité de la mission de Jeanne d'Arc. Le nouveau maître, *magister in sacra pagina*, disent les manuscrits, dut bientôt interrompre son cours pour aller au concile de Bâle représenter l'évêque et le chapitre d'Angers, mais il le reprit en 1437 et c'est à lui, ainsi qu'aux docteurs en théologie ses collègues, que s'appliquent les autorisations d'enseigner de nouveau dans le réfectoire qui furent données à l'Université dans cette année et dans les neuf suivantes.

Pendant l'absence de Ménage, un des chanoines, Nicolas Perigault, avait fait rebâtir le réfectoire. Il servit alors et jusqu'au seizième siècle aux fêtages des chanoines et à d'autres réceptions faites par l'évêque ; mais son usage le plus constant fut pour les cours de théologie.

On a les dates auxquelles les docteurs firent renouveler l'autorisation que le chapitre leur accordait et qu'ils partagèrent quelquefois d'abord avec les deux Facultés de médecine et des arts, mais qui, sans devenir pour cela définitive, ni être affranchie de toute condition, leur fut réservée à partir de 1669 et surtout de 1731, puisqu'ils purent se regarder alors comme usufruitiers. Nous renvoyons pour les preuves à l'ouvrage déjà cité de Brossier, et aussi à celui de René Lehoreau sur le cérémonial de l'église d'Angers, où l'auteur a traité occasionnellement de plusieurs matières étrangères à son principal objet. Ce dernier manuscrit fait partie de la bibliothèque de l'évêché.

Vers la fin de 1441, Jean Michel, nouvellement promu au siége épiscopal d'Angers, se conformant à un décret du concile de Bâle, qui renouvelait une création de celui de Latran de 1215, conféra à Ménage, le 5 février 1442 (N. style), l'emploi de chanoine

(1) Bibliothèque d'Angers, ms. 653, livre II, art. *Réfectoire*.

Digitized by Google

théologal et celui-ci le conserva jusqu'en novembre 1446 (1).

Deux ans plus tard environ, le concile d'Angers, tenu par l'archevêque de Tours, eut lieu dans le réfectoire où s'étaient données plusieurs fois déjà les leçons de théologie. Dans l'une des sessions de cette assemblée, le maître-école, Jean Bohalle, se plaignit que les ecclésiastiques du diocèse négligeassent leurs études. Cette déclaration fut, il est vrai, relevée comme injurieuse au clergé par deux des chanoines, et son auteur consentit à la retirer dans la séance suivante sur l'intervention du président (2); mais elle n'avait pas été réfutée. Le professeur de théologie, qui était alors Pierre Belin, n'avait pas défendu ses collègues, soit qu'il n'assistât pas à la séance, soit que les faits justifiassent l'accusation.

Les choses changèrent rapidement de face peu après cette époque, et nous supposons que ce fut grâce à l'influence du nouveau duc d'Anjou, René roi de Sicile et de Jérusalem, qui résidait à Angers depuis quelques années.

La ville, sans doute encouragée par ce prince, fit vers ce temps, et probablement en 1449 ou 1450, un don de cent livres tournois à frère Jehan Charpentier, franciscain « pour lui aider » à supporter les grans charges, qu'il lui convient faire pour sa

---

(1) Ménage fut ainsi également le premier théologal de l'église d'Angers. Il possédait comme tel la prébende du titre de Saint-Jacques. Nous avons les noms de ses successeurs : ce furent jusqu'aux premières années du XVIIe siècle les principaux et quelquefois les seuls professeurs de théologie qu'ait comptés la Faculté, et c'est pour cela que nous leur consacrons plus loin des notices spéciales, nous bornant ici à donner leurs noms et leur succession avant l'époque indiquée. — On en trouvera dans le Pouillé de Javary (ms. 647 de la Bibliothèque d'Angers) la liste complète. Leurs fonctions et leurs prérogatives dans l'église sont résumées ainsi par l'auteur dont nous nous servons. « Le théologal gagne franc quand il prêche ou qu'il fait ses conférences de l'Ecriture-Sainte. » Nous ajoutons que ce chanoine devait faire un sermon tous les mois ou mettre à sa place un autre docteur et tout au moins un licencié en théologie.

Mathieu Ménage, 5 février 1441. — Pierre Belin, 29 novembre 1446. — Guillaume Tholozan, 21 octobre 1462. — Jacques Challery. 2 juillet 1465. — Jean Gallard, 10 mai, 1497. — Pierre Bourreau, 14 juin 1515. — Guillaume Bonhomme, 22 février 1532. — Michel Noüairs, 10 juin 1547. — Georges Girard, 24 janvier 1580. — Jean Salmon, 2 septembre 1580. — René Benoit, 23 janvier 1585. — René Girault, 2 octobre 1587. — Jean Surhomme, (?). — Pierre Cornilleau, 28 juillet 1607.

(2) *V.* notre livre Ier, p. 72-73.

Digitized by Google

» feste de maistre en théologie (1). » Il y eut donc à quelque temps de là une réception de docteur.

Un inventaire des papiers et titres de la Faculté depuis son origine, qui fut commencé en 1677 sous la direction de deux de ses membres, Arthauld et Babin, et qui fut ensuite tenu à jour presque jusqu'au terme de son existence, contient l'indication, sans plus de détails, d'un document qui, s'il ne manquait à nos archives, nous permettrait sur ce point plus qu'une affirmation. C'est celle d'un registre matricule de quelques gradués reçus dans l'Université de 1423 à 1456.

S'il n'y a pas erreur ou interversion d'un chiffre dans la date de 1423 que nous venons de transcrire, on devrait en conclure que l'on avait anticipé à Angers en délivrant quelques grades, sur la reconnaissance officielle de la Faculté de théologie, laquelle n'eut lieu, nous l'avons constaté, qu'en 1432. On verra en son lieu qu'il a pu en être de même pour celle de médecine, où un physicien du duc Louis II d'Anjou était réputé dès 1406 « lire en Faculté. »

On attribue communément à l'année 1464 (14 novembre), les statuts qui ont régi jusqu'au cours du dix-septième siècle la Faculté de théologie. Ils se composent de 48 articles que nous réservons pour en rendre compte dans un article spécial en les comparant à ceux qui les ont suivis, lorsque nous en serons à l'époque indiquée (2). Ils n'étaient cependant pas les premiers, et les noms de leurs rédacteurs ne nous ont pas été conservés ; mais nous sommes porté à croire qu'il y avait au moins parmi eux un docteur reçu en Sorbonne, notamment Jacques Charlery, qui devint, en 1465, le théologal de l'église d'Angers. Ceux qui se portaient au sein de notre Faculté ne se comptèrent plus dès lors par simples unités. Il s'en trouvait plusieurs en 1479 lors de l'élection faite par le chapitre de la cathédrale pour donner un

(1) *Inventaire des Archives anciennes de la Mairie d'Angers*, C. Port, p. 181, C C. 4, fol. 72. — On trouve peu après un don analogue en faveur d'un docteur en droit. Il en a été tenu compte dans notre livre II, p. 193.

(2) Nous renvoyons provisoirement à la précieuse brochure que M. C. Port a publiée, en 1878, sous ce titre : *Statuts des quatre Facultés de l'Université d'Angers* (1464-1494).

Digitized by Google

successeur à l'évêque Jean de Beauvau, et d'autres aussi assistèrent, en 1481, à la cérémonie qui eut lieu lorsque le corps du roi René fut ramené d'Aix en Provence et obtint dans nos murs une sépulture digne de lui ; nos archives parlent à cette occasion, mais sans les nommer, de membres de l'ordre de Saint-Benoît.

En 1492, un docteur de Sorbonne, Jean de Rély, renommé à d'autres titres, devint évêque d'Angers et se fit agréger à la Faculté de théologie. Nous croyons trouver là l'explication de quelques honneurs que l'Université lui rendit.

La même année et dix ans plus tard, nos docteurs, toujours très-peu nombreux encore, intervinrent dans le procès soulevé en Parlement entre le maître-école Guy Pierre et la Faculté des droits. Ils se plaignaient pour leur compte que l'Université ne les admît pas couramment au partage des prérogatives et surtout des honneurs du corps, et les théologiens demandaient à être représentés dans le Conseil par plusieurs membres de leur corps. Les commissaires envoyés par la haute assemblée se bornèrent à trancher les questions qu'on leur avait d'abord soumises, celles surtout qui intéressaient les étudiants, et renvoyèrent les autres à une époque ultérieure. Elles furent reprises de 1500 à 1502 par de nouveaux commissaires et décidées en apparence par l'installation officielle de quatre docteurs en théologie ainsi que des doyens des Facultés de médecine et des arts ; mais de nouvelles difficultés se présentèrent et il fallut pour les résoudre le concordat du 31 août 1513 consenti par les parties et homologué par le Parlement, qui pacifia pour un siècle environ l'Université, en attendant de nouvelles querelles et d'autres transactions. Il fut convenu que les trois dernières Facultés auraient chaque année, tour à tour, un des quatre recteurs trimestriels et que les professeurs de droit siégeraient à droite du recteur au conseil de l'Université, ceux des trois dernières se partageant la gauche.

Le seizième siècle est marqué par deux grands événements qui intéressent au premier degré les théologiens, la réforme et la ligue. Nous leur devons notre attention particulière en tant que la Faculté s'y trouvera mêlée.

En 1515, Pierre Bourreau était devenu chanoine théologal et

Digitized by Google

conséquemment professeur de théologie par la démission de Jean Gallard qui avait succédé lui-même à Charlery et avait été admis, depuis 1502, à siéger comme intrant à l'Université.

Il se trouvait doyen de la Faculté lorsque François Ier la consulta, ainsi que celle de droit, sur la validité du mariage d'Henri VIII avec Catherine d'Aragon, dont le roi d'Angleterre se flattait d'obtenir l'annulation du Souverain Pontife et sollicitait dans ce but les recommandations des Universités. Les deux corps angevins se prononcèrent en sens contraire, mais les théologiens pour le maintien de la première union. Nous avons rapporté ailleurs (1), d'après les preuves de l'*Histoire du divorce* par Joachim Legrand, les deux pièces que cet auteur a empruntées à Burnet. On nous saura gré de reproduire une fois de plus le texte de l'avis des docteurs en théologie.

« Universis presentes litteras inspecturis et audituris nos » Decanus et Facultas Theologiæ almæ Universitatis Andega- » vensis, salutem in Domino : Visum est nobis congregatis ex » mandato Christianissimi Domini nostri Regis, submittendo » tamen opinionem nostram censuræ Ecclesiæ universalis, » super dubium nobis propositum, quod est tale : utrum jure » divino pariter et naturali illicitum sit homini christiano relic- » tam fratris sui, etiam absque liberis sed matrimonio jam con- » summato defuncti, ducere uxorem ; et an Pontifici liceat super » hujusmodi nuptiis dispensare? — Hujusmodi matrimonium non » adversatur juri naturali neque divino, et Pontificem propter » causam rationabilem potuisse in hac re dispensare. — In quo- » rum omnium testimonium jussimus præsens instrumentum » sigillo nostræ Facultatis muniri, ac manu nostri Procuratoris » et scribæ signari.

» Datum Andegavi in nostra Congregatione generali ad hoc » specialiter celebrata in Refectorio sancti Mauritii hac die septima » mensis Maii anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo. — » MICHLETIUS Procurator et scriba supra dictæ Facultatis. »

(1) *Consultations données par l'Université d'Angers sur le projet de divorce d'Henri VIII.* — Revue de l'Anjou, année 1874.

Digitized by Google

La décision de nos théologiens ne porte qu'une signature, celle du procureur et secrétaire de la Faculté, qui n'était encore que simple licencié, mais nous découvrons quelques-uns des docteurs de ce temps qui durent en partager la responsabilité; voici d'abord les noms des séculiers. Ce sont avec Bourreau, Martin Raimbauld, Thomas Maupertuys, et peut-être aussi Michel Vincent et Jean Fruschault. Nul doute qu'il ne s'y joignit des docteurs réguliers, tels que Guillaume Goulay ou Gonlay, de l'ordre des Carmes et quelques-uns de ses confrères.

Revenons à Pierre Bourreau. Il était avancé en âge en 1531 et mourut l'année suivante. Mais son zèle contre les hérétiques était notoire et Charles de Bourdigné, frère de notre historien de l'Anjou, en a même fait l'éloge dans sa *Légende de Pierre Faifeu* érigé par lui en représentant des écoliers de son temps. Il fait ainsi parler son héros au sujet de notre théologien dans l'épître, datée des Champs-Elysées, où il traite de plusieurs de ses maîtres de l'Université morts récemment.

« L'un a été la fleur de vos docteurs,
» Prédicateur et de si sainte vie
» Que de l'avoir avions tous grande envie,
» C'est votre plainct Maistre Pierre Bourreau.
» Il n'a rien crainct le stygial thoreau
» Ne sa clameur horrible et véhémente;
» Car tout soubdain Minos et Rhadamante
» Avec Cacus vrays juges déléguez,
» Ont sçeu de lui tant de biens alléguez,
» Tant de vertus, jeûnes et abstinences
» Qu'il est bien peu de telles continences.
» Aussi est-il lauré et coronné
» Du plaisant cueur aux docteurs ordonné
» Presque aux martyrs, car on a vu les Picques
» Et puissans dards contre les hérétiques,
» Que en son vivant tant vertueusement
» Il a jectés impétueusement
» Par chascun jour en sermons et lectures
» En exposant les Sainctes Escriptures.
» De aër paresseux ne fut onc vulnéré.

Digitized by Google

» Dieu a voulu qu'il fût rémunéré ;
» Il l'a tirez sans plus estre en ruyne
» Au puant monde où erreur trop chemine.
» . . . . . »

Bourreau qui vivait sous l'épiscopat de François de Rohan, avait eu le titre d'inquisiteur de la foi que portèrent en ce temps dans quelques diocèses les théologiens chargés officiellement de lutter contre la réforme. Jacques Michelet en fut revêtu, soit immédiatement après lui, soit plus tard, mais sans doute en souvenir de sa coopération dans l'affaire relative au premier mariage d'Henri VIII. Il eut d'ailleurs l'occasion de se prononcer personnellement contre les protestants (c'étaient les calvinistes qui entraient alors en scène) dans un sermon qu'il fit en 1551 au cours de la procession du dimanche des Rameaux, en présence de l'évêque Guillaume de Bouvery (1). Nous avons publié ce discours familier ou cette homélie d'après la réimpression qu'en a faite quinze ans plus tard le célèbre René Benoist qui avait eu l'auteur pour maître dans sa jeunesse. L'ouvrage porte un titre qui en manifeste le caractère polémique : « *L'Ozanna de Michelet d'Angers calomnié par un meunier et ses âniers* (2). »

La personne de René Benoît qui eut l'honneur, vers la fin du siècle, de déterminer la conversion d'Henri IV, va nous servir de transition pour passer du luthéranisme qui n'avait fait que se montrer dans notre province et au calvinisme qui y avait exercé plus fortement ses ravages, à ce que fut l'Anjou au temps de la ligue quant à l'attitude du clergé. Benoît, qui était depuis 1569

(1) Le nom de ce prélat est à noter à cause du legs qu'il fit à son lit de mort (1572) au principal de l'un de ses collèges pour lui aider à prendre son degré de docteur en théologie.

(2) C'est dans l'évangile de ce jour que se trouve l'ordre donné par Jésus-Christ à ses disciples de lui amener un ânon avec son ânesse pour lui servir de monture dans son entrée à Jérusalem. L'auteur après avoir fait ce récit, ajoute : « Saint » Mathieu ne dict que fut faict aucune résistence aux disciples détachant l'asne. » Mais aujourd'hui trouvons des asnes pires que Luthériens qui veulent empes- » cher les disciples de Jésus de détacher l'âme liée de péché. » Cette allusion à une interprétation du moyen âge qui voyait dans l'âme pécheresse une figure symbolique explique le second titre de l'ouvrage, comme le mot ozanna, que l'on répétait au cours de la procession, justifie le premier.

Digitized by Google

curé de Saint-Eustache à Paris, avait repris depuis quelque temps des relations suivies avec son pays natal. Attiré par les amis qu'il y conservait, il venait souvent s'y livrer aux prédications familières dont il avait l'habitude. En 1585, la mort Jean Salmon, celui à qui il avait dédié, en 1566, son édition de l'Ozanna, l'y ayant amené, il accepta des mains de Guillaume de Ruzé, qui avait succédé à de Bouvery, la succession temporaire de son ami à titre de chanoine théologal. Il ne resta que deux ans dans ces fonctions où il eut pour successeur René Girault, d'un caractère moins conciliant que le sien, car il avait, quant à lui, toujours allié à ses sentiments catholiques ceux de fidélité au prince.

Ce fut en 1588 que le nouveau chanoine théologal se prononça comme partisan et fauteur de la ligue. Il commença par s'unir à ses collègues du chapitre qui avaient protesté par un appel comme d'abus contre la nomination à l'évêché d'Angers de Charles Miron. Celui-ci n'avait, il est vrai, alors que dix-huit ans, mais c'était à titre de créature de la cour qu'il était repoussé et comme fils du premier médecin d'Henri III.

Au mois d'avril 1589, l'évêque avait été installé solennellement dans la cathédrale par le gouverneur qu'entourait la force armée, et dès le mois de juin suivant le chapitre avait renoncé à son opposition ; mais Girault ne désarma pas et Charles Miron ayant autorisé l'un des curés de Paris, à prêcher dans plusieurs églises d'Angers, il organisa une émeute dont ce prêtre faillit être la victime (1). Par suite de ce fait, auquel il avait concouru de sa personne, le théologal fut traduit le 13 février 1590 devant le Parlement de Paris siégeant à Tours, et condamné à faire amende honorable « nu, en chemise, la torche au poing, » devant le portail de Saint-Maurice, ce qui fut exécuté. La cour suprême ayant ajouté à sa peine une amende et neuf années de banissement des provinces d'Anjou et de Touraine, le fougueux et opiniâtre Girault qui s'était posé en martyr, ne fut rendu à la liberté qu'à la suite de la convention faite par le roi, le 20 février 1598, avec les Saint-

(1) Il s'appelait Chauveau, et c'était un ami du prédécesseur de Girault, René Benoist, dont il partageait les opinions et le dévouement à la cause du nouveau roi.

Digitized by Google

Offange dont l'article 16 annulait la procédure faite contre lui (1).

Nous ne prétendons pas rendre solidaires les docteurs en théologie de la Faculté de la résistance opposée par un de leurs collègues à l'autorité royale dans une question aussi compliquée que celle-ci. Les avis durent être partagés ; nous savons, d'ailleurs, que l'Anjou resta en grande partie fidèle à l'héritier légitime du trône (2).

Nous aimerions à croire en particulier qu'il en avait été ainsi de Pierre Marquis, prieur de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, qui avait représenté deux fois le clergé de la province aux Etats-Généraux sous le dernier des Valois. Mais d'après le témoignage de Barthélemy Roger qui avait pu recueillir les traditions relatives à ce docteur et le qualifie cependant de « zélé ligueur (3), » nous sommes obligé de croire qu'il a mérité ce titre à une certaine époque de sa vie. Ce que nous avons à cœur d'établir c'est que, le catalogue des écrivains de l'Anjou dressé par l'historien Claude Ménard, le porte comme ayant vers le milieu de sa carrière enseigné publiquement la théologie et fait imprimer ses discours.

Nous détachons le passage, en regard duquel se lit écrit de la propre main de Pocquet de Livonnière qui a annoté le manuscrit : *Ouvertures de théologie.*

« Petrus Marquis, doctor theologus, professus in monasterio S. Nicolai ad muros Andeg., scripsit orationes aliquot scholis incitandis recitatas quas publicavit Andegavi MDLXXXV apud ant. Ernault. »

En 1596, sinon plus tôt, il était devenu doyen de sa faculté, fonctions dévolues au plus ancien des docteurs. Mais la mort l'ayant enlevé trois ans après, il n'avait pas été remplacé, même comme professeur spécial des novices de son couvent, lors d'un procès jugé en 1603 au Parlement sur la plaidoirie de l'avocat

(1) La *Réforme et la Ligue en Anjou*, 1856, p. 248 à 263.

(2) On peut voir dans l'ouvrage cité de M. Mourin, pages 182-183, l'appréciation que fait l'auteur des sentiments qui animaient le clergé séculier de la province en 1583, époque de la tenue du concile provincial d'Angers. Les choses ne changèrent dans la ville que l'année suivante.

(3) *V.* l'édition donnée de cet auteur par M. Lemarchand, *Revue de l'Anjou*, t. Ier de 1852, p. 447.

Digitized by Google

angevin Julien Pelé ou Peleus (1), dont le commencement remontait certainement à quelques années auparavant.

Un des religieux de l'abbaye, déjà bachelier en théologie, voyant qu'il ne pourrait achever ses études à Angers, faute de docteurs enseignant les saintes lettres, avait porté plainte, demandant que ses confrères fussent obligés de l'entretenir à leurs frais aux écoles de Paris, et l'arrêt faisait droit à sa réclamation, en lui accordant pour deux années une pension de deux cents livres.

L'Université que cet arrêt semblait accuser de négligence, pouvait heureusement se disculper. Une donation sans forme testamentaire avait été faite en 1598 à la Faculté de théologie pour l'entretien à perpétuité d'une chaire. Elle venait, le 28 janvier 1602, d'inviter ce corps à désigner un professeur et la présentation lui en avait été faite presque immédiatement.

Cette largesse avait pour auteur un des docteurs les plus nouvellement reçus, Jean-François Gaudin, qui devait suivre pendant douze à quinze ans les premiers résultats de son œuvre. Il avait pris pour sa réalisation et sa durée les dispositions et les précautions désirables. Le lecteur, c'était le nom qu'il avait attribué au professeur afin d'exprimer par avance que celui-ci n'était pas nécessairement pris parmi les docteurs, le lecteur devait être élu par tous les membres de la Faculté, d'année en année ou de trois ans en trois ans, et elle était autorisée à charger un autre candidat de donner les leçons en sa place, si elle le jugeait nécessaire. Tous les gradués séculiers ou réguliers, soit de la ville d'Angers, soit de Paris ou d'autres lieux, pouvaient prétendre à la chaire. Mais Gaudin avait recommandé aux doyen, docteurs et suppôts de porter leur choix sur celui *qui serait estimé pouvoir plus avancer l'honneur de Dieu, et apporter plus d'utilité à son église et splendeur à la Faculté;* puis après leur avoir fait un cas de conscience de se conformer à son désir, il ajoutait finalement : « voulant néanmoins, en cas de pareille suffisance, » diligence et méthode, un séculier être élu de préférence à un

(1) *Actions forenses*, livre II, p. 123-124, Paris.

Digitized by Google

» régulier, et un gradué de cette université au gradué d'un » autre. » Enfin il avait stipulé pour le cas où la Faculté viendrait « à périr ou à être abolie » le transfert de son legs à l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste d'Angers, qui devait en outre profiter, proportionnellement à la rente de cent écus par an, de toute suspension de leçons non justifiée et être même substituée aux droits de la Faculté si elles étaient interrompues pendant plus d'un an (1).

La nouvelle création consolidait l'enseignement qui se donnait depuis cent trente ans déjà et en assurait la continuation, la Faculté pouvant légitimement compter désormais sur elle-même pour y pourvoir. Vers le même temps, en effet, son développement avait commencé à grandir et les docteurs à se multiplier.

L. DE LENS,
Inspecteur honoraire d'Académie.

(1) *V.* dans le ms. 1026 de la Bibliothèque d'Angers un extrait de ce testament écrit de la main de Pierre Rangeard qui avait continué à recueillir des matériaux pour son *Histoire de l'Université*; et aussi les manuscrits 1027, p. 133-134, et 1028. p. 17, de Pocquet de Livonnière.

Digitized by Google

NOTICES

SUR QUELQUES

DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

PENDANT LA RÉVOLUTION (1).

ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE

LASNIER-VAUSSENAY

Lasnier-Vaussenay, François-Pierre, né à Laval le 19 août 1744, appartenait à une famille de riches négociants. Bien qu'il possédât une grande fortune, il n'en continuait pas moins le commerce, tout en s'occupant de la gestion de ses propriétés rurales. C'était un homme instruit et éclairé, mais en même temps doué d'un esprit superficiel qui le portait à s'illusionner facilement sur toutes choses et même sur ses affaires particulières.

Il était, en 1787, inspecteur du commerce et fut désigné par l'Assemblée Provinciale, réunie au Mans au mois d'octobre, pour faire partie de la commission intermédiaire du district de Laval.

Nommé électeur pour l'Ordre du Tiers-État, il assista à la réunion électorale, qui se tint au Mans au mois de mars 1789, et fut conservé au nombre des électeurs qui devaient être appelés à rédiger le cahier de doléances de la province et à procéder à la nomination des députés aux États-Généraux.

(1) Les difficultés que nous éprouvons pour rassembler les renseignements nécessaires à la rédaction de ces notices ne nous permettent pas de suivre un ordre quelconque dans leur publication. Nous continuerons à donner celles-ci successivement, sans tenir compte de l'ordre de nomination des députés.

Digitized by Google

Le commerce de Laval, bien qu'il eût beaucoup perdu depuis quelques années, avait encore assez d'importance pour qu'on cherchât à lui donner un représentant dans la députation. Une entente s'était établie entre les électeurs des différents districts du Bas-Maine, pour tenter de s'opposer à ce que le chef-lieu de la province, le Mans, n'emportât toutes les nominations. Des réunions préparatoires eurent lieu pour arrêter d'avance les noms des députés que l'on voulait faire nommer. Des ouvertures furent faites à M. Segrétain, négociant à Laval, qui refusa de se laisser porter; à son défaut on s'adressa à Lasnier-Vaussenay qui accepta et fut élu, dans la séance du 24 mars, 4e député de l'ordre du Tiers-État (1).

Ce député ne paraît pas s'être fait remarquer dans l'Assemblée nationale où il ne prit la parole que pour lire des rapports et projets de décrets au nom du Comité d'Agriculture et de Commerce dont il avait été nommé membre le 7 septembre 1789 (2).

Désigné par ses collègues pour faire partie d'une commission composée de six membres et chargée spécialement de s'occuper des affaires concernant les colonies (3), sa grande facilité pour le travail ne tarda pas à le faire apprécier dans le comité qui, peu de temps après, devait le choisir pour son vice-président.

Nous n'avons pu trouver l'indication de tous les rapports déposés par Lasnier-Vaussenay en cette qualité. Il dut en présenter un certain nombre, mais les noms des rapporteurs sont fort rarement cités dans les procès-verbaux et les journaux du temps. Cependant le *Moniteur universel* de 1790 indique un rapport lu par ce député, dans la séance du 11 novembre, sur la réexportation pour les autres ports de France ou de l'étranger des blés arrivés par mer dans les ports de France et déclarés en entrepôt (4).

Le 25 du même mois, il fit un autre rapport plus important et dont l'impression fut ordonnée par l'Assemblée, sur la sup-

(1) Maupetit. Lettre du 24 mars 1789.
(2) Procès-verbaux de l'Assemblée nationale, n° 69.
(3) Procès-verbaux, n° 70.
(4) *Moniteur universel* de 1790, n° 322, 17 novembre, p. 1331.

Digitized by Google

pression des ports francs de Bayonne et Saint-Jean-de-Luz (1). Mirabeau combattit le projet de décret et réussit à le faire repousser. Voici du reste en quels termes un autre député du Maine, Maupetit, rapporte l'incident dans sa correspondance :

« Mirabeau a ridiculisé Lasnier, rapporteur de la franchise » de Bayonne, en ce que Lasnier avait dit que Bayonne, par sa » position dans les terres, portait ouverture à la fraude ; ce que » disait Lasnier était vrai dans le sens qu'il y mettait, et la » comparaison avec Dunkerque et Marseille. Mais un coup de » patte de Mirabeau, bien ou mal placé, est une tache indélé- » bile parce que tous les échos répétent le bon mot et le chargent » pour rendre la satire plus piquante. Il est sûr que Bayonne est » à une lieue de la mer et que c'est dans cet intervalle, de la » mer au port, que se font les versements frauduleux. Lasnier » n'avait donc pas dit une absurdité. Mais l'ajournement demandé » par Mirabeau, même sur les connaissances géographiques du » Comité, a suffi pour ridiculiser le rapport et le rapporteur. » C'était le projet de Mirabeau de faire ajourner la question » jusqu'à ce que son *faiseur* fût prêt, et comme il a tant d'autre » besogne à faire, il voulait se donner de la marge et faire rejeter » à l'autre législature. Seulement l'ajournement n'a été que pur » et simple, toutes choses demeurant en état (2). »

Tels sont les deux seuls rapports émanés de Lasnier-Vaussenay que nous ayons pu rencontrer. Mais pendant son séjour à l'Assemblée nationale son commerce périclitait. Les événements de la Révolution avaient apporté un grand trouble dans les affaires, les transactions avaient cessé presque partout et la situation de Lasnier-Vaussenay était des plus compromise lorsqu'il se décida à partir subitement de Paris, le 7 avril 1791.

Son collègue Maupetit écrivait le 16 du même mois :

« Le désastre de Lasnier n'est que trop vrai, mais il n'est

(1) *Moniteur universel* de 1790, n° 331, 27 novembre. — *Rapport fait à l'Assemblée nationale sur la franchise de Bayonne, par Lasnier de Vaussenay, vice-président de son Comité d'Agriculture et de Commerce. Imprimé par ordre de l'Assemblée.* — Imprimerie nationale, in-8° de 10 pages. — *V.* aussi *le Point du Jour*, n° 504.

(2) Maupetit. Lettre manuscrite du 28 novembre 1790.

Digitized by Google

» pas de 600,000 livres. Quelqu'un qui a vu son état m'assure » qu'il n'est que de 300 et 20 ou 30 ; qu'il y aura quelque perte, » mais qu'elle ne sera pas trop considérable si le bien pouvait » se vendre. Le pauvre malheureux se sera trompé sur ses » affaires comme il s'aveuglait sur toutes ses prétentions. Per- » sonne n'était plus heureux que lui, parce que son imagination » le plaçait toujours au premier point. Le réveil est d'autant » plus terrible pour lui que ses rêves étaient plus brillants à ses » yeux seuls. Je le plains pour le premier moment, car, à la » tournure de son esprit, un mois ne se passera pas que son » imagination ne le relance dans quelqu'idée consolante (1). »

En arrivant à Laval, Lasnier-Vaussenay trouva en effet sa situation moins compromise qu'il n'avait pu le craindre tout d'abord. En liquidant immédiatement la maison de commerce, et en vendant les propriétés rurales, il pouvait espérer sauver une partie de sa fortune. Mais, pour arriver à ce résultat, il fallait demeurer sur les lieux et s'occuper en personne de la liquidation. Il se décida à envoyer sa démission au président de l'Assemblée nationale. Sa lettre fut communiquée dans la séance du 18 avril 1791. Les deux suppléants nommés par l'Ordre du Tiers-État ayant déjà été appelés dans l'Assemblée, ce fut un suppléant de l'Ordre de la Noblesse, M. de Murat, qui vint prendre sa place (2).

La liquidation de sa maison de commerce terminée, non sans grandes pertes, en raison de la dépréciation subie par les immeubles, par suite de la mise en vente des biens du clergé déclarés biens nationaux, Lasnier-Vaussenay sembla avoir oublié son désastre. Il n'avait pas tardé à être nommé adjudant-général de la garde nationale et membre du Conseil Géneral de la commune de Laval. Il occupait ses loisirs à la composition d'un ouvrage sur l'administration du commerce et fut bientôt appelé à siéger, en qualité de juge, au tribunal de district.

Le 7 juin 1793, les administrateurs du département de la

(1) Maupetit. Lettre manuscrite du 16 avril 1791.
(2) Procès-verbaux de l'Assemblée nationale, nos 625 et 630.

Digitized by Google

Mayenne, du district et de la municipalité de Laval se réunirent pour protester contre les événements dont la Convention venait d'être le théâtre les 1er et 2 juin, et contre la mise en accusation de 32 députés girondins.

Lasnier-Vaussenay assista à cette séance dont le procès-verbal porte sa signature. Il coopéra également à tous les arrêtés pris par cette assemblée en faveur d'un soulèvement qui s'étendait dans les départements de Bretagne et de Normandie. Il s'était même fait inscrire au nombre des volontaires qui devaient marcher au secours de la Convention. Mais lorsque le bataillon fut organisé et prêt à partir pour Caen, où se réunissaient les forces levées par les départements insurgés, il refusa de le suivre. Il n'en était pas moins, le 1er juillet, nommé commissaire, avec Enjubault-la-Roche, à l'effet d'examiner les décrets rendus par la Convention depuis le 31 mai et de retenir ceux dont l'exécution ne paraîtrait pas compatible avec les mesures prises en faveur de l'insurrection.

Parmi les décrets dont la publication avait été différée, par les corps constitués de Laval, il s'en trouvait deux, en date du 26 juin, d'une importance capitale. Le premier convoquait, du 5 au 14 juillet, les Assemblées primaires appelées à accepter le projet de constitution qui lui était annexé, tandis que le second enjoignait aux administrateurs des départements qui auraient *fédéralisé* de se rétracter dans les trois jours, sous peine d'être déclarés traîtres à la patrie. Les commissaires voulurent cependant attendre encore avant de les publier. Mais les nouvelles reçues des départements voisins n'étaient pas favorables. Tous paraissaient devoir accepter la Constitution et l'on se décida, le 10 juillet, à ordonner l'impression des décrets et leur envoi aux districts et aux municipalités. Les Assemblées primaires de la ville de Laval, réunies seulement le 22 juillet, se prononcèrent en faveur du projet de Constitution. Le lendemain 23, les corps constitués prirent un arrêté constatant cette acceptation et contenant la rétractation ordonnée par le décret du 26 juin.

A ce moment les Jacobins étaient partout victorieux. Les administrateurs de la ville de Laval devaient s'attendre à être

Digitized by Google

punis du retard qu'ils avaient mis à obéir aux ordres de la Convention. Ceux-là étaient plus particulièrement menacés qui, en leur qualité de commissaires, pouvaient être considérés comme les principaux auteurs de ce retard.

Les conventionnels Esnue-Lavallée et Thirion envoyés en mission dans le département de la Mayenne, arrivaient à Laval le 30 septembre. Par deux arrêtés, en date du 3 octobre, concernant, le premier le tribunal de district et le second la municipalité de Laval, ils destituèrent Lasnier-Vaussenay et comme juge et comme membre du conseil général de la Commune. Celui-ci crut devoir protester contre cette mesure qui équivalait à une mise en accusation. Le 7 octobre il adressait aux deux conventionnels la lettre suivante (1).

« **LASNIER-VAUSSENAY, juge au tribunal de district de Laval et » notable, aux citoyens ESNUE-LAVALLÉE et THIRION, représentants » du peuple.**

» CITOYENS REPRÉSENTANTS,

» Je ne méconnais point d'avoir été compliqué dans la destitution des juges du tribunal du district de Laval. Dans une » mesure générale on voit peu l'individu. Cependant je me vois » forcé de troubler un moment vos travaux, parce que je suis » jaloux de votre estime et que ma justification est d'une nature » particulière.

» J'ai eu le malheur d'être constituant jusqu'au 7 avril 1791, » où une santé délabrée, des pertes immenses, auxquelles mon » absence m'empêcha de parer, me forcèrent de venir liquider » mes affaires de commerce pour conserver mon honneur. Je » ne fus plus témoin de la faiblesse postérieure de l'Assemblée » Nationale, et ma religion publique, pendant mon assistance, » peut vous être connue par mes confrères Dubois-Crancé, » Goupilleau l'aîné et par les vôtres, Laignelot, David, Legendre, » avec lesquels je vivais souvent.

(1) Archives de la Mayenne, Série L.

Digitized by Google

» De retour dans mes foyers je m'occupai encore des affaires » publiques. Je reconnus que, l'autorité locale se trouvant con- » centrée dans une seule famille (1), cela pouvait retarder les » progrès de la liberté. Sans accuser les hommes, j'en cherchai » les remèdes. J'écrivis à votre collègue Siéyès, au Comité de Cons- « titution de la Convention, pour lui donner les moyens de prévenir » cet abus dangereux. Il les approuva, m'assura de leur emploi. » Je fis voir sa réponse au citoyen Bescher seul dans le temps.

» Dans la solitude que j'ai gardée depuis mon retour, je me » suis occupé de la conservation de la santé des soldats de la » République et j'ai indiqué au conseil de la guerre une décou- » verte simple et peu coûteuse qui y contribue beaucoup. L'ex- » périence en a été faite et trouvée heureuse et le Ministre » chargea les administrateurs des habillements de m'en témoi- » gner la reconnaissance. Je puis vous communiquer leur lettre.

» La Garde Nationale me nomma adjudant-général de la » Légion. Interrogez mes concitoyens si j'ai manqué de zèle.

» Depuis on me nomma juge du district. J'ai été direc- » teur du juré dans l'affaire du Bourgneuf (2) et dans celle du

---

(1) La famille d'Enjubault-la-Roche sans doute. Celui-ci, en effet, ancien collègue de Lasnier-Vaussenay à l'Assemblée Nationale Constituante, avait été nommé président du tribunal de district et membre du Conseil Général de la commune ; son fils aîné exerçait les fonctions de procureur-général-syndic du département, son neveu, Sourdille-Lavalette, celles de procureur-syndic du district, et son frère, Enjubault-Boëssay, commandait, en qualité de capitaine, la gendarmerie nationale.

(2) Le 26 septembre 1792, 200 gardes nationaux des communes d'Andouillé et de la Baconnière s'étaient rendus au Bourgneuf pour procéder au désarmement des habitants de cette commune qui passaient pour avoir des opinions contre-révolutionnaires. Logés chez les particuliers, ils avaient commis divers excès. Les habitants des communes voisines, prévenus de ce qui se passait au Bourgneuf, accoururent en armes, au nombre de 8 à 900, et chassèrent les gardes nationaux. Ceux-ci demandèrent des secours à Laval. Un détachement de 200 hommes environ, infanterie, cavalerie et artillerie, partit aussitôt sous la direction d'un membre du Directoire du département. Un combat eut lieu à l'étang de la Chaine, voisin du Bourgneuf. Plusieurs paysans furent tués ; les autres se dispersèrent. Restés maîtres du terrain, les gardes nationaux rentrèrent au Bourgneuf, où ils passèrent la nuit et le lendemain procédèrent à quelques arrestations. Mais les citoyens les plus compromis avaient pris la fuite et les condamnations qui furent prononcées contre eux ne purent l'être que par contumace. — *V.* le récit de cette affaire dans le journal *le Patriote de la Mayenne*, n° 23, 4 octobre 1792.

Digitized by Google

» 10 mars (1). Ce que j'ai fait est écrit et vous pourrez vous » convaincre que je n'ai manqué ni d'attention ni de chaleur.

» Comme notable j'ai pris part aux arrêtés des trois corps » administratifs réunis d'après et conformément au vœu des » sections. C'est une faute, mais ce n'est pas pour moi un » crime, et je vais pour le prouver solliciter votre attention.

» Je n'ai jamais assisté à aucun conciliabule préparatoire des » délibérations administratives. Appelé dans une assemblée des » trois corps au département, on y dit publiquement devant moi » qu'on n'avait aucune nouvelle de la Convention, que son tra- » vail était arrêté, qu'une faction de Paris la dominait et la » paralysait; qu'il était urgent de s'occuper de lui faire recou- » vrer la liberté.

» On propose de lever une force armée d'hommes choisis qui » se rendront auprès de la Convention et à ses ordres pour » maintenir sa liberté et le respect qui lui est dû, lorsque la » majorité des départements aura pris la même mesure.

» Je vote et me fais inscrire pour partir.

» Quelques jours après, on prend un arrêté pour envoyer » cette force à Caen. Je trouve le départ précipité, je m'y » oppose, je veux le retarder. Enfin je me refuse à partir et je » fais rayer mon nom de dessus la liste, malgré les sarcasmes » du procureur-syndic du discrict.

» Enfin huit jours se passent, je vais au département pour » une expédition dont j'avais besoin. Le secrétaire me dit qu'il » faut que je signe les arrêtés des séances auxquelles j'ai assisté » et me présente plus de vingt procès-verbaux que je signe au » même moment, avec la même plume, sans en lire un seul et » sans réfléchir que quelques-uns pouvaient me compromettre. » Mais mon refus de partir est public et devient une dénégation

(1) Un décret de la Convention avait ordonné une nouvelle levée de 300,000 hommes. Les opérations nécessaires pour la formation du contingent devaient avoir lieu, le 10 mars 1793, dans la Mayenne. Ce jour-là, des émeutes se produisirent dans plusieurs communes du département. Des poursuites furent dirigées contre les auteurs de ces troubles ; mais il nous a été impossible de savoir de quelle affaire particulière veut parler ici Lasnier-Vaussenay.

Digitized by Google

» puissante dans le fait d'une signature involontaire et incon-
» sidérée.

» Ai-je sacrifié les droits du peuple ? jamais. Et pour les avoir
» soutenus nerveusement dans la nomination du citoyen Leroux
« fils à la place de Notable, j'ai essuyé de vifs reproches à la
» chambre du tribunal de district pour m'être recusé parce que
» j'avais donné mon avis motivé en sa faveur à la Commune (1).

» Etais-je l'ennemi de la Montagne de la Convention ? Non,
» car tous mes amis en étaient et je n'en avais pas un seul dans
» la Plaine. Cela est si vrai que lorsque le député Defermon de
» Rennes est passé différentes fois par Laval, et qu'il y a
» séjourné, je ne l'ai jamais vu.

» Enfin, citoyens représentants, pour avoir été fédéraliste,
» royaliste, il eût fallu des mouvements, des intrigues. Je suis
» resté seul chez moi, occupé de la perte de ma fortune et de
» ma femme, dont je trouvais la consolation dans la solitude.
» Je n'ai jamais assisté qu'aux assemblées où le devoir étroit du
» républicain m'appelait.

» Dans ma solitude je me suis occupé d'un long ouvrage sur
» l'administration du commerce national. Je puis sur le champ
» vous en remettre les manuscrits et tous ceux de mes travaux
» dans l'Assemblée nationale. Les principes démentiront ceux
» qui doutent de mon opinion et vous connaîtrez mes pensées
» les plus secrètes.

» Si la République n'a que des ennemis comme moi, elle affron-
» tera à coup sûr les efforts des despotes et le ravage du temps.

» Je suis avec respect, votre concitoyen,

» LASNIER-VAUSSENAY,
» De la Société des Amis de la Constitution de Paris.

» *Laval, le 7 octobre 1793, 2e de la République une et indivisible.* »

---

(1) Leroux fils, mineur de 25 ans, avait été nommé par les électeurs membre du Conseil Général de la commune de Laval. Son élection attaquée par le procureur-syndic du district, comme ayant été faite en violation de la loi, fut annulée par le tribunal.

Voir la lettre publiée par Leroux fils dans le journal *le Patriote de la Mayenne*, n° 41, 9 février 1793.

Digitized by Google

Nous ignorons quel fut le sort de Lasnier-Vaussenay pendant la Terreur et s'il parvint à éviter le sort des autres administrateurs destitués qui, presque tous, avaient été emprisonnés. Peut-être les protestations contenues dans sa lettre réussirent-elles à intéresser en sa faveur les conventionnels; en même temps que les relations qu'il avait su se ménager parmi les citoyens appartenant au parti victorieux, notamment avec Bescher devenu tout puissant à Laval et président du Comité révolutionnaire, lui servaient de sauvegarde. Dans tous les cas il vécut ignoré jusqu'au moment où, le 13 floréal an III — 2 mai 1795, les conventionnels Guezno, Grenot et Guermeur, envoyés en mission dans les départements de l'ouest, lui rendirent sa place au tribunal de district. Son installation en cette qualité eut lieu seulement le 19 messidor — 7 juillet suivant.

Le 24 vendemiaire an IV — 16 octobre 1795, il fut désigné par les électeurs pour faire partie du nouveau tribunal de département, composé de vingt juges, créé par la Constitution de l'an III (1). Il avait été nommé membre du jury de l'instruction publique et prononçait, en cette qualité, le 18 fructidor an IV — 4 septembre 1798, à la distribution de prix de l'École Centrale de Laval, un discours qui a été imprimé dans le procès-verbal de cette solennité.

Le 6 floréal an VIII — 26 avril 1800, il était nommé membre du tribunal criminel du département (2). Lasnier-Vaussenay exerçait ces fonctions lorsqu'il mourut à Laval, le 27 août 1807, à l'âge de 63 ans.

Son portrait existe gravé dans la collection des portraits des députés à l'Assemblée Nationale, publiée par le sieur Dejabin, n° 151. (Perrin, del.).

---

(1) Archives de la Mayenne, Série L.

Digitized by Google

LE CHEVALIER DE HERCÉ.

Le chevalier de Hercé, Jean-François-Simon, second député de l'Ordre de la noblesse de la province du Maine aux État-Généraux de 1789, était né le 9 juin 1743 au château du Plessis, paroisse de Colombiers (1). Son père, Jean de Hercé, avait eu, de son mariage avec Françoise Tanquerel (2), dix-neuf enfants. Jean-François-Simon était le dix-huitième. A l'âge de 16 ans, en 1759, il entra dans la marine royale, au département de Brest, en qualité de garde-marine. Plusieurs de ses frères servaient déjà dans ce corps où il espérait bien faire son chemin, mais la paix de 1763, qui devait durer jusqu'en 1778, lui enleva toute occasion de se distinguer et mit obstacle à son avancement. Nommé enseigne de vaisseau seulement en 1770, il résolut de quitter le service et prit sa retraite en 1775 avec le grade de lieutenant de vaisseau qui lui fut accordé à cette occasion. Il fut fait en même temps chevalier de Saint-Louis. Aux termes des statuts de l'Ordre, cette distinction ne pouvait être donnée qu'aux officiers ayant 24 années de service ou ayant fait campagne, mais le chevalier de Hercé obtint des dispenses pour les années de service qui lui manquaient.

La même année il se maria et vint se fixer à Mayenne où il fut nommé lieutenant des maréchaux de France. C'était un homme instruit et bienveillant qui ne tarda pas à s'attirer l'estime de tous.

---

(1) Les renseignements biographiques que nous donnons ici sont extraits en grande partie d'un manuscrit, concernant la famille de Hercé, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. l'abbé Pointeau, curé d'Astillé (Mayenne). Nous avons consulté aussi la *Vie de Monseigneur Jean-François de Hercé, évêque de Nantes* (fils aîné du chevalier de Hercé), par Monseigneur Maupoint, évêque de Saint-Denis (Réunion). — Angers, Barassé, 2e édition, 1864.

(2) Fille de René Tanquerel, conseiller du roi, procureur-général du duché de Mayenne, rapporteur du *Point d'Honneur* devant nos seigneurs les maréchaux de France.

Digitized by Google

Lors de la convocation des États-Généraux la noblesse du Bas-Maine souhaita d'avoir au moins un représentant dans la députation de la province. Des réunions eurent lieu dans chaque baillage pour arrêter la composition du cahier de doléances et aussi pour fixer le choix des candidats qu'il conviendrait de désigner aux électeurs, en opposition à ceux qui seraient présentés par la noblesse du baillage du Mans, chef-lieu de la province, dont on craignait l'influence. Une entente entre les différents districts était devenue nécessaire; des commissaires furent envoyés à Laval; ils s'assemblèrent chez M. Dumans, lieutenant des maréchaux de France, et portèrent leur choix sur le chevalier de Hercé et sur le marquis Bailly de Fresnay (1).

Le chevalier de Hercé assista à l'assemblée électorale, réunie au Mans le 16 mars 1789, et fut l'un des 24 commissaires désignés pour rédiger le cahier de l'Ordre. Il avait été placé à la tête d'un bureau chargé de préparer la partie de ce cahier concernant l'ordre judiciaire (2) et fut nommé, le second, député aux États-Généraux.

Les procès-verbaux de cette assemblée électorale n'existent plus; nous savons cependant par la correspondance d'un des électeurs de l'ordre du Tiers-État, Maupetit, que la noblesse du Maine, animée des meilleures intentions, se mit presque sur tous les points d'accord avec le Tiers. Une seule question divisait les deux ordres, celle de savoir si, dans l'assemblée des États-Généraux, l'on voterait par tête, système qui devait donner la majorité aux députés des communes dont le nombre était égal à celui des deux ordres privilégiés réunis, ou si l'on voterait par ordre, comme dans les précédentes assemblées (3).

Les États-Généraux se réunirent à Versailles le 4 mai. Dès le début, cette question du vote par tête ou par ordre se représenta. Les députés des communes, après avoir fait de vains

(1) De Lalande. Lettre manuscrite du 4 mars 1789.

(2) Maupetit. Lettre manuscrite du 21 mars 1789.

(3) Maupetit. Lettres manuscrites des 12, 17 et 21 mars 1789. Nous nous réservons de publier ces lettres *in extenso* dans la notice que nous consacrerons prochainement à ce député.

Digitized by Google

efforts pour amener leurs collègues du clergé et de la noblesse à faire vérifier leurs pouvoirs et délibérer en commun, se constituèrent le 17 mars en Assemblée Nationale. La crise prenait des proportions menaçantes. Déjà la majorité de l'ordre du clergé et la minorité de celui de la noblesse, ayant à sa tête le duc d'Orléans, étaient venues se rallier aux communes, lorsque le roi prit le parti de céder et autorisa la réunion des trois ordres. Elle s'effectua le 27 juin. Comme la plupart des députés de la noblesse le chevalier de Hercé déposa sur le bureau de l'Assemblée toutes protestations et réserves pour le cas ou cette réunion ne serait pas approuvée de ses électeurs (1).

La noblesse de la province du Maine réunie une seconde fois au Mans, le 20 juillet, sous la présidence du grand sénéchal, confirma les pouvoirs généraux donnés à ses députés, sans aucune limitation ou restriction, leur enjoignant de se rendre dans la chambre nationale pour travailler au bonheur commun de la France (2).

M. de Hercé demeura donc dans l'Assemblée nationale. Profondément royaliste et religieux, il ne prit cependant jamais la parole à la tribune, se bornant à combattre dans les bureaux et les comités les mesures qui lui semblaient contraires aux intérêts de la royauté et à ceux de la religion. Il siégeait au côté droit et vota constamment avec ce parti.

C'est ainsi qu'il signa la protestation d'une partie de l'Assemblée contre la décision qui avait repoussé, dans la séance du 13 avril 1790, la motion, faite par Dom Gerle, de reconnaître la religion catholique comme étant la religion de l'État (3).

Dans la séance permanente tenue le 22 juin 1791, à l'occasion de la fuite du roi à Varennes, il prêta, avec les autres officiers membres de l'Assemblée, le serment de fidélité à la Constitution (4). Le 29 du même mois, 270 députés de la droite signèrent

(1) Procès-verbaux de l'Assemblée nationale, nos 10 et 12.
(2) Cauvin, *Etats du Maine*, p. 74.
(3) Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. VII, p. 32.
(4) Procès-verbaux de l'Assemblée nationale, troisième suite de la séance permanente du 22 juin 1791.

Digitized by Google

une protestation contre le décret qui avait suspendu l'exercice de l'autorité royale, déclarant qu'une pareille mesure portait atteinte à l'inviolabilité de la personne sacrée du roi ; M. de Hercé est au nombre des signataires, mais en se joignant toutefois à l'adhésion donnée à cette protestation par le chevalier de Dortan, lequel déclarait en outre qu'il croyait de son devoir de continuer à prendre part aux délibérations de l'Assemblée, pour s'opposer de toutes ses forces à ce qui serait proposé de contraire à la monarchie et aux intérêts de la nation (1).

Après la dissolution de l'Assemblée nationale, le 30 septembre 1791, le chevalier de Hercé revint à Mayenne, où il trouva deux de ses frères, l'évêque de Dol et son grand-vicaire, qui, chassés de leur diocèse par suite de leur refus de prêter le serment exigé des ecclésiastiques par la constitution civile du clergé, étaient venus lui demander asile. Il resta quelque temps près d'eux. Mais les princes, frères du roi, avaient émigré et faisaient appel au dévouement de tous ceux qui étaient demeurés fidèles à la royauté. M. de Hercé crut qu'il était de son devoir d'aller les rejoindre. Il partit seul et se rendit à Bruxelles où s'organisait le corps de la marine-infanterie, composé d'anciens officiers de marine. Il s'engagea dans ce corps avec lequel il fit la campagne de l'année 1792, puis se retira en Hollande avec l'intention de s'y fixer.

L'évêque de Dol et son frère, emprisonnés d'abord à Laval, avaient été expulsés de France et se trouvaient alors à Jersey, où ils avaient été rejoints par leur neveu, fils aîné du chevalier. Celui-ci résolut d'aller les retrouver avec le désir de les ramener avec lui en Hollande, mais son fils et ses frères le déterminèrent au contraire à demeurer près d'eux. Il était du reste déjà atteint de la maladie qui devait l'emporter quelques mois plus tard. Les médecins lui ordonnèrent les eaux de Bath, où il alla se fixer avec les siens. Il mourut au village de Weston, près Bath, le 6 mars 1795. Les deux frères de M. de Hercé et son fils

(1) Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. X, juin 1791, p. 452 et 453.

Digitized by Google

avaient suivi l'expédition de Quibéron. Les deux premiers arrêtés après le combat, alors qu'ils portaient secours aux blessés, avaient été fusillés à Auray ; leur neveu avait pu se rembarquer et venir retrouver son père qu'il assista à ses derniers moments.

Le portrait du chevalier de Hercé a été gravé dans la collection des portraits des députés à l'Assemblée nationale, publiée par le sieur Déjabin, tome III, n° 181. (Labadye del., Texier sculpsit.)

E. QUERUAU-LAMERIE.

Digitized by Google

DOCUMENT SUR LE CHATEAU DE SAUMUR

Lettre du roi René à la Chambre des Comptes, datée de Bar, 8 avril 1464.

« ..... pareillement avons ordonné au dit Petit Jehan bailler MM fr., pour la reparacion de nostre chastel de Saumur et pour la tour, par l'advis du seigneur de Loué, capitaine. Solicitez le dict Petit Jehan qu'il baille ladicte somme et qu'on y besongne diligemment durant ceste saison d'esté. »

(Archives nationales P. 1334², f° 53 R°.)

Ce document intéressant a été communiqué à M. d'Espinay, par M. Beautemps-Beaupré, vice-président au tribunal de la Seine, qui a publié les anciens textes des *Coutumes d'Anjou*, travail d'une si haute importance pour notre pays.

En ce qui concerne le château de Saumur, la somme, considérable pour l'époque, employée par le roi René prouve que c'est à bon droit que je lui ai attribué la construction de la portion de ce château, bâtie en style flamboyant, et dans laquelle ses armes étaient gravées aux clefs de voûtes et aux archivoltes des portes et des fenêtres. (Voir *Notices archéologiques*, château de Saumur.)

G. D'ESPINAY.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE INÉDITE

CONCERNANT

LA VENDÉE MILITAIRE

(*Suite.*)

Dans le volume 8028 se trouve une lettre autographe ou contrefaite du général Forestier au comte de Puisaye (1).

20 janvier (1797?)

GÉNÉRAL,

Les puissantes considérations qui me convient à la démarche que je viens de faire au nom d'un parti qui m'honore de sa confianse, m'invitent à attendre ici le retour de mon ami. Conduit par le zèle bien louable que lui inspire la voix de l'intérêt général, il se rendra convolablement (probablement) auprès du doyen (M. le comte du Puisaye). Abstraction faite de ses qualités personnelles, il n'a besoin que du titre de l'ami de votre ami pour avoir droit à votre confiance. Il se charge également d'être auprès de vous l'interprète de mes sentiments. Il vous fera le tableau des instructions fâcheuses que nous avons *recueillies dans un voyage que nous avons fait ensemble*. Les circonstances aujourd'hui plus que jamais nous imposent la nécessités (*sic*) de nous réunir sous la même bannière, il est insdispensable que nos idées soient une, que nos actions aient cette harmonie, cette (*sic*) ensemble sans lesquelles touts projets quelque bien conçus qu'ils soient, n'ont jamais de buts fixes. Il est temps de coordonner nos coups, tout nous l'ordonne, pour soutenir avec avantage le fardeau prétieux, dont l'honneur et les lois de l'intérêt général nous on chargé. J'ose me flatter que ce sont vos intentions et celles de tous les vrais français.

Je suis avec vénération, général, votre serviteur soumi *(sic)*,

FORESTIER, Général.

(1) Fol. 151.

Digitized by Google

Dans le même volume 8028 au folio 136, se trouve une autre lettre du même au même.

21 janvier 1797.

GÉNÉRAL,

Je sens trop le prix de votre estime pour négliger l'occasion de me rappeler à votre mémoire. J'avais besoin de l'assurance formelle que M. de la Jaille m'a donnée de votre existence pour y croire. En effet, il fallait ce degré de constance qui n'est donné qu'à vous seul pour tenir contre les coups redoublés de la fortune et repousser, comme vous l'avez fait, par un noble mépris, tous les traits que vous a lancés la main de nos ennemis communs. Trop éloigné alors pour partager vos disgrâces, je n'ai pu former que des vœux stériles; aujourd'hui que vous êtes dégagé du soin de repousser les coups de l'injustice par la voie des bienfaits, et que j'ai la sure perspective que mes lettres vous parviendront directement; je me permettrai de solliciter vos conseils, et de vous inviter à soutenir mes pas dans la nouvelle carrière où m'a lancé la confiance de mes compagnons d'armes. Votre cause est liée par les mêmes intérêts ; je compte sur vos soins avec cette confiance que je vous dois comme le flambeau et l'âme de la plus sérieuse entreprise.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, général, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

FORESTIER,
Général des armées d'Anjou et du Haut-Poitou.

Digitized by Google

Lettre (d'un ennemi de Forestier) à Monsieur le comte (de Puisaye?) (1).

Le 6 mars 1797.

Monsieur Constant (2), mon cher Doyen, me donne lecture de la lettre du comte de R. (3) qu'il vous envoye en original; je ne conçois pas comment on peut se permettre un pareil style avec son égal, à plus forte raison avec son *supérieur de grade*. Je ne conçois pas non plus comment on a pu luy *donner ce qu'il réclame*. Pourquoi nous dépouiller pour revêtir de nos dépouilles quelqu'un qui y est sous tous les rapports très-étranger en ce pays? Pendant le brillant de notre existence, *il convoitait si bien cette partie, qu'il m'écrivit pour engager mon ami le général (d'Autichamp) à s'en dessaisir. Je trouve, comme de raison, très-mauvais sa proposition parce que je trouvai offensant de me croire capable d'abuser de l'amitié.* Je crois au reste vous en avoir rendu compte. Il est inconcevable qu'on ose afficher autant de préférer son intérêt personnel au général; toute cette menée sont (*sic*) une suite de toutes celles dont vous m'avez montré les preuves. Nous ne pourrons jamais rien faire tandis que chaque individu cherchera à tirer la couverture à luy, et qu'il préférera son ambition à ses devoirs. Profitez donc de votre voyage pour faire expliquer catégoriquement les personnes qui ont le droit de prescrire leurs volontés pour qu'elles soient suivies strictement. Qu'on confirme ce qu'on vous a donné; qu'on s'explique enfin de manière à faire cesser tant de prétentions aussi indécentes.

Si ce que notre Monsieur avance est vrai, s'il est revêtu par celui qui seul a droit de le revêtir, il n'y a rien à répliquer; mais on ne peut servir les gens malgré eux. Ainsi, d'après cela, je me retirerai, etc.

Signé : LE MEILLEUR.

(1) Fol. 79.
(2) Pseudonyme du comte de Chalus.
(3) Je pense que c'est Forestier qui est caché sous ce pseudonyme.

Digitized by Google

Rapport du chevalier Thibault Dalleris contre le général Forestier (1).

Londres, 21 mars 1797.

Dans les premiers jours de juillet, au moment de la pacification entre les armées royales et républicaines, je voulus passer en Allemagne, afin d'y attendre avec plus de sureté le moment de reprendre les armes. J'écrivis à Monsieur *le chevalier Charles d'Autichamp, commandant en chef l'armée du général Stofflet,* pour lui demander de vouloir bien m'en fournir les moyens, ayant épuisé toutes mes ressources en faisant la guerre à mes dépens. Je lui demandai aussi, que s'il avait quelque chose à communiquer aux Princes, ou à quelques-uns de leurs agents hors du royaume, je m'en chargerais avec plaisir. M. de Vassal lui écrivait au même moment, et nos lettres partirent par le même commissionnaire. Le général nous répondit par une lettre commune, dans laquelle il nous disait qu'il ne pouvait nous faire passer que la somme de 40 livres chacun, et il me disait à moi qu'il me destinait une somme de 120 livres, en acceptant l'offre que je lui faisais de me charger de ses ordres pour l'étranger ; que je devais m'adresser pour compléter cette somme à M. Forestier qui s'était approprié une bouteille contenant quinze cents à deux mille livres sterlings en banques notes. Ce fait me fut ensuite confirmé par M. Alexandre Vassal, qui était avec M. Forestier lorsque celui-ci obligea M. de Bernès (*sic*), officier de confiance du général, de lui remettre une des bouteilles qui renfermaient les billets de banque. M. de Bernès n'avait point parlé de M. Vassal au général d'Autichamp, qui ajoutait dans sa lettre que les officiers qui avaient des besoins devaient s'adresser à M. Forestier pour luy demander d'y subvenir. Nous nous transportâmes, M. Vassal et moi, chez un curé où nous trouvâmes Forestier. Nous lui montrâmes la lettre du général ; il parut fort mécontent, mais me promit de compléter ma somme le lendemain matin, parce que la bouteille était cachée dans une métairie à une lieue et demie de là. Monsieur Cady, officier jouissant de l'estime et de la confiance du pays, était aussi chez Monsieur le curé. M. Forestier exigea de moi de ne pas lui en donner

(1) Fol. 130.

Digitized by Google

connaissance, et de M. Vassal un certificat comme il n'y avait dans la bouteille que treize cents soixante livres et non pas quinze cents à deux mille livres comme le portait la lettre du général. M. Vassal m'a dit lui avoir donné un certificat, quoiqu'il ne fût pas sûr que réellement il n'y eût que cette somme là, n'ayant compté qu'une partie des banques notes qu'ils avaient tirées de la bouteille; que M. Bernès avait été obligé de leur laisser, et que M. Forestier, qui avait compté l'autre partie de son côté, lui avait dit: combien avez-vous? et sur la réponse de celui-ci, il lui avait ajouté: en ce cas là, cela fait treize cents soixante livres, et que pour lors il les avait remis dans la bouteille. J'ai su depuis que des officiers de l'armée s'étant rassemblés, et ayant demandé des secours à M. Forestier, il ne leur en avait donné que de modiques, en leur fixant un rendez-vons, où il leur promit d'en donner de plus conséquents; qu'il était allé joindre M. de Céris, à huit lieues de là, au lieu de se trouver au rendez-vous indiqué. Je crois devoir ajouter que M. L'Huillier, chef de division de Beaupréau, m'a dit qu'il arrivait de Nantes, où il avait été par ordre de Forestier, pour y changer des billets de banque, mais il n'avait pas pu y réussir; que M. L'Huillier me dit qu'il n'avait pas pu rien avoir de M. Forestier, quoiqu'il fût dans le besoin et que toute l'armée sût les dépenses qu'il avait faites pour le service de sa division. De plus je dois ajouter que M. de Céris a témoigné devant moi beaucoup de joie et de contentement lorsqu'il apprit l'arrestation et la mort du général Stofflet.

Lorsque je sus l'arrivée de ces Messieurs *ici*, j'allai les voir, et ils me dirent qu'ils y étaient pour une mission intéressante; que M. le chevalier d'Autichamp était à Paris, qu'il avait abandonné le pays, et que M. Forestier avait été nommé général en chef par tous les officiers de l'armée; que je ne devais rien dire à M. le chevalier de la Garde relativement à l'argent qu'ils avaient distribué, après mon départ, à tous les officiers de l'armée. Ils m'ont même assuré qu'il ne leur restait que vingt guinées, et qu'ils ne pouvaient pas partir, si le gouvernement ne leur fournissait pas les moyens de retourner en France.

Le chevalier THIBAULT DALLERIS.

Digitized by Google

Au volume 7974 se trouvent diverses lettres du comte de Puisaye (1).

24 juin 1797.

Cet intrigant, venant d'Edimbourg où étaient les princes, avoue à M. le duc de Serrant qu'il a fait connaître secrètement à M. Windham (ministre de la cour de Londres), la prétendue trahison du chevalier de la Garde.

Lettre du même au même (2).

27 juillet 1797.

Il était à Londres.

Il renouvelle ses accusations contre le dit chevalier, et justifie la conduite de *Prigent*, qui, dit-il, « *depuis quatre ans que je* » *le connais, a été extrêmement pure. J'avoue toutefois qu'il a* » *beaucoup de défauts, ceux en général d'un homme borné, de la* » *vanité,* une grande confiance dans son mérite, résultat de ses » services et des dangers qu'il a bravés ; il s'est fait de nom- » breux ennemis par sa faute ; mais je ne crois pas que le Roi » ait de serviteurs plus fidèles et plus dévoués. Il est incapable » d'une lâcheté, encore moins d'une trahison, etc.

Autre lettre (3).

17 août 1797.

Il était encore à Londres.

Il revient sur la justification de *Prigent*. Il parle (fol. 15) d'une lettre du prince d'Auvergne, racontant l'interrogatoire de *Brottier*, sur le compte duquel ledit prince est enfin détrompé.

Le même volume 7974 contient aussi des lettres du comte de Caraman, du comte de Broglie, etc.

---

(1) Fol. 8.
(2) Fol. 9.
(3) Fol. 13-15.

Digitized by Google

Dans le volume 7972, on trouve un long mémoire assez indigeste du comte Joseph de Puisaye, sur les causes de la Révolution et des désastres de l'insurrection royaliste (1).

Il accuse (fol. 36 v°) l'abbé Brottier d'avoir été cause de la désunion et de la ruine de l'insurrection, en faisant nommer par Louis XVIII, mal informé, Charette généralissime, contre Stofflet, nommé par l'armée royaliste. Il prétend que la paix fut imposée à Stofflet par le comité royaliste, siégeant à Paris, qui pactisait avec la Révolution et répandit dans tous les pays insurgés les bruits les plus malveillants contre l'intervention anglaise.

Instructions données à M. Prigent par le comte de Puisaye (2).

Le volume 7995 contient les Moyens secrets d'exécution et quelques détails sur le Comité central de Paris communiquant avec la commission de Bretagne seule (3).

Tout ce manuscrit est consacré à la conspiration royaliste, dont le centre était à Paris et dont M. de Puisaye était le principal agent.

DOM CHAMARD,
Bénédictin.

---

(1) Folio 31-43.
(2) Folio 1-27.
(3) Folio 28.

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES

DE

DAVID D'ANGERS

A M. MERCIER

Peintre d'Histoire, Conservateur du Musée d'Angers.

DEUXIÈME SÉRIE

Paris, 17 juin 1840.

MON CHER MONSIEUR MERCIER,

Je vous envoye encore deux caisses, l'une contenant la statue du jeune Barra; vous trouverez dans cette caisse un croquis du piédestal, qui vous servira pour les proportions auxquelles je tiens beaucoup (1). Dans ma précédente lettre je crois vous avoir prié de placer cette statue de manière à ce que la tête fût ombrée, ce qui paraît répandre plus de mystère. Ainsi le sommet de la tête en face des croisées.

Dans l'autre caisse est le modèle de la statue d'Ambroise Paré, j'ai fait consolider les jambes avec du bois et du plâtre

(1) Barra né à Palaiseau (Seine-et-Oise) en 1780, engagé à la suite de Desmares commandant la division républicaine de Bressuire, équipé en hussard, tué par les Vendéens, auprès de Jallais, d'un coup de sabre au front, le 17 frimaire an II. La Convention lui accorda les honneurs du Panthéon et fit une pension à sa veuve. Il est célébré dans le *Chant du Départ*. David l'a représenté nu sur la terre et pressant sur son cœur la cocarde tricolore. Voir *Moniteur* an II, nos 87, 229, 305, 312. Bibliothèque d'Angers mss. 1059. *Société industrielle d'Angers*, 1837, p. 239. *Dict. hist.* de C. Port, t. II, p. 208.

Digitized by Google

pour que cette figure vous arrive sans événement fâcheux. Le fondeur m'a promis de vous mettre dans la caisse la recette pour faire nettoyer cette statue qui a été bien salie par le fondeur.

Mille remerciements de tous vos bons et obligeants soins et mille amitiés de tout cœur,

DAVID.

Je pars demain pour Strasbourg.

Paris, 24 février 1841.

MON CHER MONSIEUR MERCIER,

Sous peu de jours je vais vous envoyer quelques caisses contenant de mes ouvrages, mais j'ai besoin que vous ayez la complaisance de me faire savoir de suite si je vous ai déjà envoyé le médaillon de Goyer (1) et celui d'Alexandre de Lameth (2), tous deux plus grands que la nature, si vous ne les aviez pas encore ils feraient partie du prochain envoi.

Dans les caisses il y aura un buste en terre cuite, du maréchal de Grouchy; un de M. Turpin, naturaliste et membre de l'Institut; un de M. Parent Réal, ancien membre du Conseil des Anciens et légiste très-distingué; ensuite un autre représentant M. Boncenne, ancien doyen de la Faculté de Poitiers; tous ces bustes sont en terre cuite; je vous enverrai une notice sur M. Parent Réal et sur M. Turpin.

Vous recevrez aussi deux médaillons en bronze, l'un représentant M. Espercieux, statuaire très-distingué, né à Marseille et mort à Paris l'été dernier; l'autre est le portrait d'une jeune romaine; ensuite vous trouverez une statuette en bronze de la Liberté, tâchez qu'elle soit bien éclairée.

---

(1) Goyer ou plutôt Gohier Jérôme, 1746-1830, ministre, membre du Directoire.

(2) Alexandre de Lameth, 1760-1837, député aux Etats-Généraux, 1790, émigra en compagnie de Lafayette, en 1792, préfet et député sous la Restauration.

Digitized by Google

J'oubliais de vous citer un médaillon en terre cuite de M. Daunou (1) ; j'espère aussi pouvoir vous envoyer une notice très-détaillée sur ce personnage bien distingué et bien honorable ; quand vous aurez extrait de ces notices ce qui vous sera utile pour le livret, vous m'obligerez en les remettant à M. Grille pour qu'il les dépose à notre bibliothèque ; à propos de M. Grille, voulez-vous me rendre le service de lui dire que je n'ai pas encore reçu l'objet qu'il m'avait annoncé.

Un mot de réponse et vous obligerez votre bien reconnaissant et tout dévoué de cœur,

DAVID.

Paris, 31 mars 1841.

MON CHER MONSIEUR MERCIER,

Vous avez dû être surpris en ouvrant la caisse que je vous ai adressée de ne pas trouver le portrait de *Daunou* qui devait faire partie de cet envoi, cette erreur vient de l'encaisseur qui l'a oublié dans un coin de l'atelier, il vous sera envoyé sous peu avec un cadre de médaillon en bronze.

Le profil en bronze représentant Voltaire est en sus des objets que je vous avais annoncé dans ma lettre, il pourra faire pendant à celui de Bonaparte que vous avez déjà ; tous deux ont été fondus sur le modèle qui m'a servi à l'exécution du fronton du Panthéon.

J'espère aussi pouvoir bientôt vous envoyer les bas-reliefs du monument de Guttemberg, ils compléteront, l'idée que j'ai tâché de rendre, *les bienfaits de l'imprimerie* (2).

Quand les embarras de tous genres qui m'assaillent de toutes parts me permettront-ils de pouvoir aller vous serrer la main

---

(1) Daunou Pierre-Claude-François, 1761-1840, conventionnel, membre de l'académie des Inscriptions, pair de France.

(2) Le monument de Guttemberg est décoré de bas-reliefs représentant les *Bienfaits de l'imprimerie en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique*, avec les personnages historiques célèbres de chaque pays du monde.

Digitized by Google

dans cette bonne ville d'Angers, où se concentre beaucoup de mes affections et pour laquelle je conserve si profondément dans mon cœur tant de reconnaissance? Quand pourrai-je aussi vous remercier de vive voix de l'intérêt tout fraternel que vous portez à l'arrangement de la galerie que la ville a consacrée à l'arrangement de mes ouvrages? J'espère et j'attends avec impatience cette occasion tant désirée par moi.

Si je n'ai pas fait encadrer les médaillons de Gohier et de Lameth, c'est que j'ignore comment et de quel bois sont faits ceux que vous avez fait exécuter à Angers pour les autres médaillons que je vous ai déjà envoyés, à l'égard du portrait de M. Espercieux (1) et celui de l'italienne (2), comme ils sont en bronze, ils sont aussi dans une condition exceptionnelle à l'égard de l'encadrement, je désire que cela ne jure pas trop avec l'ordre déjà établi.

M. Moll me fait espérer une épreuve de la vue de la salle par le daguerréotype (3).

Adieu, soyez heureux en tout et partout et croyez à la sincère amitié de votre tout dévoué de cœur,

DAVID.

Paris, 19 septembre 1841.

MON CHER MONSIEUR MERCIER,

Je viens de recevoir votre bonne lettre qui m'a été remise par M. Taluet, je regrette beaucoup qu'il n'ait pas laissé cette lettre chez moi le premier jour qu'il s'y est présenté, je l'aurais de suite reçu connaissant le but de sa visite. Je suis contraint de

(1) Espercieux Jean-Joseph, 1760-1840, statuaire, né à Marseille, élève de Roland et de Louis David.

(2) Sans doute Mme Pasta (Giuditta), cantatrice italienne, 1798-1865. Bronze, musée David, envoi de 1838.

(3) On voit l'intérêt que David portait à la galerie que la ville d'Angers a consacrée à l'arrangement de ses ouvrages.

Digitized by Google

me renfermer, car vous ne pouvez vous faire une idée de la quantité d'étrangers et de visiteurs des provinces qui viennent m'enlever tout mon temps, et vous savez que le courant habituel des affaires et des visites aux élèves qui font des études chez eux, peut seul suffire pour dévorer le temps que l'on aurait besoin d'employer à l'étude, c'est donc, je le répète, pour ce motif que je tâche de ne recevoir que les personnes qui m'intéressent, et c'est aussi pour cette raison que je regrette que M. Taluet ait fait chez moi tant de visites inutiles.

Quand un juge comme vous reconnaît de grandes dispositions à un jeune homme, certes, cela doit être, et soyez bien persuadé que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour être utile à cet élève (1).

C'est samedi prochain que nous allons juger les ouvrages de concourants en peinture, je désire que votre élève ait fait un ouvrage remarquable.

Vous devez avoir reçu la caisse contenant deux cadres de médaillons en bronze, et le médaillon en terre cuite de Daunou, sa notice biographique ainsi que l'ouvrage de M. de Potter sur *le Christianisme* (2); ces deux ouvrages sont destinés à la Bibliothèque d'Angers, je vous prierai de les remettre à M. Grille. — Vous aurez dû trouver un de vos petits livrets de notre galerie, j'ai corrigé plusieurs erreurs à l'égard des noms et des qualités littéraires des personnages représentés dans cette collection. Il y a aussi une notice sur les nouveaux médaillons que vous venez de recevoir. Est-ce que vous n'auriez pas pu lire les noms gravés sur le bronze, il y en a dans la notice qu'il m'a été impossible de reconnaître, ce sont probablement les noms étrangers, à cet égard vous devriez consulter Victor Pavie qui les a vu faire au moins en grande partie.

Croyez bien que si je ne vais pas visiter mon cher pays, c'est

(1) Nos lecteurs savent tous que notre compatriote a justifié les légtimes espérances de David et qu'il a pris rang parmi nos meilleurs sculpteurs.

(2) Potter (Louis-Joseph-Antoine de), historien et publiciste Belge, né à Bruges le 26 avril 1786 et mort dans cette ville le 22 juillet 1859. Voir sur sa vie et ses écrits aux pages 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, de la *Biographie universelle* de Milhaud.

Digitized by Google

à mon cœur *défendant*, je suis très-malheureux que les circonstances et de nombreux embarras de travaux me privent de respirer le bon et salutaire air de cette chère Anjou, et vous remercier de toute la bienveillance dont vous me comblez.

J'ai l'honneur d'être avec le plus entier dévouement de cœur votre très-humble serviteur,

DAVID.

Paris, 16 décembre 1841.

A MONSIEUR MERCIER, PEINTRE D'HISTOIRE, CONSERVATEUR DU MUSÉE D'ANGERS

A Angers (*Maine-et-Loire.*)

M. Girondot, ingénieur-mécanicien, a besoin d'un portrait de Guttemberg, vous m'obligerez beaucoup en lui donnant l'autorisation de faire mouler à grandes pièces, la tête et un commencement des épaules de la statue qui est dans votre Musée, ce travail serait fait par le mouleur qui travaille pour vous.

Votre bien dévoué de tout cœur,

DAVID.

Paris, 8 février 1842.

MON CHER MONSIEUR MERCIER,

Je profite de l'occasion que me procure l'un de vos élèves pour vous écrire quelques lignes de souvenir, je crains bien que d'ici longtemps ce soit la seule ressource qui me soit permise pour communiquer avec vous, car mon voyage en Anjou me paraît encore retardé pour quelques années, par la raison que les médecins me recommandent les climats chauds et les eaux de

Digitized by Google

Barèges l'été (1). Dieu vous garde, cher ami, des douleurs rhumatismales, ce sont les tourments de l'enfer anticipés, et puis, il est si pénible de sentir que l'on a au cœur quelques pensées auxquelles on voudrait donner une forme durable, et de sentir aussi la main glacée du sort qui vous repousse de l'atelier ; oh ! alors, ce sont de cruelles nuits que l'on passe en proie aux peines physiques et morales.

J'ai encore des médaillons à vous envoyer, mais oserai-je vous demander encore une liste bien exacte de ceux que vous avez à Angers? Je suis vraiment confus de vous donner autant d'embarras et vous prie bien de m'excuser de mon manque d'ordre à cet égard, cependant il est urgent que j'aie cette note afin de ne pas vous envoyer les mêmes médaillons. — J'aurais aussi besoin d'avoir la mesure très-exacte des cadres et la largeur de la moulure, afin que ceux que je ferai exécuter par la suite soyent identiques de proportions avec ceux que vous avez déjà ; j'aurais même besoin d'avoir un échantillon de la couleur de ces cadres, cette demande est nécessaire parce que mon menuisier et le peintre ne sont plus à Paris.

Il y a déjà longtemps qu'un mécanicien qui habite Paris m'avait demandé un buste de Guttemberg, je l'engageais à le faire mouler à le Angers d'après la statue, et je lui conseillais de vous écrire pour vous en demander l'autorisation et aussi pour vous demander d'avoir la bonté de vous informer auprès de votre mouleur combien cela pourrait lui coûter ; je l'avais aussi chargé de vous transmettre un petit billet dans lequel je vous priais de lui permettre de faire exécuter ce travail de moulage, selon ce que m'a dit le jeune homme porteur de la lettre, ce Monsieur ne vous aurait envoyé que mon billet, je vous engage donc à laisser cela comme non avenu, car je ne me soucie pas de faire couler

(1) Ces douleurs rhumatismales rappelèrent David pendant dix saisons à Barèges (Hautes-Pyrénées). Il faut lire sa description enthousiaste des montagnes, des lacs et des cascades, aux pages 414, 415-416, tome Ier de l'ouvrage de M. Henry Jouin, d'après les notes autographes appartenant à la famille. « Les montagnes, dit-il, sont des échelons qui nous rapprochent du ciel, objet des constantes méditations de l'homme, récompense promise par toutes les religions ! »

Digitized by Google

une épreuve pour un homme que je ne connais qu'imparfaitement.

Adieu, mon bien bon et cher M. Mercier, croyez à mon affectueux et sincère dévouement, de tout cœur,

DAVID.

Paris, 16 mars 1842.

MON CHER MERCIER,

On demande, pour une imprimerie, un plâtre de la statue de Guttemberg, je serais bien content de voir cet ouvrage à Paris, aussi j'ai saisi cette idée avec empressement et je vous prie de vous informer auprès de votre mouleur le prix que coûterait une épreuve bien solidifiée par du fer dans l'intérieur et soignée de moulage. Je serais bien aise si son prix n'était pas très-élevé car j'aurais l'espoir de voir la réalisation de cette bonne idée ; pour moi, arrangez cela en ami, et faites moi l'amitié de me répondre le plus promptement possible à Toulouse (1), poste restante ; n'oubliez pas de joindre *d'Angers* à mon nom afin qu'il n'y ait pas de confusion à la poste.

Je vais enfin essayer cet été de voir s'il est possible de soulager les souffrances qui me rongent.

Vers le mois de mai vous aurez les quatre bas-reliefs du piédestal de Guttemberg et plusieurs bustes en terre cuite.

En grâce, engagez le mouleur à être le plus raisonnable possible dans son prix.

Mille amités de tout cœur,

DAVID.

N'oubliez pas non plus la liste des médaillons que vous avez.

---

(1) David allait alors, accompagné de sa femme et de son fils, visiter le nord de l'Espagne, dévasté par les guerres civiles, mais les chemins interceptés ne lui permirent pas de dépasser les bornes de la Catalogne.

Digitized by Google

Paris, 6 mai 1842.

MON CHER MONSIEUR MERCIER,

Avant mon départ de Paris, il y a six semaines, je vous ai écrit pour vous prier de vous informer auprès de votre mouleur combien couterait une épreuve en plâtre de la statue de Guttemberg; cette épreuve bien faite et une armature en fer dedans afin qu'elle soit solide et puisse sans accident supporter les secousses du voyage. Dans ma lettre je vous priais de m'envoyer votre réponse à Toulouse poste restante. Je commence à croire que vous n'avez pas reçu ma première lettre, obligez-moi, je vous prie, de me donner les renseignements que je vous demande le plus promptement que cela vous sera possible, car j'en ai bien besoin.

Enfin les quatre bas-reliefs qui doivent décorer le piédestal de Guttemberg sont fondus, je vais être bientôt en mesure de vous envoyer les plâtres. Je joindrai à cet envoi trois bustes en terre cuite.

Croyez-moi, je vous prie, tout d'amitié et de cœur pour vous.

DAVID.

Paris, 17 juin 1842.

MON CHER AMI,

Je vous prie de dire à M. Talluet qu'il peut s'occuper le plus activement possible du moulage de la statue de Guttemberg, qui lui sera payé la somme de six cents francs, à la condition qu'il soignera de tous ses moyens cet ouvrage, qu'il mettra des barres de fer dans les jambes, et que son fils la placera lui-même à Paris dans le lieu qui lui est destiné, ce sera dans l'imprimerie royale; le chef, M. Lebrun de l'Institut, a *grapillé* sur d'autres dépenses pour élever ce monument à l'inventeur de l'imprimerie.

Digitized by Google

On moule actuellement les bas-reliefs pour la même destination, quand le mouleur aura terminé, les modèles vous seront envoyés de suite.

Vous allez recevoir aussi une caisse contenant deux bustes en terre cuite, l'un est celui de Daunou, et l'autre de Borne, célèbre littérateur allemand, exilé de sa patrie pour cause de son patriotisme (1).

Vous trouverez dans la caisse un paquet pour la Bibliothèque, mais que vous ferez remettre préalablement à M. le Maire de la ville.

Ma santé me forçant à m'éloigner souvent de Paris, j'ai dû quitter la direction de l'atelier de mes élèves, c'est M. Rudde (2) qui a bien voulu s'en charger.

Je vais écrire à M. le Maire pour le prier d'augmenter la pension du jeune Talluet.

Mille amitiés de cœur,

DAVID.

Barrége, 18 juillet 1842.

MON CHER MONSIEUR MERCIER,

Avant mon départ de Paris je n'ai pas eu le temps de vous écrire pour vous prévenir que j'avais chargé au roulage une petite caisse contenant un petit modèle en terre cuite d'une statue de Talma dont le marbre est au théâtre Français, un médaillon de Daunou, et un autre de Carnot, en plâtre; ces ouvrages avaient été oubliés dans mon atelier, et même aussi oubliés dans la lettre d'avis que j'ai adressée à M. le Maire.

---

(1) Bœrne Ludwig, 1786-1837, publiciste allemand, auteur des *Lettres de Paris*. Ce buste est au cimetière du Père Lachaise à Paris.

(2) Rude est l'auteur du célèbre bas-relief *du Départ* sur l'Arc de Triomphe. David d'Angers a sévèrement critiqué ce travail. Il faut lire à ce sujet *les Impressions et critiques*, t. II, pages 307 et 308, de l'ouvrage de M. Henry Jouin.

Digitized by Google

Je pense que M. Talluet s'occupe du moulage de la statue de Guttemberg, je vous prie d'en surveiller l'exécution afin qu'elle soit le mieux possible; je désire que son fils surveille le placement à Paris et qu'il répare les coutures du moulage; si cet ouvrage était fait avant mon arrivée à Paris, il trouvera une lettre chez moi, qui sera adressée à M. Le Brun, directeur de l'imprimerie royale, pour laquelle cette figure est destinée, et qui lui remettra la somme de six cents francs, prix convenu entre nous.

Je suis ici occupé exclusivement de la guérison de mon rhumatisme, nous verrons si cela est possible.

C'est un spectacle bien admirable que les Pyrénées, quelle mine à exploiter pour un peintre, et chose bien étrange c'est que je n'en rencontre aucun (1).

Adieu, mon cher ami, soyez heureux et croyez à mon bien sincère dévouement de cœur,

DAVID.

Paris, 23 octobre 1842.

MON CHER AMI,

J'ai bien besoin que vous me disiez en confidence, et cela sera un secret entre nous deux, si la ville d'Angers n'est pas fatiguée de mes envois peut-être aussi trop fréquents; il vient de me revenir une facture de roulage que l'on a refusé d'acquitter à la mairie, soyez assez bon pour me dire toute votre pensée à cet égard. Je suis, vous le savez, extrêmement heureux et honoré

(1) Les Alpes ont continué d'être plus fréquentées que les Pyrénées par les artistes. Gustave Doré a cependant reproduit par le crayon et par le pinceau quelques-uns des sites célèbres des Pyrénées, qui moins grandioses et moins sévères que leurs rivales ne leur cèdent en rien cependant pour la variété et le pittoresque des paysages. Voir le *Voyage aux Pyrénées*, de H. Haine. Paris, Hachette et Cie, 1872.

Digitized by Google

que mes compatriotes veuillent bien donner un asile à mes ouvrages qui, s'ils ne sont pas irréprochables sous le rapport du talent, ont au moins l'avantage de rappeler les traits d'hommes célèbres; mais je ne voudrais cependant pas devenir importun, et encore une fois, c'est à votre bonne et franche amitié que je m'adresse pour fixer mes idées sur ce point.

J'aurais aussi le plus pressant besoin que vous voulussiez bien m'envoyer les mesures bien exactes de la plinthe de la statue de Guttemberg, afin que l'on puisse ici faire le piédestal qui doit porter l'épreuve en plâtre que M. Talluet vient de faire.

Excusez-moi, je vous prie, de tout l'embarras que je vous cause et croyez à ma bien sincère reconnaissance et à mon entier dévouement de cœur,

DAVID.

ANDRÉ JOUBERT.

FIN DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 923-79.

Digitized by Google

TABLE

DES

MATIÈRES DU VINGT-DEUXIÈME VOLUME

JANVIER-JUIN 1879.

JANVIER.

Questions angevines : l'hymne *Gloria, Laus*, par M. C. Port. 1
Baugé au XVe siècle, par M. Art. du Chêne. 14
L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'islamisme (*Ire partie*). Les pèlerinages en Terre-Sainte et les croisades (*Suite*), par M. Eusèbe Pavie. 38
Les Montres et les Revues Militaires de la noblesse angevine au XVe siècle, par M. Hippolyte Sauvage.. 47
Gravure : Claude Poçquet de Livonnière.

FÉVRIER.

L'hymne *Gloria, Laus*. Réponse à M. Port, par le R. P. Chamard. . . . 57
L'Associaton Artistique d'Angers et les Concerts populaires, par M. L. de Romain. 71
Un Essai sur un romancier anglais : Tackeray, par M. J. Joubert. . . . 90
Bibliographie : la duchesse d'Aiguillon par M. Bonneau-Avenant, par M. ***. 121

MARS.

Encore l'hymne *Gloria, Laus*. Réponse à Dom Chamard, par M. C. Port. 125
Letttres inédites de David d'Angers (*Ire Série*), publiées et annotées par M. André Joubert.. 141
La Faculté de théologie de l'Université d'Angers, par M. L. de Lens. . . . 158

Digitized by Google

Correspondance inédite, concernant la Vendé militaire (2e *article*), par le R. P. Chamard.. 167
Notice nécrologique de M. l'abbé Léon Bellanger, par M. H. Pasquier. . 176

AVRIL.

L'hymne *Gloria, Laus*. Réplique à M. Port, par le R. P. Chamard. . . 189
L'hymne *Gloria, Laus*. Un dernier mot, par M. C. Port. 194
Annales ecclésiastiquees : François de Rohan, évêque d'Angers et archevêque de Lyon (1499-1552), par M. l'abbé T. Pletteau. 195
L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'islamisme (1re *partie*). Les pèlerinages en Terre-Sainte et les croisades (*suite*), par M. Eusèbe Pavie. 229
L'évêque d'Orléans, par M. le comte de Falloux, par M. G. L.. . . . 247

MAI.

Correspondance inédite, concernant la Vendée militaire (3e *article*), par le R. P. Chamard.. 253
Le curé Pous, correspondance inédite d'un Membre de l'Assemblé Constituante, 1789-1791, par M. L. D. L. S. 268
Les Montres et les Revues Militaires de la Noblesse angevine au XVe siècle, par M. Hippolyte Sauvage. 290

JUIN.

La Faculté de théologie de l'Université d'Angers, par M. L. de Lens.. 301
Notices sur quelques députés du département de la Mayenne pendant la Révolution. Assemblée nationale Constituante. Lasnier-Vaussenay, par M. Querruau-Lamerie.. 314
Document sur le château de Saumur, par M. d'Espinay.. 329
Correspondance inédite, concernant la Vendée militaire (3e *article*), par le R. P. Chamard.. 330
Lettres inédites de David d'Angers (2e *série*), publiées et annotées par M. André Joubert.. 337

Angers, imp. Germain et G. Grassin, successeurs de E. Barassé.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'AMÉRIQUE DU NORD PITTORESQUE

Cet ouvrage formera 800 pages grand in-4°, imprimées avec le plus grand luxe sur papier teinté et fabriqué spécialement Les illustrations au nombre de plus de 300, *faites sur les lieux par des artistes américains,* reproduiront, pour la première fois avec une vérité aussi parfaite, les merveilles de cette Nature des États-Unis et du Canada, plus riche encore en réalité que l'imagination ne peut le supposer, depuis le Saint-Laurent et les Grands Lacs jusqu'aux solitudes du Far-West et des Montagnes Rocheuses. Les grandes villes, New-York, Montréal, Boston, Chicago, San-Francisco, New-Orléans, seront représentées sous leurs aspects les plus variés Une magnifique carte en couleur, gravée d'après les documents les plus nouveaux, permettra de suivre le grand voyage qui est raconté dans ce livre et laissera dans l'esprit du lecteur une idée complète de ces admirables contrées.

Il paraîtra, par semaine, une livraison de 16 pages, sous couverture, prix. . . . . **1 franc.**

Tous les mois environ, 5 livraisons seront réunies en un fascicule de 80 pages sous couverture, prix. . . . . **5 francs.**

L'ouvrage entier sera complet en 50 livraisons, ou 10 fascicules et coûtera, broché, **50 francs**; relié de **60 à 70 francs.**

OUVRAGES NOUVEAUX :

L'Art des Jardins, traité général de la composition des parcs et jardins par Edouard André, architecte paysagiste, 1 vol. gr. in-8° accompagné de 11 planches en chromo-lithographie et de 520 figures dans le texte . . . . **35 fr. »**

Les Convulsions de Paris, par Maxime Du Camp, tome 3e. in-8° *(Les Sauvetages pendant la Commune)*. **7 50**

L'Evêque d'Orléans, par M. le cte de Falloux, 1 vol, in-18 **2 50**

Le Comte de Bismarck et sa suite pendant la guerre de France, par Moritz-Busch, in-18. . . . . **3 fr. 50**

Vie de saint Paul, par l'abbé Vix, 1 vol. gr. in-8°.. . . **7 50**

Le fleuve bleu, Voyage dans la Chine Occidentale, par Gaston de Bezaure, 1 vol. in-12.. . . . . **4**

Sud-Amérique, par le comte Charles d'Ursel, 1 vol. in-12.. **4**

Le secret du roi, par M. le duc de Broglie de l'Académie française, édition in-12, 2 vol.. . . . . **7**

Une famille noble sous la Terreur. Alexandrine des Écherolles, in-8°.. . . . . **7 50**

Les luttes religieuses en France au seizième siècle, par le vicomte de Meaux, in-8°. **7 50**

Liberté d'enseignement. Les débats de la Commission en 1849, par H. de Lacombe, in-12. . . . . **2 50**

En Canot de papier de Québec au golfe du Mexique, 2,500 milles à l'aviron, par H. Bishop. Ouvrage orné de cartes et de gravures, in-12. . . . . **4**

Le royaume d'Annam et les Annamites. Journal de voyage de J. Dutreil de Rhins, in-12. . . . . **4**

Digitized by Google

PUBLICATION DE GRAND LUXE

Vient de paraître

LA RENAISSANCE
EN FRANCE

PAR

LÉON PALUSTRE

DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Illustrations sous la direction de

EUGÈNE SADOUX

Cet ouvrage formera

TROIS MAGNIFIQUES VOLUMES IN-FOLIO DEMI-COLOMBIER

(Format : 32 sur 65 centimètres)

Tous les éléments de la publication sont réunis, et les livraisons paraîtront tous les deux mois, sans retard.

La première livraison, qui est en vente, contient 5 grandes planches hors texte et 13 planches dans le texte. Toutes ces planches sont gravées à l'eau forte et celles dans le texte sont imprimées directement sur le papier de l'ouvrage, et non sur chine encollé après tirage. Cette difficulté vaincue donne un grand prix à ces volumes, dont la partie typographique est traitée avec le plus haut luxe. Chaque livraison sera aussi richement illustrée, le nombre des planches devant être en proportion de l'importance du texte.

PRIX DE LA PREMIÈRE LIVRAISON

FLANDRE — ARTOIS — PICARDIE

UN FASCICULE, BROCHÉ, IMPRIMÉ SUR PAPIER VÉLIN FORT

Comprenant 56 pages in-folio et 18 planches à l'eau forte. **25 francs.**

Édition d'amateur, numérotée, avec planches avant lettres.
- Exemplaire unique sur peau vélin.
- Nos 1 à 20 sur whatman, prix... **60 fr.**
- Nos 21 à 40 sur chine, prix..... **60 fr.**
- Nos 41 à 100 sur hollande, prix.. **50 fr.**

Les souscripteurs aux éditions de luxe auront droit, *gratuitement*, à l'impression de leurs noms sur un faux titre spécial.

NOTA. — Les prix des fascicules varieront, suivant l'importance du sujet, de 15 à 30 francs.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANGERS

GERMAIN & G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

Rue Saint-Laud.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 1900

Digitized by Google